

Sommaire

PRÉSENTATION

Instances associatives	4
Éditorial	5
Notre mandat	6
Chiffres clés de l'année 2019	8
Implantation de Forum réfugiés-Cosi au 31-12-2019	9
Contexte de l'année 2019	10

LES MISSIONS

Le premier accueil	13
L'hébergement accompagné	16
L'aide à l'intégration	23
L'accueil et l'accompagnement des mineurs isolés	26
La santé mentale : le centre ESSOR	27
L'accompagnement juridique en rétention et en zone d'attente	28
Les projets européens et internationaux	31
Les ressources en formation, documentation et conseil juridique	34
Le plaidoyer et la sensibilisation	37
Événements et sensibilisation	40

LES MOYENS

Les ressources humaines	45
Les moyens financiers	50

LES ÉTABLISSEMENTS ET LIEUX D'INTERVENTION

AUVERGNE-RHÔNE-ALPES	53
NOUVELLE-AQUITAINE	96
OCCITANIE	97
PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR	109



LES INSTANCES ASSOCIATIVES

Issue de la fusion en 2012 des associations Forum réfugiés et Cose-promouvoir et défendre les droits, Forum réfugiés-Cosi est une association sans but lucratif œuvrant pour l'accueil des réfugiés, la défense du droit d'asile, l'accompagnement juridique des étrangers retenus et la promotion de l'état de droit. Elle est dotée du statut consultatif spécial auprès de l'ONU.

LA VIE ASSOCIATIVE EN 2019

Le 23 mai 2019, l'Assemblée générale de Forum réfugiés-Cosi, tenue à Lyon, a approuvé le rapport moral et le rapport financier, voté l'affectation des résultats et confirmé les orientations de l'association. À cette occasion, le Conseil d'administration a procédé au renouvellement des mandats arrivés à échéance des administrateurs ayant manifesté le vœu de se représenter, à savoir M. Mohamed BOUKRY, Mme Delphine DELBES, Mme Catherine GARÇON, Mme Claude MORIZET, M. François RYSTO, le CIEDEL, représenté par Mme Corinne LAJARGE, l'Entraide Protestante, représentée par Mme Christine RAULIN et Solidarité Mayotte, représentée par M. Pierre SADOK.

Le Conseil d'administration s'est réuni à quatre reprises (janvier, mai, juillet et octobre) en session ordinaire. En mars, un séminaire d'une journée avec la direction et l'encadrement a permis d'enclencher le travail autour de la formalisation du projet associatif.

Membre de l'association Solidarité Mayotte depuis 2013, Forum réfugiés-Cosi a participé à son Assemblée générale en septembre 2019, par l'entremise de son vice-président.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

LE BUREAU

M. Marc NOAILLY, Président
M. Gérard CALLÉ, Vice-président
M. Bruno d'YVOIRE, Secrétaire
M. François RYSTO, Secrétaire adjoint
M. Jean-Vincent JEHANNO, Trésorier

LES AUTRES ADMINISTRATEURS

LES PERSONNES MORALES

Barreau de Lyon (M. Morade ZOUINE)
Ciedel (Mme Corinne LAJARGE)
Entraide Protestante (Mme Christine RAULIN)
Secours Catholique (M. Jacques MATTHYS)
Solidarité Mayotte (M. Pierre SADOK)

LES PERSONNES PHYSIQUES

M. Jean-Jacques BARTOLI
M. Edmond BOGDANI
M. Mohamed BOUKRY
M. Dominique COULOT
Mme Delphine DELBES
M. André DIZDAREVIC
M. John EDMUNDSON
M. Jean-Paul FREYCON
Mme Catherine GARÇON
M. Célestin GODOGO
M. Olivier MARION
Mme Claude MORIZET
M. Pierre RINGEISEN
Mme Cécilia de VARINE

LES REPRÉSENTANTS ÉLUS DES SALARIÉS

Mme Fanny ASSELINEAU
Mme Cécile LEQUIEN

LES MEMBRES À TITRE CONSULTATIF

Mme Lucile PERDRIX et M. Mikis CHARALAMBOS,
représentants du Comité Social et Économique (CSE)



Éditorial

Permanence et innovation

Au fil des années, notre rapport d'activité témoigne du renforcement et de la diversification de nos actions, dans un contexte international qui continue de voir des millions de personnes, seules ou en famille et dont une petite partie parviendra en Europe, à la recherche d'un lieu de refuge contre la barbarie et les conflits. Forum réfugiés-Cosi contribue, à la hauteur de ses moyens, à apporter des réponses adaptées en relevant les défis nombreux que posent, dans une Europe divisée et dans une France qui, malgré de réels efforts et de belles initiatives, continue à ne pas vouloir traiter la question de l'asile à la hauteur des besoins réels, la variété des situations d'exil et des parcours personnels.

Nous réaffirmons chaque jour par nos actions le projet associatif de Forum réfugiés-Cosi en faveur d'une meilleure prise en compte des besoins de protection des personnes, éclairés par les phares que sont la convention de Genève de 1951 pour les réfugiés et les grands textes internationaux et européens qui fondent les droits inaliénables de la personne humaine. Nous agissons en complémentarité avec les pouvoirs publics, les collectivités locales et les autres associations de solidarité, spécialisées ou au mandat plus large, comme avec les initiatives citoyennes.

La présence et l'intervention de l'Association au sein de plus de cinquante centres, dispositifs et programmes répartis dans le grand quart sud-est de la France, conduit à faire évoluer le travail des équipes de manière cohérente dans leurs métiers pour mieux travailler en réseau et en proximité dans les lieux d'implantation.

Le présent rapport rend compte de l'implication des 450 salariés et de l'engagement des 300 bénévoles pour que le droit d'asile, l'accès à la santé, au logement, à la formation professionnelle et à l'emploi, l'inclusion dans la vie sociale et culturelle, la préservation des droits des personnes en rétention, la possibilité de reconstruire sa vie pour les exilés les plus jeunes jusqu'aux femmes et aux hommes dans la force de l'âge et aux anciens, s'épanouissent chaque jour dans la richesse des destins singuliers qui font l'humanité et construisent la communauté nationale.

C'est là notre labeur, avec les difficultés, les satisfactions et les opportunités que rencontre un agir quotidien où s'éprouve la force de l'humanisme de notre société aux côtés de ceux qui arpentent durement les routes de l'exil.

Ce rapport paraissant au moment où le monde entier est ébranlé par l'ampleur de la pandémie causée par le virus Covid-19, il nous plaît de penser qu'il traduit de la manière la plus concrète l'exercice quotidien d'une détermination collective qui résonne avec les efforts engagés contre l'épidémie. Les exilés portent ceci dans leurs yeux : la dureté des épreuves et la foi en l'avenir. ■

Marc Noailly
Président du Conseil d'administration

Jean François Ploquin
Directeur général

L'objet statutaire de Forum réfugiés-Cosi d'accueillir les demandeurs d'asile et les réfugiés, de défendre le droit d'asile, de promouvoir les conditions d'insertion des réfugiés, d'accompagner les étrangers dans l'exercice effectif de leurs droits, de lutter contre les discriminations, et de promouvoir et défendre les droits humains et l'état de droit ; pour atteindre ces fins, l'association met en œuvre toutes activités de documentation, d'information, de communication, de plaidoyer, de formation, d'expertise et de recherche, et s'attache à favoriser les liens et la connaissance mutuelle entre les peuples et leurs cultures. Depuis 2015, l'association est dotée du statut consultatif spécial auprès de l'ONU.



ACCUEILLIR, HÉBERGER, ACCOMPAGNER LES DEMANDEURS D'ASILE

Les personnes accueillies par l'association sollicitent la protection de la France au titre de la convention de Genève du 28 juillet 1951, de la protection subsidiaire ou, plus rarement, de leur situation d'apatridie. Forum réfugiés-Cosi intervient lors du premier accueil en plate-forme et dans des centres d'hébergement accompagné.

L'association gère directement sept plates-formes d'accueil de demandeurs d'asile (PADA), à Clermont-Ferrand, Lyon, Marseille, Montauban, Nice, Toulon et Toulouse, et anime deux groupements solidaires réunissant des associations qui gèrent huit autres plates-formes en Rhône-Alpes et en Occitanie. Les demandeurs d'asile y sont tous reçus en vue de leur passage au guichet unique (GU) préfecture-OFII. Ceux d'entre eux – la grande majorité – qui ne sont pas orientés par l'OFII dans un hébergement dédié lors de leur passage au GU, bénéficient en PADA d'un accompagnement administratif, social et juridique.

Depuis sa création en 1982, Forum réfugiés-Cosi gère des centres d'hébergement accompagné (un centre de transit dans le Rhône, des centres d'accueil pour demandeurs d'asile (CADA), des centres d'accueil et d'examen des situations (CAES), des centres d'hébergement d'urgence des demandeurs d'asile (HUDA), des centres d'accueil et d'orientation (CAO) et des centres provisoires d'hébergement (CPH) dans huit départements en France métropolitaine.



L'AIDE À L'INTÉGRATION

Créé en 2002 dans le Rhône, le programme Accelair apporte un accompagnement individualisé aux bénéficiaires d'une protection internationale, afin d'optimiser les conditions de leur accès au logement, à la formation professionnelle et à l'emploi. La méthodologie d'Accelair est mise en œuvre depuis 2017 sous la forme d'un programme régional d'intégration des réfugiés (PRIR) dans les départements de l'Ain (par notre partenaire Alfa3A), de l'Allier, du Cantal et du Puy-de-Dôme, et depuis 2018 dans cinq départements occitans (Ariège, Haute-Garonne, Hérault, Lot et Tarn-et-Garonne), directement ou à la faveur de partenariats.

Depuis 2011, Forum réfugiés-Cosi participe activement aux programmes d'accueil des réfugiés réinstallés depuis un premier pays d'accueil, dans le cadre de partenariats entre la France, le HCR et l'OIM. En 2019, l'association s'est associée à l'accueil de femmes irakiennes yézidiennes avec leurs enfants.



LA SANTÉ MENTALE

Pour nombre de demandeurs d'asile et de réfugiés, le parcours d'exil s'est accompagné de violences subies, générant un état de fragilité physique et psychologique. Créé en 2007, le centre de santé mentale ESSOR, agréé par l'ARS Auvergne-Rhône-Alpes, fournit des prestations d'orientation, de soins et d'accompagnement. Son équipe pluridisciplinaire assure des consultations médicales, des thérapies psychologiques, des séances de kinésithérapie, des ateliers d'art-thérapie et des actions de prévention. Depuis 2016, le centre ESSOR a tissé des liens avec des centres similaires au Liban, seul ou au sein du réseau Reseda.



ACCOMPAGNER LES ÉTRANGERS EN RÉTENTION

Dans les centres de rétention administrative où Forum réfugiés-Cosi est mandaté (Lyon, Marseille, Nice, Nîmes, Perpignan et Sète), les équipes mettent leur expertise juridique au service de l'exercice effectif des droits des étrangers retenus en vue de leur éloignement dans leur pays d'origine ou dans un pays tiers. Forum réfugiés-Cosi assure également une permanence juridique par téléphone pour les étrangers placés en zone d'attente à la frontière.



AGIR AUPRÈS DES MINEURS NON ACCOMPAGNÉS

Forum réfugiés-Cosi assure depuis 2018 pour la Métropole de Lyon une mission de mise à l'abri et d'évaluation de la minorité et de l'isolement

des jeunes étrangers primo-arrivants sollicitant une admission au titre de la protection de l'enfance. Pour les jeunes admis à l'aide sociale à l'enfance de la Métropole de Lyon, Forum réfugiés-Cosi effectue depuis 2012 un diagnostic individuel de la situation juridique et un accompagnement tout au long de la procédure d'asile, pour ceux qui en relèvent. L'association a par ailleurs participé entre 2017 et 2019 au projet européen *Uprights* sur la formation des personnes qui représentent les mineurs non accompagnés dans la demande d'asile.



PLAIDER EN FAVEUR DE LA DÉFENSE DES DROITS EN FRANCE ET EN EUROPE

Forum réfugiés-Cosi ambitionne de faire évoluer les politiques publiques de la procédure d'asile ainsi que leur mise en œuvre, par son action de veille et de plaidoyer sur l'évolution des cadres législatifs, réglementaires et jurisprudentiels en France et en Europe, par des projets partenariaux à dimension européenne, et par des actions de sensibilisation du grand public.



DÉVELOPPER DES RESSOURCES FORMATION, DOCUMENTATION, EXPERTISE-CONSEIL

Membre du réseau Ritimo depuis 1994, le centre de documentation Floribert Chebeva, ouvert au public, est doté de près de 3 000 références sur la géopolitique, les relations internationales, les migrations et les droits de l'Homme, avec une spécialisation, non exclusive, sur l'Afrique centrale. Le Service Formation, validé par Data-dock et déclaré conforme au référentiel « Conformité en formation professionnelle » de l'AFNOR, propose aux acteurs du secteur de l'asile et des migrations une cinquantaine de modules appartenant à cinq thématiques (réglementation, accueil et accompagnement, géopolitique, santé mentale, interculturalité). La mission Asile développe une fonction d'expertise-conseil en appui aux services de terrain et assure l'accompagnement des mineurs étrangers non accompagnés dans la procédure d'asile.



PROMOUVOIR LES DROITS HUMAINS ET L'ÉTAT DE DROIT À L'INTERNATIONAL

L'engagement international apparaît comme une spécificité de Forum réfugiés-Cosi parmi les opérateurs de l'asile en France. L'organisation s'implique le long des routes de l'exil dans certains pays d'origine et de transit.

Portant sur la défense des droits de personnes vulnérables (migrants, victimes de traite des êtres humains, victimes de violences sexuelles,

victimes de torture, mineurs non accompagnés, personnes en besoin de protection internationale), l'action internationale se décline autour de trois axes d'intervention :

- l'accompagnement et la défense des droits des personnes en besoin de protection internationale dans certains pays d'origine ou de transit ;
- le soutien à des organisations de la société civile engagées en faveur de la promotion, de la protection ou de la défense des droits des populations vulnérables ;
- un plaidoyer international nourri de ses actions de terrain.

Elle se concentre sur quatre pays prioritaires particulièrement concernés, en tant que pays d'origine, de transit ou de premier accueil, par les problématiques de l'asile : l'Albanie, le Liban, le Niger et la République démocratique du Congo.



UNE ACTION QUI S'INSCRIT DANS DE NOMBREUX PARTENARIATS ET RÉSEAUX

Forum réfugiés-Cosi est membre du Réseau francophone de soins et d'accompagnement pour les exilés victimes de torture et de violence politique (Reseda), du Réseau européen sur l'apatridie / European Network on Statelessness (ENS), de la plate-forme européenne de la société civile sur la lutte contre la traite des êtres humains, de la plate-forme des droits fondamentaux (FPR) de l'Agence européenne des droits fondamentaux (FRA), du forum consultatif et du groupe d'experts sur les vulnérabilités du Bureau européen d'appui en matière d'asile (BEA), du Conseil européen pour les réfugiés et les exilés CERE/ECRE, du réseau Europe Afrique centrale (EuRAC).

En France, Forum réfugiés-Cosi est notamment membre de l'ANAFE, d'Info MIE, du Réseau France Afrique centrale (RéFAC), et du Ritimo. Son directeur général est membre depuis 2012 du Conseil d'administration de l'OFPPRA en qualité de personnalité qualifiée représentant les organismes en charge des réfugiés.

En région Auvergne-Rhône-Alpes, Forum réfugiés-Cosi est membre du GIP Résacoop, du Groupement régional des centres de santé Rhône-Alpes, du réseau Samdarra, de l'association Médecine et droit d'asile (Méda), de la Mission régionale d'information sur l'exclusion (MRIE), et de plusieurs collectifs et associations partenaires. Forum réfugiés-Cosi entretient des liens réguliers avec le monde universitaire et académique, en particulier le CIEDEL, l'Institut des droits de l'Homme de Lyon (IDHL) et la Faculté de droit et de science politique de l'Université Lyon 2.

Les partenariats culturels ont permis en 2019 de collaborer avec des centres culturels (le CCO, le CCAV et le Rize à Villeurbanne, la Villa Gillet à Lyon), le Cirque Medrano, le Festival Lumière, le cinéma le Zola à Villeurbanne, l'Opéra de Lyon, le Théâtre de la Croix Rousse, le musée Gallo-Romain de la Métropole de Lyon, ...

Les partenariats réguliers ou ponctuels engagés avec des organismes publics ou privés dans le quotidien de l'accompagnement des publics dans les différents territoires d'intervention sont trop nombreux pour être cités dans le présent rapport, pour précieux qu'ils soient. ■

Chiffres clés de l'année 2019

Le premier accueil en SPADA

Délai moyen d'accès au guichet unique : **9 jours** en 2019

23 771 demandeurs d'asile accueillis en **pré GUDA**
19 660 demandeurs d'asile accompagnés en **post GUDA**
1 338 réfugiés accompagnés en **post GUDA**



L'hébergement accompagné



4 610 personnes accueillies
dans **2 668** places d'hébergement
dont **1 232** places en CADA
250 en Centre de Transit, **304** en CAES
182 en CAO, **465** en HUDA, **235** en CPH

L'aide à l'intégration

2 646 ménages accompagnés
596 baux signés, **1 035** entrées en formation
1 277 contrats de travail débutés
230 réfugiés réinstallés accueillis



L'évaluation et le suivi des mineurs non accompagnés (MNA)



958 jeunes évalués, dont **484** hébergés
139 jeunes accompagnés dans la demande d'asile

La santé mentale

632 patients en file active, dont **357** nouveaux
3 232 consultations



Les projets européens et internationaux



NIGER – 222 réfugiés conseillés

L'aide juridique en CRA

5 437 personnes accompagnées
5 753 recours engagés



Le plaidoyer et la sensibilisation



19 communiqués de presse
Plus de **3 000** destinataires de la lettre d'information mensuelle
95 000 visiteurs uniques sur notre site internet
11 800 abonnés sur les réseaux sociaux

L'information juridique, la documentation et la formation

9 bulletins de veille réglementaire et **25** notes
632 conseils juridiques délivrés
3 000 références documentaires
et **73** recherches géopolitiques
184 formations organisées pour **2 452** personnes

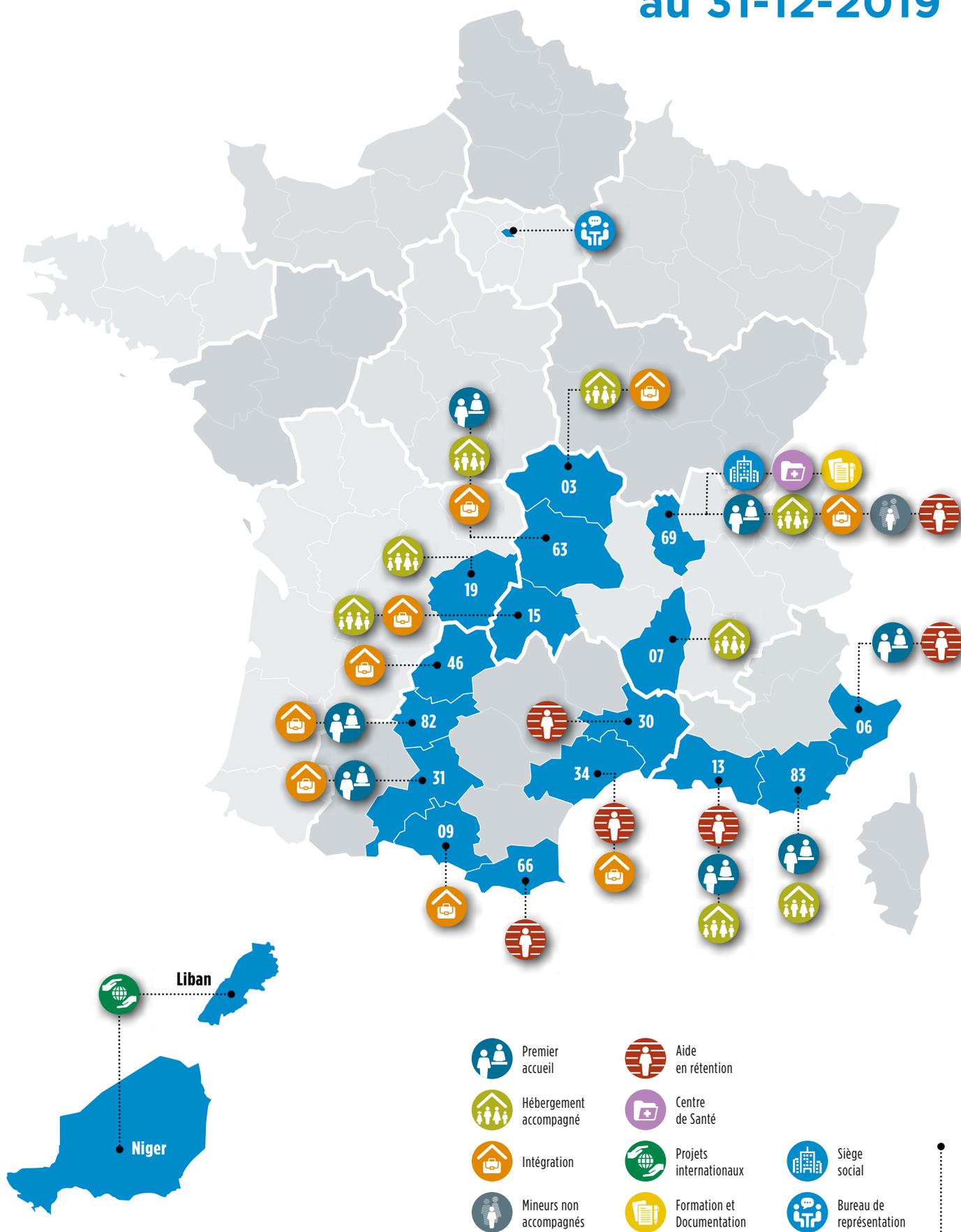


Les ressources humaines et les moyens



452 salariés et **282** bénévoles
Total des charges **36 180 K€**

Implantation de Forum réfugiés-Cosi au 31-12-2019



Contexte de l'année 2019

UNE HAUSSE MOINS MARQUÉE DE LA DEMANDE D'ASILE

En 2019, 154 620 personnes (mineurs accompagnants et réexaminés inclus) ont enregistré une demande d'asile auprès des préfectures. Le placement sous procédure Dublin a concerné 30% de ces demandes (46 460). L'Office français de protection des réfugiés et des apatrides (OFPRA) a enregistré un total de 132 614 demandes d'asile (mineurs accompagnants et réexaminés inclus). Pour la quatrième année consécutive, l'OFPRA enregistre un niveau record de demandes, mais la hausse (+7%) est moins marquée que l'année précédente (+22%). Les premières demandes hors mineurs accompagnants connaissent une hausse plus significative (+10%), passant de 92 338 à 101 762. La France devient le premier pays d'accueil devant l'Allemagne, et se maintient au 7^{ème} rang européen si l'on rapporte le nombre

de demandes à la population nationale. Les principaux pays d'origine des personnes ayant déposé une première demande d'asile à l'OFPRA sont dans l'ordre l'Afghanistan, la Guinée, la Géorgie, l'Albanie et le Bangladesh (seul nouveau dans ce top 5 où figurait l'an dernier la Côte d'Ivoire).

46 200 personnes se sont vu octroyer une protection internationale en 2019 par l'OFPRA ou par la Cour nationale du droit d'asile (CNDA), un niveau stable par rapport à 2018. Le taux d'accord à l'OFPRA est de 24% et le taux d'accord global incluant la CNDA de 38%, en hausse par rapport à l'année précédente (36%). Les protections subsidiaires représentent 36% des protections, en baisse par rapport à 2018 (40%), au bénéfice du statut de réfugié (64% des protections).

UNE MISE EN ŒUVRE PROGRESSIVE DE LA LOI DE 2018...

De nombreuses dispositions de la loi asile-immigration promulguée le 10 septembre 2018 sont entrées en vigueur en 2019, en application des dispositions réglementaires adoptées suite au volet législatif.

Les demandeurs placés en procédure accélérée (notamment lorsqu'ils sont originaires de « pays d'origine sûrs »), ont perdu leur droit au maintien sur le territoire dès le rejet de leur demande par l'OFPRA. Les préfectures n'ont été en capacité de délivrer des obligations de quitter le territoire français (OQTF) pour ces situations qu'à partir du second semestre de l'année. La disposition permettant aux juges administratifs de suspendre les OQTF le temps du recours devant la CNDA n'a pas été un « garde-fou » suffisant, ces magistrats rejetant quasi systématiquement les demandes de suspension, faute d'éléments suffisants pour apprécier le contenu d'une demande d'asile instruite par l'OFPRA.

La disposition permettant une orientation directive sans hébergement dans une région où le demandeur est tenu de résider, n'a pas été mise en œuvre au cours de l'année. Dans le cadre des

« pôles régionaux » Dublin cependant, des orientations intra régionales sans hébergement, à plusieurs centaines de kilomètres de la ville d'enregistrement de la demande, ont été effectuées.

Concernant l'instruction des demandes d'asile, la loi a supprimé la faculté pour le demandeur d'asile de refuser une audience à la CNDA par vidéo-audience. La décision adoptée fin 2018 par la Cour, visant à mettre en œuvre cette disposition à titre expérimental dans plusieurs régions, s'est cependant heurtée à l'opposition des avocats. Cette expérimentation a donc été suspendue, et un médiateur a été nommé.

En matière d'intégration, les bénéficiaires de la protection subsidiaire se voient désormais délivrer une carte de séjour pluriannuelle de quatre ans, et non plus un titre d'un an renouvelable par périodes de deux ans.

Sur le volet de l'éloignement, la durée maximale de rétention est passée de 45 à 90 jours, et le placement en rétention peut être plus largement utilisé avec l'élargissement des hypothèses permettant de notifier des OQTF sans délai de départ volontaire.

...COMPLÉTÉE PAR DE NOUVEAUX RECULS INATTENDUS

Au cœur de l'été, l'Office français de l'immigration et de l'intégration (OFII) a annoncé un changement des modalités d'utilisation de la carte sur laquelle est versée l'allocation pour demandeurs d'asile (ADA). Depuis le 5 novembre 2019, cette carte ne permet plus le retrait d'espèces et ne peut être utilisée que pour des paiements auprès de commerçants acceptant ce mode de paiement. Cette mesure complique la situation des demandeurs d'asile là où le paiement en espèces est nécessaire (participation aux frais d'hébergement chez des proches, transports publics, marchés, épiceries sociales, pressing, cantines scolaires, etc.).

Suite à un débat sur l'asile et l'immigration au Parlement en octobre, le gouvernement a présenté le 6 novembre une liste de « 20 décisions pour améliorer [la] politique d'immigration, d'asile et d'intégration », parmi lesquelles figure l'établissement d'un délai de carence de trois mois pour l'affiliation à l'assurance maladie (PUMA) des demandeurs d'asile. Cette mesure, fondée sur des considérations autres que sanitaires, impacte négativement les demandeurs d'asile mais également, au final, les finances publiques et l'ensemble du dispositif de santé publique. Confirmée par un décret du 30 décembre 2019, elle est entrée en vigueur en 2020.

UN DISPOSITIF NATIONAL D'ACCUEIL QUI HÉBERGE TOUJOURS MOINS D'UN DEMANDEUR D'ASILE SUR DEUX

La capacité du dispositif national d'accueil (DNA) pour demandeurs d'asile a de nouveau augmenté en 2019. Au 31 décembre 2019, 98 564 places étaient dédiées aux demandeurs d'asile, soit une augmentation de 14% par rapport à 2018, auxquelles s'ajoutent les 8 710 places de centres d'hébergement d'urgence (CPH) accueillant les bénéficiaires d'une protection internationale, soit une capacité totale du DNA de 107 274 places.

La couverture des besoins demeure cependant toujours aussi basse en pourcentage, la demande d'asile ayant également augmenté pendant cette période, tandis que la fluidité du dispositif

ne s'est pas améliorée : c'est ainsi qu'à la fin de l'année, moins de la moitié des demandeurs d'asile éligibles aux conditions matérielles d'accueil était hébergée dans une place dédiée. La part des centres d'accueil pour demandeurs d'asile (CADA) est désormais minoritaire (44% du parc d'hébergement), une part importante des places de centres d'accueil et d'orientation (CAO) ayant été converties en places d'hébergement d'urgence pour demandeurs d'asile (HUDA). Malgré ce sous-dimensionnement important du DNA, la loi de finances 2020 adoptée fin 2019 n'a prévu aucune nouvelle création de places pour l'année à venir.

UN RENFORCEMENT PROGRESSIF DES DISPOSITIFS D'INTÉGRATION

Suite à l'établissement en 2018 d'une « stratégie nationale pour l'accueil et l'intégration des personnes réfugiées », les crédits dédiés à l'intégration ont augmenté de 40% en 2019. Cette orientation politique forte a permis de renforcer l'apprentissage linguistique de l'ensemble des étrangers dans le cadre du contrat d'intégration républicaine (CIR). Les places en centre provisoire d'hébergement (CPH) ont augmenté de 67% pour atteindre 8 710 places à la fin de l'année 2019. Plus de 20 200 réfugiés ont été relogés cette année, grâce à la mobilisation de plus de 9 500 logements (en deçà cependant de l'objectif national fixé à 16 000).

Pour les bénéficiaires d'une protection internationale, plusieurs dispositifs d'accompagnement dédiés vers l'emploi et/ou le logement ont vu le jour ou se sont renforcés au cours de l'année. Le rôle de la délégation interministérielle pour l'accueil et l'intégration

des réfugiés (DIAIR) s'est accru pour piloter les différentes facettes de cette politique d'intégration, qui demeure encore marquée par une concertation insuffisante entre les départements ministériels et les strates de l'administration, et une programmation qui reste essentiellement annuelle.

En 2019, la France a accueilli 4 296 réfugiés réinstallés. En deux ans, 9 684 personnes ont été réinstallées sur un engagement de 10 000, renouvelé pour la période 2020-2021. Par ailleurs, 86 femmes yézidiennes d'Irak accompagnées de leurs enfants ont été accueillies en France au cours de l'année 2019, suite à l'engagement du président de la République l'année précédente auprès de Nadia Murad, prix Nobel de la paix 2018, à accueillir sur le territoire français 100 familles yézidiennes (16 d'entre elles avaient été accueillies dès la fin 2018, ce qui porte le total de familles accueillies à 102).

VERS UN NOUVEAU CYCLE DE PROPOSITIONS POUR RÉFORMER LE SYSTÈME D'ASILE EUROPÉEN

À l'échelle internationale, les déplacements forcés ont de nouveau atteint un niveau record. Le Haut-commissariat des Nations unies pour les réfugiés (HCR) estimait dans son rapport sur les déplacements forcés de population dans le monde, publié en juin 2019, que 70,8 millions de personnes se trouvaient dans cette situation. La Turquie demeure le premier pays d'accueil des réfugiés, suivie du Pakistan et de l'Ouganda. Alors que 80% des réfugiés se trouvent dans un pays voisin de leur pays d'origine, une faible partie d'entre eux cherche protection en Europe. En 2019, 656 920 primo-demandeurs d'asile ont été enregistrés dans les États membres de l'Union européenne, soit une hausse de 13% par rapport à 2018. Malgré cette tendance nouvelle, les demandes d'asile étant en baisse depuis 2016, le niveau de la demande d'asile demeure deux fois moindre qu'en 2015, où 1,26 millions de primo-demandeurs avaient été enregistrés. La Syrie est le premier pays d'origine des demandeurs pour la septième année consécutive, suivi de l'Afghanistan et du

Venezuela, qui passe de la cinquième à la troisième place. Les orientations politiques de l'Union européenne et des États membres demeurent marquées par un objectif de réduction des arrivées, parfois au détriment de la prise en compte des besoins de protection. Les blocages concernant le débarquement des navires secourant des migrants et réfugiés en mer Méditerranée se sont poursuivis en 2019, avec des réponses « bateau par bateau » apportées par l'UE et quelques États membres, à défaut d'un mécanisme global et pérenne. La réforme du régime d'asile européen commun, entamée en 2016, n'a pas abouti avant les élections européennes de mai 2019, et la mise en place d'une nouvelle Commission européenne et d'un nouveau Parlement génère un nouveau cycle de propositions et de négociations. En août 2019, la présidente de la Commission européenne a annoncé qu'elle comptait proposer un nouveau « pacte sur la migration et l'asile », dont les contours devaient être dévoilés au printemps 2020.

EN RÉTENTION, UN ALLONGEMENT DE LA DURÉE D'ENFERMEMENT SOURCE DE TENSIONS

Le doublement de la durée maximale de rétention (de 45 à 90 jours) à partir de janvier 2019 a produit des effets dès les premiers mois de sa mise en œuvre dans l'ensemble des 25 centres de rétention administrative (CRA), dont la capacité a été portée de 1 544 à 1 814 places cette année – auxquelles s'ajoutent 19 locaux de rétention administrative comportant 112 places. Dans leur rapport commun publié en juin 2019, les six associations assurant des missions d'aide à l'exercice des droits en rétention ont constaté un allongement de la durée moyenne de rétention principalement dû à un défaut de diligences de l'administration, qui dispose de plus de temps pour tenter d'obtenir les laissez-passer nécessaires à l'éloignement des personnes sans document de voyage. Ce constat s'est confirmé dans les mois suivants.

L'allongement de la durée de rétention a généré une hausse des tensions et des violences au sein des CRA, faute de prise en compte des nouveaux besoins sanitaires et psychologiques entraînés par cette mesure. Au premier semestre 2019, 11% des étrangers placés en CRA ont été retenus au-delà de 45 jours, soit 1 313 personnes, et 582 d'entre elles (45%) ont été éloignées pendant cette nouvelle période de rétention. Malgré une hausse de l'obtention des laissez-passer revendiquée par le gouvernement, une part significative des étrangers retenus

sont toujours libérés par les juges, lesquels constatent toujours d'importantes irrégularités dans les conditions d'interpellation ou dans les décisions d'éloignement. Seule une personne sur deux placée en CRA a été éloignée en 2019.

En 2019, le nombre d'éloignements forcés a augmenté de 21% (18 906). Moins de la moitié (9 060) concernent cependant des retours forcés de ressortissants de pays tiers à l'UE vers des pays tiers à l'UE (+23,3%). Les autres ont lieu à destination de pays européens, pour des citoyens européens (2 956, stable) ou des ressortissants de pays tiers dans le cadre de réadmissions (6 890, +28,3%). Alors qu'un rapport parlementaire publié en juin 2019 estimait que le coût d'un éloignement forcé était environ cinq fois supérieur à celui d'un retour aidé, et recommandait ainsi de revoir le modèle français, fondé sur la coercition, les retours aidés ont diminué de près de 30% en 2019. ■



Les missions



LE PREMIER ACCUEIL

Le premier accueil est assuré par les plates-formes d'accueil pour demandeurs d'asile (PADA), dites encore structures de premier accueil pour demandeurs d'asile (SPADA), lesquelles assurent des prestations distinctes. Les SPADA constituent en premier lieu la porte d'entrée dans la procédure d'asile : toute personne qui souhaite demander l'asile doit s'y présenter pour obtenir une convocation au Guichet unique pour demandeur d'asile (GUDA), lequel réunit les services de la préfecture et ceux de l'Office français de l'immigration et de l'intégration (OFII). En second lieu, les SPADA accompagnent les demandeurs d'asile après leur passage au GUDA, dans l'attente d'une éventuelle orientation, par l'OFII vers une place d'hébergement dans un des centres du Dispositif national d'accueil (DNA). Enfin, les SPADA accompagnent les bénéficiaires d'une protection internationale non hébergés ou non pris en charge par un dispositif dédié, dans l'amorce du processus d'insertion.

L'activité de l'année 2019 a vu la mise en œuvre du nouveau marché public des SPADA, lequel a été attribué en douze lots régionaux, dont trois l'ont été à Forum réfugiés-Cosi : Auvergne-Rhône-Alpes (Lot 1), Occitanie (lot 10), Provence-Alpes-Côte d'Azur (PACA, Lot 12). L'activité des deux premiers s'inscrit dans le cadre de groupements solidaires dont la coordination technique est assurée par Forum réfugiés-Cosi (cf. encadré). En PACA, la mission est assurée par Forum réfugiés-Cosi, qui a été amené à reprendre la gestion directe de la SPADA de Toulon. L'association gère ainsi désormais sept SPADA.

Le cahier des charges de ce marché public a introduit des conditions nouvelles d'exercice de la mission des services de premier accueil. En particulier, dans les territoires dépourvus de dispositifs dédiés à l'intégration des personnes bénéficiaires d'une protection internationale, le périmètre d'intervention des SPADA intègre une prestation nouvelle pour garantir l'accès aux droits de ce public. L'exercice de cette nouvelle mission a constitué un objectif difficile à atteindre dans les territoires concernés. Elle exige en effet la mise en place d'instances de régulation et de coordination entre les

différents acteurs, que nos équipes se sont attachées à organiser. Un appui fort des pouvoirs publics est également nécessaire pour développer un dispositif adapté et construire des parcours individuels d'intégration fluides.

Par ailleurs, le nouveau cadre légal issu de la « loi asile et immigration » a nécessité des adaptations du premier accueil. L'exclusivité de la domiciliation en SPADA pour tout demandeur d'asile non hébergé a généré une augmentation parfois très importante de l'activité dite « post-GUDA » (Alpes-Maritimes, Haute-Garonne notamment), mais aussi des difficultés d'accès aux services de la SPADA pour certains usagers bénéficiant d'un hébergement hors DNA, dans certains territoires éloignés du dispositif (PACA, Occitanie). La mise en place des pôles régionaux Dublin (PRD) non prévue lors de la contractualisation du marché public, s'est traduite par un nombre important de dysfonctionnements au démarrage de ces dispositifs, générant pour certaines SPADA un surcroît d'activité et pour d'autres, une baisse artificielle des entrées en post-GUDA.

De manière générale, la file active en post-GUDA est demeurée élevée en 2019, faute d'accès suffisant à l'hébergement dans le DNA. Quant au nombre de personnes entrant dans le dispositif d'asile, il est resté à un niveau équivalent à celui de 2018. Soumis à une forte pression, le premier accueil voit ses équipes exposées à des tensions régulières. L'association a dû maintenir les dispositifs de sécurité chargé de réguler les tensions dans les espaces d'accueil, voire en renforcer certains (à Marseille, Nice et Toulouse). Les efforts entrepris pour améliorer les conditions d'accueil du public et les conditions de travail des équipes se sont poursuivis en 2019. L'accent a été mis sur la recherche de locaux plus vastes et mieux

adaptés au nombre de personnes accueillies, lequel a fortement augmenté au cours des deux dernières années. Les démarches engagées se concrétiseront en 2020 par les déménagements, prévus au premier semestre, des SPADA de Toulouse et de Marseille. Cet effort se poursuivra en 2020 au bénéfice d'autres SPADA.

Pré GUDA	Nombre de personnes accueillies	23 771
en 2019	Délai moyen d'accès au guichet unique (en jours ouvrés)	8,9
en 2018	Délai moyen d'accès au guichet unique (en de jours ouvrés)	7

Post GUDA	Nombre de personnes accueillies	19 660
	Nombre de domiciliations	18 742
	Nombre de personnes orientées vers des aides d'urgence	5 311
	Nombre de personnes acheminées (orientation OFII) vers un hébergement	4 165
	Nombre de personnes accompagnées pour le dossier OFPRA	7 793
	Nombre de dossiers protection maladie (PUMA/CMU)	11 867
	Nombre de bénéficiaires d'une protection internationale accompagnés	1 338
	Nombre de personnes sorties du dispositif de premier accueil	11 336



La coordination des groupements solidaires, pour répondre de manière efficace et adaptée aux exigences du marché public SPADA

Les lots 1 (Auvergne-Rhône-Alpes) et 10 (Occitanie) du marché public sont gérés dans le cadre de deux groupements solidaires dont Forum réfugiés-Cosi est le mandataire et qui associent en co-traitance des associations partenaires. En Auvergne-Rhône-Alpes, le groupement solidaire réunit sept acteurs (Alfa3A, FOL 74, ADDCAES, ADATE, Diaconat protestant, Entraide Pierre Valdo et Forum réfugiés-Cosi) ; en Occitanie, trois (Gammes, ACAL et Forum réfugiés-Cosi).

Les conventionnements ont été passés pour structurer la coopération opérationnelle et financière.

Au-delà du portage juridique, la coordination veille à la conformité au cahier des charges des prestations mises en œuvre par chaque opérateur et à l'harmonisation des pratiques des SPADA, et apporte une expertise et un appui technique aux responsables des structures. Elle s'assure de la cohérence et de la qualité des rendus statistiques et de la bonne exécution budgétaire. Les coordinations alternent échanges quotidiens, visites sur site, réunions de coordination entre responsables associatifs, animation d'ateliers inter-structures pour les professionnels de terrain, auxquels s'ajoutent la production et la diffusion d'analyses, la représentation auprès des directions territoriales de l'OFII ou encore le soutien lors des audits.

Le travail produit tout au long de l'année permet à chaque acteur de se référer à des pratiques et des méthodes partagées.



L'HÉBERGEMENT ACCOMPAGNÉ

Forum réfugiés-Cosi contribue au dispositif national d'accueil (DNA) des demandeurs d'asile coordonné par l'Office français de l'immigration et de l'intégration (OFII). Le DNA, qui a vocation à garantir des conditions d'accueil adaptées aux demandeurs d'asile durant la période d'étude de leur dossier, puis aux bénéficiaires d'une protection internationale les plus vulnérables, se décline en différents types d'établissement : centres d'accueil de demandeurs d'asile (CADA), centres de Transit, centres d'hébergement d'urgence de demandeurs d'asile (HUDA), centres d'accueil et d'examen des situations (CAES), centres d'accueil et d'orientation (CAO), centres provisoires d'hébergement (CPH). Le DNA s'est accru de 13 000 places en 2018 et 2019, portant sa capacité totale à 107 274 places dont 51 826 places d'HUDA (devenu le type d'établissement le plus répandu, car présentant le coût journalier le plus faible), 43 602 places de CADA (pourtant naguère consacré comme l'établissement de référence) et 8 710 places de CPH.

Forum réfugiés-Cosi assure dans chacun de ses établissements un accompagnement global réalisé par des équipes professionnelles, souvent complété par l'action de bénévoles.

L'association a poursuivi en 2019 un développement centré sur la consolidation et la pérennisation de centres existants. La capacité nette d'hébergement a augmenté de 119 places, avec les extensions des CADA de Peyrelevade (Corrèze) et de Lorgues (Var), la transformation en CADA et l'extension du CAO de Champagnac (Cantal), et la transformation du CAO de Murat-le-Quaire (Puy-de-Dôme) en HUDA, situé à Clermont-Ferrand. Dans le cadre de la campagne d'appel à projets 2018-2019, deux projets d'HUDA ont été retenus, l'un dans le Puy-de-Dôme, le second en Haute-Garonne, lequel ouvrira en 2020.

Par ailleurs, en cohérence avec ses orientations stratégiques relatives à l'amélioration de la prise en charge des personnes vulnérables, Forum réfugiés-Cosi s'est inscrit dans le programme d'ouverture de places dédiées à l'accueil de femmes victimes de violences et/ou de traite des êtres humains, lancé par la Direction de l'Asile de la Direction générale des étrangers en France (DGEF). Traduction concrète de la Directive Accueil et du CESEDA sur la prise en charge des personnes vulnérables, deux projets ont été retenus avec la transformation de 20 places du centre de Transit (Rhône) et l'extension de 9 places du CADA de Lorgues (Var). Ces places spécialisées visent à garantir la mise à l'abri et en sécurité des femmes hébergées, et à leur apporter un accompagnement adapté à leurs besoins spécifiques.

L'État déploie depuis plusieurs années un plan d'action visant à améliorer la structuration et la lisibilité du parc d'hébergement. De manière générale, l'année 2019 a vu la pleine mise en œuvre de la réforme de l'asile de 2018, la publication des décrets d'application venant préciser les évolutions apportées par la loi, et les équipes ont dû s'adapter rapidement pour maintenir la qualité des prestations. Ont été publiés les arrêtés relatifs aux cahiers des charges, règlements de fonctionnement et contrats de séjour des

CADA et des HUDA, notamment pour intégrer, suite à la réforme de l'asile de 2018, les nouveaux des délais de sortie suite à une décision définitive de rejet de la demande d'asile. Ces changements ont demandé à la direction, à l'encadrement et aux équipes de modifier les cadres de fonctionnement et d'en expliquer la portée aux demandeurs d'asile.





L'activité des centres d'hébergement a en outre été impactée par la réforme de la carte ADA (une carte de retrait devenant carte de paiement). Engagée par l'OFII à la demande du gouvernement au cours de l'été et prenant effet le 5 novembre, malgré l'alerte des associations du secteur unanimes, cette réforme est venue dégrader les conditions matérielles des demandeurs d'asile, spécialement dans les sites éloignés des centres urbains. C'est ainsi que la mobilité des personnes s'est trouvée largement compliquée, tout comme l'accès aux associations solidaires et services de proximité. Pour maintenir la qualité de la prise en charge, les équipes, qui se sont équipées de terminaux de paiement électroniques (TPE), ont dû intégrer des tâches jusque-là réalisées de manière autonome par les résidents (achats de billet de transport, prestations de transport, négociation avec des commerçants pour ouvrir des possibilités de 'cash back').

Les professionnels des centres ont observé, au cours de l'année, une proportion plus forte de personnes accueillies présentant des états sanitaires dégradés : pathologies lourdes, polyhandicaps, besoin d'assistance respiratoire, voire fin de vie. Les centres équipés de places pour personnes à mobilité réduite (PMR), d'ascenseurs et/ou permettant un accès privatif aux cuisines et aux toilettes se sont vus fortement impactés par ces orientations.

De manière générale, les différentes structures d'hébergement ont vu, cette année encore, la fluidité du DNA diminuer et les durées moyennes de séjour s'allonger. Si les CAES conservent des durées de prise en charge courtes, conformément à leur objet, les CADA, les HUDA et le centre de transit ont vu leur taux de rotation fortement baisser, passant en cumul de 123% à 88%. Si l'on ajoute un taux d'occupation également en baisse (92%), cette dégradation

La fermeture des CAO :

Par une circulaire du 31 décembre 2018, la DGEF a décidé de la fermeture de la totalité des centres d'accueil et d'orientation (CAO) durant la période allant du 1^{er} janvier 2019 au 30 juin 2020.

Dès le début de l'année et en relation étroite avec les services déconcentrés de l'État, Forum réfugiés-Cosi s'est attaché à maintenir les capacités d'accueil correspondant aux places amenées à fermer, en s'appuyant sur l'expérience des professionnels œuvrant dans les CAO.

Un diagnostic a permis d'identifier les sites susceptibles de voir leur exploitation poursuivie après transformation administrative en HUDA, CADA ou CPH, à la faveur d'échanges avec les municipalités et avec les bailleurs.

Au-delà de la planification des ouvertures et fermetures, la dimension opérationnelle s'est déclinée sur plusieurs plans : organiser la transition pour les publics accueillis (information, acheminements), gérer les prises à bail ou les cessations d'exploitation, réorganiser les missions au sein des équipes.

des indicateurs témoigne des dysfonctionnements actuels du DNA. La direction de l'OFII a ainsi été interpellée sur les délais de mise en œuvre des orientations nationales, qui peuvent générer une vacance de places durant de nombreuses semaines, amenuisant ainsi sérieusement la capacité réelle du parc.

DONNÉES CONSOLIDÉES TOUS TYPES D'HÉBERGEMENT POUR DEMANDEURS D'ASILE CONFONDUS (TRANSIT, CADA, HUDA, CAO, CAES)

L'accueil des personnes placées en procédure accélérée¹ (PA) est resté stable avec 32% des personnes hébergées en 2019, tandis que l'accueil des personnes en procédure normale (PN) a atteint 42% (31% en 2018). Quant aux personnes placées sous règlement Dublin², elles ont représenté 18% des entrées (25% en 2018), cette baisse trouvant son origine dans la mise en place en Auvergne Rhône-Alpes des centres du Pôle régional Dublin (PRD) et dans la fermeture progressive des CAO, qui accueillait de nombreuses personnes sous règlement Dublin orientées depuis Paris.

Parmi les 71 nationalités représentées dans nos centres, l'Albanie reste le pays le plus représenté, avec 14% d'Albanais accueillis contre 18% l'année précédente, suivi par l'Afghanistan, la Géorgie, le Nigéria et la Guinée-Conakry. Le taux moyen de protection accordée est de 50%

(56% en 2018), avec de fortes variations d'un dispositif à l'autre, selon les nationalités accueillies – les taux sont élevés pour les Afghans, Soudanais et Érythréens notamment, nettement plus faibles pour les ressortissants des pays des Balkans – ou la typologie des personnes – on constate des taux d'accord plus élevés chez les personnes isolées, souvent en relation avec le pays d'origine.

L'activité d'accompagnement des bénéficiaires d'une protection internationale est restée stable cette année (326 personnes, contre 324 en 2018). Leur présence au sein des centres est de plus en plus marquée, corrélée à l'allongement de leur séjour, faute de solutions de sortie adaptées. Parmi eux, les jeunes isolés de moins de 25 ans sont confrontés à la rareté de l'offre en petits logements et à une solvabilité financière souvent difficile à atteindre, n'étant pas éligibles au RSA.

1 - Procédure accélérée : Cf. art. L723-2 du CESEDA.

2 - Le règlement européen Dublin établit les critères déterminant l'État membre responsable de l'examen d'une demande d'asile.

Données consolidées des dispositifs d'hébergement des demandeurs d'asile



Capacité totale : **2 433** places

4 209 personnes accueillies



2 054 personnes entrées



2 162 personnes sorties

Taux de rotation **88%**

Taux d'occupation **92%**

Typologie des personnes accueillies

Nombre de personnes en famille	3 253
<i>Dont enfants</i>	1 709
Nombre de personnes isolées	956

71 nationalités

5 principales nationalités (35% du total)

Albanie	14 %
Afghanistan	9 %
Géorgie	7 %
Nigéria	6 %
Guinée	5 %

Protections accordées

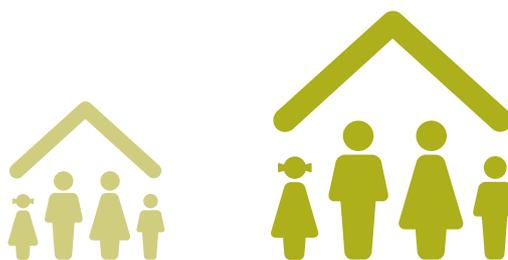
Décisions rendues	1 119
<i>dont définitives</i>	654
Taux de protection global <i>(rapporté au nombre de décisions rendues)</i>	50%
<i>dont protection OFPRA</i>	27%
<i>dont protection CNDA</i>	33%
Nombre total de statuts (en dossiers)	326
OFPRA	162
<i>dont protection subsidiaire</i>	63
CNDA	164
<i>dont protection subsidiaire</i>	68

L'ACTIVITÉ DES CADA

Le fonctionnement des CADA est régi par le Code de l'action sociale et des familles (CASF). Ils ont pour mission d'assurer l'accueil, l'hébergement, la domiciliation et l'accompagnement administratif, social et sanitaire des demandeurs d'asile pendant l'instruction de leur demande. Ils sont hébergés soit dans des bâtiments collectifs, soit dans des logements en diffus mis à leur disposition, l'arrêté détaillant plus précisément les normes minimales d'occupation de l'espace. Les CADA peuvent prendre en charge certains besoins (i.e. frais de transports) en complément de l'allocation pour demandeur d'asile (ADA) versée par l'OFII aux ménages en cours de procédure de demande d'asile. Le taux d'encadrement réglementaire peut aller d'un équivalent temps plein (ETP) pour 15 personnes hébergées à un ETP pour 20. Cahier des charges, règlement de fonctionnement et contrat-type de séjour ont été mis à jour en juin 2019 par un arrêté du ministère de l'Intérieur. Ces documents contractuels entre le gestionnaire et la personne accueillie encadrent les modalités de prise en charge au sein des centres.

En 2019, le nombre de places en CADA est passé de 1 153 places à 1 232 places. Les 40 places du CAO de Champagnac (Cantal) ont été transformées en CADA, tout en passant à 60 places. Le CADA de Draguignan et Lorgues (Var) a connu sa deuxième extension en deux ans pour atteindre une capacité totale de 109 places, avec neuf places créées à destination de femmes victimes de violence et/ou de traite

Données consolidées tous CADA confondus



Capacité totale : **1 232** places

1 921 personnes accueillies



810 personnes entrées



824 personnes sorties

Taux de rotation **66%**

Taux d'occupation **93%**

des êtres humains. Enfin, le CADA de Peyrelevalde (Corrèze) a vu sa capacité augmenter de 10 places.

Les principales nationalités sont les mêmes, à l'exception de la Syrie qui disparaît du top 5. L'accueil des familles reste largement majoritaire, les personnes isolées représentent 21% du public. Le taux d'octroi d'une protection internationale est passé de 45% à 51%.



L'activité du centre de transit

Le Centre de transit de Forum réfugiés-Cosi est l'un des deux centres du même type en France, l'autre étant situé en région parisienne. Il accueille temporairement des demandeurs d'asile et assure leur accompagnement administratif, juridique et social en attendant leur orientation dans le dispositif national d'accueil ou toute autre structure dédiée à l'accueil des demandeurs d'asile et des réfugiés. Il permet de soustraire de l'urgence sociale les primo-arrivants, mais aussi de participer à une meilleure répartition sur le territoire national. La réactivité de ce dispositif lui a permis à de nombreuses reprises de répondre à des situations urgentes d'une certaine ampleur dans un délai très court. La réforme de l'asile de 2015 a conduit les autorités de tutelle à ôter à cette structure, jusque-là souple et réactive, sa spécificité de centre de transit. En témoigne l'effondrement de son taux de rotation, passé de 621% en 2015 à 63,8% en 2019, son plus bas niveau depuis la création de la structure en 1997. La principale conséquence de cette dégradation est de priver les pouvoirs publics dans le Rhône de plusieurs centaines de prises en charge de demandeurs d'asile par an, lesquelles sollicitent l'hébergement d'urgence de droit commun ou restent sans solution.

Typologie des personnes accueillies

Nombre de personnes en famille	1504
<i>dont enfants</i>	799
Nombre de personnes isolées	417

66 nationalités

5 principales nationalités (43% du total)

Albanie	17%
Géorgie	8%
Afghanistan	7%
Guinée	5%
République démocratique du Congo	5%

Protections accordées

Décisions rendues	662
<i>dont définitives</i>	417
Taux de protection global <i>(rapporté au nombre de décisions rendues)</i>	51%
<i>dont OFPRA</i>	27%
<i>dont CNDA</i>	38%
Nombre total de statuts (en dossiers)	213
Statuts OFPRA	89
<i>dont protection subsidiaire</i>	32
Statuts CNDA	124
<i>dont protection subsidiaire</i>	49

L'ACTIVITÉ DES HUDA

En complément des capacités d'accueil disponibles en CADA, l'État finance des dispositifs d'accueil d'urgence plus ou moins pérennes, créés localement en fonction des besoins. Les HUDA accueillent les demandeurs d'asile non hébergés en CADA faute de places disponibles pendant l'instruction de leur demande d'asile, prioritairement placés en procédure accélérée, ou placés sous règlement Dublin, donc non éligibles à l'hébergement en CADA. Ils ne relèvent pas des établissements sociaux et médico-sociaux définis dans le CASF, et font l'objet d'un cadre réglementaire et financier plus souple que celui des CADA. Depuis 2019, dans le cadre la mise en œuvre des pôles régionaux Dublin (PRD), certains HUDA sont dédiés à l'accueil des personnes sous règlement Dublin, dans l'attente de leur réadmission éventuelle vers le pays européen chargé

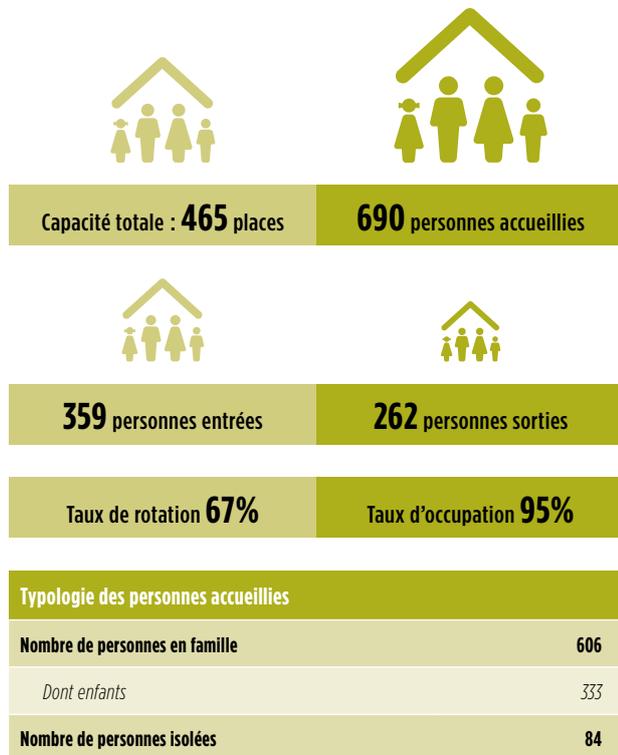
d'étudier leur demande d'asile. L'accompagnement des équipes inclut les prestations d'accueil et d'hébergement, l'accompagnement dans la procédure de demande d'asile et le suivi social et sanitaire. Un nouveau cahier des charges publié en 2019 remplace celui établi en 2017. Bien qu'il soit moins détaillé que celui des CADA, les prestations sont similaires, pour un prix de journée inférieur, sans qu'un taux d'encadrement ne soit précisé.

Forum réfugiés-Cosi gère un HUDA à Clermont-Ferrand dans le Puy-de-Dôme (115 places) et trois HUDA dans le Rhône : un à Lyon 8^{ème}, dit « dispositif sas » (175 places) et articulé au PRD de Lyon ; un à Saint-Genis-les-Ollières (85 places) et un à Villeurbanne (50 places). Suite à la note d'information du 31 décembre 2018

relative au parc d'hébergement, qui prévoit la transformation des places dites « AT-SA » (Accueil temporaire / Service de l'Asile) en HUDA, le dispositif AT-SA de Bellenaves et Ygrande (40 places) dans

l'Allier est devenu un HUDA depuis le 1er janvier 2019. Par suite, les orientations, jusque-là nationales, sont désormais gérées par la Direction territoriale de l'OFII.

Données consolidées tous HUDA confondus



38 nationalités

5 principales nationalités (48% du total)	
Arménie	10%
Nigéria	10%
Albanie	10%
Afghanistan	9%
Angola	9%

Protections accordées	
Décisions rendues	104
<i>dont définitives</i>	64
Taux de protection global <i>(rapporté au nombre de décisions rendues)</i>	48%
<i>dont OFPRA</i>	22%
<i>dont CNDA</i>	39%
Nombre total de statuts (en dossiers)	31
Statuts OFPRA	10
<i>dont protection subsidiaire</i>	7
Statuts CNDA	21
<i>dont protection subsidiaire</i>	13

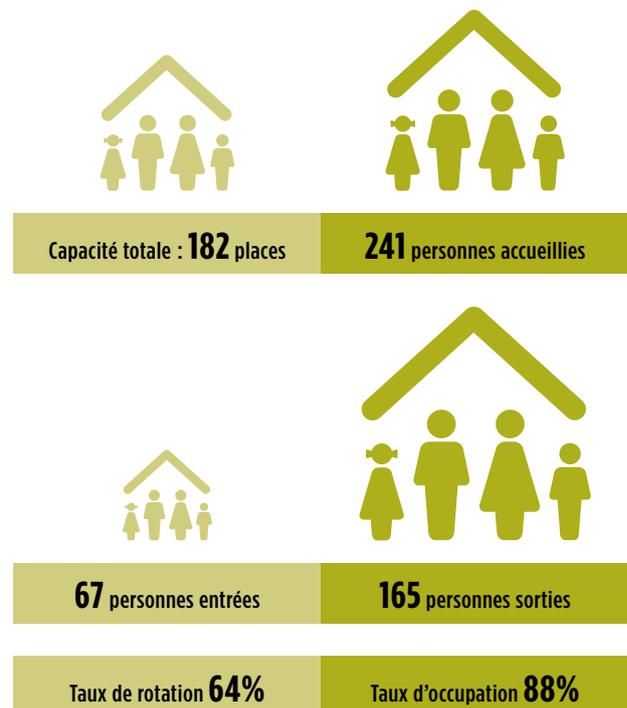
L'ACTIVITÉ DES CAO

Créés à partir de novembre 2015, les Centres d'accueil et d'orientation (CAO) ont été ouverts en urgence pour accueillir les 'migrants' – en réalité en quasi-totalité des personnes en quête de protection internationale – du Calaisis, du Dunkerquois et d'Île-de-France, le temps nécessaire à l'étude de leur situation individuelle. Les CAO hébergent essentiellement des demandeurs d'asile, majoritairement isolés, durant l'étude de leur dossier de demande d'asile. Début 2019, Forum réfugiés-Cosi demeurait gestionnaire de trois CAO ouverts en 2017 dans le Puy-de-Dôme à Loubeyrat (35 places) et à Murat-le-Quaire (35 places), et dans le Cantal à Champagnac (40 places), auquel s'est ajouté en 2018 un CAO situé à Châteaudouble dans le Var (72 places).

Dans le cadre du plan de fermeture de ces centres, l'association a organisé la transformation des capacités de Murat-le-Caire et de Champagnac respectivement en places d'HUDA et de CADA.

Au 31 décembre 2019, les CAO de Loubeyrat et de Châteaudouble demeureraient provisoirement en activité, dans l'attente d'une transformation de ces places début 2020, tandis que celui de Murat-le-Quaire fermait ses portes fin septembre 2019 au profit d'un HUDA ouvert à Clermont-Ferrand. Pour anticiper les fermetures, les admissions ont fortement baissé, et par suite les taux d'occupation et de rotation.

Données consolidées tous CAO confondus



Typologie des personnes accueillies	
Nombre de personnes en famille	20
<i>Dont enfants</i>	10
Nombre de personnes isolées	221

21 nationalités

5 principales nationalités (78% du total)	
Afghanistan	47%
Soudan	10%
Mali	9%
Guinée	7%
Érythrée	6%

Protections accordées	
Décisions rendues	98
<i>dont définitives</i>	49
Taux de protection global (rapporté au nombre de décisions rendues)	73%
<i>dont OFPRA</i>	42%
<i>dont CNDA</i>	32%
Nombre total de statuts (en dossiers)	36
Statuts OFPRA	30
<i>dont protection subsidiaire</i>	15
Statuts CNDA	6
<i>dont protection subsidiaire</i>	3

L'ACTIVITÉ DES CAES

Depuis la fin de l'année 2017, l'État a décidé le déploiement sur tout le territoire national de Centres d'accueil et d'examen des situations (CAES), définis comme des dispositifs permettant la mise à l'abri de personnes non hébergées identifiées comme souhaitant demander l'asile. L'objectif est de permettre, dès l'arrivée en France, l'analyse de la situation de chaque personne, son orientation vers une structure adaptée à sa situation, et l'accès rapide au guichet unique (GUDA). La durée de séjour théorique est de un mois. Forum réfugiés-Cosi gère trois CAES : un à Villeurbanne dans le Rhône (100 places), un à Clermont-Ferrand

dans le Puy-de-Dôme (54 places), et un à Septèmes-les-Vallons dans les Bouches-du-Rhône (150 places).

En fonction des contextes locaux et de l'organisation des dispositifs régionaux d'accueil et d'hébergement, ces trois centres atteignent inégalement les objectifs initialement définis, si bien que la place de certains, au sein de la chaîne d'hébergement, reste imparfaite. L'interférence des admissions depuis l'Île-de-France, l'existence ou non de centres dédiés aux demandeurs d'asile en procédure Dublin, ou les priorités locales d'admission, expliquent la diversité constatée dans l'activité de ces trois centres.

Données consolidées tous CAES confondus



Capacité totale : **304** places

956 personnes accueillies



669 personnes entrées



741 personnes sorties

Taux de rotation **232%**

Taux d'occupation **89%**

Typologie des personnes accueillies	
Nombre de personnes en famille	767
<i>Dont enfants</i>	399
Nombre de personnes isolées	189

49 nationalités

5 principales nationalités (42% du total)	
Albanie	12%
Nigéria	9%
Serbie	8%
Afghanistan	7%
Guinée	6%

Protections accordées	
Décisions rendues	119
<i>dont définitives</i>	49
Taux de protection global (rapporté au nombre de décisions rendues)	33%
<i>dont OFPRA</i>	14%
<i>dont CNDA</i>	13%
Nombre total de statuts (en dossiers)	16
Statuts OFPRA	11
<i>dont protection subsidiaire</i>	5
Statuts CNDA	5
<i>dont protection subsidiaire</i>	1

L'ACTIVITÉ DES CPH

Abrogeant l'information relative aux missions des CPH du 2 août 2016, une information du ministère de l'Intérieur en date du 18 avril 2019 a précisé les conditions d'admission des bénéficiaires d'une protection internationale en Centre provisoire d'hébergement (CPH), les missions de ces centres d'hébergement et de réinsertion sociale (CHRS) d'un type particulier, ainsi que leur articulation avec les dispositifs d'insertion existants. Elle réaffirme la vocation des CPH à accueillir temporairement les bénéficiaires d'une protection internationale les plus vulnérables, en développant un accompagnement renforcé avant leur accès à un logement autonome. Une convention signée entre l'État et le gestionnaire pour une durée de cinq ans encadre les moyens budgétaires, les activités et les

modalités de contrôle du centre. Le taux d'encadrement est d'un ETP pour 10 personnes, la moitié de l'équipe devant être titulaire d'un diplôme socio-éducatif. L'hébergement peut être collectif ou en logements diffus. L'équipe accompagne les personnes dans leurs démarches administratives et sociales et dans l'élaboration et la mise en œuvre d'un projet professionnel et/ou de formations individualisées.

Forum réfugiés-Cosi gère trois CPH, successivement créés en 1982 à Lyon (Rhône), en 2016 à Moulins et à Yzeure (Allier), et en 2017 à Aurillac (Cantal). Leurs capacités respectives sont de 120, 55 et 60 places. ■

Données consolidées tous CPH confondus



Capacité totale : **235** places

401 personnes accueillies



204 personnes entrées



190 personnes sorties

Taux de rotation **84%**

Taux d'occupation **92%**

Typologie des personnes accueillies

Nombre de personnes en famille	328
<i>Dont enfants</i>	<i>181</i>
Nombre de personnes isolées	73

37 nationalités

5 principales nationalités (56% du total)

Albanie	18%
Afghanistan	17%
Syrie	10%
Érythrée	6%
République démocratique du Congo	5%



L'AIDE À L'INTÉGRATION

Depuis 2018, le sujet de l'intégration des bénéficiaires d'une protection internationale (statut de réfugié, protection subsidiaire, apatridie) a gagné en visibilité et en ressources : la création de la DiAIR (Délégation interministérielle pour l'accueil et l'intégration des réfugiés) et la mise en place d'appels à projets par le ministère du Travail (PIC BPI) en sont deux illustrations. Dans ce contexte, les dix programmes d'intégration de l'association déclinés sous les appellations Accelair ou PRIR (Programme régional d'intégration des réfugiés) en Auvergne Rhône-Alpes et en Occitanie mettent en œuvre une réponse cohérente et articulée.

Nos programmes s'appuient sur quatre principes :

- La globalité de l'accompagnement en matière d'emploi, de formation et de logement, sans oublier l'accompagnement social et administratif, l'accès à la santé physique et mentale et la question cruciale de l'ouverture des droits sociaux ;
- L'expertise de l'accompagnement, en s'appuyant sur des professionnels ayant une connaissance fine du public et des enjeux de l'interculturalité ;
- Le travail en réseau, tant au niveau institutionnel qu'associatif, qui génère des partenariats riches en complémentarités et s'appuyant sur le droit commun ;
- L'accompagnement individuel et personnalisé, permettant de prendre en compte l'hétérogénéité du public, laquelle nécessite la recherche de solutions spécifiques et variées.



Des bénéficiaires rhodaniens satisfaits du programme Accelair !

La direction de l'Intégration de l'association a conduit en 2019 une évaluation post-accompagnement, pour mesurer la durabilité du processus d'intégration. Si le bénéficiaire dispose généralement d'un emploi ou d'une formation et d'un logement ou d'un hébergement adapté en fin de prise en charge au sein du programme, qu'en est-il deux ans après ? La personne s'avère-t-elle suffisamment autonome pour évoluer dans le droit commun, si bien qu'on puisse parler d'intégration durable ?

L'étude a été effectuée auprès de personnes prises en charge en 2013, 2015 et 2017 (donc n'étant plus accompagnées par Accelair)³. Un questionnaire a été envoyé à 955 bénéficiaires sortis en 2013, 2015 et 2017), et 23 entretiens individuels, plus qualitatifs, ont été réalisés auprès de bénéficiaires sortis en 2015 et en 2017. Le taux de réponse global est de 25%, ce qui assure une représentativité suffisante, avec une marge d'erreur de 6%. Les entretiens ont permis d'aborder les volets centraux du programme que sont l'insertion professionnelle et l'accès et le maintien dans le logement. Ont été également pris en compte la maîtrise de la langue française, l'ouverture culturelle, la mobilité, la santé et la réunification familiale.

Les résultats recueillis sont très encourageants, 80% des répondants se déclarant satisfaits de l'accompagnement global fourni par les équipes d'Accelair. 70% d'entre elles sont satisfaites des logements proposés, et 76% ont un emploi ou suivent une formation. Cela tend à démontrer que l'intégration initiée se poursuit dans la durée, les personnes ayant acquis l'autonomie suffisante pour poursuivre leur parcours. 84% des personnes indiquent avoir développé un sentiment d'appartenance avec leur nouveau pays d'accueil, et 89% souhaitent obtenir la nationalité française.

« Je suis très satisfaite du programme Accelair : grâce à ce dernier, j'ai pu faire mon intégration sur le plan professionnel et du logement. Au début, c'était difficile de comprendre et de gérer les démarches administratives et les factures, mais maintenant je me sens à l'aise, comme si j'étais chez moi au Congo, bien sûr grâce à ce programme. »

3 - Les résultats de cette évaluation seront publiés en 2020 par Forum réfugiés-Cosi.

Si ces principes pris individuellement ne sont pas nécessairement innovants, l'innovation réside dans leur mise en place conjointe, selon la méthodologie du programme Accelair qui produit des résultats rapidement. Ainsi, les nouveaux programmes mis en place à la fin de l'année 2018 (« Accelair Occitanie » et « PRIR Cantal ») ont dès l'année 2019, première année pleine, produit des effets en termes de logement et d'emploi. En 2019, 2 646 ménages ont été accompagnés, soit 47% de plus qu'en 2018. 1 277 contrats de travail ont été signés, 1 035 adultes sont entrés en formation, et près de 600 baux (596) ont été signés dans un logement autonome. « Accelair Rhône », volet historique né en 2002, continue de représenter une part importante de ces résultats, mais celle-ci tend à diminuer, passant de 80% en 2018 à 61% en 2019, signe d'une montée en charge constante des autres programmes.

LES PROGRAMMES D'ACCUEIL DE RÉFUGIÉS RÉINSTALLÉS

Forum réfugiés-Cosi développe depuis 2011 des programmes d'accueil des bénéficiaires d'une protection internationale arrivant en France dans le cadre d'opérations de réinstallation menées en partenariat avec l'État, le Haut-commissariat des Nations unies pour les réfugiés (HCR) et l'Organisation internationale pour les migrations (OIM). Identifiés par le HCR comme particulièrement vulnérables et dépourvus de perspective d'intégration dans leur premier pays de refuge, ces réfugiés sont transférés par l'OIM dans un État partenaire du HCR.

En France, les bénéficiaires des programmes de réinstallation sont, dès leur arrivée, pris en charge par des associations qui assurent un accompagnement social global et renforcé durant une année. Cet accompagnement comprend l'apprentissage linguistique et l'accès au logement et à l'ensemble des droits attachés au statut de réfugié. Concrètement, Forum réfugiés-Cosi prend en charge les réfugiés dès leur arrivée en France à l'aéroport, pour les conduire dans leur logement, privilégiant ainsi le principe du « logement d'abord ». En amont, des logements ont été captés et équipés en fonction des compositions et des besoins connus des familles. Dans un premier temps, l'association est titulaire du bail et sous-loue le logement au ménage réinstallé. Le bail glisse au nom du ménage lorsque celui-ci dispose de droits sociaux lui permettant de financer son logement et que le bailleur valide la capacité du ménage à respecter les règles propres aux locataires : paiement régulier du loyer, respect du voisinage, entretien du logement. Dans des situations exceptionnelles, les réfugiés réinstallés peuvent bénéficier d'une prise en charge en hébergement collectif, en particulier lorsque l'arrivée en France précède la captation ou l'équipement du logement. Durant les semaines qui suivent l'arrivée, l'équipe de la mission réinstallation se consacre aux premières démarches : bilan de santé, envoi des dossiers administratifs pour ouvrir les droits sociaux et sanitaires, dépôt de demande de titre de séjour à la préfecture, signature du Contrat d'intégration républicaine (CIR) et scolarisation des enfants. Trois à six mois après leur arrivée sur le sol français, les réfugiés réinstallés bénéfi-

cient d'une formation en Français langue étrangère (FLE) organisée par l'OFII dans le cadre du CIR, afin d'acquérir les compétences linguistiques nécessaires à leur insertion professionnelle. La construction d'un projet individualisé permet de préparer la fin de cette formation linguistique et d'engager des formations complémentaires (i.e. FLE à visée professionnelle organisé par Pôle Emploi) ou une embauche.

L'accompagnement apporte une attention particulière aux aspects moins visibles de l'intégration en France que sont l'ancrage dans le quartier d'adoption, la construction du lien social ou encore la découverte des codes culturels. Le parcours de vie de ces personnes comporte en effet de nombreux points de rupture, et si beaucoup font preuve d'une très grande capacité de résilience et s'appuient sur une forte volonté de s'intégrer en France, les traumatismes et les différences culturelles peuvent représenter de véritables défis qu'il convient de prendre en compte.

En 2019, Forum réfugiés-Cosi a mis en œuvre cinq programmes de réinstallation, qui présentent chacun des particularités.

LE PROGRAMME D'ACCUEIL ET D'INTÉGRATION DES RÉINSTALLÉS (AIR) - DEPUIS 2011

L'accord-cadre signé entre le HCR et la France en 2008 permet au HCR de soumettre une centaine de dossiers par an à la Direction générale des étrangers en France (DGEF) du ministère de l'Intérieur, en vue de leur réinstallation sur le territoire français. Dans le cadre de cet accord, Forum réfugiés-Cosi a conduit en 2010 un premier projet en accueillant 27 Palestiniens réfugiés en Irak et dans d'autres pays du Moyen-Orient. Depuis 2011, le programme AIR se déploie dans le département du Rhône, essentiellement dans la Métropole de Lyon. L'accord passé entre la France et le HCR ne prévoit aucun critère de nationalité d'origine ou de provenance, mais se base sur des critères de vulnérabilité tant sanitaire que sociale. Par suite, le programme AIR est ouvert à toute personne, quel que soit son pays d'origine et où qu'elle soit dans le monde, à condition d'avoir été reconnue réfugiée par le HCR et de se trouver dans une situation de vulnérabilité particulièrement forte.

L'OFPRA ne réalise pas d'entretien avec les personnes ainsi identifiées, d'une part parce que les vulnérabilités identifiées requièrent souvent un départ en urgence, d'autre part parce qu'il n'est pas possible d'organiser une mission *ad hoc* pour un seul ménage. C'est pourquoi, à la différence des autres programmes de réinstallation, les bénéficiaires de ce programme effectuent leur demande d'asile sur le sol français, dans les premiers jours suivant leur arrivée. Ils doivent s'inscrire dans le parcours ordinaire d'un demandeur d'asile primo-arrivant, bien que la probabilité de se voir protégé par l'OFPRA soit de quasi 100 %. Par suite, les phases de l'accompagnement s'engagent de manière plus tardive que pour les autres réfugiés réinstallés.

PROGRAMME ARISE – ACCUEIL DE RÉINSTALLÉS SYRIENS – 2016-2020

En 2015, la France a pris un nouvel engagement, inscrit dans le programme de réinstallation défini par l'Union européenne pour accueillir 50 000 réfugiés syriens. L'objectif français est l'accueil, entre 2016 et 2019, de 10 000 réfugiés syriens en provenance de Turquie, du Liban et de Jordanie. Le programme est piloté par la DGEF en lien avec la Délégation interministérielle pour l'hébergement et l'accès au logement (DIHAL) et la Délégation interministérielle pour l'accueil et l'intégration des réfugiés (DIAIR). Forum réfugiés-Cosi lance en juillet 2016 le programme ARISE avec un objectif d'accueil et d'accompagnement d'un peu plus de 500 réfugiés en trois ans. Initié avec l'arrivée de 31 personnes à Aubenas et à Largentière (Ardèche), le programme s'est déployé en Auvergne-Rhône-Alpes (notamment dans l'Ain avec l'association alfa3A) et en Occitanie. Fin décembre 2019, l'objectif fixé est atteint. Il est à noter que l'objectif d'accueil de 10 000 réfugiés syriens a été revu à la baisse en 2017, suite à l'engagement du président de la République d'accueillir 3 000 réfugiés subsahariens en provenance du Tchad ou du Niger. S'en tenant à l'objectif global d'accueil de 10 000 réfugiés réinstallés, ce sont au final 7 000 réfugiés syriens qui ont été accueillis.

PROGRAMME AINRAF – ACCUEIL ET INTÉGRATION DES RÉINSTALLÉS AFRICAINS – 2018-2019

En octobre 2017, suite à la grave détérioration de la situation des réfugiés en Libye, le président de la République a pris auprès de ses homologues nigérien et tchadien l'engagement d'accueillir 3 000 réfugiés en provenance de ces pays de premier asile, y compris des réfugiés évacués des camps libyens par le HCR. Le programme AINRAF s'inscrit dans cette réponse pour accueillir 50 réfugiés en provenance du Tchad et du Niger, d'abord hébergés au printemps 2018 au centre de Transit de Villeurbanne dans l'attente de l'ouverture des droits sociaux et sanitaires, avant l'entrée dans le logement en sous-location au moyen d'un bail glissant. L'action s'est achevée en 2019.

PROGRAMME HEVI « ESPOIR » – 2019-2020

Forum réfugiés-Cosi participe depuis septembre 2019 à l'accueil de femmes yézidiennes et de leurs enfants, suite à l'engagement pris en octobre 2018 par le président de la République auprès de Nadia Murad, présidente de l'association Nadia's Initiative et Prix Nobel de la Paix en 2018, en faveur d'une centaine de familles monoparentales

(femmes veuves avec enfants). Les Yézidis forment une communauté dont la plupart des membres vivent au nord de l'Irak, pour l'essentiel dans les montagnes du Sinjar. Ils ont leur propre religion, leur propre lieu de pèlerinage situé à Lalish (Irak), et ils parlent un dialecte kurde dénommé kurmandji ou sorani selon le territoire d'origine. Leur originalité a régulièrement suscité l'hostilité des sociétés dominantes, voire des persécutions, à de nombreuses reprises. Lorsque l'organisation État Islamique en Iraq et au Levant (EIL) a envahi le Sinjar en 2014, la communauté yézidie fut l'une des plus grandes victimes de la politique radicale et meurtrière de cette organisation. Dès son arrivée dans la région, Daech s'est rendu coupable de meurtres et d'enlèvements massifs, ainsi que de traite d'êtres humains. De nombreux hommes furent assassinés dans des conditions particulièrement violentes, et nombre de corps n'ont pas été retrouvés. Les femmes ont été enlevées, mariées de force, violées et vendues, pendant que leurs enfants étaient placés dans des familles de Daech et pour certains, enrôlés de force dans l'armée de l'organisation.

Plus de 500 Yézidis irakiens ont été accueillis en France entre décembre 2018 et novembre 2019, à travers un programme d'admission humanitaire *ad hoc*. Ces familles ne relèvent pas de la réinstallation, dans la mesure où elles se trouvaient en situation de déplacement forcé à l'intérieur des frontières de leur pays. Le gouvernement leur applique toutefois le processus appliqué dans le cadre des programmes de réinstallation. Après avoir été identifiées comme particulièrement vulnérables par l'association Nadia's Initiative, les familles ont été rencontrées par l'OFPPA lors de missions foraines en Irak, avant de bénéficier d'un transfert en avion organisé par l'OIM. Fin 2019, Forum réfugiés-Cosi a accueilli six familles yézidiennes, chacune dans son logement, dans le département du Rhône.

PROGRAMME RACINE – RÉINSTALLATION ET ACCOMPAGNEMENT POUR UNE INTÉGRATION EFFECTIVE – 2019-2020

À la mi-2019, Forum réfugiés-Cosi ayant atteint les objectifs des programmes ARISE et AINRAF, et restant en capacité d'accueillir rapidement d'autres ménages réinstallés, a contractualisé avec la DGEF le nouveau programme RACINE, qui vise à accueillir environ 70 personnes en provenance du Tchad ou du Niger, prolongeant ainsi le programme AINRAF, mais avec une entrée directe en logement au moyen d'un bail glissant. ■



L'ACCUEIL ET L'ACCOMPAGNEMENT DES MINEURS NON ACCOMPAGNÉS

LE CENTRE DE MISE À L'ABRI ET D'ÉVALUATION

Ouvert en avril 2018 à Lyon dans le cadre d'un marché public passé par la Direction de la prévention et de la protection de l'enfance (DPPE) de la Métropole de Lyon, marché qui a été renouvelé en février 2019, le Centre de mise à l'abri et d'évaluation (CMAE) a une double mission : d'une part, accueillir les jeunes étrangers primo-arrivants se déclarant mineurs isolés, les mettre à l'abri pendant cinq jours, les orienter et les accompagner dans leurs besoins essentiels (repas, hébergement...) ; d'autre part, participer à l'évaluation de leur minorité et de leur isolement.

Les évaluations sont réalisées au moyen d'observations pluridisciplinaires dans le cadre de l'hébergement et d'entretiens individuels. Elles font l'objet d'un rapport transmis aux services de la DPPE afin qu'ils se prononcent sur la minorité et l'isolement des jeunes. En cas de reconnaissance de leur minorité, la Métropole les prend en charge au titre de l'aide sociale à l'enfance.

Les professionnels du CMAE sont restés attentifs aux besoins des jeunes qui portent souvent les stigmates de leur parcours migratoire. Les problématiques de santé physique et mentale rencontrées induisent des prises en charges spécifiques, au regard des démarches ordinaires (hospitalisation, centre médico-psychologique, etc.). De nombreux ateliers et groupes de médiation ont

ainsi été mis en place : EMDR (thérapie psycho neurobiologique), psycho-boîte, dessins, parcours de vie en photos, contes, etc.

En 2018, le nombre très important de jeunes primo-arrivants ne permettait pas d'accueillir tous les jeunes faisant l'objet de l'évaluation, contrairement au projet initial. La diminution progressive mais nette des arrivées en 2019 dans le département du Rhône a permis à l'équipe, à partir de septembre surtout, de réaliser l'ensemble des évaluations de la minorité durant l'hébergement dans le centre. Cette mise à l'abri systématique permet d'étayer les évaluations en s'appuyant sur la variété des situations de vies observées.

L'ACCOMPAGNEMENT DES MINEURS ISOLÉS DANS LA DEMANDE D'ASILE

Dans le cadre d'une convention avec la Métropole de Lyon, Forum réfugiés-Cosi mène une mission de conseil et d'accompagnement à la demande d'asile des mineurs non accompagnés (MNA), au moyen d'un poste rattaché à la mission Asile et cofinancé en 2019 par la Métropole de Lyon et par le ministère de l'Intérieur.

Sur orientation des services de la Métropole, un diagnostic administratif est effectué pour chaque mineur pouvant relever d'une demande d'asile. Ceux qui en font le choix sont accompagnés dans leur procédure à l'OFPRA et le cas échéant à la CNDA. 14 salariés de l'association, habilités en tant qu'administrateurs *ad hoc*, peuvent par ailleurs être mobilisés pour la représentation de ces jeunes. Un service d'information et de conseil est assuré auprès des professionnels des services Enfance de la Métropole. Il permet d'améliorer l'accès au droit et l'expression des besoins de protection.

Cet accompagnement spécialisé se révèle particulièrement important pour des jeunes qui, outre la vulnérabilité intrinsèque à leur condition de mineur isolé, ont été marqués par les violences vécues dans leur pays d'origine, sur leur parcours d'exil, et parfois jusqu'en France. L'enjeu de l'accès à la protection internationale a été au cœur d'une journée d'étude organisée par Forum réfugiés-Cosi à l'occasion des 30 ans de la Convention internationale des droits de l'enfant, le 20 novembre 2019. ■



LA SANTÉ MENTALE : LE CENTRE ESSOR

Une part importante des personnes en demande d'asile a subi de lourds psycho-traumatismes dans le pays d'origine, dans le pays de premier refuge ou sur les routes de l'exil. Les difficultés de la procédure administrative et les efforts d'adaptation requis par le processus d'intégration peuvent entrer en résonance avec les vécus antérieurs et provoquer des reviviscences. Pour mieux accueillir les demandeurs d'asile puis accompagner les réfugiés dans leur parcours d'insertion, Forum réfugiés-Cosi s'est doté de moyens spécifiques de prise en charge de cette souffrance psychique.

Succédant à la mission de soutien psychologique aux publics hébergés dans les années 1990, le centre de santé ESSOR a été créé en 2007 et agréé par l'Agence régionale de santé (ARS) dès 2008. Il vient en aide à toute personne exilée manifestant des symptômes de souffrance psychique liée à l'exil, victime de violences ou de torture, en proposant une assistance médicale et psychologique directe. Son offre de soin est pluridisciplinaire (médecins généralistes, psychologues, psychiatre, kinésithérapeute et art-thérapeute), ce qui permet une prise en charge globale et multidimensionnelle. Le recours à l'interprétariat professionnel est proposé au patient dans la langue de son choix. Le centre ESSOR se positionne comme un acteur du système de santé publique dans une logique de complémentarité avec les dispositifs de droit commun. La demande de soins a continué à croître en 2019 (+ 14 %), avec une aggravation des troubles somatiques ou psychiques et une hausse du nombre de personnes provenant de zones de conflits armés, ou présentant des parcours d'exil particulièrement traumatiques, comme les victimes de torture en Libye ou les rescapés de naufrage en mer Méditerranée. L'absence d'hébergement (36 % du public orienté en 2019) et la précarisation accrue des conditions de vie en France renforcent la détérioration de l'état de santé mentale, y compris après la stabilisation de la situation administrative. Ainsi certains patients, bien que bénéficiant d'une protection internationale ou ayant été régularisés notamment au titre de la santé, restent confrontés durablement à des situations d'extrême fragilité, avec un risque important de renoncement aux soins.

Pour toutes ces raisons, le centre de santé maintient et développe des liens avec des partenaires du champ médico-social et de la santé, afin de favoriser l'accès et la continuité des soins des personnes accueillies et d'échanger sur les situations complexes ou sur les préoccupations sanitaires nouvelles. En 2019, le partenariat a été actif avec les services hospitaliers (urgences psychiatriques, centre de prévention du suicide, centres médico-psychologiques, équipes mobiles psychiatrie préca-



té, permanences d'accès aux soins de santé, spécialités, ...), avec les dispositifs de prise en charge privés ou associatifs spécifiques (Centre psychanalytique de consultation et de traitement de Lyon, Médecins du monde, association Médecine et droit d'asile (Méda), Lits halte soins santé, Amicale du Nid, Cabiria, Le Refuge, ...) ainsi qu'avec plusieurs psychologues intervenant dans des centres d'hébergement pour demandeurs d'asile. Des contacts ont eu lieu également avec les médecins traitants pour favoriser la cohérence et l'inscription pérenne des patients dans leur parcours de soin.

Une cinquantaine de rencontres ont été organisées auprès de 135 professionnels investis dans le soutien et l'intégration des personnes exilées, afin de mieux cerner les besoins des publics et de préciser les modalités de prise en charge thérapeutique. Ces rencontres ont été l'occasion d'apporter conseil et appui aux intervenants en difficulté dans l'accompagnement des personnes les plus vulnérables.

L'équipe du centre de santé ESSOR a par ailleurs poursuivi ses activités de sensibilisation, d'information et de formation en direction des acteurs intervenant auprès de personnes exilées en souffrance psychique (travailleurs sociaux, salariés de centres d'hébergement, professionnels de santé, juristes, etc.), touchant au total plus de 500 personnes. Les salariés ont participé à plusieurs événements, conférences et colloques ainsi qu'à sept réunions d'experts, et se sont impliqués dans des dispositifs de santé publique (Contrats locaux de santé, Conseils locaux en santé mentale, Programme territorial en santé mentale, ...) aux fins d'améliorer la prise en compte des problématiques en santé mentale et de renforcer les capacités de repérage et d'orientation du public visé vers les dispositifs appropriés.

L'action de formation auprès des officiers de protection de l'OFPPA sur le thème « Accueillir les récits de souffrance » s'est poursuivie, ainsi qu'une intervention similaire auprès des magistrats, rapporteurs et secrétaires de la CNDA.

Enfin, le centre ESSOR a participé à plusieurs programmes au plan international : projet européen *Survivor* - échanges de bonnes pratiques et d'expertise sur la prise en charge des violences liées au genre - réfugiés et migrants en Grèce ; projet européen NIEM - comparatif européen sur l'intégration des bénéficiaires d'une protection internationale ; accueil d'une délégation de la représentation de l'UNHCR au Niger ; participation à une mission au Liban (projet REVIV cofinancé par l'AFD et associant le réseau Reseda). ■



L'ACCOMPAGNEMENT JURIDIQUE EN RÉTENTION ET EN ZONE D'ATTENTE

Depuis le 1^{er} janvier 2010, dans le cadre d'un marché public, Forum réfugiés-Cosi assure une mission d'information et d'aide à l'exercice effectif des droits auprès des personnes retenues dans les centres de rétention administrative (CRA). L'association est présente dans les CRA de Lyon, Marseille, Nice, Nîmes, Perpignan et Sète.

Seul ou dans le cadre du Comité de pilotage avec les cinq autres associations (Assfam-Groupe SOS, Cimade, France terre d'asile, Ordre de Malte - France, Solidarité Mayotte) présentes en CRA, Forum réfugiés-Cosi témoigne sur le quotidien de la rétention et alerte, à chaque fois que nécessaire, les autorités préfectorales et/ou ministérielles sur les situations de non-respect des droits des personnes retenues. Forum réfugiés-Cosi a, pour la neuvième année consécutive, participé avec les autres associations à la rédaction d'un rapport commun sur la rétention en France.

La direction compte aujourd'hui 22 salariés, dont 19 répartis dans les six CRA. Les services de Lyon, Marseille et Nice ont été renforcés pendant la période estivale pour répondre aux contraintes horaires du marché. Deux salariés affectés au siège sont en soutien aux équipes de terrain. Le service accueille des stagiaires (élèves-avocats, étudiants en droit). Une présence est assurée du lundi au samedi dans les centres. Les jours fériés accolés à des week-ends sont travaillés et une astreinte est assurée tous les jours non travaillés. Une astreinte de direction est assurée le samedi.

Les délais très courts pour mener des démarches juridiques, conjugué à un nombre d'entrées quotidiennes de plus en plus élevé, compliquent souvent l'accompagnement des personnes retenues dans l'exercice effectif de leurs droits. L'élaboration d'un diagnostic juridique permet aux équipes d'accompagner efficacement les personnes dans leurs démarches (information, rédaction des recours devant les tribunaux administratifs et des appels des décisions du juge des libertés et de la détention, demande d'asile, contact avec un avocat ou avec la famille, le cas échéant dépôt de plainte, etc.). L'aide à l'exercice des droits consiste aussi à permettre aux personnes de rassembler les documents utiles pour leur défense juridique dans un temps limité (24 à 48 h), alors qu'elles sont privées de la liberté d'aller et de venir. Tout au long de la rétention, les équipes veillent à ce que l'ensemble des

droits soient respectés : droit de demander l'asile, visites, accès à un médecin, droit de communiquer avec les personnes de leur choix et conditions d'hébergement dignes.

L'année 2019 a été marquée par les augmentations de capacité de placements dans trois CRA. Celui de **Lyon-Saint-Éxupéry** a vu sa capacité passer **de 104 à 114** en 2019, l'objectif étant d'atteindre 140 places (nombre de places maximum pour un CRA). Cette extension se matérialise, dans un lieu inadapté, par l'installation de mobil-homes sécurisés qui réduit encore plus l'espace existant, renforçant davantage une situation très anxiogène. La construction prochaine d'un nouveau CRA de **140 places** dans les environs de l'aéroport de Lyon-Saint-Éxupéry a été annoncée.

Le CRA de **Nîmes** a retrouvé sa capacité d'origine, disposant depuis sa livraison en 2007 d'une capacité théorique de 126 places qui avait été réduite à **66 places**, dans le cadre du marché, à notre arrivée en 2014. L'augmentation, qui a débuté officiellement depuis le mois de mai 2019, est progressive, en fonction du nombre d'agents de police affectés pour renforcer les effectifs présents. Le CRA de **Marseille**, d'une capacité de **136 places**, a été réorganisé pour augmenter le nombre de places réservées aux hommes, par la suppression des places « femmes et familles ». Les femmes interpellées par la préfecture des Bouches-du-Rhône comme pour les autres préfectures sont désormais placées au CRA de Nîmes.

L'année 2019 a vu un total de 5 547 personnes rencontrées par les équipes, sur les 5 751 (plus 3 enfants) placées durant l'année dans les six CRA. Sur les 5 751 personnes (hors mineurs) placées en 2019, 377 étaient encore présentes au 1^{er} janvier 2020 - elles ne sont pas prises en compte dans l'exploitation des données sur les personnes libérées ou éloignées et sur la durée moyenne de rétention, lesquelles ne concernent que les individus entrés et effectivement sortis en 2019.

Profil des personnes retenues en 2019

	Lyon-Saint-Éxupéry			Marseille	Nice	Nîmes			Perpignan	Sète
	Adultes	Enfants	Total	Adultes	Adultes	Adultes	Enfants	Total	Adultes	Adultes
Nb de personnes retenues dans les CRA	1 448	2	1 450	1431	623	1323	1	1324	571	355

Le défaut de discernement souvent constaté de la part des préfectures de placement depuis l'attentat de Marseille du 1^{er} octobre 2017 continue d'avoir pour conséquence l'allongement de la durée d'enfermement. Si le nombre de placements diminue légèrement (-0,3%), la durée moyenne d'enfermement a augmenté de quatre jours par rapport à 2018. Dans certains CRA (Lyon, Perpignan), elle atteint respectivement 20 et 22 jours, ajoutant aux tensions récurrentes.

Hormis les CRA de Nîmes (+11%) et de Marseille (+20%)⁴, tous les autres centres ont enregistré des baisses du nombre de placements : Lyon (-3%), Nice (-23%), Perpignan (-24%) et Sète (-28%). La diminution des placements à Nice et à Perpignan s'explique aussi par le renforcement des contrôles frontaliers (refoulements). L'augmentation au CRA de Nîmes est la conséquence du doublement de sa capacité mais aussi des placements des autres préfectures, qui utilisent plus souvent la possibilité de mutualisation des places au niveau national. La baisse globale du nombre de placements n'a pas pour corollaire une baisse des tensions. De plus en plus de personnes vulnérables, psychologiquement fragiles, sont placées ; elles sont souvent la source de tensions plus nombreuses, dont pâtissent tous les intervenants en CRA.

203 personnes n'ont pas été vues par les intervenants de l'association, la plupart étant arrivées après la fermeture des bureaux et ayant été éloignées le lendemain, avant l'arrivée des intervenants. Ces situations concernent essentiellement des réadmissions Dublin, lesquelles font régulièrement l'objet de placements dits 'de confort' - la préfecture des Bouches-du-Rhône y recourant particulièrement. Le doute est permis sur le respect des procédures afférentes, car en cas de défaut d'embarquement, les personnes ont le plus souvent été libérées, avant même une intervention du juge.

Le nombre de personnes éloignées a fortement augmenté (+22%), après une baisse de 10% en 2018 en raison des travaux ayant réduit la capacité des centres concernés. Près de 46% des personnes enfermées ont été effectivement éloignées, contre 36% en 2018, retrouvant le taux de 2017 (50% en 2016, 55% en 2015). Les juges continuent de sanctionner les administrations pour le non-respect des procédures par les services interpellateurs, et au regard du défaut de discernement des préfectures dans la prise en compte des situations individuelles. Le taux de libération par les différents juges est de 31,5%, contre 36% en 2018.

La durée moyenne d'enfermement s'est élevée à 20 jours (23 jours au CRA de Perpignan). On constate de nouveau qu'enfermer plus longtemps ne permet pas d'éloigner davantage, mais génère souvent des conséquences graves pour la santé des personnes.

Les quatre principales nationalités représentées sont les ressortissants algériens (1 355 personnes soit 23,6%), suivis des Tunisiens (797 personnes soit 13,8%), des Marocains (678 personnes soit 11,8%) et des Albanais (422 personnes soit 7,3%). Le nombre de ressortissants communautaires diminue et représente 6,5% des personnes enfermées (376, dont 224 Roumains) contre 7,8% en 2018. Au moins 203 parmi eux (dont 129

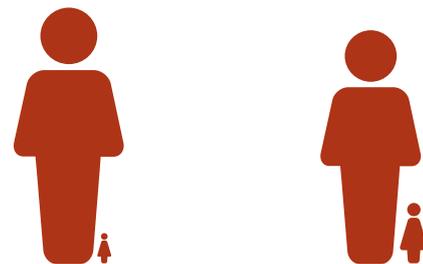
Roumains) ont fait l'objet d'interdiction de circuler en France, pour des durées comprises entre 3 et 36 mois.

Le nombre de personnes faisant l'objet d'une mesure administrative d'interdiction de retour sur le territoire Schengen, devenue systématique pour les personnes ayant fait l'objet d'une obligation de quitter le territoire français (OQTF) sans délai de départ volontaire, est demeuré important, avec 3 029 personnes contre 3 091 en 2018. Près de 5% de ces mesures ont été annulées par le juge administratif, sanctionnant ainsi un défaut de discernement des situations individuelles, lequel peut porter gravement préjudice aux étrangers qui se trouvent en situation de demande d'asile ou de renouvellement de titres de séjour, aux primo-arrivants, aux futurs parents, etc.

Composition familiale

Les CRA de Lyon et de Nîmes sont habilités à recevoir des familles. En 2019, ils ont accueilli 3 enfants (2 à Lyon, 1 à Nîmes) retenus avec leurs parents. Les autres CRA n'accueillent que des hommes isolés. Le CRA de Nîmes est privilégié par les préfectures de la zone pour le placement des femmes et des familles.

Sur les 49 personnes qui se sont déclarées mineures (28 en 2018) à leur arrivée en CRA, 24 ont été libérées par les juges (20 en 2018), et 8 ont été éloignées (dont 6 en réadmission Dublin).



Lyon	Nîmes
92% d'hommes	84% d'hommes
8% de femmes	16% de femmes

Les CRA de Marseille, Nice, Sète et Perpignan n'accueillent pas de femmes.

Nationalités

114 nationalités ont été représentées en 2019 (107 en 2018). Les trois premières nationalités (Algérie, Tunisie, Maroc) représentent 49% des personnes retenues.

Nationalités	Nbre de personnes	%
Algérienne	1 355	23,6%
Tunisienne	797	13,8%
Marocaine	678	11,8%

4 - Même si Marseille connaît une augmentation par rapport à 2018 (1187), depuis 2013 (2023 personnes) le nombre de placements est en baisse du fait de travaux et de différentes fermetures.

Les trois principales nationalités par centre		
Lyon	Albanaise	20%
	Algérienne	18%
	Tunisienne	10%
Marseille	Algérienne	32%
	Tunisienne	15%
	Nigériane	11%
Nice	Tunisienne	35%
	Algérienne	15%
	Marocaine	8%

Nîmes	Algérienne	22%
	Marocaine	16%
	Tunisienne	14%
Perpignan	Algérienne	26%
	Marocaine	21%
	Pakistanaise	5%
Sète	Algérienne	29%
	Marocaine	23%
	Tunisienne	7%

L'accompagnement juridique dans les CRA en 2019 (Le nombre d'actes connaît une augmentation de 2,6% par rapport à 2018)							
	Lyon-Saint-Exupéry	Marseille Le-Canet	Nice	Nîmes	Perpignan	Sète	Total
Information sur les droits	1 374	1 318	619	1 289	560	346	5 506
Aide à la demande d'asile*	144	115	54	35	28	16	392
Recours contentieux	Référé/REP	400	310	310	237	55	1 404
	Saisine CEDH	2	0	2	0	0	4
Appel CA	436	803	454	590	310	118	2 711
Mise en contact avec un avocat	33	88	29	1	15	63	229
Préparation entretien JLD	1 244	1 171	558	1 203	268	350	4 794
Prise de contact avec la famille	1	104	28	9	0	37	179
Saisine JLD placement / Art 13	422	487	180	321	122	102	1 634
Aide au dépôt de plainte	9	3	0	4	1	1	18
Sollicitation OFII / préfecture / ministère	2	21	1	4	1	18	47
Autres demandes**	19	2	0	2	53	5	81
Total	4 086	4 422	2 235	3 695	1 413	1 148	16 999

REP : recours pour excès de pouvoir / CEDH : cour européenne des droits de l'Homme / CA : cour d'appel / JLD : juge des libertés et de la détention.

* Le nombre de demandes d'asile a diminué de 10% en 2019 (427, contre 477 en 2018). Sur les 427 demandes enregistrées, 392 ont fait l'objet d'une aide à la rédaction du récit. Une personne a obtenu le statut de réfugié en rétention.

** Demande d'aide juridictionnelle, relevé Eurodac.

L'ACTIVITÉ EN ZONE D'ATTENTE

Au titre de l'article R.223-8 du Ceseda, Forum réfugiés-Cosi est habilitée depuis plusieurs années par le ministère de l'Intérieur à intervenir dans les zones d'attente. L'accès des intervenants est subordonné à un agrément individuel accordé pour une durée de trois ans par le ministère. Chaque association habilitée dispose de dix habilitations.

Membre de l'Association nationale d'assistance aux frontières pour les étrangers (Anafé), Forum réfugiés-Cosi est la seule association intervenant à Lyon, grâce à une équipe de cinq salariés volontaires ainsi qu'à Sète (une salariée volontaire). Suspendue à Marseille depuis novembre 2017, cette intervention s'est faite ponctuellement dans le cadre d'un collectif d'associations habilitées. Les volontaires assurent au quotidien des permanences téléphoniques pour accompagner les étrangers faisant l'objet d'un maintien en zone d'attente suite à un

refus d'entrée sur le territoire dans l'exercice de leurs droits, notamment celui de l'admission au titre de l'asile. Ils s'appuient, chaque fois que nécessaire, sur la direction de l'association, qui peut être amenée à intervenir auprès des services de la Police aux frontières et/ou du ministère de l'Intérieur pour tenter d'obtenir la régularisation de situations administratives ou, plus souvent, pour des problèmes liés aux conditions de maintien en zone d'attente.

À Lyon, il n'existe toujours pas de visibilité sur le nombre de personnes placées en ZA. Les volontaires de l'association ont accompagné près d'une cinquantaine de personnes non admises, parmi lesquelles des mineurs, dans le cadre notamment des demandes d'admission au titre de l'asile. À Sète, aucune personne n'a été placée durant l'année. ■



LES PROJETS EUROPÉENS ET INTERNATIONAUX

L'action internationale constitue un élément identitaire de Forum réfugiés-Cosi, dont les statuts prévoient de « promouvoir et défendre partout dans le monde les droits de l'Homme, l'état de droit, la démocratie et la bonne gouvernance, par le partenariat avec des organisations de la société civile ». L'engagement de l'organisation en faveur du respect des droits fondamentaux des personnes vulnérables dans certains pays d'origine ou de transit des demandeurs d'asile s'articule à la volonté d'améliorer, par une meilleure connaissance des contextes locaux, les compétences mises en œuvre par ses équipes impliquées en France dans l'accueil des réfugiés et la défense du droit d'asile.

LES PROJETS À L'ÉCHELLE EUROPÉENNE



Le projet SURVIVOR

Améliorer la qualité et l'accessibilité des services de prise en charge des réfugiés et des migrants victimes de violences basées sur le genre en Grèce

Forum réfugiés-Cosi a clôturé en janvier 2018 le projet TRACKS (identification of TRafficked Asylum seekers' Special needs) dont elle a assuré la coordination et la mise en œuvre en France depuis janvier 2016. Ce projet dédié à l'identification et la prise en compte des besoins spécifiques des victimes de traite des êtres humains en demande d'asile a associé des partenaires en Belgique (Commission des églises pour les migrants en Europe), à Chypre (KISA), en Espagne (Commission espagnole pour les réfugiés), en Irlande

(Conseil irlandais pour les immigrés), en Italie (Croix rouge italienne), au Royaume-Uni (Croix rouge britannique) et en Suisse (Organisation suisse d'aide aux réfugiés).

Forum réfugiés-Cosi a organisé une conférence finale à Bruxelles le 23 janvier afin de rendre compte des résultats du projet, en présence d'une cinquantaine de représentants d'associations et d'institutions des pays associés au projet. Sur la base des recherches menées sur le cadre légal, la pratique et les conditions d'accueil et d'accompagnement des personnes victimes de traite en lien avec la demande d'asile, les partenaires ont élaboré un rapport commun incluant dix recommandations pour améliorer la prise en charge des victimes au niveau européen, ainsi qu'une boîte à outils pour les praticiens. Ces supports ont également été adaptés au niveau de chaque pays partenaire pour répondre aux problématiques spécifiques qui ont pu être identifiées pendant le projet.

Le projet UPRIGHTS



UPRIGHTS (Upholding Legal Rights for Unaccompanied Children)

Promouvoir une assistance juridique de qualité dans la procédure d'asile pour les Mineurs Non Accompagnés (MNA)

Financé par le programme Droits, égalité et citoyenneté de la Commission européenne, ce projet a été mené durant deux ans en coordination avec le Conseil européen sur les réfugiés et les exilés (ECRE) et quatre partenaires européens : Flemish refugee action (FRA) en Belgique, Immigration Law Practitioners Association (ILPA) au Royaume-Uni, Hungarian Helsinki Committee (HHC) en

Hongrie et Italian Council for Refugees (CIR) en Italie. L'objectif est de mettre à disposition du matériel de formation et de former des professionnels accompagnant les MNA, afin que ceux-ci aient accès plus tôt et de manière plus adaptée à la procédure d'asile. Les ressources et outils de formation (manuel de formation, modules et supports pédagogiques) développés sont accessibles (en anglais et en français) gratuitement sur une plateforme européenne d'apprentissage en ligne - HELP.

En France, Forum réfugiés-Cosi a organisé 12 formations dans six villes (Bordeaux, Lille, Lyon, Nice, Paris et Tours) et formé 160 professionnels et/ou acteurs de l'accompagnement des MNA (23% d'avocats, 30% de travailleurs sociaux, 22% d'agents de l'Aide sociale à l'enfance et/ou des conseils départementaux et 25% d'ad-

ministrateurs *ad hoc* privés ou associatifs). Ceux-ci ont acquis une connaissance spécifique de la procédure d'asile pour les MNA, et des compétences pour communiquer avec ces mineurs.

En janvier 2019, les résultats du projet ont été présentés à Bruxelles aux partenaires institutionnels et acteurs de l'asile et de la protection de l'enfance, et des recommandations pour renforcer l'accès à la demande d'asile pour les MNA ont été partagées. Une rencontre a été organisée à Paris avec les ministères concernés et avec les acteurs institutionnels et associatifs de l'asile et de la protection de

l'enfance, afin d'engager une réflexion et des actions pour renforcer l'accès à l'asile pour les MNA. Forum réfugiés-Cosi a également organisé le 20 novembre à Lyon une conférence d'une journée sur le thème « Mineurs non accompagnés : quelle effectivité du droit d'asile en France ? » (Cf. infra), et s'est impliqué, *via* son service Formation et documentation, dans l'animation de formations initiées par le ministère de l'Intérieur sur la base de l'outil de formation Uprights.

LES PROJETS À L'ÉCHELLE INTERNATIONALE

LIBAN

► **Projet REVIV (Réfugiés – Victimes – Vulnérables)**

Forum réfugiés-Cosi a engagé depuis 2017 une collaboration avec le Centre libanais pour les droits humains (CLDH) et son centre de santé Nassim. Dans la continuité de ces premiers échanges, les deux organisations ont souhaité collaborer autour d'un projet commun. Conçu en 2018, le projet REVIV a débuté en 2019. Il bénéficie du soutien de l'AFD, du Conseil régional Auvergne-Rhône-Alpes et du Fonds de dotation Betto Seraglini.

S'il accueille sur son territoire plus d'un million de Syriens ayant fui la guerre, l'État libanais, qui n'est pas partie à la Convention de Genève de 1951, ne leur reconnaît pas le statut de réfugié. Considérés comme déplacés, ils ne bénéficient pas de la protection offerte par le droit international des réfugiés. Dans ce contexte, le projet REVIV, initié en septembre 2019, entend protéger et défendre l'accès au droit des réfugiés et des personnes vulnérables au Liban. Il se décline autour de trois axes d'intervention :

- Un accompagnement juridique pour renforcer l'accès au droit des personnes vulnérables, pallier les carences de l'aide juridictionnelle, et offrir une protection juridique à certains groupes marginalisés (réfugiés, migrants, détenus, indigents, ...);
- Un plaidoyer pour prévenir les risques de mauvais traitements, de détention arbitraire et de torture, en sensibilisant les autorités, en incitant à une évolution des comportements parmi les forces de sécurité, et en soutenant les premières actions de l'Institution nationale des droits de l'Homme (INDH) et du Mécanisme de prévention de la torture (MPT);
- Un suivi psychologique des victimes de torture et de mauvais traitements, accompagné d'échanges entre soignants pour questionner les approches thérapeutiques au Liban comme en France.

Un temps d'échange d'expériences entre soignants français du centre ESSOR et de Paroles sans frontières (Strasbourg) et leurs homologues libanais des centres Nassim et Restart s'est déroulé à Beyrouth et à Tripoli en septembre 2019.

NIGER

► **Conseil et accompagnement pour un accès sécurisé à la protection internationale**

Depuis 2017, à la demande et sur financement du HCR, Forum réfugiés-Cosi expérimente la mise en œuvre de voies d'accès légales et sûres, complémentaires à la réinstallation, pour des bénéficiaires d'une protection internationale se trouvant en transit sur le territoire nigérien et aspirant à trouver un pays d'accueil définitif. Un bureau basé à Niamey assure l'identification, l'orientation et l'accompagnement des personnes éligibles à une voie complémentaire, qu'il s'agisse de réunification familiale, de mobilité étudiante ou d'un visa pour motif humanitaire.

En 2019, 579 personnes ont été sensibilisées. L'équipe de Niamey a rencontré, au cours de 90 permanences et de 69 visites à domicile, 222 personnes en quête d'informations. Parmi elles, 11 seulement répondaient aux critères d'éligibilité. La file active des cas accompagnés dans une recherche de solutions légales vers l'Allemagne, la Belgique, la Finlande, la France, le Royaume-Uni ou la Suisse a concerné 22 personnes. La plupart des cas n'ont pu trouver d'issue positive, du fait de l'inadéquation entre les critères requis et le profil des réfugiés; trois ont été réorientés vers le dispositif de réinstallation; six dossiers étaient toujours en cours en fin d'année.

Parallèlement aux démarches engagées depuis le Niger, Forum réfugiés-Cosi a fédéré au sein d'un groupe de travail une vingtaine d'organisations impliquées au niveau international dans la mise en œuvre de voies complémentaires. Cette collaboration fait écho à l'intérêt croissant pour les voies complémentaires, manifesté lors du Forum mondial sur les réfugiés (Genève, décembre 2019).

Forum réfugiés-Cosi a également proposé d'assurer un rôle de facilitateur pour les opérateurs de la réinstallation. Une séance d'orientation culturelle a ainsi été organisée à Niamey pour des personnes en attente de départ vers la France.

Enfin, une délégation de la coordination santé mentale de la représentation du HCR au Niger a été accueillie au centre de santé mentale ESSOR (Cf. supra).

► Promotion et protection des droits des migrants (PROMIG)

Traversé traditionnellement par d'importants flux migratoires, le Niger fait face à d'importants défis en matière de gestion des migrations, qu'il s'agisse de migrants, de personnes en besoin de protection internationale ou de déplacés internes. La société civile nigérienne montre une faible capacité à se mobiliser en faveur de ces personnes, alors même que la mise en application depuis 2015 d'une loi contre le trafic illicite des migrants a contribué à précariser les migrants et à les rendre plus vulnérables face aux risques d'atteintes à leurs droits fondamentaux.

Face à ce constat, Forum réfugiés-Cosi a accompagné en 2019 l'ONG nigérienne Jeunesse, enfance, migration, développement (JMED) dans la conception du projet PROMIG, qui vise à appuyer l'engagement de la société civile dans la promotion et la protection des droits des migrants. L'objectif est de structurer les organisations de la société civile autour de la défense des droits des migrants, de renforcer leurs possibilités d'action, et de les mobiliser dans la promotion d'une politique migratoire respectueuse des droits de l'Homme. La proposition soumise à l'Union européenne ayant été retenue, le projet PROMIG sera mis en œuvre en 2020.

ALBANIE

► Réflexion sur la prise en charge des femmes victimes de violence et/ou de traite des êtres humains

En 2013, Forum réfugiés-Cosi a effectué une mission exploratoire en Albanie, avec l'objectif de mieux comprendre les problématiques relatives au respect des droits et libertés fondamentales et d'améliorer la qualité de l'accompagnement des demandeurs d'asile en France.

À cette occasion, de premiers contacts ont été établis avec le Centre Vatra, une ONG albanaise qui propose un soutien psychologique, un hébergement, un accompagnement juridique et un appui à l'insertion économique pour des femmes victimes de violences domestiques ou de traite des êtres humains.

Depuis, les contacts entre Forum réfugiés-Cosi et Vatra se sont maintenus. En 2018, Vatra a souhaité engager une réflexion conjointe autour de l'accueil et la prise en charge de femmes vulnérables lors de leur retour en Albanie, qui rejoint celle de Forum réfugiés-Cosi. Un groupe de travail interne s'est constitué pour définir une méthodologie partagée de prise en charge des femmes victimes de violences et/ou de traite des êtres humains et pour explorer les possibilités d'accompagnement au retour de femmes albanaises victimes de violences définitivement déboutées de leur demande d'asile.

GUINÉE

► Amorçage d'une collaboration avec une organisation guinéenne

La demande d'asile en provenance de la République de Guinée (Guinée-Conakry) a connu une très forte augmentation au cours des dernières années, la Guinée se situant parmi les tout premiers pays d'origine des demandeurs d'asile en France. Ce phénomène se double d'une arrivée importante de jeunes Guinéens, parmi lesquels de nombreux mineurs non accompagnés, qui se lancent sans préparation dans un périple périlleux et parfois mortel. L'ampleur et le caractère récent de ce phénomène constituent des défis nécessitant des réponses appropriées en Guinée, de la part des pouvoirs publics comme de la société civile. Le gouvernement guinéen a récemment intégré dans ses priorités nationales les questions de migration et de lutte contre la traite des personnes et contre le trafic des migrants. Une politique migratoire nationale est en cours d'élaboration. La société civile apparaît par contre encore peu impliquée sur cette question.

Attentif aux enjeux des migrations depuis la Guinée, Forum réfugiés-Cosi a initié une collaboration avec le Réseau Afrique Jeunesse de Guinée (RAJ-GUI). Une note d'intention a été retenue par l'AFD, à laquelle un projet sera présenté durant le 1er semestre 2020.

Ce projet visera à accompagner, dans le ressort de la préfecture de Mamou, les réponses apportées par la société civile guinéenne aux enjeux des migrations, et ce à travers le renforcement des capacités d'actions de certaines associations, une meilleure prise en charge de jeunes (candidats au départ ou migrants de retour) par les organisations de la société civile, et la promotion d'une information objective et d'un débat public sur les migrations vers l'Europe. ■



LES RESSOURCES EN FORMATION, DOCUMENTATION ET CONSEIL JURIDIQUE

LA MISSION ASILE

Rattachée à la Direction générale, la mission Asile a poursuivi son action transversale d'appui au travail quotidien des équipes du terrain. Son expertise s'est également exercée auprès des directions au siège et s'est affirmée dans sa dimension externe. Le soutien juridique a été fortement sollicité : analyse des normes et jurisprudences, validation des livrets pédagogiques des formations juridiques, conseils pour des demandes individuelles.

La mission est intervenue à la demande des services pour des cas de vulnérabilités spécifiques ou des difficultés de procédure. Elle a été particulièrement mobilisée par l'application de la réforme de l'asile de 2018 (vidéo-audiences en CNDA, demande concomitante de titre de séjour, demande d'asile familiale, conditions matérielles d'accueil, droit au séjour), et des rencontres ont été tenues avec les équipes de terrain pour accompagner cette mise en application. Des documents d'information à destination des demandeurs d'asile ont été élaborés avec un groupe de chargés d'accompagnement et le service communication. La mission a également participé à la rédaction de contenus pour le site internet de l'association.

La coordination des demandes d'accompagnement par un tiers bénévole pour les entretiens à l'OFPPRA s'est poursuivie. Toutefois, seuls 29 accompagnements ont pu être assurés en 2019 par les bénévoles de notre équipe de Paris, celle-ci n'étant plus assez nombreuse. Un temps de formation sur la réforme asile a été organisé auprès des bénévoles tiers. Une référence sur la traite des êtres humains (TEH) et un groupe de travail *ad hoc* sur les violences faites aux femmes et la TEH ont par ailleurs été mis en place.

La mission asile a développé ses actions extérieures. Elle a participé à deux réunions et une enquête menées par le Bureau européen d'appui en matière d'asile, et contribué à l'enquête sur les victimes de TEH conduite par la Mission interministérielle pour la protection des femmes victimes de violences et la lutte contre la traite des êtres humains (MIPROF). La mission Asile a pris part à la rédaction du Rapport annuel 2019 sur l'état de l'asile et à la mise à jour de la base de données d'informations asile AIDA tenue par le réseau européen ECRE. Elle a été sollicitée par Bibliothèques sans frontières concernant la création de contenus numériques sur la demande d'asile, et a apporté une aide à la Mission régionale [Auvergne-Rhône-Alpes] d'information sur l'exclusion dans une enquête auprès des personnes sans-abri. Dans le cadre de notre participation au Réseau européen sur l'apatridie (ENS), une formation interne a été organisée et co animée par Mourad Derbak, chef de la Division Europe de l'OFPPRA et par la cheffe de mission asile.

Enfin, une part importante du travail de la mission a porté sur l'accompagnement à la demande d'asile des mineurs non accompagnés (*Cf. supra*).

L'INFORMATION JURIDIQUE

Au sein de la mission Asile, un travail de veille juridique est effectué quotidiennement par la chargée de veille réglementaire, sur les mesures légales et réglementaires, sur les décisions jurisprudentielles françaises et européennes pertinentes et sur les décisions des instances de l'asile.

L'actualité juridique en 2019 a été dominée par l'entrée en vigueur de la plupart des dispositions issues de la réforme asile-immigration du 10 septembre 2018, aux effets très larges et dont la mise en œuvre s'est révélée particulièrement complexe, mais aussi par l'invalidation par le Conseil d'État de certaines dispositions relatives aux conditions matérielles d'accueil, ou encore par la modification des règles permettant aux demandeurs d'asile de bénéficier de la protection sociale, ...

L'information juridique est analysée et diffusée aux équipes au moyen d'outils contenant un résumé, une analyse, des repères et les liens utiles. En 2019, neuf bulletins de veille réglementaire ont été diffusés, permettant de présenter régulièrement les évolutions juridiques essentielles concernant le droit d'asile et les sujets connexes intéressant nos domaines d'action, en incluant les références nécessaires pour permettre à chacun d'approfondir les

Quelques chiffres

9 bulletins et **25** notes de veille réglementaire,
632 conseils juridiques délivrés

questions traitées. La section « Réponses aux questions », insérée et alimentée depuis 2018 grâce aux sollicitations des salariés, offre un lien plus direct avec les questionnements rencontrés sur le terrain. 25 notes de veille ont été diffusées sur des sujets d'actualité nécessitant un traitement immédiat et plus complet. La chargée de veille réglementaire a apporté des réponses à 632 sollicitations sur des questions juridiques ou pratiques liées à la demande d'asile et aux droits connexes, et 512 réponses (dont

403 réponses écrites) ont été faites suite à des sollicitations internes par les équipes du terrain ou du siège : 370 concernaient un questionnement juridique, et 142 la pratique de l'accompagnement. Une permanence téléphonique a été tenue deux fois par semaine pour les sollicitations extérieures, et 120 réponses ont ainsi été produites. Enfin, 30 fiches de signalement réglementaires ont été traitées, en réponse à des situations complexes rencontrées par les équipes d'accompagnement.

L'INFORMATION ET LA DOCUMENTATION GÉOPOLITIQUES

Le centre de documentation Floribert Chebeya, situé à Lyon 7^{ème} et ouvert au public, permet un accès à près de 3 000 références d'ouvrages, de revues ou de rapports relatifs aux relations internationales, aux droits de l'Homme, à la géopolitique, au droit d'asile ou aux migrations.

En 2019, 40 acquisitions ont enrichi le fonds. Le centre de documentation effectue à destination des salariés, bénévoles et administrateurs de l'association une veille géopolitique sur

les principaux pays d'origine des demandeurs d'asile, qui s'est traduite en 2019 par l'envoi de 48 revues de presse internationales hebdomadaires et de six bulletins d'informations géopolitiques. Six fiches pays ont été réalisées ou actualisées sur l'Arménie, le Soudan, l'Angola, l'Afghanistan, la RDC, et une fiche thématique sur le genre. Le centre a répondu à 73 sollicitations de recherche de salariés ou de bénévoles sur des dossiers spécifiques. Il a par ailleurs poursuivi son engagement au sein des différents réseaux, comme Ritimo, en continuant d'alimenter la base de données commune, ou le Réseau français pour l'Afrique centrale (RéFAC).

Quelques chiffres

48 revues de presse internationales

40 nouvelles acquisitions **6** fiches pays

90 visites et **75** emprunts **38** nouvelles adhésions

6 bulletins d'information géopolitique

73 recherches géopolitiques suite à sollicitation

3 000 références d'ouvrages



LES CONFÉRENCES « PARTAGE ET EXPERTISE »

Forum réfugiés-Cosi organise chaque année des conférences-débats, en accès libre, sur des questions géopolitiques ou thématiques relatives au droit d'asile. Quatre conférences ont été organisées en 2019, ouvertes à la fois aux salariés, aux bénévoles, aux partenaires associatifs et aux avocats, avec un total de 322 participants. Les sujets ont été :

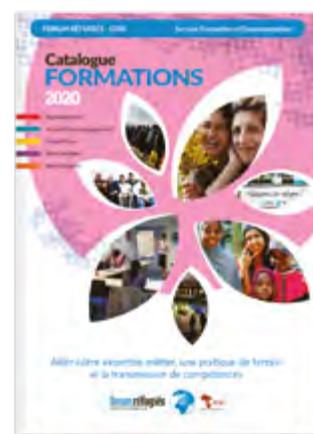
- ▶ République démocratique du Congo : les enjeux du contexte post-électoral (106 participants) ;
- ▶ Érythrée : de l'espoir à l'exode (25 participants) ;
- ▶ Afghanistan. Impasse politique, violence endémique et défis des droits humains (87 participants) ;
- ▶ Parcours et expériences de femmes en procédure de demande d'asile en France (104 participants).

LA FORMATION DES PROFESSIONNELS ET DES BÉNÉVOLES

Forum réfugiés-Cosi propose aux professionnels et aux bénévoles accompagnant les demandeurs d'asile, les réfugiés et les personnes migrantes, des formations dans différents champs de compétence : droit d'asile et droit des étrangers, accueil et accompagnement, géopolitique, santé mentale, interculturalité.

L'année 2019 a connu une forte augmentation de l'activité, particulièrement pour les formations juridiques, suite à la loi asile – immigration de 2018, lesquelles représentent 56% de nos formations. La formation des salariés de la CNDA sur l'accueil des récits de souffrance s'est prolongée en 2019, et 47 agents ont été formés. Par ailleurs, 49 agents de l'OFII ont été formés à l'utilisation d'un outil d'identification des personnes victimes de traite des

êtres humains, via la boîte à outils Tracks. Un soutien du Fonds de développement de la vie associative a permis la formation de 50 bénévoles de l'association et de ses partenaires, dont ceux accompagnant les familles réinstallées syriennes, sur les fondamentaux de la demande d'asile et sur la situation géopolitique en Syrie. ■



Quelques chiffres

Un total de **2 452** personnes formées et **184** formations organisées pour **298** jours de formation, dont :

- **127** formations dispensées en *intra*, soit 213 jours de formation et **1 580** participants
- **7** formations « catalogue » (en *inter*), soit 14 jours de formation et **81** participants
- **30** formations dispensées pour les salariés de Forum réfugiés-Cosi, soit **53** jours de formation et **339** participants
- **15** interventions de formation, soit **12** jours de formation et **402** participants
- **5** formations dispensées pour des bénévoles de l'association et de nos partenaires, soit **3** jours de formation et **50** participants

54 structures formées et des interventions dans **3** écoles/universités

8 régions d'intervention

35 formateurs



LE PLAIDOYER ET LA SENSIBILISATION

Le travail de terrain et la production des services ressources ont permis à Forum réfugiés-Cosi de développer une expertise reconnue depuis de nombreuses années. L'association est régulièrement auditionnée par les représentants des institutions aux niveaux local, national et européen, et mène des actions de communication et de sensibilisation du grand public tout au long de l'année.

LE PLAIDOYER EN FRANCE

L'année 2019 a été marquée par plusieurs temps politiques ayant donné lieu à des actions de plaidoyer : le Grand débat national (mars 2019), le débat parlementaire sur l'immigration (octobre 2019) et la publication d'un plan gouvernemental sur l'asile et l'immigration (novembre 2019). Des notes de positionnement ont été diffusées autour de ces échéances, qui ont également donné lieu à des rencontres avec des parlementaires.

L'annonce au cœur de l'été d'une modification des modalités d'utilisation de la carte sur laquelle est versée l'allocation pour demandeur d'asile (ADA) a engendré une importante mobilisation inter-associative. Forum réfugiés-Cosi a joué un rôle moteur dans ces démarches, qui ont donné lieu à plusieurs auditions auprès des instances administratives et politiques en charge de ce dossier. Un plaidoyer commun a également été porté par l'association concernant l'activité de premier accueil, en lien avec l'ensemble des associations responsables des marchés régionaux SPADA.

La mise en œuvre de la loi de septembre 2018, dont l'essentiel des dispositions est entré en vigueur en 2019, a entraîné un important travail de veille en lien avec les directions opérationnelles, et à des remontées régulières auprès des autorités au sujet des difficultés rencontrées. Forum réfugiés-Cosi a par ailleurs été auditionné par le ministère de l'Intérieur et le Conseil d'État pour partager son expertise juridique dans le cadre de deux réflexions autour de la refonte du droit des étrangers. Comme chaque année, l'activité de plaidoyer lors du dernier semestre s'est concentrée sur le suivi du projet de loi de finances, à travers une analyse des crédits prévus, la publication d'une note de positionnement et des échanges avec les parlementaires. Les positions de l'association ont par ailleurs été portées tout au long de l'année au cours de rencontres avec plusieurs acteurs des droits fondamentaux en France, et lors d'interventions publiques. L'association a également participé à deux vidéos du projet « Migrations en questions » qui vise à apporter des réponses courtes et pédagogiques aux principales questions sur l'asile et l'immigration.



LES PUBLICATIONS

XIX^{ème} État des lieux de l'asile en France et en Europe

La dix-neuvième édition de cet ouvrage a été publiée le 20 juin 2019 à l'occasion de la Journée mondiale du réfugié, et éditée à 600 exemplaires. Avec ses tableaux statistiques en annexe et sa bibliographie, il constitue un outil d'information et de travail pour les spécialistes comme pour le public sensibilisé aux questions de l'asile et de la protection des réfugiés. Il décrit et analyse avec le recul nécessaire les procédures et les modalités d'accueil des personnes qui fuient leur pays, les moyens qui y sont affectés et le niveau de protection qui leur est accordé. Riche de 355 pages, l'édition 2019, préfacée par Volker Türk, Haut-commissaire assistant du HCR chargé de la protection pour le HCR, témoigne d'une actualité dense, et bénéficie de la contribution d'une douzaine d'experts extérieurs (chercheurs, professeurs, responsables d'ONG, avocats etc.).

L'ouvrage a été diffusé gratuitement à près de 400 acteurs de l'asile avec le soutien du Fonds européen asile, migrations et intégration (FAMI), et est également vendu par correspondance (15€ + frais de port). Comme l'année précédente, la mise en ligne d'une version électronique sur le site Internet de l'association a permis une meilleure visibilité de l'ouvrage. Des conférences ont par ailleurs été organisées autour de ce rapport à Clermont-Ferrand (63) et à Peyrelevalde (19).



Le rapport annuel sur les centres et locaux de rétention.

Le rapport sur la rétention administrative concernant l'activité 2018 a été rendu public lors d'une conférence de presse organisée à Paris le 4 juin 2019. Il est coédité depuis neuf ans par le comité de pilotage rassemblant les associations intervenant en CRA (ASSFAM-Groupe SOS, La Cimade, Forum réfugiés-Cosi, France terre d'asile, l'Ordre de Malte / France et, depuis 2016, Solidarité Mayotte).

Les six associations font dans l'édition 2019 le constat d'une augmentation des placements de plus de 40 jours et des tensions quotidiennes. Par ailleurs, les taux de libération par les juges judiciaire ou administratif ont atteint des niveaux élevés en 2018, tandis que le taux d'éloignement était en baisse.

PLAIDOYER EUROPÉEN ET INTERNATIONAL : LE TRAVAIL EN RÉSEAU, LES PROJETS

En 2019, Forum réfugiés-Cosi a poursuivi ses activités de plaidoyer européen à travers un travail de veille, d'analyse, de développement de réseaux, et de diffusion de l'expertise auprès des institutions européennes et des représentants français en charge des questions européennes.

Le bulletin mensuel de veille 'Europe' fournit une analyse régulière des évolutions politiques et réglementaires européennes en matière d'asile et de migration. Diffusé à l'ensemble des salariés de l'association et auprès de partenaires, il est disponible en ligne sur le site internet de l'association. Forum réfugiés-Cosi a publié deux documents de plaidoyer lors des élections européennes, à destination des candidats français au Parlement européen (mars 2019).

Forum réfugiés-Cosi a participé aux consultations globales du HCR à Genève (juillet 2019). Dans le cadre de l'organisation du Forum mondial sur les réfugiés, Forum réfugiés-Cosi a participé aux réunions du groupe de parrainage sur les solutions durables organisées par le HCR à Genève, et a participé au Forum mondial sur les réfugiés (décembre 2019).

ECRE

Le Conseil européen pour les réfugiés et les exilés (CERE/ ECRE) est un réseau de 105 organisations réparties dans 40 pays, qui a pour mission de promouvoir les droits de ceux qui demandent une protection internationale en Europe.

ECRE conduit des activités de recherche et de plaidoyer en coopération avec ses membres. Forum réfugiés-Cosi, en tant que membre actif du réseau depuis 1997, a contribué aux activités de plaidoyer du réseau auprès des institutions européennes tout au long de l'année 2019. ECRE a poursuivi d'importantes activités de plaidoyer institutionnel dans le cadre des élections européennes, du Forum mondial sur les réfugiés, des politiques d'intégration, de l'ouverture des négociations sur le cadre financier pluriannuel européen 2021-2027, de la poursuite des discussions sur la révision du régime d'asile européen commun lancée en 2016 par la Commission européenne. Forum réfugiés-Cosi s'est activement impliqué dans chacune de ces activités

par une participation active aux réunions et l'envoi de contributions. Enfin, Forum réfugiés-Cosi a participé à la Conférence générale annuelle, co-organisée avec le HCR Europe, et à l'Assemblée générale du réseau à Bruxelles (Belgique) du 23 au 24 octobre 2019.

Le projet AIDA

Depuis le 1^{er} septembre 2012, Forum réfugiés-Cosi est partenaire du projet européen AIDA (Asylum Information Database) porté par ECRE, qui a permis la création d'une base de données comparative à jour sur le droit d'asile et sur la mise en œuvre de celui-ci dans un nombre croissant de pays.

23 pays sont désormais couverts par le projet : Allemagne, Autriche, Belgique, Bulgarie, Chypre, Croatie, Espagne, France, Grèce, Hongrie, Irlande, Italie, Malte, Pays-Bas, Pologne, Portugal, Roumanie, Royaume-Uni, Serbie, Slovaquie, Suède, Suisse et Turquie. Forum réfugiés-Cosi rédige et met à jour le rapport sur la France. Disposer d'une information à jour permet d'appuyer les activités de plaidoyer tant au niveau national qu'europpéen, et de servir de référence aux juridictions européennes et nationales. En 2019, la base de données en ligne a été consultée plus d'un million de fois et a été citée dans plus de 100 rapports, 70 articles de médias, et près de 500 décisions de justice.

Le Réseau européen sur l'apatridie

Depuis septembre 2014, Forum réfugiés-Cosi est membre du comité consultatif du Réseau européen sur l'apatridie (European Network on Statelessness – ENS), auquel l'association participe depuis 2012. Fort de 140 membres présents à travers 40 pays, l'ENS sensibilise le public au phénomène de l'apatridie et développe des activités de plaidoyer et de formation, y compris à destination des décideurs politiques nationaux et européens.

Depuis 2017, l'ENS administre un outil en ligne d'évaluation, au regard des normes internationales, des politiques des États européens sur l'apatridie. En 2019, Forum réfugiés-Cosi a participé à la mise à jour annuelle de l'outil sur les politiques françaises. Afin de renforcer les compétences internes sur l'identification et l'accompagnement des personnes apatrides, Forum réfugiés-Cosi a par ailleurs organisé une formation d'une journée pour une vingtaine d'accompagnateurs, avec le soutien de l'OFPPRA qui est intervenu lors d'un échange sur la procédure de détermination du statut d'apatride. Enfin, à l'occasion de la conférence de haut-niveau organisé par le HCR marquant la mi-parcours de la campagne internationale pour mettre fin à l'apatridie d'ici 2024, Forum réfugiés-Cosi a plaidé auprès du gouvernement français pour la ratification de la Convention internationale relative à la réduction de l'apatridie de 1961. Enfin, Forum réfugiés-Cosi a participé à la conférence annuelle générale de l'ENS à Amsterdam (24 et 25 juin).

La contribution aux travaux des agences et institutions européennes

Forum réfugiés-Cosi est membre de la Plate-forme des droits fondamentaux (FPR) de l'Agence européenne des droits fondamentaux (FRA), et du Forum consultatif du Bureau européen d'appui en ma-

tière d'asile (BEA). À ce titre, l'association répond aux consultations régulières de ces agences sur leurs activités relatives à la migration et à l'asile. En 2019, Forum réfugiés-Cosi a répondu à la sollicitation du BEA relative à son rapport annuel sur l'asile couvrant les développements de l'année 2018, et a participé à une réunion du BEA à Vienne portant sur les contributions des organisations de la société civile à son rapport annuel (novembre 2019). Forum réfugiés-Cosi a poursuivi son engagement dans le groupe d'experts dédié aux vulnérabilités mis en place par le BEA en 2018, en participant à quatre réunions de travail à Malte, et par l'envoi de contributions aux enquêtes et l'élaboration d'outils. L'association a également participé à une réunion thématique du forum consultatif du BEA sur les violences basées sur le genre à Bruxelles (juillet 2019), ainsi qu'à la réunion annuelle du forum (novembre 2019). Forum réfugiés-Cosi est aussi membre de la plate-forme européenne de la société civile sur la lutte contre la traite des êtres humains, inaugurée par la Commission européenne en mai 2013 et qui réunit plus de 100 organisations de la société civile. C'est un lieu d'échange d'expériences et d'idées pour les organisations actives dans la lutte contre la traite des êtres humains et pour la prise en charge des victimes, aux niveaux européen, national et local. Forum réfugiés-Cosi a participé aux deux réunions annuelles à Bruxelles en juin et décembre 2019.

FORUM RÉFUGIÉS-COSI DANS LES MÉDIAS

En 2019, Forum réfugiés-Cosi a publié 19 communiqués de presse, portant notamment sur le débat parlementaire autour des questions d'immigration (réforme de la carte ADA, délai de carence, loi de finances, orientation directive sans hébergement, ...), le système d'asile européen, le Forum mondial sur les réfugiés, et sur les événements organisés par Forum réfugiés-Cosi.

L'association a fait l'objet de nombreuses sollicitations de la part des médias. Les sujets couverts ont été nombreux, parmi lesquels la mise à l'abri et l'évaluation des mineurs non accompagnés, l'accueil de réfugiés réinstallés, l'activité dans les centres d'hébergement, l'activité du CAO de Châteaudouble (Var), les conséquences de la nouvelle loi Asile et Immigration, etc.

On recense au total :

- **177 articles** dans la presse régionale, nationale et internationale (Le Monde, La Croix, Libération, Le Figaro, NouvelObs, 20 minutes, La Provence, Le Progrès, Lyon Capitale, La Montagne, La Dépêche, Nice Matin, Var Matin, Info Migrants, Mediapart, etc.)
- **7 interviews et reportages** diffusés sur les chaînes de télévision régionales et nationales (France 3, France 2, CNews, TFI, TMC, LCI, BFM-TV, etc.)
- **14 interviews ou émissions** diffusées sur les radios locales et nationales (RCF, Europe 1, France Inter, RFI, Tonic Radio etc.)
- **De nombreux articles** ont également été relayés sur internet (blogs, sites d'actualité, réseaux sociaux, etc.)

LES OUTILS DE COMMUNICATION

11 numéros de la lettre d'information électronique (n°46 à n°56) sont parus en 2019. Ce support permet de diffuser à plus de 3 000 destinataires une information régulière sur les sujets de l'asile, de l'intégration et de la rétention, et sur les actualités de l'association.

L'association a par ailleurs œuvré à la **refonte intégrale de son site internet**, paru le 20 juin 2019. Depuis sa mise en ligne, plus de 95 000 visiteurs distincts ont navigué sur le site, soit plus de 176 000 sessions ouvertes et plus de 660 000 pages consultées.

L'audience globale du site internet a ainsi doublé par rapport à l'année précédente.

La communication sur les réseaux sociaux s'est fortement renforcée, avec **5 000 abonnés sur Facebook** (+25% par rapport à 2018), plus de **2 800 sur Twitter** (+20%) et près de **4 000 sur LinkedIn** (+66%). L'augmentation du rythme et du nombre de publications a permis d'accroître considérablement le nombre d'interactions avec les abonnés, à travers les réactions, les commentaires et les partages.

En 2019, l'association a édité **plusieurs outils de communication et de sensibilisation à destination du grand public** : brochures, plaquettes, panneaux d'exposition sur les préjugés en matière

d'immigration, films de la série Avant l'Exil, chiffres clés de l'asile en France et dans le monde, etc.

Avant l'Exil

Créée en 2019 et réalisée par La Bobine Production pour Forum réfugiés-Cosi, cette série documentaire donne la parole à cinq réfugiés accompagnés par le programme Accelair dans le Rhône et originaires de différents pays (Afghanistan, Angola, Géorgie, Iran et Syrie). Entre images réelles et images animées, ces cinq bénéficiaires d'une protection internationale en France livrent un souvenir heureux et poignant de leur pays d'origine. La série documentaire a été réalisée dans le but de faire évoluer le regard porté sur les réfugiés et de lutter contre les préjugés.



ÉVÉNEMENTS ET SENSIBILISATION

LA JOURNÉE MONDIALE DU RÉFUGIÉ

Le 20 juin, à l'occasion de la Journée mondiale du réfugié, Forum réfugiés-Cosi a organisé pour la seizième année consécutive sa traditionnelle Marche des parapluies à Lyon. Venues de toute la région Auvergne-Rhône-Alpes, 800 personnes se sont regroupées sous les parapluies blancs de l'association pour rappeler l'impératif de protection des réfugiés et sensibiliser le grand public à la situation des réfugiés en France, en Europe et dans le monde.

La marche a pris naissance Place Maréchal Lyautey (Lyon 6^{ème}), après les discours d'ouverture de Georges Képénékian, 1^{er} Adjoint au Maire de Lyon, de Djida Tazdaït, Conseillère municipale déléguée





aux Droits des citoyens, de Sylvie Guillaume, députée européenne, de Fadma Moumtaz, responsable de la communication du HCR à Paris, d'une réfugiée guinéenne accompagnée par Forum réfugiés-Cosi, et du directeur général de l'association. Le cortège, accompagné par la batucada des *Zurbamateurs*, a atteint en fin de journée le Jardin des Chartreux (Lyon 1er) où étaient organisées

des animations musicales, en partenariat avec les collectifs « Tribu cantina band » et « Les Marteaux du piano », l'ensemble Maurice Klezmer, ainsi qu'un village associatif et des jeux de sensibilisation. Des spécialités culinaires syriennes et libanaises étaient par ailleurs proposées aux participants.

Pour célébrer la journée mondiale du réfugié, d'autres manifestations se sont tenues pour sensibiliser le grand public dans différents territoires où l'association est présente :

- **Dans le Rhône :** journées portes ouvertes des CADA de Bron, de Villeurbanne et de Vaulx-en-Velin ;
- **Dans le Puy-de-Dôme :** projections de courts métrages et de films documentaires, en partenariat avec l'association *Traces de Vies* ; conférences sur **les impacts de la loi asile-immigration et les enjeux de l'asile en France et en Europe** ;
- **En Corrèze :** conférence autour des **enjeux et perspectives de l'accueil des réfugiés en France et en Europe** ;
- **Dans le Cantal :** journée portes ouvertes du CADA de Saint-Flour ;
- **En Ardèche :** événement convivial organisé par le CADA de Privas avec repas partagé, jeux et expositions ;
- **Dans le Var :** soirée festive organisée par le CADA Est Var (à Lorgues et Draguignan) avec concert, rencontres, spectacles, et buffet préparé par les résidents du CADA ;
- **En Île-de-France :** Forum réfugiés-Cosi a participé à la journée portes ouvertes de l'OFPPRA, à travers la participation de Jean-François Ploquin, directeur général, à la table ronde « **L'Ofpra hors les murs – retour sur les missions de l'Ofpra en France et à l'étranger** », et la tenue d'un stand.

Forum réfugiés-Cosi remercie l'ensemble des partenaires de cet événement : Agir ensemble pour les droits de l'homme, Aklé, Alwane, Amnesty International, CCFD-Terre solidaire, La Cimade, la Croix-Rouge française, EML Piano, les collectifs « Tribu cantina band », « Les Marteaux du piano », les Restos du Cœur, ERIS, le HCR, le Secours catholique Caritas France, Singa, SOS Méditerranée, le Tissu Solidaire, la Ville de Lyon, L'Embarqu'adhère, L'Usine de la Rotonde, Pacha Project, Ritimo, Bénédicte de la Taille, la compagnie Système K, la Ville de Lyon, la Ville de Clermont-Ferrand, le Festival Traces de Vies, la Ville de Privas, la ludothèque « Ardé'jeux », la MJC de Privas.



LES CONFÉRENCES ET TABLES RONDES



● Journée d'échanges « République démocratique du Congo : les enjeux du contexte post-électoral » - 7/02, Villeurbanne

Organisée par Forum réfugiés-Cosi en partenariat avec l'Institut des droits de l'Homme de l'Université catholique de Lyon et le Réseau France Afrique Centrale (RéFAC), la journée, qui a réuni des experts géopolitiques et des acteurs de l'action humanitaire et de la défense des droits humains, a permis d'éclairer, à la faveur du contexte post-électoral, les éléments structurels et contextuels de la situation en RDC en matière humanitaire, sécuritaire, la situation des droits fondamentaux, ainsi que la problématique de la demande d'asile congolaise en France.

● Conférence « Les enjeux de l'asile en France et en Europe » - 23/05, Lyon

Organisée à la suite de l'Assemblée générale de Forum réfugiés-Cosi dans les locaux de l'Université Jean Moulin Lyon 3, la conférence a donné la parole à Pascal Brice, ancien directeur général de l'OFPPA et auteur de l'ouvrage *Sur le fil de l'asile*, et à Yves Pascouau, directeur de l'association European Migration Law et coordinateur du projet Migrations en questions.



● Journée « Parcours de santé et parcours d'asile. L'accompagnement des demandeurs d'asile et des réfugiés par les intervenants sociaux en centres d'hébergement et par les acteurs de santé » - 6/06, Lyon

La Coordination régionale réfugiés Auvergne-Rhône-Alpes (CORRA) regroupe des organismes gestionnaires de centres d'hébergement des demandeurs d'asile et des bénéficiaires d'une protection internationale. Cette année, la journée CORRA, organisée par Forum réfugiés-Cosi au sein d'un comité de pilotage pluri associatif, a permis aux professionnels des lieux d'hébergement et du soin de confronter leurs expériences, d'engager une réflexion commune, de partager des bonnes pratiques et d'interroger leur rôle et leur posture professionnelle dans l'accompagnement au soin.



● **Conférence « Mineurs non accompagnés : quelle effectivité du droit d'asile en France ? »**
- 20/11, Lyon

À l'occasion du 30^{ème} anniversaire de la Convention internationale des droits de l'enfant, Forum réfugiés-Cosi, qui mène une mission de conseil et d'accompagnement à la demande d'asile des mineurs non accompagnés à Lyon (Cf. supra), a organisé une journée sur ce thème. Faisant appel à des experts issus d'institutions publiques, de collectivités territoriales et d'associations, cette journée a permis d'améliorer la connaissance du droit d'asile des mineurs non accompagnés en France et de favoriser l'exercice de ce droit par ces jeunes.



● **Conférence « Situation des réfugiés au Niger. Perspectives de réinstallation et santé mentale »**
- 27/11, Villeurbanne

À l'occasion d'une visite d'échange avec le Centre ESSOR de l'association, la coordinatrice santé mentale du HCR au Niger et deux psychologues du centre de santé mentale pour migrants de Niamey ont livré leurs analyses de la situation des réfugiés au Niger et des enjeux actuels auxquels se trouve confronté le pays.

● **Quinzaine de l'intégration en Auvergne-Rhône-Alpes**

Forum réfugiés-Cosi a piloté plusieurs actions dans le cadre de cette Quinzaine organisée par la Préfecture de région Auvergne-Rhône-Alpes :

- Opéra FLE : pour favoriser la confiance en soi et faciliter l'expression des bénéficiaires d'une protection internationale, le programme *Accelair* a mis en place, en partenariat avec des structures culturelles lyonnaises, une série d'ateliers de danse et de théâtre en français langue étrangère.
- 13 bénéficiaires d'une protection internationale accompagnés par le programme *Accelair* ont intégré, cette année encore, l'équipe de bénévoles du Festival Lumière à Lyon. Ils ont été chargés notamment de l'accueil du public dans les villages du festival et dans les salles de cinéma, et ils étaient invités aux grands événements.
- Le PRIR 15 et le CPH d'Aurillac ont organisé des journées portes ouvertes les 8 et 15 octobre.



Le train de la solidarité

À l'occasion du premier Forum mondial sur les réfugiés, qui s'est tenu les 17 et 18 décembre 2019 au Palais des Nations à Genève, le HCR, la DIAIR et le groupe SNCF ont affrété le Train de Solidarité. Parti de Paris, le train s'est arrêté dans plusieurs villes de France avant de terminer sa course à Genève le 17 décembre. Forum réfugiés-Cosi a participé à l'étape de Clermont-Ferrand par diverses activités (projection des films *Avant l'Exil*, animation du jeu *Dans les pas d'un réfugié*, démonstration de l'application numérique *HappyFLE*), et est intervenue à la table ronde *Emploi sur le sujet de la reconnaissance des diplômes obtenus par les réfugiés dans leur pays d'origine*.



Un Noël pour les demandeurs d'asile non hébergés

Tous les ans, Forum réfugiés-Cosi organise des fêtes de fin d'année au sein de ses dispositifs d'accueil et d'hébergement et, pour la première fois en 2019, une fête de Noël était organisée pour les demandeurs d'asile non hébergés dans le dispositif national d'accueil et domiciliés à la SPADA de Lyon.

L'événement a offert un moment de répit et de joie à des familles qui se trouvent dans une situation de grande précarité. À cette occasion, une collecte de cadeaux a été menée grâce au partenariat avec l'Agence du don en nature, et de nombreux dons ont été collectés. L'association remercie l'ensemble des donateurs et partenaires qui ont permis la réussite de cette opération : l'Agence du don en nature, la Mairie du 3^e, TCL, SYTRAL, les Halles du Faubourg, l'École Jules Ferry à Villeurbanne, le CCAV de Villeurbanne, etc.



● Autres événements et actions de sensibilisation

Forum réfugiés-Cosi est intervenu, par les voix de son directeur général, du responsable du plaidoyer ou d'autres représentants de l'association, dans **huit colloques, débats et journées professionnelles**, à Lyon et à Paris. L'association a été par ailleurs organisatrice ou partenaire de plus de 23 manifestations à Champagnac (Cantal), Clermont-Ferrand, Lyon, Montpellier, Montauban, Paris ou encore Toulouse, afin de sensibiliser le grand public et de présenter les missions de l'association :

- **des journées d'information / sensibilisation auprès du grand public** : Dialogues en humanité (Lyon), Festival des solidarités Internationales (Lyon), Nice en fête, Biennale des associations de Villeurbanne, Train de la Solidarité à Clermont-Ferrand, etc.
- **des événements culturels** : Festival Lumière, Ciné-déclat (Anciela), Festival du documentaire latino-américain ;
- **des événements sportifs** : Courir pour Elles, tournois de foot, etc. ;
- **des interventions auprès d'étudiants et de scolaires** : Sciences Po, IEP, Université catholique de Lyon, Lyon 2, Lycée professionnel Jean Lurçat, Collège Lassagne et Coup de Pouce Université à Lyon ;
- **des interventions auprès de publics de hauts fonctionnaires** : École nationale de la Magistrature, École nationale supérieure de la Police, Institut national des hautes études de la sécurité et de la justice ;
- **des journées portes-ouvertes ou commémoratives** : Célébration d'un an d'activité d'Accelair Occitanie, et du CMAE.



LES RESSOURCES HUMAINES

L'ORGANISATION

La mise en œuvre des actions de Forum réfugiés-Cosi s'effectue au sein de directions, services et missions opérationnels ou support. En 2019, la mise en place d'une nouvelle organisation s'est poursuivie pour traduire deux ambitions :

- la territorialisation, *via* le regroupement des centres et des services par territoire et non plus par public ;
- l'expertise métier, organisée en directions spécialisées ou en missions transversales.

L'organisation territoriale s'est mise en place avec deux responsables territoriaux pour l'Auvergne et le Limousin d'une part, la région PACA d'autre part. Des postes de coordinateurs techniques ont été déconcentrés dans ces territoires pour gérer au plus près les questions relevant des moyens généraux. Le poste de secrétaire général a été transformé en poste de directeur général adjoint, afin de renforcer la direction générale tout en clarifiant la répartition des rôles.

Les activités de Forum réfugiés-Cosi s'articulent dorénavant autour de six pôles :

► **La direction du premier accueil (DPA)** La direction du premier accueil (DPA) coordonne les plates-formes d'accueil, les centres d'hébergement des demandeurs d'asile de type CAO, CAES et Transit, et le Centre de mise à l'abri et d'évaluation des mineurs non accompagnés (CMAE). La directrice s'appuie sur deux adjoints de direction, l'un en charge des dispositifs d'hébergement du Rhône, l'autre de l'activité de premier accueil (SPADA) déployée en régions Auvergne-Rhône-Alpes, Occitanie et Provence-Alpes-Côte d'Azur.

169 salariés

► **La direction de l'hébergement accompagné (DHA)** coordonne les centres d'hébergement des demandeurs d'asile et des réfugiés (CADA, CHUDA et CPH), et fournit un appui territorial aux programmes d'intégration. La directrice s'appuie sur une sous-direction en Rhône-Ardèche et sur les territoires d'Auvergne/Limousin et de Provence-Alpes-Côte d'Azur.

123 salariés

► **La direction de l'intégration (DI)** met en œuvre les programmes d'accompagnement des réfugiés dans l'accès au logement, à la formation et à l'emploi. Elle apporte un support métier transversal aux équipes des centres d'hébergement et coordonne les programmes de réinstallation mis en œuvre dans les territoires. Elle a connu un fort développement territorial en 2019 (Occitanie notamment).

72 salariés

► **La direction de l'accompagnement juridique en rétention (DACRA)** conduit dans six centres de rétention administrative (Lyon, Marseille, Nice, Nîmes, Perpignan et Sète) une mission d'information et d'aide à l'exercice effectif des droits des personnes retenues, ainsi qu'une mission d'assistance juridique aux étrangers placés en zone d'attente.

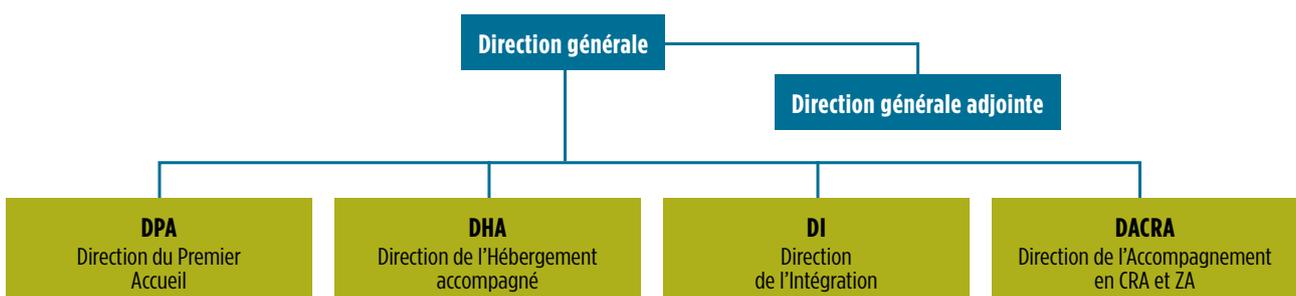
21 salariés

► **La direction générale pilote les services Communication, Plaidoyer (Lyon, Paris) et Projets européens et internationaux.** En 2019 lui a été rattaché le centre de santé mental ESSOR, le service Formation et Documentation et la mission Asile. La création de postes d'adjoints de direction Santé et Formation-Documentation a permis d'accroître l'autonomie de ces deux secteurs en développement.

31 salariés (plus 3 emplois locaux au Niger)

► **La direction générale adjointe** pilote l'ensemble des fonctions support, transversales aux directions opérationnelles (administration, comptabilité, gestion, moyens généraux, ressources humaines, qualité et systèmes d'information). En 2019, le service des moyens généraux a été renforcé pour venir en appui aux responsables de site pour la gestion des bâtiments et pour accompagner la mise aux normes, la prévention et l'harmonisation des pratiques dans notre parc. Un adjoint de direction Bâti et moyens généraux a été recruté, et des coordinateurs techniques répartis par territoire interviennent

Organigramme des directions (31/12/2019)



localement. Un directeur des systèmes d'information intervient depuis 2019 en temps partagé avec deux autres associations. La direction des ressources humaines s'est renforcée en dédiant deux responsables ressources humaines et deux assistantes ressources

humaines comme interlocuteurs directs des services : cela a permis de gagner en réactivité et de renforcer l'accompagnement et le suivi des équipes de terrain.

36 salariés

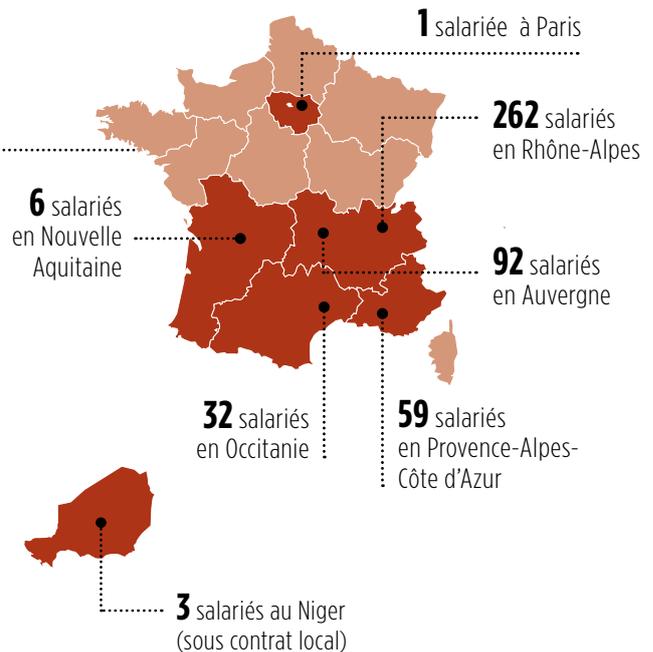
LES SALARIÉS

452 salariés au 31 décembre 2019 (416 au 31 décembre 2018)
plus **3** salariés en contrat local à Niamey (Niger)

213 nouveaux contrats signés, dont **86** CDI directs

155 personnes sont sorties des effectifs

L'augmentation du nombre de salariés résulte de l'extension de centres d'hébergement dans l'Allier, le Cantal, le Puy-de-Dôme et le Var ; du développement des programmes d'intégration et de réinstallation ; de l'augmentation de l'activité des SPADA et la prise en charge de celle de Toulon, du renforcement des moyens humains dans le cadre du nouveau marché OFII ; de l'augmentation de capacité des CRA de Lyon et de Nîmes ; de l'accroissement de l'activité du centre de santé ESSOR et de la création d'un dispositif de suivi sanitaire dans le Var ; du renforcement des services support.



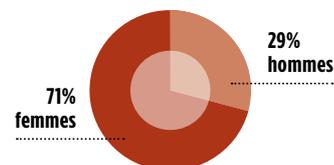
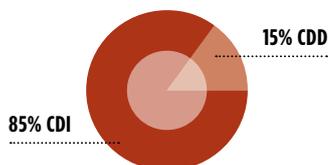
Moyenne d'âge : 38,2 ans

Ancienneté moyenne : 3,6 ans

Tranche d'âge

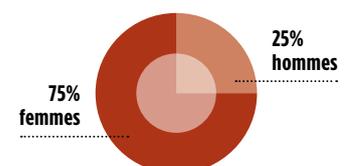
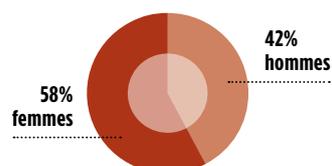
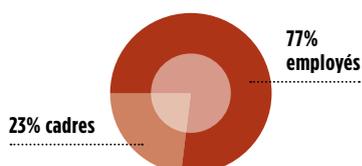
%

21-30
31-40
41-50
51-60
61 et +



Répartition par type de contrat

Répartition hommes / femmes



Répartition par catégorie socio-professionnelle

Répartition hommes / femmes chez les cadres

Répartition hommes / femmes chez les employés

Répartition par métier		
Directeur général, directeur général adjoint, directeur adjoint, adjoint de direction	20	4,4%
Chef de service (et adjoint), chef de mission, coordinateur, responsable	75	16,6%
Métiers de la santé	12	2,7%
Chargé d'accompagnement, chargé de projet, intervenant juridique, formateur, ...	181	40%
Chargé d'accueil / de vie collective / des moyens, agent social et hôtelier / de maintenance, TISF, intervenant éducatif	73	16,2%
Aide-comptable, assistant administratif / budget, assistant RH, secrétaire, secrétaire d'accueil	90	19,9%
Agent d'entretien	1	0,2%
TOTAL	452	100%

LES STAGIAIRES ET LES VOLONTAIRES

Forum réfugiés-Cosi continue d'être un lieu de découverte du monde du travail. **86 stagiaires** ont été accueillis en 2019, en majorité des étudiants en travail social, en droit et/ou en sciences politiques, mais aussi en psychologie, anthropologie, administration, conduite de projets, etc.

11 volontaires en service civique ont apporté leur concours, essentiellement à des missions de sensibilisation des publics et de coordination de bénévoles. L'association ayant obtenu en 2019 son propre agrément, elle peut dorénavant accueillir une vingtaine de volontaires par an.

Âge moyen des stagiaires et volontaires : **28 ans**

Niveau de formation des stagiaires et des volontaires : **bac à bac + 5**

LA FORMATION DES SALARIÉS

En 2019, **249** salariés ont bénéficié d'au moins une formation :

- **40** en formation individuelle (inter-structures), dont 4 formations diplômantes et/ou qualifiantes
- **209** en formation collective (intra), dont 36 formations collectives mises en place en interne

Thématiques :

- **juridique** (accompagnement des demandeurs d'asile, droit des étrangers, règlement Dublin, droit du travail ; traite des êtres humains ; droit au séjour ; apatridie) ;
- **géopolitique** (Afghanistan, méthodologie de la recherche d'information sur les pays d'origine) ;

- **posture professionnelle et accompagnement du public** (distanciation dans le travail social, interculturalité, accompagnement des personnes exilées en souffrance psychologique, accompagnement des familles en situation d'exil, accompagnement des mineurs, gestion des tensions en plate-forme d'accueil et en centre d'hébergement ; technique d'entretien ; violences familiales et conjugales ; laïcité) ;
- **gestion du temps et des priorités** : technique de communication professionnelle ;
- **formation de formateurs** ;
- **sécurité au travail** (recyclage des sauveteurs secouristes du travail, habilitation électrique).

Cinq sessions d'intégration des nouveaux salariés ont été organisées au bénéfice de 65 salariés.

Des séances d'analyse de la pratique professionnelle sont organisées pour toutes les équipes recevant du public, soit, en 2019, **14** groupes dans le Rhône (84 séances) et **12** groupes dans d'autres territoires (72 séances), soit un total de **156** séances organisées pour les salariés non cadres. S'ajoutent **25** séances pour les cadres (5 groupes).

Forum réfugiés-Cosi s'est doté cette année de deux outils numériques visant à simplifier et optimiser le recrutement d'une part, la gestion des entretiens annuels des salariés d'autre part.

La campagne d'entretiens annuels s'est réalisée intégralement en ligne via l'application Ev@l, qui permet d'optimiser la réalisation, l'exploitation et la gestion administrative des entretiens, mais aussi le recensement des besoins de formation.



Quant à la plate-forme en ligne TALEEZ, elle permet de centraliser et de classer automatiquement les candidatures. La gestion collaborative des candidatures est réalisée conjointement par l'équipe de la DRH et par les responsables en charge des recrutements. **3 130** candidatures ont ainsi été reçues et traitées entre le 16/09 et le 31/12/2019, auxquelles s'ajoutent 266 candidatures spontanées.

LE COMITE SOCIAL ET ÉCONOMIQUE

Mis en place en 2019 suite aux élections organisées en toute fin d'année 2018, le Comité social et économique est une instance unique de représentation du personnel résultant de la fusion de trois instances : les délégués du personnel, le comité d'entreprise et le comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail. Il est constitué des représentants de l'employeur et d'une délégation élue du personnel comportant 11 membres titulaires, cadres et non-cadres. La première année d'exercice de cette nouvelle instance a demandé des ajustements, du fait de ses nouvelles attributions et de la nécessité de s'adapter au nouveau fonctionnement. Le CSE s'est réuni au moins une fois par mois en session ordinaire pour

aborder les sujets concernant la gestion de l'association, l'organisation du travail, les questions d'emploi et de formation professionnelle, et les conditions de travail, de santé et de sécurité des salariés dans l'association.

LES NÉGOCIATIONS AVEC LA DÉLÉGATION SYNDICALE

Si l'année 2019 n'a pas permis de finaliser d'accord d'entreprise, plusieurs négociations ont été entamées et devraient être finalisées en 2020, ou à défaut donner lieu à une décision unilatérale de l'employeur.

LES BÉNÉVOLES

282 bénévoles sont intervenus pour un total de 22 000 heures, soit - 14 ETP.

Variée, l'action des bénévoles contribue à créer du lien social entre les personnes accueillies et la société d'accueil.

Lieux d'activité (liste non exhaustive)

- 153** dans un centre d'hébergement
- 18** au Conseil d'administration et dans les Commissions
- 11** dans une plate-forme d'accueil (PADA)
- 9** au centre de documentation Floribert Chebeya
- 6** en qualité de tiers à l'entretien à l'OFPRA
- 3** au service Communication
- ...

Domaines d'activité

Plus de **50%** des bénévoles interviennent pour des cours de Français langue étrangère ou pour l'aide à la mobilité.

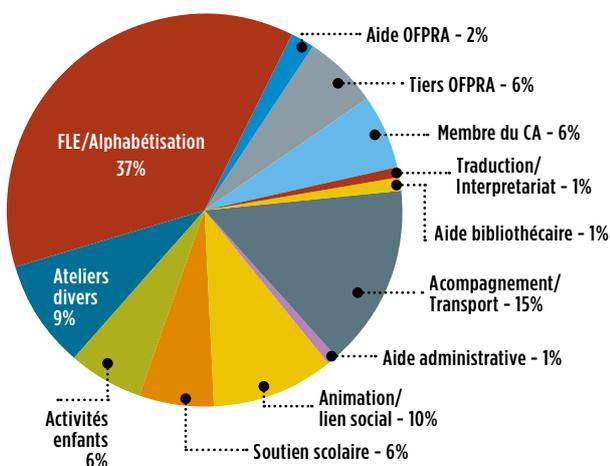
Formation

Le soutien du Fonds de développement de la vie associative a permis de tenir cinq séances de formation (6 jours au total) au profit de **50 bénévoles** sur les fondamentaux de la demande d'asile et sur la situation géopolitique en Syrie.

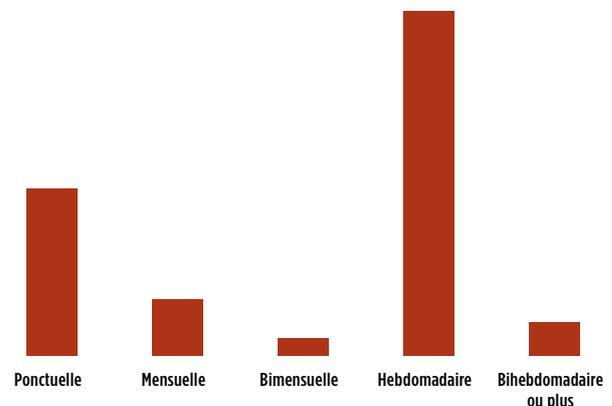
Fréquence et durée d'intervention

Durée moyenne : deux heures hebdomadaires.

61% des bénévoles interviennent au moins une fois par semaine, **12%** au moins une fois par mois, **27%** ponctuellement.



Type de mission bénévole



Fréquence d'intervention

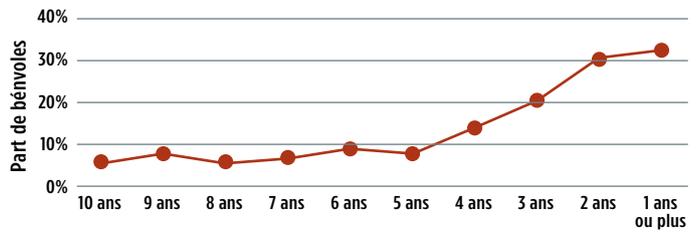
Ancienneté des bénévoles

78 bénévoles (28%) étaient déjà présents en 2018.

46 nouveaux bénévoles et 43 départs.

Ancienneté moyenne : **2 ans**.

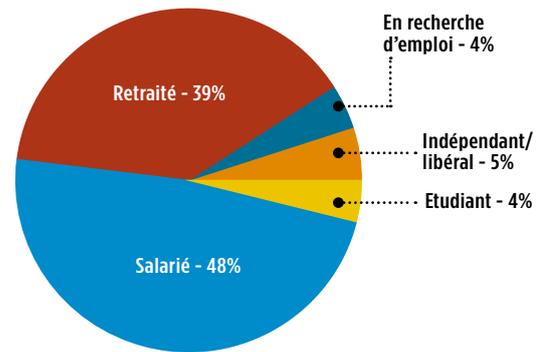
Depuis 2015, une coordination bénévole effectuée notamment grâce au concours de volontaires en service civique permet de recenser et de coordonner les propositions de bénévolat, en lien avec les services. Des outils de communication favorisent la mobilisation des bénévoles et valorisent leurs compétences. Depuis 2018, un bénévole de terrain a intégré le Conseil d'administration. Il permet d'assurer un relais, en lien avec le Président.



Années d'ancienneté



Répartition hommes / femmes

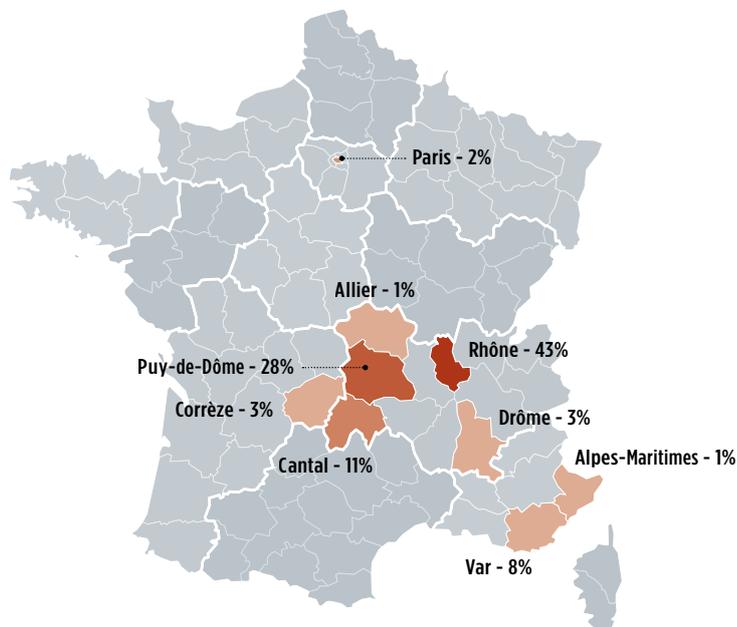


Situation professionnelle des bénévoles

Répartition territoriale

43% des bénévoles interviennent dans le Rhône,

28% dans le Puy-de-Dôme.

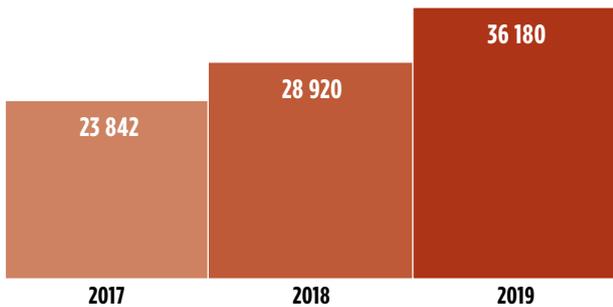




LES MOYENS FINANCIERS

Le total des charges atteint **36 180 K€** en 2019, soit une hausse de **25%** par rapport à 2018.

Évolution des charges (en K€)

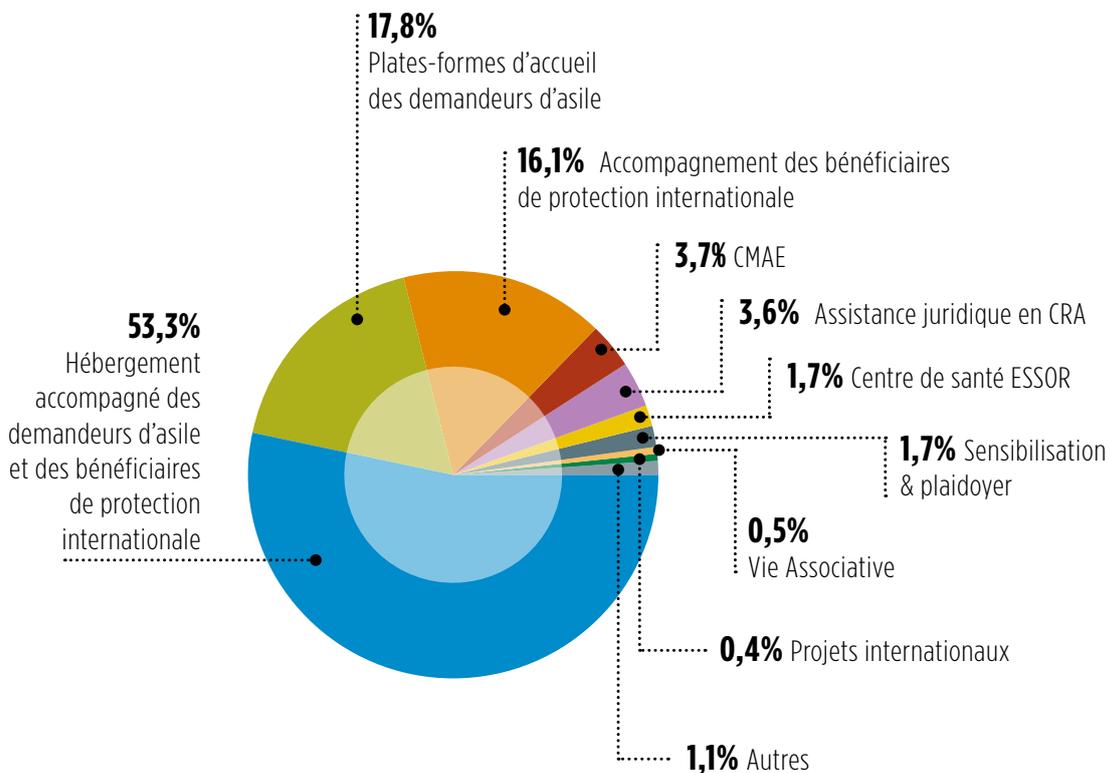


Les charges ont augmenté de 52 % entre 2017 et 2019, traduction économique de l'extension du projet de l'association. Une partie de ces charges, relatives à la gestion des groupements solidaires (SPADA) sont déléguées aux associations co-traitantes.

Les principaux éléments ayant eu un impact sur l'évolution de l'activité 2019 sont :

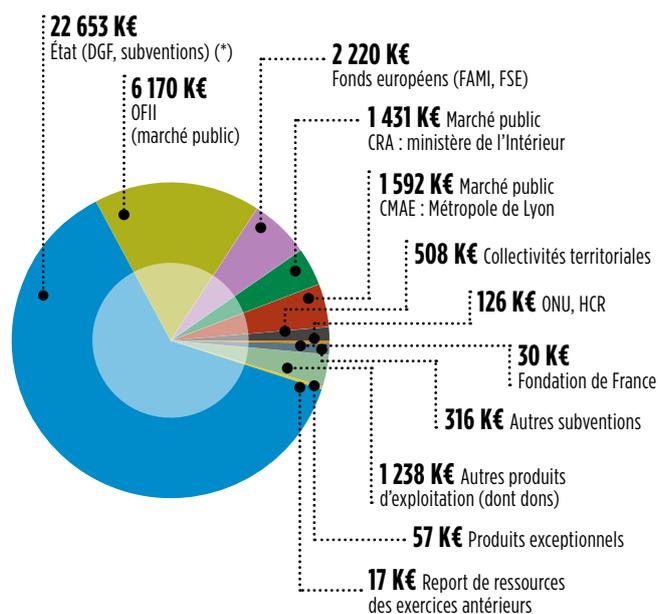
- Le passage en année pleine des dispositifs ouverts en 2018, des augmentations de capacités (hébergement et CRA), et inversement la fermeture d'un CAO ;
- La consolidation et le développement de certains programmes (PRIR, réinstallation, ESSOR) et la mise en place de nouveaux dispositifs (CTAIR, places dédiées à des femmes victimes de violence et/ou de TEH) ;
- Le nouvel allotissement du marché du premier accueil (SPADA) avec la gestion de deux groupements solidaires, la consolidation du logiciel métier et la reprise de la SPADA de Toulon ;
- Les travaux engagés dans plusieurs sites d'hébergement et de premier accueil.

Répartition des charges par activité



Évolution des sources de financement (K€)

Financiers (K€)	2017	2018	2019
État (DGF, subventions) (*)	17 407	19 121	22 653
<i>dont Agence française pour le développement (AFD)</i>	105	16	0
<i>dont Agence régionale de santé Auvergne Rhône-Alpes</i>	94	130	180
OFII (marché public)	3 157	3 460	6 170
Fonds européens (FAMI, FSE)	1 627	2 164	2 220
Marché public CRA : ministère de l'Intérieur	1 309	1 318	1 431
Marché public CMAE : Métropole de Lyon		1 527	1 592
Collectivités territoriales	274	281	508
ONU, HCR	100	173	126
Fondation de France	64	15	30
Autres subventions	64	121	316
Autres produits d'exploitation	899	994	1 238
<i>dont prestations de formation</i>	153	209	423
<i>dont dons</i>	30	21	20
Produits financiers	122	0	0
Produits exceptionnels	104	43	57
Report de ressources des exercices antérieurs	30	17	17
TOTAL	25 157	29 234	36 358



(*) hors reprise des résultats des années antérieures.

Bilan simplifié 2019

Actif (K€)	2018	2019	Passif (K€)	2018	2019
Actif immobilisé	2 962	3 075	Fonds propres		5 426
Actif circulant	12 754	13 286	Provisions et fonds dédiés	337	1 387
Total	15 716	16 361	Dettes	10 525	9 548
			Total	15 716	16 361

L'actif immobilisé est constitué à 80% d'immobilisations corporelles. L'actif circulant est constitué à 76% de créances et 21% de disponibilités. Au 31 décembre 2019, les « autres créances financeurs » atteignent 7 414 K€. Comme les années précédentes, les retards de versement des fonds européens par le ministère de l'Intérieur continuent de peser très fortement sur la trésorerie, les subventions européennes en attente d'encaissement représentant un total de 6 396 K€ en cumul des exercices 2014 à 2019. Le travail engagé en 2014 a permis de mettre en place des solutions à court, moyen et long terme, afin de faire face à nos échéances.

Au passif, les fonds propres se répartissent principalement entre les fonds associatifs (851 K€), les réserves (2 577 K€), le report à nouveau (1 439 K€), les provisions règlementées (44 K€), le résultat de l'exercice (179 K€) et la subvention d'équipement pour les travaux engagés sur le site de St-Genis-les-Ollières (336 K€). Les dettes se répartissent principalement entre les emprunts (358 K€), les dettes proprement dites (6 589 K€) et les produits constatés d'avances (2 601 K€). ■

Forum réfugiés-Cosi remercie l'ensemble de ses donateurs et mécènes.



Les établissements et lieux d'intervention

● AUVERGNE-RHÔNE-ALPES	53		
Allier (03)			
CADA de Montmarault	53	Programme AINRAF	90
HUDA de Bellenaves et d'Ygrande	54	Programme AIR	91
CPH de Moulins et d'Yzeure	55	Programme HEVI	92
PRIR 03	56	Programme RACINE	93
		Centre de santé mentale ESSOR	94
		CRA de Lyon-Saint-Éxupéry	95
Ardèche (07)			
CADA de Privas	57	● NOUVELLE-AQUITAINE	96
		Corrèze (19)	
Cantal (15)		CADA de Peyrelevalde	96
CAO de Champagnac	58		
CADA de Champagnac	59	● OCCITANIE	97
CADA de Saint-Flour	60	Gard (30)	
CPH d'Aurillac	61	CRA de Nîmes	97
PRIR 15	62		
Programme ARISE	63	Haute-Garonne (31)	
		Structure de premier accueil des demandeurs d'asile de Toulouse	98
Puy-de-Dôme (63)		Hérault (34)	
Structure de premier accueil demandeurs d'asile de Clermont-Ferrand	64	CRA de Sète	99
CAO de Loubeyrat	65		
CAO de Murat-Le-Quaire	66	Pyrénées-Orientales (66)	
CAES de Clermont-Ferrand	67	CRA de Perpignan	100
CADA de Saint Éloy-les-Mines et Giat	68		
HUDA hivernal de Clermont-Ferrand	69	Tarn-et-Garonne (82)	
HUDA de Clermont-Ferrand	70	Structure de premier accueil des demandeurs d'asile de Montauban	101
PRIR 63	71	Programme ARISE	102
		Programme Accelair • Occitanie (09, 31, 34, 46, 82)	103
Rhône (69)			
Structure de premier accueil des demandeurs d'asile de Lyon	72	● PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR	106
Dispositif Hôtel Asile	73	Alpes-Maritimes (06)	
Centre de transit de Lyon et Villeurbanne	74	Structure de premier accueil des demandeurs d'asile de Nice	106
CAES de Villeurbanne	75	CRA de Nice	107
CADA de Bron	76		
CADA d'Éveux-sur-L'Arbresle et de l'Arbresle	77	Bouches-du-Rhône (13)	
CADA de Lyon 7 ^{ème}	78	Structure de premier accueil des demandeurs d'asile de Marseille	108
CADA de Vaulx-en-Velin	79	Dispositif hôtel-asile • Marseille	109
CADA de Villeurbanne	80	CAES de Septèmes-les-Vallons	110
HUDA de Villeurbanne	81	CRA de Marseille	111
HUDA « Sas » de Lyon 8 ^{ème}	82		
HUDA de Saint-Genis-les-Ollières	83	Var (83)	
Centre de mise à l'abri et d'évaluation des mineurs non accompagnés (CMAE)	84	Structure de premier accueil des demandeurs d'asile de Toulon	112
Accompagnement des mineurs isolés dans la demande d'asile	85	CAO de Châteaudouble	113
Suivi thérapeutique des mineurs non accompagnés pris en charge par la Métropole de Lyon	86	CADA de Draguignan et Lorgues	114
CPH de Lyon et Vaulx-en-Velin	87	Projet Médiation Santé et accompagnement des demandeurs d'asile et réfugiés hébergés à l'hôtel dans le département du Var	115
Programme Accelair	88		
Programme ARISE	89		



ALLIER (03)

CADA de Montmarault

Date d'ouverture : juillet 2010

Bénéficiaires : demandeurs d'asile en procédure normale ou accélérée

Capacité d'accueil : 100 places

Type d'hébergement : diffus en appartements, en cohabitation ou familial

Équipe (et bénévoles) : 7 salariés

Coordonnées : CADA Montmarault, BP 61, résidence Château Charles O3390 Montmarault

Cette année le CADA a accueilli près de 73% des personnes originaires de pays dits « sûrs ». Cela ne s'est pas directement traduit par une baisse de la durée moyenne de séjour, au contraire (483 jours contre 337 en 2018). On remarque cependant un impact sensible à partir du deuxième semestre avec des familles ne séjournant que six à sept mois. Ce changement d'origine des personnes accueillies engendrera certainement une baisse de la durée moyenne de séjour en 2020.

L'application progressive de la nouvelle loi Asile-Immigration nous a demandé une extrême vigilance tant sur les aspects juridiques que sociaux, pour adapter notre accompagnement avec une réactivité accrue de l'équipe.

Nous avons également sensibilisé nos partenaires locaux, notamment les écoles, collèges et municipalités aux nouvelles orientations de nos missions.

Personnes/ménages accueillis

156 personnes accueillies (dont 56 adultes en famille, 73 enfants et 27 isolés) / 58 ménages accueillis

66 personnes entrées / 23 ménages entrés

73 personnes sorties / 25 ménages sortis

Durée moyenne de séjour : **483** jours

Taux de rotation : **70%**

Taux d'occupation : **92%**

16 nationalités accueillies

Cinq principaux pays d'origine	
Albanie	24%
Serbie	15%
Géorgie	14%
Guinée	9%
Macédoine du Nord	7%

Accompagnement juridique

18 personnes entrées en procédure normale

48 en procédure accélérée

25 bénéficiaires d'une protection internationale

En nombre de personnes

104 décisions rendues, dont 57 définitives

Dont 25 accords :

- par l'OFPPRA : 9 dont, 7 protections subsidiaires

- par la CNDA : 16 dont, 1 protection subsidiaire

En nombre de dossiers

57 décisions rendues, dont 34 définitives

Dont 18 accords :

- par l'OFPPRA 7, dont 5 protections subsidiaires

- par la CNDA 11, dont 1 protection subsidiaire

Taux d'accord : **53%**



Sorties

20 personnes bénéficiaires d'une protection internationale :

Type de dispositif d'orientation des BPI :

8 en CPH ; **10** en logement autonome (hors Accelair / PRIR) ;

1 en solution personnelle - **1** en CHRS

32 personnes déboutées :

20 sans solution / hébergement d'urgence ;

8 solutions perso/familiales ; **4** retours volontaires

21 personnes en cours de procédure :

2 Transferts dans DNA vers un autre CADA Régional ;

1 Exclusion ; **2** départs volontaires (avec et sans RV) ; **1** disparition ;

15 solutions personnelles

Délai moyen de sortie si rejet : 30 jours

Délai moyen de sortie si accord : 124 jours

Activité d'intégration

25 réfugiés statutaires

hébergés pendant l'année

10 baux signés

histoire de...

En septembre dernier, nous avons pu développer un support d'activité autour de la médiation animale. En effet, face aux constats d'isolement relationnel et psychique de certaines personnes en demande d'asile, nous avons décidé d'expérimenter un moyen relationnel plus perceptif, différent de la communication verbale, pour ensuite favoriser plus aisément les communications interpersonnelles. Nous nous sommes appuyés sur le savoir-faire d'une association ayant déjà œuvré avec un public porteur de troubles autistiques. Le lien s'est effectué à partir d'une cani-rando, de balades équestres, de soins de gerbilles et autres rongeurs. Les activités ont été unanimement perçues comme un moment positif sur les plans émotionnels et sociaux. Pour les professionnels présents, cette journée a permis de transposer l'instant relationnel, dans une perception plus fine de l'accompagnement social et juridique à mettre en place, avec une dynamique autour des rôles et fonctions de chacun.



ALLIER (03)

HUDA de Bellenaves et d'Ygrande

Date d'ouverture : janvier 2016 (ouvert en tant que dispositif AT-SA)

Bénéficiaires : demandeurs d'asile en procédure normale ou accélérée ou relevant du règlement Dublin

Capacité d'accueil : 40 (36 places actuellement suite à la reconfiguration d'un logement à Ygrande pour l'accueil de personnes isolées, à la demande des services de l'État).

Type d'hébergement : diffus en appartements

Équipe (et bénévoles) : 3 salariés (2,5 ETP) et 16 bénévoles

Cette année a été marquée par la requalification de l'AT-SA en HUDA au 1er janvier. Contrairement au dispositif AT-SA qui voyait ses orientations venir essentiellement de région parisienne, l'HUDA est intégré au dispositif d'accueil local et bénéficie donc d'orientations depuis la Direction territoriale de l'OFII de Clermont-Ferrand, ce qui implique un changement de typologie des ménages accueillis.

L'HUDA de Bellenaves / Ygrande a pour l'heure la particularité d'être implanté sur deux territoires ruraux, distants de 55 kilomètres l'un de l'autre. Cela génère des difficultés récurrentes qui nous ont amené à travailler sur un projet de regroupement des places au sein d'une même commune, de taille plus importante, dans le département. Cette proximité aurait de multiples avantages dont ceux de faciliter la gestion du dispositif dans son ensemble, la mobilité des personnes accueillies et de renforcer l'accompagnement quotidien des personnes. Il est primordial que les personnes puissent accéder de façon autonome aux structures de soin, aux établissements scolaires, à la gendarmerie, à la Préfecture, aux commerces acceptant le paiement en carte bancaire (suite à l'évolution récente de la carte ADA). Ce constat et la nécessaire transformation du dispositif ont été évoqués cette année avec les services de l'État et les municipalités où nous sommes actuellement implantés. Ce projet reste toujours d'actualité.

Personnes/ménages accueillis

53 personnes accueillies dont 10 adultes en famille, 14 enfants et 29 isolés / 34 ménages accueillis

17 personnes / 13 ménages entrés

17 personnes / 13 ménages sortis

Durée moyenne de séjour : **473 jours**

Taux de rotation : **43%**

Taux d'occupation : **86%**

12 nationalités accueillies

Principales nationalités	
Afghanistan	40%
Soudan	11%
Arménie	9%
Géorgie	9%
Albanie	9%
Nigéria	9%

Accompagnement juridique

10 personnes entrées en procédure normale, 6 en procédure accélérée, 1 en procédure Dublin

16 bénéficiaires d'une protection internationale

En nombre de personnes

38 décisions rendues, dont 22 définitives

Dont **16** accords, exclusivement par la CNDA (dont 9 protections subsidiaires)

histoire de...

La journée Olympiade à l'étang de Vieure a été un événement marquant de l'été 2019. Cette journée a permis de rassembler les personnes hébergées au sein des deux sites de l'HUDA (Ygrande et Bellenaves) ainsi que les personnes accueillies au CADA de Montmarault. Au cours de cette journée les hébergés ont pu participer à divers jeux (course en sac, rallye photo, tir à la corde, course de relais, etc.) et ateliers le matin (pêche, tir à l'arc etc.), animés par les équipes des différentes structures. Un pique-nique autour du plan d'eau a suivi les activités du matin et des jeux libres étaient organisés l'après-midi. Echange, cohésion, mixité, partage et activité sportive étaient les maîtres mots de la journée qui a été pour tout le monde, au vu des retours que l'on a obtenus, une réussite !

En nombre de dossiers

24 décisions rendues, dont 16 définitives

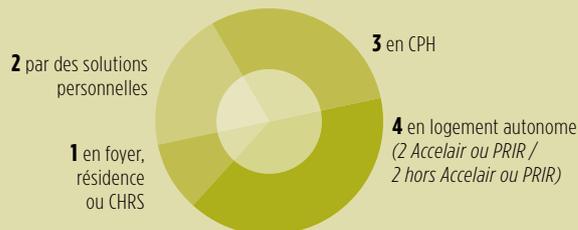
Dont **13** accords, exclusivement par la CNDA (dont 6 protections subsidiaires)

Taux d'accord (en nombre de dossiers) : **81%**

Procédure Dublin : 1 requalification

Sorties

10 bénéficiaires d'une protection internationale



5 personnes déboutées, en retour volontaire :

2 personnes en cours de procédure ;

1 exclusion (violence) ; 1 départ volontaire

Délai moyen de sortie si rejet : 39 jours

Délai moyen de sortie si accord : 150 jours

Activité d'intégration

16 bénéficiaires d'une protection internationale hébergés pendant l'année

4 baux signés

6 accès à la formation/emploi



ALLIER (03)

CPH de Moulins et d'Yzeure

Date d'ouverture : mai 2016

Bénéficiaires : bénéficiaires d'une protection internationale

Capacité d'accueil : 55 places

Type d'hébergement : appartements diffus

Équipe : 6 salariés

Coordonnées : 7, rue des Baumiers – BP 80823 – 03 008 Moulins Cedex

Le centre provisoire d'hébergement (CPH) est devenu un acteur incontournable dans l'accompagnement des bénéficiaires d'une protection internationale dans le département. Nous poursuivons notre travail d'analyse et d'expertise auprès des services de l'État lors des conférences « migrants » qui s'organisent toutes les deux semaines. Nous déployons également notre expertise dans le cadre de réunions avec des acteurs locaux.

Cette année 2019 a été marquée par la mise en œuvre de notre projet d'extension, pour l'accueil de 10 personnes supplémentaires : six places ont été créées pour accueillir des hommes isolés et quatre places pour une famille. En accord avec les élus locaux, nous avons capté des logements dans deux quartiers de la commune d'Yzeure qui n'accueillaient pas de BPI et ce, afin de respecter un certain équilibre territorial.

Personnes accueillies

84 personnes, (dont 24 adultes en famille, 40 enfants et 20 isolées) / **34** ménages accueillis



24 adultes

40 enfants

20 isolés

40 personnes / 18 ménages entrés

54 personnes / 17 ménages sorties

Durée moyenne de séjour : **360 jours**

Taux de rotation : **85%**

Taux d'occupation : **86%**

13 nationalités différentes accueillies

Principaux pays d'origine	
Afghanistan	31%
Syrie	19%
Albanie	10%
Bangladesh	7%
Érythrée	6%
Soudan	6%

Accompagnement

18 dossiers RSA/ ASPA/ AAH

25 dossiers CMU/PUMA

22 vulnérabilités

Activité d'intégration

45 personnes entrées dans le logement (dont 12 baux signés)

7 personnes en accès à l'emploi

22 personnes en accès à la formation

À l'arrivée d'une famille syrienne, les deux jeunes filles, du fait de leur âge (plus de 16 ans), n'arrivaient pas à trouver de lieux de scolarisation malgré les démarches engagées par l'équipe. Cette situation a été portée à la connaissance de la conférence « migrants », et la mobilisation des services de l'État a permis une scolarisation adaptée et rapide. Cette famille a ensuite rencontré, lors d'une visite du centre, la secrétaire générale de la Préfecture pour un temps d'échange convivial et émouvant.

histoire de...



ALLIER (03)

PRIR 03

Programme régional d'intégration des réfugiés

Date d'ouverture : septembre 2017

Bénéficiaires : bénéficiaires d'une protection internationale ayant obtenu leur protection dans le département de l'Allier depuis moins d'une année.

Équipe : 4 salariés

Coordonnées : PRIR 03 - 15 rue du Bocage Bourbonnais - 03 000 Moulins

Depuis 2019, le PRIR 03 intervient de façon régulière et constante sur les trois bassins d'emploi du département de l'Allier : Moulins, Montluçon et Vichy. Chaque territoire revêt des caractéristiques propres, tant en termes de partenariats que de présence des publics bénéficiaires d'une protection internationale. L'existence du PRIR 03, bien implanté dans les trois bassins, permet aujourd'hui de mobiliser des acteurs pour l'accès au logement, à la formation et à l'emploi. Depuis octobre 2018, Forum réfugiés-Cosi anime les OCADI (Organisation et Coordination des Acteurs De l'Intégration), à raison d'une par agglomération. Cette instance est à destination des acteurs de l'intégration des BPI intervenant dans les trois bassins d'emploi. Ces rencontres s'organisent autour d'interventions particulières sur des thématiques préalablement choisies. Une enquête de satisfaction en juillet 2019 a permis de dresser un premier bilan positif de l'OCADI*.

Personnes accompagnées

127 ménages accompagnés en 2019

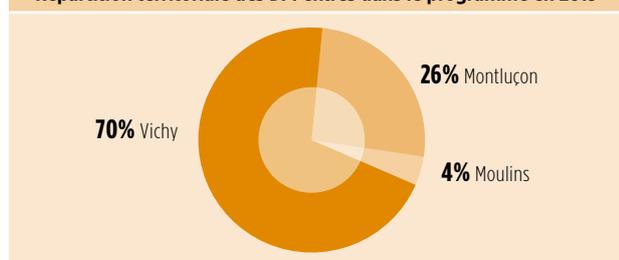
(65 nouvellement arrivés en 2019) soit 190 personnes en 2019

(94 personnes nouvellement arrivées), dont :

148 adultes, 42 enfants, 25% femmes,

54% personnes isolées et 65% hors centre (entrés en 2019)

Répartition territoriale des BPI entrés dans le programme en 2019



64 ménages accompagnés sur le volet social / logement, soit 94 personnes (73 adultes, 21 enfants)

68 ménages accompagnés sur le volet emploi / formation, soit 73 adultes

18 nationalités différentes accueillies

Cinq principaux pays d'origine	
Soudan	33%
Afghanistan	24%
Irak	8%
Syrie	8%
Sénégal	4%

95% de non francophones ; **11%** des adultes ont un niveau de scolarisation supérieur au baccalauréat ; **73%** des adultes ont un niveau inférieur au baccalauréat ; **16%** des adultes sont illettrés

* Une note globale de 3,6/4 a été attribuée au dispositif par les acteurs des trois bassins d'emploi.

Logement

36 baux ont été signés pour 45 personnes

5 communes d'accueil (Vichy, Moulins, Montluçon, Cusset, Bellerive-sur-Allier)

Formation

95 formations débutées en 2019, dont 13% ont bénéficié à des femmes

43 adultes ont bénéficié d'au moins une formation (hors FLE CIR), dont 16% de femmes

81 formations en français langue étrangère, dont 13% ont bénéficié à des femmes, 40 d'entre elles dans le cadre du Contrat d'Intégration Républicaine (CIR)

14 formations professionnelles : **12** formations préprofessionnelles ou qualifiantes, 1 reprise d'études, 1 période de mise en situation en milieu professionnel (PMSM).

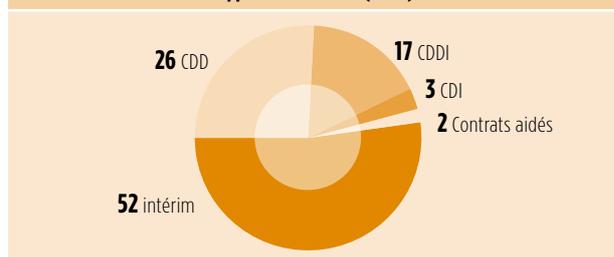
Délai moyen d'accès à la formation après l'entrée dans le programme : **5 mois**.

Emploi

35 adultes ont accédé à au moins un emploi, dont 9% de femmes

58 contrats signés en 2019, dont 10% par des femmes

Type de contrats (en%)



5 principaux secteurs d'activité

Agroalimentaire	29%
Industrie	16%
Propreté	12%
BTP	10%
Agriculture	7%

Délai moyen d'accès à un premier contrat après l'entrée dans le programme : **6 mois**

 **ARDÈCHE (07)**
CADA de Privas

Date d'ouverture : avril 2014

Bénéficiaires : demandeurs d'asile en procédure normale ou accélérée

Capacité d'accueil : 55 places

Type d'hébergement : appartements diffus

Équipe : 5 personnes pour 4 ETP

Coordonnées : 8, boulevard Lancelot, 07000 Privas

Cette année a été marquée par l'augmentation du taux de protection passant de 20% à 55% en 2019.

Ainsi 12 adultes (22 personnes) ont obtenu une protection internationale dont, fait notable, six personnes de nationalités albanaise et géorgienne et une personne afghane qui ont obtenu une protection subsidiaire.

Il faut noter que la nationalité albanaise reste cette année encore la plus représentée au centre, avec 48% des entrées.

Ainsi, sur l'ensemble des personnes entrées, une grande majorité (76%) relevait d'une procédure accélérée ce qui ne s'est pas encore traduit dans le cadre de l'application de la loi asile de 2018 par une baisse de la durée de séjour (427 jours contre 344 en 2018).

Personnes / ménages accueillis

105 personnes accueillies dont 46 adultes, 53 enfants et 6 isolées, ce qui représente 33 ménages.

50 personnes entrées, 14 ménages entrés

50 personnes sorties, 14 ménages sortis

Durée moyenne de séjour : **427 jours**

Taux de rotation : **91%**

Taux d'occupation : **92%**

15 nationalités différentes accueillies

Cinq principaux pays d'origine	
Albanie	46%
Géorgie	12%
Afghanistan	5%
Irak	5%
Iran	5%

Accompagnement juridique

38 personnes entrées en procédure accélérée, 9 en procédure normale et 3 en demande de réexamen.

22 personnes bénéficiaires d'une protection internationale.

En nombre de personnes

60 décisions rendues, dont **42** définitives

Dont **22** accords :

- 8 par l'OFPPRA, dont 3 protections subsidiaires

- 14 par la CNDA, dont 10 protections subsidiaires

En nombre de dossiers

31 décisions rendues, dont **22** définitives

Dont **12** accords :

- 3 par l'OFPPRA, dont 1 protection subsidiaire

- 9 par la CNDA, dont 6 protections subsidiaires

Taux d'accord : **55%**

Dans le cadre du Contrat de Ville 2015-2020, la MJC-Centre Social et le CCAS de Privas ont mutualisé leurs moyens pour soutenir une nouvelle action en faveur des habitants du quartier « Nouvel Horizon » : favoriser l'accès au sport, à la culture et aux loisirs. Le projet « Sport pour tous » a ainsi permis à six jeunes du CADA de découvrir gratuitement différents sports, puis de choisir celui qu'ils avaient envie de pratiquer pour la rentrée 2019.

Au printemps 2019, dix clubs sportifs privadois ont proposé des ateliers de découverte (football, basket-ball, tir à l'arc, volley-ball...). Les jeunes ont été accompagnés, avec leurs parents, dans les différents lieux de pratique via le nouveau réseau de transport urbain, dans un objectif de sensibilisation à l'utilisation de ce dernier.

Enfin, à la rentrée de septembre s'est organisée l'inscription des enfants et la prise en charge des frais de licence sportive au sein du club de leur choix pour toute l'année scolaire. Le projet sera reconduit en 2020-2021 avec le soutien du CDOS (Comité départemental olympique sportif) de l'Ardèche. Ce projet a été une véritable opportunité pour les familles du CADA de Privas pour lesquelles le coût de la licence sportive était au-dessus de leurs moyens.



Sorties

24 personnes (adultes et enfants) bénéficiaires d'une protection internationale, ayant obtenu un logement autonome (20 chez un bailleur public et 4 chez un bailleur privé)

26 personnes déboutées dont :

16 ont trouvé une solution personnelle

1 personne a bénéficié de l'aide au retour volontaire

1 personne a disparu

8 en hébergement d'urgence / 115

Délai moyen de sortie si rejet : 35 jours

Délai moyen de sortie si accord : 195 jours

Activité d'intégration

32 réfugiés statutaires hébergés pendant l'année

6 baux signés



CANTAL (15)

CAO de Champagnac

Date d'ouverture : juin 2017 / **Date de fermeture :** juin 2019

Bénéficiaires : demandeurs d'asile primo-arrivants acheminés depuis l'Île-de-France, en procédure normale ou accélérée, sous règlement Dublin, bénéficiaires d'une protection internationale

Capacité d'accueil : 40 places

Type d'hébergement : collectif, pour personnes isolées et en familles

Équipe : 3 salariés (2,5 ETP)

Coordonnées : Château, Le Bourg - 15350 Champagnac - Adresse postale : BP 30 007 - 15 210 Ydes

Les nationalités accueillies au Centre d'accueil et d'orientation (CAO) ont évolué. Les Soudanais, arrivés nombreux en 2017, sont presque absents des effectifs en 2019. Nous avons accueilli davantage de personnes originaires d'Afrique de l'Ouest, augmentant ainsi la part des personnes francophones et celle des personnes en procédure accélérée. L'équipe a dû adapter son accompagnement avec la mise en place d'un Pôle régional Dublin (PRD). Les résidents du CAO sous règlement Dublin étaient éloignés du PRD situé à Lyon, et se trouvaient dans l'impossibilité de s'y rendre. Enfin, 2019 aura été la dernière année d'activité de ce dispositif. Le CAO de Champagnac a administrativement fermé ses portes le 30 juin 2019. Les places ont été transformées en CADA.

Personnes / ménages accueillis

44 personnes accueillies (dont 10 adultes en famille),
10 enfants et 24 isolées / 29 ménages accueillis

10 personnes entrées / 8 ménages entrés

44 personnes sorties / 29 ménages sortis

Durée moyenne de séjour : **351 jours**

Taux de rotation : **68%**

Taux d'occupation : **95%**

11 nationalités différentes accueillies

Cinq principaux pays d'origine	
Afghanistan	34%
Somalie	14%
Mali	11%
Érythrée (4 personnes)	9%
Éthiopie (4 personnes)	9%

Accompagnement juridique

2 personnes entrées en procédure normale, **7** entrées sous procédure Dublin, **1** entrée avec une protection internationale

2 bénéficiaires d'une protection internationale

En nombre de personnes :

8 décisions rendues dont **2** définitives
Dont **2** accords, exclusivement par l'OFPPRA,
dont 1 protection subsidiaire

En nombre de dossiers :

8 décisions rendues dont **2** définitives
Dont **2** accords, exclusivement par l'OFPPRA,
dont 1 protection subsidiaire

Monsieur E. a été orienté vers le CAO en tant que demandeur d'asile en mai 2019. Il venait de la rue, à Paris, et semblait désorienté à son arrivée. Lors de son premier rendez-vous avec la personne en charge de son dossier asile, la surprise fût grande de découvrir, au milieu de son tas de papier, une réponse de l'Office français de protection des réfugiés et apatrides. Une réponse positive ! Ce jeune afghan avait reçu ce courrier en avril, ne l'avait pas compris, l'avait mis dans son sac, avait continué son errance. Ce n'est qu'à partir de son arrivée au CAO, quand la décision lui a été réellement expliquée, qu'il a pu commencer ses démarches d'insertion, se projeter à nouveau et continuer son parcours depuis le CPH d'Aurillac.

histoire de...

Taux d'accord : **100%**

14 personnes en procédure Dublin :

- 8 requalifications

- 6 personnes encore en procédure Dublin,

transférées quelques jours après la fermeture du CAO

Sorties

5 bénéficiaires d'une protection internationale :

Type de dispositif d'orientation des BPI :

3 en CPH ; **2** personnes sont sorties « administrativement » du CAO, pour rester au CADA encore quelques mois.

39 personnes en cours de procédure :

37 transferts dans le DNA pour entrer au CADA de Champagnac ;
1 exclusion (pour le non-respect du règlement) ; **1** départ volontaire d'une personne en cours de procédure

Délai moyen de sortie si accord : 302 jours

Activité d'intégration

5 réfugiés statutaires hébergés



CANTAL (15)

CADA de Champagnac

Date d'ouverture : 1^{er} juillet 2019

Bénéficiaires : demandeurs d'asile en procédure normale ou accélérée

Capacité d'accueil : 40 personnes, puis 60 à partir du 1^{er} novembre 2019

Type d'hébergement : collectif (pour 40 personnes) et appartements diffus (pour 20 personnes)

Équipe (et bénévoles) : 5 salariés (4,5 ETP) et 23 bénévoles actifs

Coordonnées : 33, rue des Tilleuls, 15350 Champagnac // Adresse postale : BP 30 007, 15 210 Ydes

La transformation administrative d'un CAO en CADA et le passage de 40 à 60 résidents, ont marqué cette deuxième moitié de l'année 2019. Les locaux ont été agrandis, les bureaux ont déménagés et l'équipe s'est étoffée. Les bénéficiaires en procédure Dublin encore présents au 30 juin ont été transférés vers d'autres centres. Par ailleurs, l'arrivée de personnes originaires de Serbie et de Russie a apporté encore plus de diversité parmi les nationalités accueillies.

Personnes / ménages accueillis

66 personnes accueillies (dont 15 adultes en famille, 20 enfants et 31 isolées) / **39** ménages accueillis

66 personnes / 39 ménages entrés

15 personnes / 13 ménages sortis

Durée moyenne de séjour : **83 jours**

Lors de la transformation en CADA, 6 résidents en procédure Dublin ont été transférés. Ils ne sont restés qu'une quinzaine de jours au CADA. La durée moyenne de séjour, hors transferts Dublin, est de **130 jours**

Taux de rotation : **68%**

Taux d'occupation : **86%**

13 nationalités différentes accueillies

Principales nationalités	
Afghanistan	33%
Serbie	12%
Mali	10%
Somalie	10%
Ethiopie	8%

Monsieur A faisait partie des premières personnes arrivées au CAO de Champagnac en juillet 2017. Cet Afghan de 27 ans a vu le centre se créer, l'équipe salariée se renouveler. Il a participé, par son apprentissage rapide du français et sa forte personnalité, à façonner la structure. Il a conseillé et accompagné un grand nombre de nouveaux résidents, fait le lien avec des bénévoles, rendu de très nombreux services. Le temps passant, les personnes accueillies se sont succédées, le CAO est devenu CADA, il était toujours là, attendant une réponse à sa demande d'asile. Il a finalement obtenu une réponse favorable en novembre 2019. Son départ a marqué, comme un symbole, la nouvelle phase dans laquelle la structure s'est lancée.

histoire de...

Accompagnement juridique

42 personnes entrées en procédure normale, **18** en procédure accélérée, **6** en procédure Dublin

4 personnes bénéficiaires d'une protection internationale

En nombre de personnes

10 décisions rendues, dont **5** définitives

Dont **4** accords :

- par l'OFPPRA : 2 dont 1 protection subsidiaire
- par la CNDA : 2 protections subsidiaires

En nombre de dossiers

10 décisions rendues, dont **5** définitives

Dont **4** accords :

- par l'OFPPRA : 2 dont 1 protection subsidiaire
- par la CNDA : 2 protections subsidiaires

Taux d'accord : **80%**

Sorties

6 bénéficiaires d'une protection internationale

Types de dispositifs d'orientation des BPI :

1 en CPH ; **4** en logement autonome (Hors Accelair ou PRIR) ;
1 intégrant le programme HOPE

1 personne déboutée (personne disparue)

8 personnes en cours de procédure

6 transferts dans DNA (bénéficiaires du CAO en procédure Dublin, transférés lors de la transformation en CADA) ; **2** départs volontaires (vers une autre solution de logement ou après une OQTF)

Délai moyen de sortie si rejet : 17 jours

Délai moyen de sortie si accord : 103 jours

(sont intégrées à ce calcul les protections notifiées avant la transformation du CAO en CADA) ou 82 jours à partir du 1^{er} Juillet, date d'ouverture du CADA

Activité d'intégration

6 réfugiés statutaires hébergés pendant l'année

1 bail signé



CANTAL (15)

CADA de Saint-Flour

Date d'ouverture : décembre 2018

Bénéficiaires : demandeurs d'asile en procédure normale ou accélérée

Capacité d'accueil : 60 places

Type d'hébergement : foyer collectif

Équipe (et bénévoles) : 5 salariés et 8 bénévoles

Coordonnées : 1 rue Jean Jaurès - BP 52 - 15100 Saint-Flour

Le CADA a connu, pendant cette première véritable année de fonctionnement, une vague importante de sortie de familles. En effet, 41 personnes de nationalité syrienne, issues du programme de réinstallation (soit 6 ménages) ont intégré des logements en moins d'un mois, sur le modèle du bail glissant. C'était également l'année des premières rencontres partenariales avec les acteurs locaux sanflorains le 20 juin 2019, lors de la journée portes ouvertes. Une année très formatrice pour l'équipe et de découverte pour les sanflorains, qui ont renvoyé une image positive du public accueilli.

Personnes / ménages accueillis

108 personnes accueillies
(dont 33 adultes en famille, 44 enfants et 31 isolées) /
47 ménages accueillis

57 personnes / 31 ménages entrés

64 personnes / 18 ménages sortis

Durée moyenne de séjour : **157 jours**

Taux de rotation : **101%**

Taux d'occupation : **86%**

17 nationalités différentes accueillies

5 principaux pays d'origine	
Syrie	38%
Géorgie	13%
Afghanistan	12%
Albanie	9%
Soudan	5%

Accompagnement juridique

32 personnes entrées en procédure normale,

25 en procédure accélérée

13 personnes bénéficiaires d'une protection internationale

En nombre de personnes

40 décisions rendues, dont **15** définitives, dont **13** accords :

- par l'OFPPRA : 10 dont 2 protections subsidiaires

- par la CNDA : 3 dont 2 protections subsidiaires

En nombre de dossiers

26 décisions rendues, dont **12** définitives, dont **10** accords :

- par l'OFPPRA : 7 dont 2 protections subsidiaires

- par la CNDA : 3 dont 2 protections subsidiaires

Taux d'accord : **83%**

A noter que ce taux n'intègre que les décisions liées à des procédures ordinaires pour les personnes accueillies en CADA. Cette année a également été marquée par la formalisation administrative des protections subsidiaires accordées aux 41 personnes de nationalité syrienne, bénéficiaires du programme de réinstallation, arrivées au CADA de Saint-Flour en décembre 2018. Ces décisions avaient été comptabilisées en 2018.

Sorties

49 bénéficiaires d'une protection internationale

Types de dispositifs d'orientation des BPI :

2 en CPH de Forum réfugiés-Cosi ; **47** en logement autonome (hors Accelair ou PRIR) dont 41 en programmes de réinstallation

6 personnes déboutées :

3 retours volontaires ; **3** personnes disparues

9 personnes en cours de procédure, en retour OFII.

Délai moyen de sortie si accord : 204 jours

Délai moyen de sortie si rejet : pas de sortie de déboutés en 2019

Activité d'intégration

54 réfugiés statutaires hébergés pendant l'année

11 baux signés

Fin 2018, Hasibullah découvre Saint-Flour pour la première fois. Le CADA vient d'ouvrir ses portes dans les anciens locaux réaménagés de l'association pour la formation professionnelle des adultes (AFPA). Au fil des mois, il entrevoit le bout du tunnel. « Pendant cette période, j'ai appris à comprendre la culture, la politique, la cuisine de France. » Le 29 novembre 2019, la décision tombe. « J'ai eu une bonne nouvelle ! », se réjouit encore maintenant Hasibullah. « L'association Forum réfugiés-Cosi m'a dit que la France avait décidé que j'allais vivre ici pendant 4 ans. J'étais tellement heureux. Je n'ai pas réussi à dormir ! ».



histoire de...



CANTAL (15) CPH d'Aurillac

Date d'ouverture : mai 2017

Bénéficiaires : bénéficiaires d'une protection internationale

Capacité d'accueil : 60 places

Type d'hébergement : 16 appartements diffus

Équipe (et bénévoles) : 6 salariés, 3 bénévoles

Coordonnées : 9, rue Paul Valery BP 80 332 - 15003 Aurillac Cedex

Cette année le centre a rencontré des difficultés pour trouver des logements pour les personnes accompagnées, dans les neuf mois de délai imparti aux CPH. Ce phénomène est lié à plusieurs causes : l'arrivée de familles « parents de réfugiés », des problématiques sanitaires, des BPI de moins de 25 ans sans ressources, et la pénurie de logements pour les personnes isolées.

Le 15 octobre, une journée « portes ouvertes » a été organisée dans le cadre de la quinzaine de l'intégration. De nombreux partenaires étaient présents ainsi que des journalistes.

Personnes accueillies

95 personnes accueillies

dont 30 adultes en famille, 40 enfants et 25 isolées

42 ménages accueillis

17 nationalités différentes accueillies

Principales nationalités	
Afghanistan	21%
Syrie	14%
Serbie	9%
Burundi	7%
Côte d'Ivoire	7%
Érythrée	7%

Séjour en centre :

43 personnes / 21 ménages entrés

38 personnes / 18 ménages sortis

Durée moyenne de séjour : **330 jours**

Taux de rotation : **68%**

Taux d'occupation : **93%**

Accompagnement :

26 dossiers RSA/ ASPA

2 dossiers MDPH

42 dossiers CMU/CSS

9 vulnérabilités détectées



Je m'appelle Arlette, je suis de nationalité burundaise et nous vivons avec mon mari et nos 5 enfants à Aurillac depuis le 3 décembre 2019. N'eut été le CPH, notre intégration n'aurait pas été facile. Mais la chaleur et la sollicitude de toute l'équipe nous a redonné confiance en la vie, après avoir été obligés de tout quitter au Burundi. Les enfants reprenant le chemin de l'école, mon mari celui du travail; mais cela a aussi créé en moi, qui avais évolué en milieu financier, une passion pour le secteur social. Sincères remerciements et beaucoup d'encouragements à toute l'équipe : votre travail est plus qu'un simple accompagnement, c'est une histoire de cœur.
Arlette G

histoire de...

Activité d'intégration à la sortie du centre :

38 personnes entrées dans le logement (38 baux signés)

5 personnes en accès à l'emploi (en CDD)

6 personnes en accès à la formation, dont 4 en formation rémunérée et 2 en formation linguistique.

Actions collectives / Intégration dans l'environnement

Le CPH a participé à de nombreux événements et organisé des sorties tels que : la semaine interculturelle, un atelier créatif à Murat, sorties au zoo de Gramat, au bowling, atelier « économie d'énergie » en partenariat avec « polygone ». Les femmes accompagnées ont par ailleurs participé aux ateliers proposés par le CIDFF : « toutes en sport », « atelier marrainage », « In-migrante ».



CANTAL (15)
PRIR 15

Programme régional d'intégration des réfugiés

Date d'ouverture : octobre 2018

Bénéficiaires : bénéficiaires d'une protection internationale ayant obtenu leur protection dans le département du Cantal depuis moins d'une année

Équipe : 2 salariés

Coordonnées : 4, boulevard Pavatou – 15000 Aurillac

Pour sa première année complète d'activité, le PRIR 15 a accompagné 40 ménages, de façon individualisée et globale, dans leur parcours d'intégration. Pour ce faire, cette année a été riche tant au niveau du développement des partenariats avec les acteurs publics et privés de l'emploi, de la formation professionnelle, et du logement, qu'au niveau de la sensibilisation de ces mêmes acteurs aux spécificités du public réfugié.

Personnes accompagnées

40 ménages accompagnés en 2019 (34 nouvellement arrivés en 2019) soit 76 personnes en 2019 (63 personnes nouvellement arrivées), dont : 52 adultes, 24 enfants, 30% de femmes, 38% de personnes isolées et 30% de personnes hors centre

22 ménages accompagnés sur le volet social / logement, soit 61 personnes (39 adultes, 22 enfants)

34 ménages accompagnés sur le volet emploi / formation, dont 39 adultes

13 nationalités différentes accueillies

Cinq principaux pays d'origine	
Afghanistan	26%
Soudan	22%
Syrie	21%
Palestine	9%
Albanie	5%

95% des adultes sont non francophones

7% des adultes ont un niveau de scolarisation supérieur au baccalauréat ; **93%** des adultes ont un niveau inférieur au baccalauréat

Logement

8 baux ont été signés pour 15 personnes
Commune d'accueil : **Aurillac**

Formation

20 formations débutées en 2019, dont 10% ont bénéficié à des femmes

10 adultes ayant bénéficié d'au moins une formation (hors FLE CIR), dont 10% de femmes

18 formations en français langue étrangère, dont 11% ont bénéficié à des femmes et dont 11 dans le cadre du Contrat d'Intégration Républicaine (CIR)

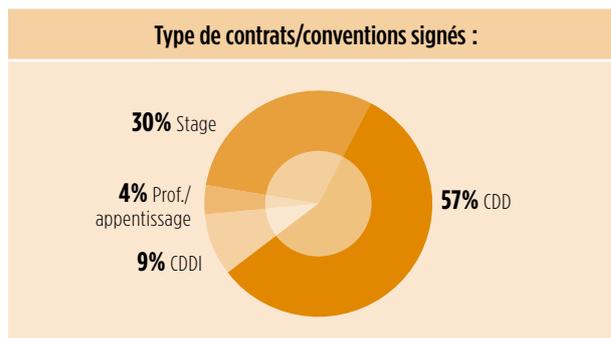
2 formations professionnelles : **1** reprise d'études, **1** Garantie Jeune.

Délai moyen d'accès à la formation après l'entrée dans le programme : **3,7 mois**

Emploi

17 adultes ont accédé à au moins un emploi, dont 6% de femmes

23 contrats/conventions ont été signés en 2019, dont 4% par des femmes



5 principaux secteurs d'activité	
Agriculture	36%
Commerce/Distribution	23%
Industrie	23%
BTP	9%
Hôtellerie/Restauration	5%

Délai moyen d'accès à un premier contrat après l'entrée dans le programme : **2,6 mois**



CANTAL (15) Programme ARISE

En 2019, dans le Cantal, Forum réfugiés-Cosi a mis en œuvre deux opérations de réinstallation dans le cadre du programme ARISE.

Date de démarrage : Juin 2018 (Aurillac) et Mars 2019 (Saint-Flour)

Durée du programme : Un an.

Fin de l'opération : en juillet 2019 (Aurillac) et mars 2020 (Saint-Flour)

Personnes accueillies et accompagnées

93 réfugiés réinstallés accompagnés
dont **51** arrivés à Aurillac entre **juin et juillet 2018**
et **41** arrivés à Saint-Flour en décembre 2018
(entrée dans le programme en mars 2019
après une première prise en charge en hébergement collectif),
une naissance en France.



35 adultes

58 enfants

Tous les réinstallés du programme ARISE
sont de nationalité **syrienne**.

15 couples avec enfants majeurs et mineurs

58 personnes sont arrivées en France depuis la Turquie.

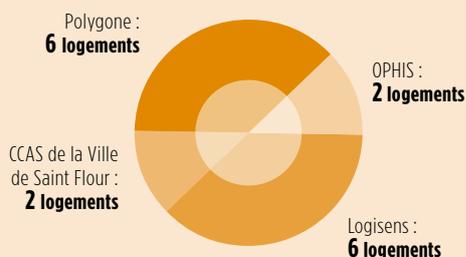
27 personnes sont arrivées en France depuis le Liban.

27 personnes sont arrivées en France depuis la Jordanie.

Logement

15 ménages ont accédé à un logement via le glissement de bail.
Tous les ménages sont devenus locataires en bail direct.

4 bailleurs sociaux ont été mobilisés :



Tous les bénéficiaires accueillis dans le département du Cantal veulent s'y installer de manière pérenne. Aucune famille n'a quitté les villes qui les ont accueillies, Aurillac et Saint-Flour.

Situation administrative

Tous les bénéficiaires du Programme ARISE dans le Cantal,
âgés de plus de 16 ans, ont obtenu une protection subsidiaire.

Après avoir essentiellement octroyé, lors des premières années de réinstallation (2016 et 2017), le statut conventionnel de réfugié, l'OFPRA a commencé à délivrer aux réfugiés syriens, une protection subsidiaire. C'est le cas tout particulièrement pour les réfugiés syriens réinstallés dans le Cantal.

Insertion professionnelle

38 personnes de plus de 16 ans ont signé le CIR
et **34** personnes ont suivi la formation FLE CIR.

22 personnes se sont inscrites à Pôle Emploi.

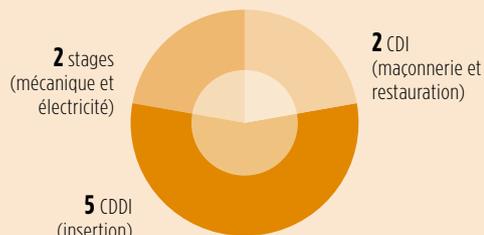
13 personnes ont suivi une formation professionnelle :

9 entrées en formation de français à visée professionnelle ;

3 entrées en dispositif Garantie Jeunes ;

1 entrée en action d'insertion sociale

**9 personnes ont obtenu un contrat de travail
ou un stage professionnel :**





PUY-DE-DÔME (63)

Structure de premier accueil des demandeurs d'asile de Clermont-Ferrand

Date d'ouverture : 14 janvier 2014.

Bénéficiaires : Ce service a pour mission « d'assurer certaines prestations d'accueil, d'information et d'accompagnement des demandeurs d'asile pendant la procédure de demande d'asile ».

Équipe : 5 salariés

Coordonnées : 34 rue Niel, BP 60024, 63018 Clermont-Ferrand

La SPADA 63 a enregistré une baisse de l'activité en 2019, principalement due à la mise en œuvre du pôle régional Dublin (PRD). Environ 50% des personnes passées en pré-GUDA ne se sont pas présentées à la SPADA 63 en post-GUDA. La majorité des personnes placées en procédure Dublin est en effet orientée vers d'autres SPADA de la région comme celle de Saint-Etienne, de Lyon ou de Bourg-en-Bresse. Sauf exception, il n'y a donc plus d'accompagnement des personnes en procédure Dublin. Les personnes dont la procédure Dublin est requalifiée en procédure normale ou accélérée, sont réorientées vers la SPADA 63 et cela n'a pas d'incidence sur l'activité du service. Un effort de communication a néanmoins dû être réalisé entre les différentes SPADA de la région, afin de coordonner correctement les déplacements et l'accompagnement de ces personnes. Le ralentissement de l'activité a été mis à profit par l'équipe pour effectuer un travail en profondeur et a permis de développer qualitativement la réalisation des différentes prestations (accueil, accompagnement, orientations) proposées par le service.

Prestation A : Pré-GUDA

1 858 enregistrements de souhait de demande d'asile dont :
1 232 personnes en famille, 572 adultes, 660 enfants
626 isolés (dont 4 mineurs non accompagnés)

67 nationalités

Cinq principaux pays d'origine		
Albanie	292 personnes	16%
Géorgie	267 personnes	14%
Serbie	189 personnes	10%
Russie	146 personnes	8%
Guinée	109 personnes	6%

Prestation B : Post-GUDA

955 personnes accompagnées dont : 618 personnes en famille
309 adultes, 282 mineurs en famille, 27 majeurs en famille, 337 isolés

55 nationalités

Cinq principaux pays d'origine		
Albanie	205 personnes	21%
Géorgie	196 personnes	21%
Serbie	79 personnes	8%
Russie	66 personnes	7%
Guinée	46 personnes	5%

Domiciliation

823 domiciliations réalisées

757 boîtes postales actives au 31 décembre 2019

Orientation dans l'hébergement

404 orientations vers une solution alternative

580 orientations vers le DNA

Accompagnement juridique

562 accompagnements à la constitution du dossier OFPRA

Accompagnement social

525 dossiers PUMA/CMU

70 accompagnements à la scolarité

Prestation C : Accompagnement des BPI

Nombre de BPI : **83**

27 nationalités

Cinq principaux pays d'origine		
Albanie	14 personnes	17%
Guinée	11 personnes, dont 2 enfants	13%
Afghanistan	8 personnes adultes BPI	10%
Serbie	8 personnes adultes BPI, dont 3 enfants	10%
Chine	6 personnes adultes BPI, dont 2 enfants	7%

83 personnes orientées vers un dispositif dédié.

Seule une personne isolée a refusé l'orientation.

Monsieur appartient à l'ethnie des Ouïghours. Il est originaire du Xinjiang, une province de l'ouest de la République populaire de Chine. Certains membres de cette minorité turcophone majoritairement musulmane sunnite sont animés par des tentations séparatistes et certains ont également des positions religieuses extrémistes. Ainsi, Pékin identifie l'ensemble des Ouïghours comme une menace et tous les membres de ce groupe subissent la répression du gouvernement central chinois. À ce jour, il y aurait un million de personnes enfermées dans des camps de rééducation dont l'objectif est une forme d'épuration ethnique. Les Ouïghours sont persécutés au quotidien, le port des vêtements traditionnels ou la possession de livres religieux sont soumis à arrestation. Les lieux de culte existent mais ils sont inaccessibles. Dans le cas de Monsieur, il a été la cible des autorités chinoises. Il craint aujourd'hui que la répression ne s'abatte sur les membres de sa famille restés sur place, d'autant, qu'en exil, il continue de plaider la cause de son peuple. Il garde espoir de retrouver un jour sa famille.

histoire de...



PUY-DE-DÔME (63) CAO de Loubeyrat

Date d'ouverture : novembre 2016

Bénéficiaires : personnes acheminées d'Île-de-France. Le centre n'accueille que des hommes isolés.

Capacité d'accueil : 35 personnes

Type d'hébergement : 32 chambres : collectif, en chambre individuelle ou en cohabitation

Équipe (et bénévoles) : 4 salariés (dont 2 également en charge au CAO de Murat-le-Quaire et au CAES de Clermont-Ferrand)

Coordonnées : BP 10166 - 63204 Riom Cedex

En 2019 le CAO de Loubeyrat a exclusivement accueilli des personnes isolées en provenance d'Île-de-France. Sur les 12 personnes entrées en cours d'année, 50% étaient en procédure Dublin. Deux nationalités sont particulièrement représentées parmi les entrées au CAO : les Guinéens (cinq personnes) et les Afghans (cinq personnes). L'année 2019 a été marquée par la poursuite de la politique nationale de transformation ou de fermeture des places des Centres d'Accueil et d'Orientation (CAO). Dans ce cadre, le CAO de Loubeyrat fermera définitivement ses portes au plus tard le 30 Juin 2020.

Personnes accueillies

47 personnes accueillies

12 personnes isolées entrées

14 personnes isolées sorties

Durée moyenne de séjour : **628 jours**

Taux de rotation : **37%**

Taux d'occupation : **94%**

9 nationalités

Cinq principaux pays d'origine	
Guinée	32%
Afghanistan	30%
Soudan	17%
Érythrée	9%
Niger	4%

Accompagnement juridique

6 personnes entrées en procédure normale, **6** sous procédure Dublin

8 bénéficiaires d'une protection internationale

En nombre de personnes

11 décisions rendues, dont **8** définitives

Dont **8** accords : **5** par l'OFPPRA, **3** par la CNDA, dont **2** protections subsidiaires

En nombre de dossiers

11 décisions rendues, dont **8** définitives

Dont **8** accords : **5** par l'OFPPRA, **3** par la CNDA, dont **2** protections subsidiaires

Taux d'accord : **100%**

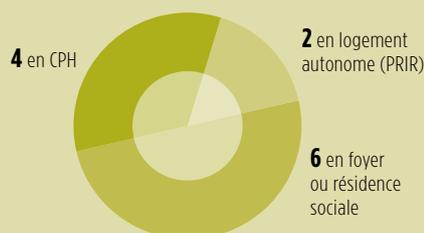
Procédure Dublin : **7** requalifications

Monsieur A., de nationalité soudanaise, a été accueilli au CAO de Loubeyrat en novembre 2016 et a obtenu le statut de réfugié en janvier 2019. Celui-ci a pu intégrer une session « HOPE » (programme qui s'adresse aux réfugiés et aux personnes sous protection subsidiaire, ayant terminé leur parcours CIR et encore hébergés en centre). Ce programme leur permet d'apprendre un métier dans un centre AFPA, de réaliser des stages, d'obtenir un diplôme et de trouver un emploi à l'issue des 8 mois de formation. Monsieur A. a effectué par ce biais une formation dans l'entreprise MICHELIN à Clermont-Ferrand.

histoire de...

Sorties

12 bénéficiaires d'une protection internationale :



2 personnes sorties en cours de procédure :

1 transfert dans le DNA en CADA régional ;
1 exclusion pour non-respect du règlement intérieur

Délai moyen de sortie si accord : 91 jours

Activité d'intégration

12 réfugiés statutaires hébergés pendant l'année

9 CIR signés



PUY-DE-DÔME (63) CAO de Murat-Le-Quaire

Date d'ouverture : 16 novembre 2017

Date de fermeture : 30 septembre 2019

Bénéficiaires : personnes acheminées depuis l'Île-de-France – Hommes isolés

Capacité d'accueil : 35 places

Type d'hébergement : collectif en cohabitation

Équipe : 4 salariés (dont 2 salariés au sein du site et 2 salariés également en charge au CAO de Loubeyrat et au CAES de Clermont-Ferrand)

Coordonnées : BP 10166 – 63204 Riom Cedex

Dans le cadre de la politique nationale de fermeture et de transformation des places des Centres d'Accueil et d'Orientation (CAO), le CAO de Murat-le-Quaire a fermé ses portes le 30 septembre 2019 et les 35 places ont été transformées en Hébergement d'Urgence des Demandeurs d'Asile (HUDA) dans la commune de Clermont-Ferrand. En 2019, le CAO a accueilli exclusivement des hommes isolés en provenance d'Île-de-France. Les Afghans représentaient 78% des personnes présentes. Dans le cadre de la fermeture, 63% des personnes sorties sont parties dans le dispositif national d'accueil permettant la continuité de la prise en charge de leur demande d'asile.

Personnes accueillies

46 personnes isolées accueillies

12 personnes isolées entrées

46 personnes isolées sorties

Durée moyenne de séjour : **419 jours**

Taux de rotation : **83%**

Taux d'occupation : **82%**

8 nationalités

Principaux pays d'origine	
Afghanistan	78%
Mali	9%
Côte d'Ivoire	2%
Érythrée	2%
Mauritanie	2%
Niger	2%

Accompagnement juridique

4 personnes entrées en procédure normale,

2 en procédure accélérée et 6 sous procédure Dublin

2 bénéficiaires d'une protection internationale

En nombre de personnes : 9 décisions rendues, dont **2** définitives

Dont 2 accords, exclusivement par l'OFPPA

dont 1 protection subsidiaire

En nombre de dossiers : 9 décisions rendues, dont **2** définitives

Dont 2 accords, exclusivement par l'OFPPA

dont 1 protection subsidiaire

Taux d'accord : **100%**

Procédure Dublin : **4** requalifications

Sorties

15 bénéficiaires d'une protection internationale



31 personnes en cours de procédure :

29 Transferts dans le DNA, dont :

17 personnes orientées en CADA ; 11 personnes orientées en HUDA ; 1 personne orientée en PRAHDA

1 départ volontaire

1 personne sous procédure Dublin est sortie suite à un abandon de sa procédure

Délai moyen de sortie si accord : 325 jours

Activité d'intégration

15 réfugiés statutaires hébergés pendant l'année

En réponse à sa demande d'asile en France, Monsieur C. de nationalité afghane a obtenu le statut de réfugié. Il a par la suite obtenu, avec l'aide des bénévoles du CAO, un stage en plomberie dans une entreprise située à Clermont-Ferrand. Et grâce au travail mené en collaboration entre le PRIR 63 et le CAO, Monsieur C. a pu intégrer un logement situé à Clermont-Ferrand, afin de faciliter ses déplacements vers son lieu de stage.

histoire de...



PUY-DE-DÔME (63) CAES de Clermont-Ferrand

Date d'ouverture : 26 décembre 2017

Bénéficiaires : demandeurs d'asile primo-arrivants et vulnérables, arrivés localement

Capacité d'accueil : 54 places

Type d'hébergement : collectif, en appartement

Équipe : 5 salariés

Coordonnées : 5 Rue d'Effiat - 63100 Clermont-Ferrand

En 2019, le nombre d'entrées et de sorties pour le Centre d'accueil et d'examen des situations (CAES) est en hausse par rapport à l'année précédente. On note effectivement une progression du nombre de personnes entrées dans le dispositif (+ 44%) et de personnes sorties du dispositif (+71%). Ce taux de rotation, particulièrement important, constitue une caractéristique majeure de l'établissement. Le taux de rotation a atteint 462% en 2019, soit 244 personnes entrées et 255 personnes sorties.

22 décisions rendues, dont **4** définitives (aucun accord)

Procédure Dublin :

- **8** transferts effectués

- **17** requalifications (4 admissions en séjour

Procédure Accélérée, 13 en Procédure Normale)

Sorties

1 bénéficiaires d'une protection internationale en CPH

4 personnes déboutées sorties :

3 en hébergement d'urgence, **1** personne disparue

200 personnes en cours de procédure :

186 Transferts dans DNA :

80 en HUDA ; **90** en CADA ; **16** en PRAHDA.

1 exclusion (non-respect du règlement intérieur)

13 départs volontaires

50 personnes sous procédure Dublin dont :

8 reprises Dublin (Pologne) ; **3** disparitions Dublin (en cours de procédure), **1** retour OFII, **38** sorties en pôle régional Dublin (PRD)

Délai moyen de sortie si rejet : 38 jours

Délai moyen de sortie si accord : 53 jours

Personnes / ménages accueillis

293 personnes accueillies (dont 116 adultes en famille, 129 enfants et 48 isolées) / **114** ménages accueillis

244 personnes entrées (90 ménages)

255 personnes sorties (89 ménages)

Durée moyenne de séjour : **64 jours**

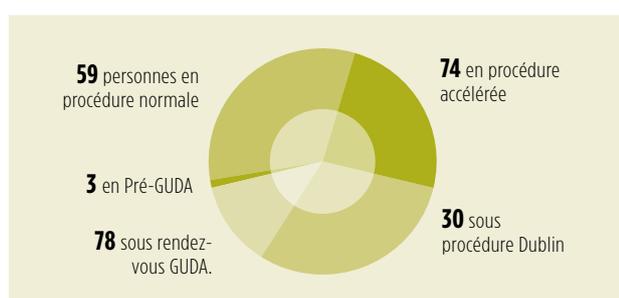
Taux de rotation : **462%**

Taux d'occupation : **89%**

28 nationalités

Cinq principaux pays d'origine	
Serbie	18%
Albanie	12%
Russie	11%
Géorgie	5%
Guinée	5%

Accompagnement juridique



Activité d'intégration

1 réfugié statutaire hébergé pendant l'année (statut obtenu en 2018)

Monsieur M. de nationalité afghane a été suivi par l'équipe du CAES tout au long de sa procédure de demande d'asile et a obtenu une protection subsidiaire le 29 Novembre 2019. Après plusieurs demandes auprès d'employeurs différents, il a obtenu un stage dans une entreprise de plâtrerie-peinture. Le stage se déroulant bien, l'employeur lui a indiqué qu'il allait, une fois son stage terminé, lui proposer un contrat à durée déterminée.

histoire de...



PUY-DE-DÔME (63)

CADA de Saint Éloy-les-Mines et Giat

Date d'ouverture : mai 2011

Bénéficiaires : demandeurs d'asile en procédure normale ou accélérée

Capacité d'accueil : 148 places

Type d'hébergement : appartements semi diffus

Équipe (et bénévoles) : 10,5 ETP; 10 bénévoles actifs

Coordonnées : BP4 – 63700 Saint Eloy-les-Mines

Le CADA reste cette année encore, très marqué par de fortes difficultés d'orientation. En effet, depuis l'année dernière, les délais d'orientation sont toujours très importants, voire en augmentation. Pour l'année 2018, cela s'expliquait essentiellement par les délais, très longs, entre l'orientation par l'OFII et l'arrivée effective des personnes dans le CADA. Pour l'année 2019, cela est imputable pour moitié à la lenteur des orientations de la part de l'OFII, et la difficulté des structures à effectuer les acheminements. Cette difficulté d'acheminement vers le CADA correspond à l'équivalent de 5 places non pourvues sur l'ensemble de l'année 2019 (4,8 en 2018).

Personnes accueillies

222 personnes accueillies (dont 70 adultes en famille, 116 enfants et 36 isolées) / 78 ménages accueillis

78 personnes / 28 ménages entrés

103 personnes / 37 ménages sortis

Durée moyenne de séjour : **894 jours**

Taux de rotation : **61%**

Taux d'occupation : **89%**

31 nationalités accueillies

Principaux pays d'origine	
Côte d'Ivoire	12%
Afghanistan	11%
République démocratique du Congo	8%
Géorgie	6%
Kosovo	5%
Serbie	5%

Accompagnement juridique

46 personnes entrées en procédure normale,

28 en procédure accélérée, et **4** relocalisées

52 bénéficiaires d'une protection internationale

En nombre de personnes

118 décisions rendues, dont **79** définitives

Dont 52 accords : 7 OFPRA, 45 CNDA, dont 9 protections subsidiaires

En nombre de dossiers

68 décisions rendues, dont **48** définitives

Dont 31 accords : 7 OFPRA, 24 CNDA : dont 4 protections subsidiaires

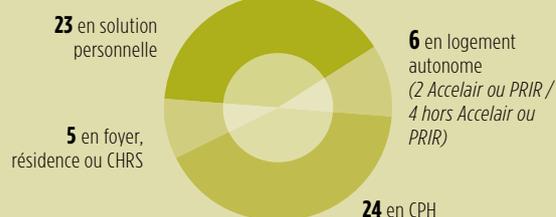
Taux d'accord : **65%**

L'été 2019 s'est achevé par une kermesse au plan d'eau de Saint-Éloy-les-Mines réunissant les hébergés et les salariés des deux sites du CADA 63 : Saint-Éloy-les-Mines et Giat. Petits et grands étaient conviés à venir passer un moment de convivialité autour de jeux d'extérieur (tire à la corde, chamboule tout, course en sac, etc.). Cette sortie a généré un moment de bien-être et de partage entre tous les hébergés du CADA qui se sont rassemblés, en fin de journée, autour d'un goûter très festif. Ces moments de rencontres et de partages sont d'autant plus important en milieu rural, où l'isolement et l'ennui peuvent devenir très problématiques.



Sorties

58 bénéficiaires d'une protection internationale



30 personnes déboutées :

9 sans solution / hébergement d'urgence ;
18 avec solutions perso/familiales ; **3** retour volontaire

15 personnes en cours de procédure :

3 départs volontaires ; **6** en centre DPAR ;
6 retours volontaires gérés par l'OFII

13 personnes sorties en cours de procédure :

Délai moyen de sortie si rejet : 143 jours

(31 jours si on ne tient pas compte des parents déboutés d'enfants statutaires)

Délai moyen de sortie si accord : 126 jours

Activité d'intégration

89 réfugiés statutaires hébergés pendant l'année

13 baux signés



PUY-DE-DÔME (63)

HUDA hivernal de Clermont-Ferrand

Date d'ouverture : décembre 2018

Date de fermeture : 30 avril 2019

Bénéficiaires : demandeurs d'asile en procédure normale ou accélérée, personnes sous procédure Dublin

Capacité d'accueil : 80 places

Type d'hébergement : appartement en diffus

Équipe : 3 salariés

Coordonnées : BP 60312 – 63009 Clermont-Ferrand Cedex 1

Du 1^{er} décembre 2018 au 30 avril 2019, un dispositif temporaire d'hébergement d'urgence pour demandeurs d'asile (HUDA) sur l'agglomération clermontoise a été ouvert dans le cadre du plan hivernal, déployé par la préfecture.

Initialement prévu pour 80 places, il n'a pas été possible d'atteindre cette capacité. Les bailleurs sociaux sollicités sur ce projet n'ont, en effet, pu proposer qu'un nombre limité d'appartements, représentant un ensemble de 40 places en diffus sur Clermont-Ferrand et sa proche agglomération.

Bien que l'HUDA hivernal ait répondu aux objectifs spécifiques d'une stratégie locale, visant à soulager le dispositif d'urgence clermontois, les missions de l'établissement n'en restaient pas moins définies par le cahier des charges propres aux HUDA ; à savoir l'accueil, l'hébergement et l'accompagnement de ménages orientés par l'OFII, en procédure Dublin, en procédure accélérée ou en procédure normale.

Si ce dispositif a été, dès le départ, pensé comme temporaire, l'objectif à partir de mai 2019 fut de pérenniser la structure et d'augmenter la capacité d'accueil en visant un nombre total de 80 places.

Dans le cadre d'un appel à projet, l'HUDA hivernal a été transformé en juillet 2019, en un HUDA pérenne de 80 places.

Personnes / ménages accueillis

39 personnes accueillies (dont 13 adultes en famille,

19 enfants et 7 isolées) / 14 ménages accueillis

39 personnes / 14 ménages entrés

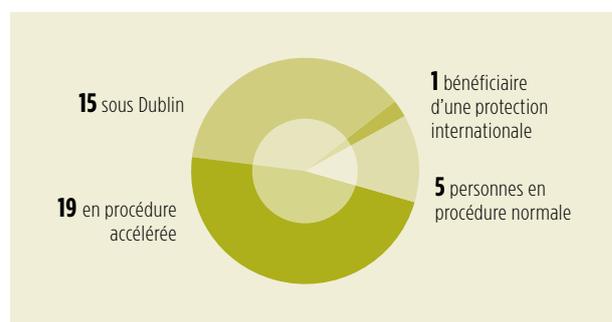
Taux de rotation : **24%**

Taux d'occupation : **46%**

8 nationalités

5 principaux pays d'origine	
Géorgie	38%,
Serbie	18%,
Russie	13%,
Sierra Léone	13%,
Albanie	8%

Accompagnement juridique



1 décision rendue, définitive :

1 protection subsidiaire accordée par l'OFPRA

Taux d'accord : **100%**

Procédure Dublin : **6** requalifications en procédure accélérée

Sorties

Aucune sortie n'a été enregistrée sur la période d'action de l'HUDA hivernal. Les personnes présentes à la fin du conventionnement ont été maintenues dans le cadre du dispositif de l'HUDA pérenne.

Activité d'intégration

1 réfugié statutaire hébergé pendant l'année



PUY-DE-DÔME (63)

HUDA de Clermont-Ferrand

Date d'ouverture : 1^{er} mai 2019

Bénéficiaires : demandeurs d'asile en procédure normale ou accélérée, personnes sous procédure Dublin

Capacité d'accueil : 115 places

Type d'hébergement : appartements en diffus

Équipe (et bénévoles) : 6 salariés

Coordonnées : BP 60312 - 63009 Clermont-Ferrand Cedex1

Le centre d'hébergement d'urgence pour demandeur d'asile (HUDA) avait été ouvert en fin d'année 2018 pour répondre à une situation de fortes arrivées dans l'agglomération clermontoise et de squats de demandeurs d'asile au cœur de la ville. Ce dispositif s'inscrivait dans le cadre du renfort du plan hivernal piloté par les services de l'État et plus précisément par la DDCS du Puy-de-Dôme. Le dispositif, de 80 places ouvertes*, initialement prévu pour quelques mois, a été prolongé du 1^{er} mai au 30 septembre avant d'être pérennisé dans le cadre du CPOM. Il dispose aujourd'hui de 115 places et accueille des familles et des isolés, hébergés dans des logements diffus au sein de la métropole de Clermont-Ferrand, ainsi que dans les villes de Riom et Volvic.

Monsieur G., mineur, de nationalité géorgienne et atteint d'une maladie rare, a été hébergé avec sa famille au sein de l'HUDA et a obtenu une protection subsidiaire. Celui-ci étant mineur, les trois autres membres de sa famille ont également obtenu une carte de séjour conformément à l'article L 313-25 du CESEDA. Ils ont été orientés vers un CPH pour pouvoir démarrer une nouvelle vie.

histoire de...

Personnes / ménages accueillis

98 personnes accueillies (dont 34 adultes en famille, 52 enfants et 12 isolées / 31 ménages)

59 personnes entrées / 17 ménages

13 personnes sorties / 4 ménages

Durée moyenne de séjour : **250 jours**

Taux de rotation : **48%**

Taux d'occupation : **80%**

16 nationalités

5 principaux pays d'origine	
Serbie	20%,
Géorgie	20%,
Albanie	10%,
Afghanistan	9%,
Irak	7%.

En nombre de personnes

22 décisions rendues, dont **12** définitives

Dont 5 accords :

- 1 protection subsidiaire par l'OFPPRA
- 4 protections subsidiaires par la CNDA

En nombre de dossiers

19 décisions rendues, dont **12** définitives

Dont 5 accords :

- 1 protection subsidiaire par l'OFPPRA
- 4 protections subsidiaires par la CNDA

Taux d'accord : **42%**

Procédure Dublin : **9** requalifications

Sorties

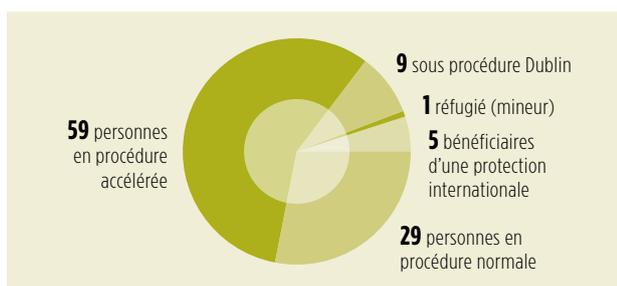
4 personnes bénéficiaires
d'une protection internationale, en CPH

9 personnes déboutées, dont :
3 en hébergement d'urgence ; **5** avec des solutions perso/familiales ;
1 personne disparue

Délai moyen de sortie si rejet : 30 jours

Délai moyen de sortie si accord : 103 jours

Accompagnement juridique



*Cf. Fiche HUDA hivernal de Clermont-Ferrand

Activité d'intégration

5 réfugiés statutaires hébergés pendant l'année



PUY-DE-DÔME (63)

PRIR 63

Programme régional d'intégration des réfugiés

Date d'ouverture : mars 2017

Bénéficiaires : bénéficiaires d'une protection internationale ayant obtenu leur protection dans le département du Puy-de-Dôme depuis moins d'une année

Équipe : 7 salariés

Coordonnées : 49 avenue de Grande Bretagne – 63000 Clermont-Ferrand

En 2019, le PRIR 63 a accompagné 236 personnes bénéficiaires d'une protection internationale dans le département du Puy-de-Dôme dans leur parcours d'intégration par l'accueil et l'accompagnement social individualisé, l'accès ou le maintien aux droits, l'accès et le maintien dans le logement, l'accès et le maintien dans l'emploi, et l'accès à la formation linguistique et professionnelle.

Le programme du PRIR 63 est spécifique : il s'agit en effet d'un double dispositif, un dispositif d'hébergement en Intermédiation Locative (47 places pour des hommes isolés et 12 places en Allocation Temporaire Logement) et un dispositif hors hébergement qui prend en charge les personnes qui sont dans le dispositif national d'accueil (DNA) ou dans un autre dispositif d'hébergement.

En 2019, le PRIR 63 a également consolidé ses partenariats avec les acteurs privés/publics de l'emploi, de la formation et du logement, organisé plusieurs événements autour de l'intégration des réfugiés et co-animé avec la DDSC, la cellule technique d'intégration des réfugiés du Puy-de-Dôme.

Personnes accompagnées

198 ménages accompagnés en 2019, 112 ménages nouvellement arrivés, soit **236** personnes en 2019

141 personnes nouvellement arrivées, dont : 219 adultes, 17 enfants, 20% femmes, 47% Hors Centres, 75% personnes isolées

70 ménages accompagnés sur le volet emploi / formation, représentant 72 adultes

36 nationalités différentes

Cinq principaux pays d'origine	
Afghanistan	29%
Albanie	12%
Soudan	9%
Guinée	7%
Syrie	6%

89% des adultes sont non francophones

7% des adultes ont un niveau de scolarisation supérieur au baccalauréat ;

89% des adultes ont un niveau inférieur au baccalauréat ;

4% des adultes sont illettrés

Accompagnement hors hébergement*

118 ménages accompagnés

Principaux services d'orientation : SPADA ; Collectif Pauvreté Précarité ; CCAS de Clermont-Ferrand ; CADA de Forum réfugiés-Cosi ; Secours Populaire Français.

Sorties du programme

6 baux signés dans le parc social ; **6** entrées en résidence sociale ; **10** entrées en CPH ; **1** entrée en CHRS ; **30** entrées en logement accompagné

Accompagnement avec hébergement

80 ménages accompagnés en hébergement temporaire dont 67 en IML (Dispositif d'intermédiation locative) et 15 en ALT (Aide au logement temporaire)

Communes concernées : Clermont-Ferrand ; Beaumont ; Romagnat ; Pont-du-Château ; Riom.

Sorties du programme

10 en accès direct au logement ; **2** en logement accompagné (bail glissant ou sous-location) ; **10** sorties du dispositif/mobilité

La formation

70 formations débutées en 2019, dont 18% par des femmes

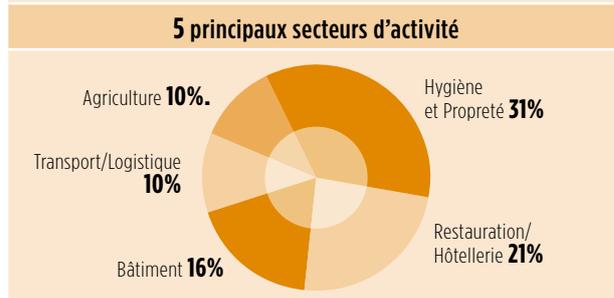
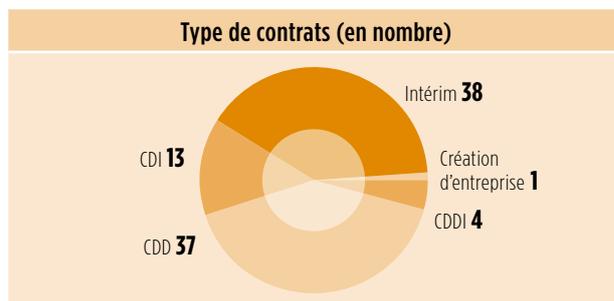
34 formations en français langue étrangère : 26 dans le cadre du Contrat d'intégration républicaine (CIR) ; 4 FLE métier ; 4 autres.

36 formations professionnelles : 18 formations qualifiantes et professionnelles ; 9 prestations Pôle Emploi, 1 reprise d'études, 6 Garantie Jeune, 2 services civiques.

L'emploi

34 adultes ont accédé à au moins un emploi, dont 12% de femmes

93 contrats signés en 2019, dont 11% par des femmes



*Ce sont toutes les personnes qui sont dans le DNA, ou dans un autre dispositif d'hébergement, ou encore les personnes dites « hors centres » (à la rue, chez un compatriote, au IIS).



RHÔNE (69)

Structure de premier accueil des demandeurs d'asile de Lyon

Date d'ouverture : 1994

Bénéficiaires : Toutes personnes primo arrivantes souhaitant obtenir un RDV au GUDA en vue de déposer une demande d'asile sur le sol français. Toutes personnes en demande d'asile non hébergées au sein du Dispositif national d'accueil (DNA) orientées auprès de la SPADA de Lyon par l'OFII. Toutes personnes domiciliées au sein de la SPADA de Lyon et bénéficiaires d'une protection internationale (statut de réfugié ou protection subsidiaire).

Équipe (et bénévoles) : 18 salariés et 8 bénévoles

Coordonnées : SPADA de Lyon, Maison du réfugié, 326 rue Garibaldi, BP77412, 69347 Lyon cedex 07.

Le niveau moyen des flux (pré et post-GUDA) enregistre une très légère baisse par rapport à celui de l'année 2018. Cependant, le faible taux d'orientation vers l'hébergement, avec à peine plus d'un tiers des primo-arrivants hébergés en 2019, a maintenu une pression non négligeable sur le dispositif. L'activité s'est par ailleurs inscrite dans un contexte de modifications réglementaires et a donc nécessité une évolution des pratiques et des méthodes de travail, afin d'adapter le fonctionnement et l'organisation à ce nouveau cadre légal. Le service a parallèlement travaillé à l'amélioration des conditions d'accueil du public, en réduisant les allers et retours inutiles entre la SPADA et partenaires institutionnels (évolution de la planification des RDV, communication accrue entre la SPADA, la préfecture, et l'OFII) et en modifiant ses horaires d'ouverture lors des épisodes de canicule ou le lendemain de jours fériés (ouverture avancée le matin). Les liens avec les partenaires associatifs se sont par ailleurs affermis (le secours catholique et son accueil du public isolé SESAME, Amnesty international) et de nouveaux liens ont été développés (Accueil Migrants, antenne des restaurants du cœur).

Prestation A : Pré-GUDA

6 041 enregistrements de souhait de demande d'asile dont **2 996** isolés, 24% enfants et 76% adultes

94 nationalités

Cinq principaux pays d'origine		
Albanie	1 125 personnes	19%
Nigeria	504 personnes	8%
Géorgie	296 personnes	5%
République démocratique du Congo	294 personnes	5%
Algérie	277 personnes	5%

Prestation B : Post-GUDA

5 265 personnes accompagnées soit **2 661** personnes isolées 23% enfants et 77% adultes

88 nationalités

Cinq principaux pays d'origine		
Albanie	939 personnes	18%
Nigéria	461 personnes	9%
Guinée (Conakry)	275 personnes	5%
République démocratique du Congo	261 personnes	5%
Géorgie	247 personnes	5%

Domiciliation

5 123 domiciliations réalisées

4 754 boîtes postales actives au 31 décembre 2019

Orientation hébergement

2 244 orientations vers une solution alternative

1 403 orientations vers le DNA

Accompagnement juridique

2 100 accompagnements à la constitution du dossier OFPRA

1 580 informations individuelles

Accompagnement social

3 021 dossiers PUMA/CMU

644 accompagnements à la scolarité

Prestation C : Accompagnement des BPI

Nombre de BPI : **423**

52 nationalités

Cinq principaux pays d'origine		
Albanie	65 personnes	15%
République démocratique du Congo	34 personnes	9%
Syrie	29 personnes	8%
Afghanistan	36 personnes	8%
Irak	26 personnes	6%

382 orientations vers dispositif dédié

163 domiciliations, **163** accompagnements



Le 14 décembre 2019, au sein d'un lieu chaleureux et convivial, les Halles du Faubourg, environ 60 enfants ont pu fêter la fin de l'année lors d'un goûter de Noël organisé par la SPADA. Le temps d'un après-midi, enfants, parents, salariés et bénévoles de la SPADA ont pu se réunir autour d'un chocolat chaud, de sucreries, de gâteaux, et profiter du spectacle d'une troupe de théâtre d'improvisation. Ce moment de « partage » ponctué par l'arrivée du père Noël avec sa hotte remplie de cadeaux, a été apprécié de tous.



RHÔNE (69) Dispositif Hôtel Asile

Date d'ouverture : 1999

Bénéficiaires : primo-arrivants, sur orientation de la Préfecture uniquement

Équipe : 1 ETP

Coordonnées : SPADA 69

Créé en 1999, le dispositif Hôtel Asile de Lyon a atteint sa vingtième année de fonctionnement en 2019. Après avoir connu de nombreux changements au fil des ans, cette action s'inscrit désormais dans le cadre d'un marché public mis en place par les services de l'État auprès d'établissements hôteliers dont les prestations ont été retenues. Ce marché a été reconduit en mars 2019 pour une nouvelle période de deux années.

Le nombre de personnes prises en charge s'inscrit à la baisse, concernant 49 personnes et représentant 11 700 nuitées sur l'année mais le dispositif conserve sa vocation de mise à l'abri des plus vulnérables, de nombreux ménages ayant également déposé une demande de régularisation pour raison de santé.

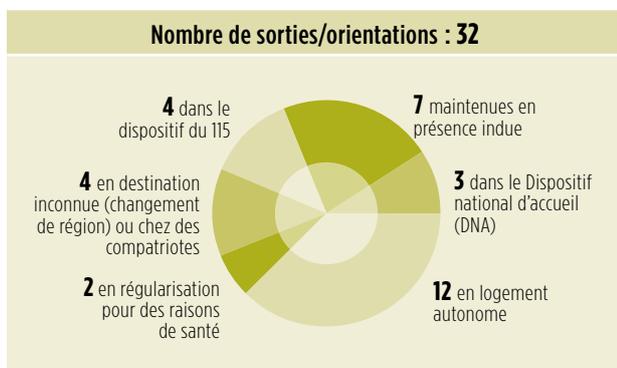
Personnes accueillies

Ce dispositif est destiné à l'accueil des ménages ne pouvant accéder aux structures du dispositif national d'accueil, faute de places disponibles. En pratique, les ménages accueillis sont le plus souvent des familles avec des enfants mineurs ou des groupes familiaux dont l'un des membres présente des symptômes de dépendance du fait de l'âge, d'un handicap ou d'une maladie, les femmes enceintes (grossesse de plus de six mois ou grossesse pathologique). Il peut être également étendu aux personnes célibataires dont la situation requiert un hébergement adapté.

Séjour :

Nombre d'entrées : **14**

Nombre moyen de personnes prises en charge par mois : **32**



La moyenne de séjour pour les 32 personnes dont la prise en charge s'est arrêtée en 2019 est de **488 jours**.

Arrivée en France en janvier 2017, la famille A est hébergée à l'hôtel dès le mois de février. Les enfants (16 ans, 15 ans et 11 ans) sont scolarisés et apprennent très rapidement le français. Un quatrième enfant est né en 2018. La famille a obtenu une protection subsidiaire en juillet 2019 après 19 mois de procédure.

Toujours en attente de logement, la famille demeure hébergée à l'hôtel, plus de 3 ans après son arrivée en France.

histoire de...

9 nationalités accueillies

Principaux pays d'origine	
Arménie	19 personnes
Albanie	11 personnes
Azerbaïdjan	7 personnes
Libye	7 personnes
Kosovo	7 personnes
Géorgie	5 personnes

Bénéficiaires d'une protection internationale (BPI) présents :

1 statut de réfugié

23 protections subsidiaires (12 ont eu un accès à un logement autonome)



RHÔNE (69)

Centre de transit de Lyon et Villeurbanne

Date d'ouverture : octobre 1997

Bénéficiaires : demandeurs d'asile et personnes en attente de passage au Guichet Unique

Capacité d'accueil : 250 personnes sur 3 sites géographiques à Villeurbanne et Lyon 3^{ème}

Type d'hébergement : collectif

Équipe (et bénévoles) : 18 salariés et 8 bénévoles

Coordonnées : 19 rue de la Baisse, 69100 Villeurbanne

L'année 2019 a été marquée par une évolution particulièrement nette de l'activité du centre de transit. Le principal changement porte sur la baisse du taux de rotation et l'allongement des durées de séjour. Ce phénomène a conduit à modifier fortement le travail de l'équipe qui doit désormais accompagner les ménages sur toute la durée de la demande d'asile. Par ailleurs, une augmentation importante des personnes en situation de grande vulnérabilité, tant sur le plan de la santé que du handicap, a également été constatée. L'accélération des procédures dues à la réforme de l'asile a également nécessité de revoir nos méthodes de fonctionnement : renforcer le diagnostic et l'accompagnement juridique et social au plus tôt pour préparer les personnes à la sortie du centre d'hébergement. L'accompagnement a été adapté pour faire face à ces nouvelles problématiques, en renforçant notamment l'accompagnement sanitaire et social ainsi que les partenariats locaux. La forte prévalence de familles monoparentales a conduit à amorcer un travail autour de la parentalité.

Personnes accueillies

401 personnes accueillies (dont 188 adultes en famille, 168 enfants et 45 isolées) représentant 160 ménages

149 personnes entrées représentant 65 ménages

170 personnes sorties représentant 62 ménages

Durée moyenne de séjour : **347 jours**

Taux de rotation : **64%**

Taux d'occupation : **95%**

26 nationalités accueillies

Cinq principaux pays d'origine	
Albanie	18%
Nigéria	9%
Angola	7%
Arménie	7%
Kosovo	%

Accompagnement juridique

83 personnes entrées en procédure normale, **37** personnes en procédure accélérée, **2** personnes sous procédure Dublin, et **27** personnes réinstallées

48 personnes bénéficiaires d'une protection internationale

En nombre de personnes : 198 décisions rendues, dont **118** décisions définitives, dont **48** accords :

- 33 décisions par l'OFPPRA, dont 9 protections subsidiaires

- 15 décisions par la CNDA, dont 6 protections subsidiaires

Procédure Dublin : **26** personnes en requalification, dont **14** en procédure accélérée et **12** en procédure normale ; **12** personnes en échec (fuites Dublin) ; **1** personne mise sous Dublin

En nombre de dossiers : 131 décisions rendues dont **77** décisions définitives, dont **32** accords :

- 24 décisions par l'OFPPRA, dont 7 protections subsidiaires

- 8 décisions par la CNDA, dont 3 protections subsidiaires.

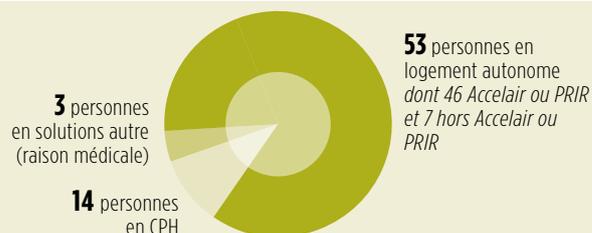
Taux d'accord : **42%**

Procédure Dublin : **18** requalifications, dont **11** en procédure accélérée

et **7** en procédure normale ; **6** échecs (fuites Dublin) ; **1** mise sous Dublin

Sorties

70 bénéficiaires d'une protection internationale



41 personnes déboutées dont :

3 sans solution / hébergement d'urgence ;
35 solutions perso/familiales ; **3** retours volontaires

6 personnes sous procédure Dublin dont :

2 retours volontaires OFII ; **4** échecs Dublin

53 personnes en cours de procédure :

51 transferts dans DNA :

34 personnes au niveau national ; **10** personnes au niveau régional ;
7 personnes au niveau départemental

38 personnes en CADA, **5** personnes en CAO,
1 personne en HUDA ; **7** personnes en PRAHDA

4 personnes dans des structures gérées par Forum réfugiés-Cosi

2 disparitions

Délai moyen de sortie si rejet : 21 jours

Délai moyen de sortie si accord : 307 jours

Activité d'intégration

101 personnes réfugiées statutaires hébergées pendant l'année

46 baux signés



RHÔNE (69) CAES de Villeurbanne

Date d'ouverture : 1^{er} avril 2018

Bénéficiaires : demandeurs d'asile primo-arrivants en procédure normale, accélérée ou sous règlement Dublin

Capacité d'accueil : 100

Type d'hébergement : collectif

Équipe (et bénévoles) : 6 salariés – 10 bénévoles

Coordonnées : 19, rue de la Baisse – CS 90246 – 69612 Villeurbanne Cedex

Le Centre d'Accueil et d'Évaluation des Situations (CAES) a ouvert le 1er avril 2018 avec une capacité de 100 places. Il a pour mission d'accueillir principalement des familles primo-arrivantes, signalées lors de leur passage au pré-GUDA, avec un ou des enfants de moins de trois ans. Le CAES héberge à titre transitoire les demandeurs d'asile, en vue de leur admission dans le Dispositif national d'accueil (DNA) avec un objectif de durée de séjour de 30 jours maximum. Cependant, en 2019, la durée moyenne de séjour au CAES était de 75 jours. Malgré cette durée de séjour supérieure à l'objectif, le taux de rotation constaté sur l'année est élevé. Les orientations vers une autre structure d'hébergement du DNA représentent 85% des sorties. Les orientations vers un centre d'hébergement situé hors du territoire de la région Auvergne-Rhône-Alpes représentent 39% des sorties. Comme en 2018, sur sollicitation de l'OFII, le CAES a accueilli 22 personnes isolées en provenance de camps démantelés principalement de Paris et plus ponctuellement de Lyon.

Personnes / ménages accueillis

413 personnes (dont 150 adultes en famille, 4 majeurs rattachés,

190 enfants et 69 isolés) / 161 ménages accueillis

315 personnes entrées soit 100 ménages

325 personnes sorties soit 102 ménages

Durée moyenne de séjour : **75 jours**

Taux de rotation : **320%**

Taux d'occupation : **96%**

34 nationalités accueillies

Cinq principaux pays d'origine	
Albanie	15%
Soudan	8%
Nigeria	8%
Afghanistan	7%
Ukraine	6%

Accompagnement juridique

170 personnes entrées en procédure normale, **101** personnes en procédure accélérée, **30** personnes sous procédure Dublin, **13** personnes réinstallées et **1** personne en pré-GUDA (Réadmission Dublin).

5 bénéficiaires d'une protection internationale.

En personnes : **47** décisions rendues dont **15** définitives, dont **5** accords : 4 par l'OFPPRA, dont 1 protection subsidiaire ; 1 par la CNDA

En dossier : **33** décisions rendues dont **10** définitives, dont **5** accords : 4 par l'OFPPRA, dont 1 protection subsidiaire ; 1 par la CNDA

Taux d'accord : **50%**

Procédure Dublin : **14** requalifications

dont **10** en procédure normale et **4** en procédure accélérée.

Sorties

16 bénéficiaires d'une protection internationale

Type de dispositif d'orientation des BPI :

4 en CPH ; **11** en logement autonome par Accelair ; **1** en solution personnelle.

4 personnes sous Dublin dont :

2 disparitions et **2** solutions perso/familiales

305 personnes en cours de procédure :

Transferts dans DNA : 277 personnes

109 ont été transférés au niveau national, **95** au niveau régional et **73** au niveau départemental ;

162 orientés en CADA, **108** en HUDA, et **7** en PRAHDA, dont **56** ont été orientés dans des structures de Forum réfugiés-Cosi

8 départs volontaires (avec et sans RV) ;

5 retours OFII ; **15** en centre DPAR

Délai moyen de sortie si accord : 384 jours

Activité d'intégration

23 réfugiés statutaires hébergés pendant l'année

Journaliste, correspondant de plusieurs médias occidentaux, particulièrement français, j'ai visité plusieurs camps de déplacés et rencontré des demandeurs d'asile durant ma carrière. À aucun moment, je n'ai imaginé qu'un jour, j'allais vivre cette expérience ; celle d'être forcé de quitter mon pays, d'abandonner tout ce que j'avais construit... C'est difficile psychologiquement et moralement de se retrouver dans cette situation, celle de demandeur d'asile... C'est angoissant, la nuit comme le jour... Depuis février 2019, je suis arrivé au CAES. Cette souffrance psychologique et morale a été soulagée par la gentillesse, la patience, la compréhension et l'humanisme du personnel de Forum réfugiés-Cosi. Cela m'a permis de surmonter mes angoisses. Depuis septembre 2019, je suis reconnu réfugié. L'existence d'associations comme Forum réfugiés-Cosi, est un soulagement indéniable pour les demandeurs d'asile. Elle devrait être encouragée, et surtout soutenue non seulement par la République Française, mais aussi et surtout par les institutions européennes et internationales. M.S. Alain, RDC



histoire de...



RHÔNE (69) CADA de Bron

Date d'ouverture : 1991

Bénéficiaires : demandeurs d'asile en procédure normale ou accélérée

Capacité d'accueil : 150 places

Type d'hébergement : foyer collectif

Équipe : 8 salariés et 9 bénévoles actifs

Coordonnées : CADA du Rhône, site de Bron - 2 Rue Hélène Boucher - BP 26 - 69513 Vaulx-en-Velin Cedex

L'année a été marquée par la mise en place des décrets d'application de la réforme du 10 septembre 2018 et cela a nécessité certaines adaptations dans notre travail d'accompagnement. Les effets de la réforme se sont surtout fait ressentir dans l'accompagnement des personnes en procédure accélérée provenant de pays d'origine sûr. Dans le même temps, le nombre d'ordonnances de rejets rendues par la Cour nationale du droit d'asile (CNDA) a augmenté au cours du dernier trimestre. Ainsi, sur les 36 dossiers rejetés cette année par la Cour, 16 ont fait l'objet d'une ordonnance dont la moitié sur le dernier trimestre. De nombreux hébergés vivent difficilement le fait de ne pouvoir défendre leur dossier lors d'une audience à la Cour et considèrent cela comme une forme d'injustice.

L'année 2019 a confirmé la tendance des orientations prioritaires en Centre d'accueil de demandeurs d'asile (CADA) pour raison de santé. Les entrées de personnes atteintes de pathologies lourdes sont nombreuses avec des conséquences directes sur l'accompagnement quotidien et des difficultés de prises en charge ou d'hébergement à la sortie du CADA. Ainsi, nous avons notamment accompagné deux personnes dans leur fin de vie. Le travail d'insertion, en lien avec le dispositif Accelair, est toujours aussi dense. Le CADA continue d'accompagner de nombreux statutaires, près d'un quart des hébergés, principalement des personnes isolées qu'il est toujours difficile de reloger.

Personnes / ménages accueillis

227 personnes accueillies (dont 65 adultes en famille, 72 enfants et 90 isolées) / 134 ménages accueillis

86 personnes entrées / 49 ménages entrés

93 personnes sorties / 50 ménages sortis

Durée moyenne de séjour : **543 jours**

Taux de rotation : **60%**

Taux d'occupation : **95%**

33 nationalités

Cinq principaux pays d'origine	
Albanie	23%
Guinée	10%
Nigéria	8%
Afghanistan	7%
Congo (RDC)	7%

Accompagnement juridique

53 personnes entrées en procédure normale, **32** en procédure accélérée, **1** statut de réfugié (naissance au sein d'une famille statuaire).

Nombre de bénéficiaires d'une protection internationale : **41**

En nombre de personnes :

145 décisions rendues, dont **99** définitives, dont **41** accord :
19 par l'OFPPRA, dont 6 protections subsidiaires
22 par la CNDA, dont 9 protections subsidiaires

En nombre de dossiers :

99 décisions rendues, dont **64** définitives, dont **29** accord :
12 par l'OFPPRA, dont 2 protections subsidiaires
17 par la CNDA, dont 6 protections subsidiaires

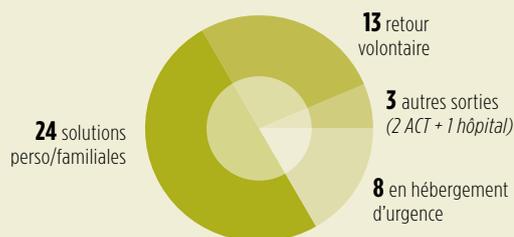
Taux d'accord : **45%**

Sorties

34 bénéficiaires d'une protection internationale



48 personnes déboutées dont :



11 personnes en cours de procédure :

1 disparition ; **1** décès ; **9** départs volontaires

Délai moyen de sortie si rejet : 63 jours

Délai moyen de sortie si accord : 332 jours

Activité d'intégration

66 réfugiés statutaires hébergés pendant l'année, 41 ménages

14 baux signés pour 25 personnes BPI



RHÔNE (69)

CADA d'Éveux-sur-L'Arbresle et de L'Arbresle

Date d'ouverture : février 2011 (Éveux) ; octobre 2015 (L'Arbresle)

Bénéficiaires : demandeurs d'asile en procédure normale et procédure accélérée

Capacité d'accueil : 70 (50 à Éveux, 20 à L'Arbresle)

Type d'hébergement : chambres doubles et simples, en foyer collectif, à Éveux, et cohabitation dans 4 appartements distincts à L'Arbresle

Équipe (et bénévoles) : Cinq salariés et une dizaine de bénévoles actifs

Coordonnées : BP 112 – 69592 L'Arbresle Cedex

Cette année, un travail de fond a été mené au quotidien par l'équipe sur le site d'Éveux pour réduire les nuisances ressenties par le voisinage, ce qui a permis le renouvellement de notre convention d'occupation pour trois ans. L'équipe a également connu une réorganisation en septembre 2019 entraînant le départ d'une chargée d'accompagnement et l'arrivée d'un chef de service à plein temps sur le site. Le public accueilli reste majoritairement constitué de personnes isolées (68%) et de couples, en provenance pour 40% d'autres structures de l'association (CAO, CAES). Le site d'Éveux ne permet pas l'accueil de familles avec enfants, pour des raisons pratiques liées à l'éloignement du centre. Le taux d'occupation est en augmentation en 2019 (97%) par rapport à 2018 (94%). Le travail avec l'OFIL doit se poursuivre afin de réduire les délais d'orientation lorsqu'une disponibilité est déclarée. Le site continue de bénéficier d'une implication importante de bénévoles, notamment sur l'aide au transport, les cours de français et les activités culturelles.

Personnes / ménages accueillis

119 personnes accueillies, dont 34 adultes en famille, 4 enfants et 81 isolés
99 ménages accueillis

49 personnes entrées pour 40 ménages
56 personnes sorties pour 43 ménages

Durée moyenne de séjour : **488 jours**

Taux de rotation : **75%**

Taux d'occupation : **96%**

31 nationalités

Principales nationalités	
Afghanistan	15%,
Guinée	8%,
Albanie	8%,
Soudan	7%,
République démocratique du Congo	6%
Nigeria	6%

Accompagnement juridique

42 personnes entrées en procédure normale, 7 en procédure accélérée
Nombre de bénéficiaires d'une protection internationale : 21 personnes

En nombre de personnes

71 décisions rendues, dont 43 définitives, dont 21 accord :

- 14 par l'OFPRA dont 6 protections subsidiaires

- 7 par la CNDA dont 4 protections subsidiaires

Au printemps 2019, le CADA d'Éveux-sur-L'Arbresle a fait intervenir le CPEF (Centre de planification et d'éducation familiale) de l'Arbresle pour une action de prévention à destination des femmes du foyer. Suite à nos échanges avec le CPEF il nous a semblé intéressant de proposer cette action aux hommes, séparément. Malgré la présence d'intervenantes femmes, d'un grand nombre de nationalités et de différences culturelles, l'équipe a pu constater l'implication, les échanges constructifs des participants sur divers sujets tels que le rapport aux femmes et la sexualité.



En nombre de dossiers

71 décisions rendues, dont 43 définitives, dont 21 accord :

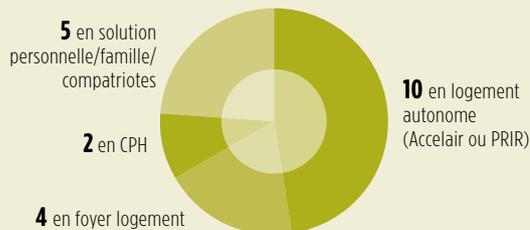
- 14 par l'OFPRA dont 6 protections subsidiaires

- 7 par la CNDA dont 4 protections subsidiaires

Taux d'accord : **49%**

Sorties

21 bénéficiaires d'une protection internationale



28 personnes déboutées de leur demande d'asile :

17 sans solution / hébergement d'urgence ; 5 solutions personnelles/famille/compatriotes ; 6 retour volontaire

7 personnes en cours de procédure :

1 transfert en CADA départemental Forum réfugiés-Cosi ;

1 disparition ; 1 incarcération ; 2 abandons de chambre ;

2 transferts pour raison médicale

Délai moyen de sortie si rejet : 30 jours

Délai moyen de sortie si accord : 246 jours

Activité d'intégration

33 réfugiés hébergés pendant l'année ; 7 baux signés

2 entrées en chambre ADOMA



Date d'ouverture : mai 2014

Bénéficiaires : demandeurs d'asile en procédure normale ou accélérée

Capacité d'accueil : 75 personnes

Type d'hébergement : 26 appartements disposant de kitchenettes et de salles de bains privées

Équipe (et bénévoles) : 5 salariés et 3 bénévoles

Coordonnées : 23 rue Saint Jérôme - BP 18418 69347 LYON CEDEX 07

Le Cada Saint-Jérôme accueille au sein de son dispositif un grand nombre de familles monoparentales (42%). Durant l'année 2019, l'équipe pluridisciplinaire a accompagné, parmi les 43 ménages accueillis, 17 familles représentant 17 adultes et 31 enfants âgés de 0 à 17 ans. Des femmes mais également des hommes seuls ont intégré le centre avec leurs enfants provenant de différents pays (Albanie, Sénégal, Djibouti, Guinée, Maroc, République démocratique du Congo et Gabon). Le partenariat avec la PMI (protection maternelle et infantile) et les crèches municipales du 7^{ème} arrondissement s'est renforcé avec l'équipe pluridisciplinaire du CADA grâce aux rencontres réalisées avec ces institutions. L'accueil en crèche pour les plus petits s'est mis en place plus régulièrement pour ces familles, permettant à l'adulte de prendre du temps pour lui et d'assurer ses rendez-vous à l'extérieur. D'autres difficultés sont mises en avant par ces familles, notamment celui de renforcer le cadre éducatif autour de l'enfant. La mise en place d'ateliers parents-enfants avec l'aide d'un appui associatif fixé pour l'année prochaine permettra à ces familles de trouver leurs propres solutions.

Personnes / ménages accueillis

134 personnes accueillies (dont 68 adultes en famille, 65 enfants et 1 isolée) / 43 ménages accueillis

63 personnes entrées / 19 ménages entrés

60 personnes sorties / 21 ménages sortis

Durée moyenne de séjour : **467 jours**

Taux de rotation : **82%**

Taux d'occupation : **92%**

20 nationalités

Cinq principaux pays d'origine	
Albanie	13%
Géorgie	11%
Arménie	10%
Guinée	10%
République démocratique du Congo	8%

Accompagnement juridique

27 personnes entrées en procédure normale, **34** en procédure accélérée ;

23 personnes bénéficiaires d'une protection internationale

En nombre de personnes : 89 décisions rendues, dont **62** définitives : dont **23** accords :

- 7 par l'OFPPRA, dont 7 protections subsidiaires
- 16 par la CNDA, dont 5 protections subsidiaires

En nombre de dossiers : 52 décisions rendues, dont **35** définitives : dont **14** accords :

- 4 par l'OFPPRA, dont 4 protections subsidiaires
- 10 par la CNDA, dont 3 protections subsidiaires

Taux d'accord : **40%**

Sorties

21 bénéficiaires d'une protection internationale



28 personnes déboutées de leur demande d'asile :

2 sans solution / hébergement d'urgence ; **14** solutions perso/familiales (dont 2 prises en charge dans le cadre de l'unité familiale en CPH) ; **12** retours volontaires

11 personnes en cours de procédure :

9 départs volontaires ; **2** personnes disparues en cours de procédure

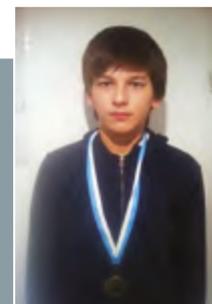
Délai moyen de sortie si rejet : 31 jours

Délai moyen de sortie si accord : 118 jours

Activité d'intégration

32 réfugiés statutaires hébergés pendant l'année ; **4** baux

« Artur, jeune hébergé du CADA St Jérôme âgé de 14 ans, venu avec sa famille de Tchétchénie il y a deux ans, pratique la lutte depuis quatre ans. C'est son père qui lui a transmis sa passion pour ce sport. La lutte est un sport national emblématique en Tchétchénie qui se transmet de père en fils. Le 19 décembre 2019, jour de la fête de fin d'année du CADA, Artur a été classé deuxième lors du tournoi de son centre sportif de Mermoz Lyon 8^{ème}. Très motivé, Artur a plusieurs trophées à son actif en Tchétchénie et en France, il a remporté trois coupes et vingt médailles dans son pays. Il a participé à trois championnats où il est arrivé à chaque fois premier ou deuxième. Artur vient aussi de remporter un tournoi de football contre l'Asvel avec son équipe de Mermoz dans le cadre d'un programme de l'association Sport dans la Ville. Passionné de sport, il ne compte pas s'arrêter là et s'est même mis au basket ! Toute l'équipe du CADA St Jérôme lui souhaite de poursuivre un bel avenir sportif...



histoire de...

RHÔNE (69)
CADA de Vaulx-en-Velin

Date d'ouverture : 1999

Bénéficiaires : demandeurs d'asile en procédure normale ou accélérée

Capacité d'accueil : 150 places

Type d'hébergement : foyer collectif

Équipe (et bénévoles) : 10 salariés et 3 bénévoles

Coordonnées : 48 rue Lamartine - BP 21- 69514 Vaulx-En-Velin

L'élément marquant de l'activité du CADA en 2019 est la très forte baisse du taux de rotation qui atteint 44% contre 87% en 2018. Cette chute s'explique en partie par la baisse de moitié des entrées (62 en 2019 contre 138). Le taux d'occupation est, quant à lui, supérieur à celui de 2018. Ce constat s'explique par la sortie tardive des bénéficiaires d'une protection internationale en raison du manque d'offre de logement et de places disponibles en CPH. Par ailleurs, la sortie de personnes déboutées a pu être retardée au-delà du délai légal de prise en charge, compte tenu de leur état de santé qui nécessitait un hébergement alternatif (risque vital). À un degré moindre, le décalage dans la procédure d'asile entre les membres d'une même famille complique les situations et allonge les durées de séjour en centre, dans la mesure où une personne déboutée peut être maintenue en centre dans l'attente d'une réponse définitive d'une autre personne du ménage (enfant mineur, conjoint). La durée moyenne de séjour en 2019 est de 590 jours, contre 463 jours en 2018.

Personnes accueillies

221 personnes accueillies (dont 86 adultes en famille, 106 enfants et 29 isolées) / 89 ménages accueillis

62 personnes entrées / ménages entrés : 22

71 personnes sorties / ménages sortis : 30

Durée moyenne de séjour : **590 jours**

Taux de rotation : **44%**

Taux d'occupation : **99%**

31 nationalités accueillies
et 1 ménage dont la nationalité est indéterminée

Cinq principaux pays d'origine	
Albanie	24%
Nigeria	8%
Arménie	7%
République démocratique du Congo	7%
Angola	5%

Accompagnement juridique

40 personnes entrées en procédure normale, **22** en procédure accélérée ;

26 personnes bénéficiaires d'une protection internationale

En nombre de personnes : 131 décisions rendues, dont **82** définitives :
 dont **26** accords :

- 10 par l'OFPPRA, dont 7 protections subsidiaires

- 16 par la CNDA, dont 11 protections subsidiaires

En nombre de dossiers : 72 décisions rendues, dont **46** définitives :
 dont **19** accords :

- 9 par l'OFPPRA, dont 6 protections subsidiaires

- 10 par la CNDA, dont 7 protections subsidiaires

Taux d'accord : **43%**

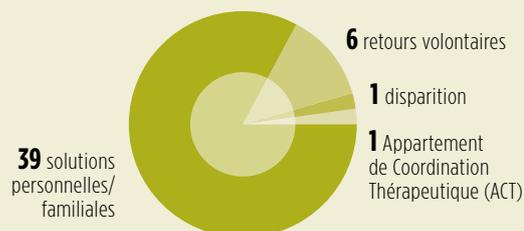
Sorties

21 bénéficiaires d'une protection internationale

Type de dispositif d'orientation des BPI :

7 personnes en CPH ; **14** en logement autonome (Accelair)

47 personnes déboutées de leur demande d'asile, dont :



3 personnes sorties en cours de procédure :

2 personnes ont rejoint le chef de famille statutaire ; **1** personne a été orientée au CPH où était pris en charge son conjoint BPI

Délai moyen de sortie si rejet : 47 jours

Délai moyen de sortie si accord : 412 jours

Activité d'intégration

44 réfugiés statutaires hébergés pendant l'année

9 baux signés

Grâce à l'implication de tous les salariés et hébergés du centre, nous avons réussi à organiser une belle fête de fin d'année. Une soirée festive et conviviale a pu être organisée sur différents rythmes de musiques du monde, grâce à l'implication d'un demandeur d'asile qui s'est improvisé DJ. Le père Noël chargé de cadeaux était au rendez-vous au grand bonheur des enfants agréablement surpris par son passage, en fin de soirée, sur leurs lieux de vie



RHÔNE (69) CADA de Villeurbanne

Date d'ouverture : 2001

Bénéficiaires : demandeurs d'asile en procédure normale et accélérée

Capacité d'accueil : 175 places

Type d'hébergement : collectif

Équipe (et bénévoles) : 11 personnes et 6 bénévoles permanents

Coordonnées : 2, rue Serge Ravanel 69100 Villeurbanne

Cette année a été marquée par la difficulté d'apporter une réponse adaptée à des situations complexes de vulnérabilités : troubles psychiques, situation de handicap, pathologie lourdes chroniques / invalidantes, problématiques d'addiction. Le site du CADA de Villeurbanne, identifié, de par l'aménagement des lieux de vie (sanitaires privatifs, appartements PMR) pour accueillir des personnes dites vulnérables sur le plan médical, a connu quatre décès cette année parmi les résidents. En parallèle, une évolution sensible de la typologie du public accueilli mérite d'être signalée. Le site a accueilli davantage de femmes isolées, et de femmes seules accompagnées d'enfants en bas âges, fuyant des contextes de violences dans leur pays d'origine, pour être parfois confrontées à d'autres formes de violences sur le territoire français. De lourdes problématiques qui, conjuguées aux enjeux de la réforme (accélération des procédures) et au durcissement du contexte (secteur psychiatrique en crise, dispositif d'hébergement d'urgence saturé), amènent à re-questionner les pratiques, à repenser le sens de l'accompagnement proposé dans ces lieux de vie temporaires, pour redonner une capacité d'agir à chacun des hébergés.

Personnes / ménages accueillis

267 personnes accueillies (dont 126 adultes en famille, 100 enfants et 41 isolées) / 118 ménages accueillis

101 personnes entrées soit 40 ménages

104 personnes sorties soit 43 ménages

Durée moyenne de séjour : **558 jours**

Taux de rotation : **59%**

Taux d'occupation : **96%**

37 nationalités

Cinq principaux pays d'origine	
Albanie	22%
Géorgie	12%
Angola	7%
Arménie	7%
Kosovo	6%

Accompagnement juridique

39 personnes entrées en procédure normale,

57 en procédure accélérée, **3** statutaires, **1** naissance dans un ménage débouté et **1** naissance dans un ménage statutaire.

30 personnes bénéficiaires d'une protection internationale

En nombre de personnes : 143 décisions rendues, dont **85** définitives : dont **30** accords :

- 11 par l'OFPPRA, dont 5 protections subsidiaires

- 19 par la CNDA, dont 12 protections subsidiaires

En nombre de dossiers : 93 décisions rendues, dont **56** définitives : dont **21** accords :

- 9 par l'OFPPRA, dont 4 protections subsidiaires

- 12 par la CNDA, dont 6 protections subsidiaires

Taux d'accord : **38%**

Sorties

50 bénéficiaires d'une protection internationale

Type de dispositif d'orientation des BPI :

12 en CPH ; **35** en logement autonome (Accelair ou PRIR) ;

1 en foyer, résidence ou CHRS ; **2** solutions personnelles

38 personnes déboutées de leur demande d'asile, dont :

18 sans solution / hébergement d'urgence ; **10** solutions personnelles/familiales ; **9** retours volontaires ; **1** décès

16 personnes en cours de procédure :

4 transferts DNA (en CADA National Forum réfugiés-Cosi) ;

8 départs volontaires ; **3** décès ; **1** disparition

Délai moyen de sortie si rejet : 111 jours

Délai moyen de sortie si accord : 337 jours

Activité d'intégration

68 réfugiés statutaires hébergés pendant l'année

12 baux ont été signés



Le projet de recherche et de photographie « Ce que nous sommes » est un projet de recherche action mené au CADA visant à mettre en lumière les parcours des femmes en

demande d'asile, et plus particulièrement les femmes dites « isolées » avec ou sans enfants. La démarche se place dans une volonté de mettre les voix des femmes en demande d'asile, au cœur de la recherche. Il s'agit ainsi d'utiliser la photographie participative, « photo voice », en animant des ateliers de photographie avec des femmes pour leur permettre de s'exprimer sur leurs parcours et d'éclairer l'invisibilité à laquelle elles peuvent faire face. Ce travail a donné lieu à une exposition photo le 19 juin 2019 au CADA, et sera visible au Rize à compter du mois de février 2020.





RHÔNE (69) HUDA de Villeurbanne

Date d'ouverture : mai 2017

Bénéficiaires : demandeurs d'asile en procédure normale, accélérée ou sous règlement Dublin

Capacité d'accueil : 50 places

Type d'hébergement : collectif

Équipe : 4 salariés (mutualisation de moyens avec le CAES)

Coordonnées : 19, rue de la Baisse – CS 90246 – 69612 Villeurbanne Cedex

Après un doublement de sa capacité et un déménagement intervenu en fin d'année 2018, la situation de l'HUDA s'est stabilisée en 2019, profitant aux équipes et aux personnes accueillies. L'installation au 19 rue de la Baisse à Villeurbanne a permis d'absorber cette nouvelle capacité d'accueil et d'atteindre un taux d'occupation moyen de 102% sur l'année. Dans ce contexte et dans l'attente d'une réhabilitation plus importante du site, l'attention de l'équipe s'est portée fortement en 2019 sur l'organisation de conditions d'accueil satisfaisantes pour les ménages accueillis. Gestion du nettoyage et de l'entretien des parties communes, sécurisation des installations, travail sur le rangement et la propreté du bâtiment, ont constitué des points de vigilance et de travail d'amélioration importants tout au long de l'année.

Personnes / ménages accueillis

74 personnes accueillies (dont 29 adultes en famille, 1 majeur rattaché, 29 enfants et 15 isolées) soit 31 ménages

30 personnes entrées soit 9 ménages

21 personnes sorties soit 12 ménages

Durée moyenne de séjour : **281 jours**

Taux de rotation : **51%**

Taux d'occupation : **102%**

17 nationalités accueillies

Cinq principales nationalités	
Albanie	14%
Russie	14%
Arménie	9%
Angola	8%
Soudan	8%

Accompagnement juridique

14 personnes entrées en procédure normale,

10 en procédure accélérée, 6 personnes sous procédure Dublin

5 personnes bénéficiaires d'une protection internationale

En nombre de personnes : 37 décisions rendues, dont **17** définitives :

Dont **5** accords, par l'OFPPRA : 3 statuts de réfugiés, 2 protections subsidiaires
Procédure Dublin : **10** personnes requalifiées en procédure normale

En nombre de dossiers : 23 décisions rendues dont **12** définitives

Dont **4** accords, par l'OFPPRA : 2 statuts et 2 protections subsidiaires
Procédure Dublin : **4** dossiers requalifiés en procédure normale

Taux d'accord : **33%**



Mohammad Ayaz est né dans la province de Logar, frontalière de la province de Kaboul en Afghanistan. Secoué par l'insurrection et la présence talibane, Logar ne connaît pas la paix depuis des décennies. En 2018, Mohammad Ayaz fait l'objet de tentatives de recrutements forcés des groupes talibans qui contrôlent son village. Il fuit, laissant à ses parents sa femme Laila, alors enceinte d'un mois de leur enfant. Il rejoint la France après avoir traversé l'Iran, la Turquie, la Grèce, la Bulgarie, la Serbie, la Slovaquie, la Croatie et l'Italie. De là, il passe par la vallée de la Roya et poursuit sa route jusqu'à Paris. Il effectue ses premières démarches de demande d'asile auprès de la SPADA de Cergy Pontoise et dort dehors. Un mois plus tard, un bus l'emmène, lui et quelques compatriotes, à l'HUDA de Villeurbanne. Il intègre le centre le 8 novembre 2018. Très affaibli et tourmenté, il a pu se poser et compléter son dossier de demande de protection internationale. Il s'investit beaucoup dans l'apprentissage du français. Sa famille lui manque, le contact avec elle à Logar est très compliqué. Mohammad Ayaz obtient une protection subsidiaire le 23 janvier 2020. Il commence à présent ses démarches d'insertion en lien avec le service ACCELAIR et souhaite effectuer un rapprochement familial. Il pense beaucoup à sa famille au pays. Il a eu des nouvelles : son fils, Sabaoun, apprend à marcher.

histoire de...

Sorties

8 bénéficiaires d'une protection internationale

Type de dispositif d'orientation des BPI :

6 en logement autonome par Accelair ; **2** en résidence sociale

3 personnes déboutées
qui ont bénéficié d'une aide au retour volontaire

10 personnes en cours de procédure

4 transferts vers des CADA départemental de Forum réfugiés-Cosi
6 départs volontaires dont 5 en retour volontaire OFII

Délai moyen de sortie si rejet : 32 jours

Délai moyen de sortie si accord : 347 jours

Activité d'intégration

13 réfugiés statutaires hébergés pendant l'année

6 baux signés



RHÔNE (69)

HUDA « Sas » de Lyon 8^{ème}

Date d'ouverture : juillet 2011

Bénéficiaires : demandeurs d'asile sous règlement Dublin (familles et isolés) orientés dans le cadre du Pôle Régional Dublin

Capacité d'accueil : 175 places

Type d'hébergement : collectif

Équipe (et bénévoles) : 10 personnes et 4 bénévoles (FLE/alphabétisation + activités enfants/jeunes)

Coordonnées : 102 avenue général frère 69008 Lyon

Depuis janvier 2019, l'activité du SAS, centre d'hébergement d'urgence, s'est trouvée intégrée dans le dispositif d'hébergement lié au Pôle Régional Dublin (PRD). Le SAS est ainsi devenu un centre dit « dédié », accueillant uniquement des demandeurs d'asile en procédure Dublin et ce sont les responsables du PRD qui autorisent, en lien avec l'OFII, l'orientation des personnes accueillies. Malgré cette évolution de fonctionnement du service, le nombre de personnes accompagnées dans le cadre de la demande d'asile est resté élevé durant l'année 2019, puisque de nombreuses personnes ont vu leur procédure Dublin requalifiée en procédure normale ou accélérée. Ces personnes ont ensuite été transférées à plus ou moins long terme dans une structure adaptée, en fonction des places disponibles.

Personnes / ménages accueillis

355 personnes accueillies (dont 146 adultes en famille, 183 enfants, 22 isolées et 4 adultes rattachés) / 120 ménages accueillis

180 personnes entrées soit 63 ménages

179 personnes sorties soit 63 ménages

Durée moyenne de séjour : **287 jours**

Taux de rotation : **103%**

Taux d'occupation : **99%**

31 nationalités

Cinq principaux pays d'origine	
Nigéria	17%
Angola	14%
Arménie	13%
Côte d'Ivoire	7%
République démocratique du Congo	5%

Accompagnement juridique

180 personnes entrées en procédure normale,

9 personnes bénéficiaires d'une protection internationale

En nombre de personnes :

12 décisions rendues, dont **10** définitives :

Dont **3** accords exclusivement par l'OFPPRA, dont 2 protections subsidiaires

En nombre de dossiers :

21 décisions rendues dont **19** définitives

Dont **9** accords exclusivement par l'OFPPRA, dont 6 protections subsidiaires

Taux d'accord : **30%**

Procédure Dublin : **1** transfert effectué ; **103** personnes requalifiées, dont 81 en procédure normale et 22 en procédure accélérée ; 4 échecs

Le 19 mai 2019, lors de l'évènement « courir pour elles » organisé dans le but de lever des fonds pour la lutte contre les cancers féminins, les femmes salariées du SAS se sont mobilisées afin de proposer un moment d'échange privilégié et convivial avec les hébergées, tout en soutenant une cause essentielle. L'espace d'une journée, des hébergées et des salariées de Forum réfugiés-Cosi se sont retrouvées autour de valeurs partagées en dehors du cadre habituel de travail. Une énergie très positive s'en est dégagée et a permis de faire tomber certaines barrières.



Sorties

14 bénéficiaires d'une protection internationale, en logement autonome (Accelair ou PRIR)

28 personnes déboutées de leur demande d'asile, dont :

5 sans solution / hébergement d'urgence ; **9** en solutions perso/familiales ; **4** retours volontaires ; **10** personnes disparues

5 personnes sous Dublin :

1 reprise Dublin (Espagne) ;

4 disparitions Dublin (en cours de procédure)

132 personnes en cours de procédure :

127 Transferts dans DNA :

92 en CADA, **33** en HUDA et **2** en PRAHDA ;

46 au niveau régional, **81** au niveau départemental ;

50 dans des structures gérées par Forum réfugiés-Cosi

1 Décès

4 Départs volontaires

Délai moyen de sortie si rejet : 279 jours

Délai moyen de sortie si accord : 440 jours

Activité d'intégration

14 réfugiés statutaires hébergés pendant l'année

6 baux ont été signés



RHÔNE (69)

HUDA de Saint-Genis-les-Ollières

Date d'ouverture : 2013

Bénéficiaires : demandeurs d'asile en procédure normale, accélérée ou sous règlement Dublin

Capacité d'accueil : 85 personnes

Type d'hébergement : cohabitation dans 11 appartements et 2 villas.

Équipe (et bénévoles) : 5 salariés et 6 bénévoles qui interviennent essentiellement sur des actions d'apprentissage du français.

Coordonnées : 15, rue de Chapoly 69290 St Genis-les-Ollières

Cette année, Forum réfugiés-Cosi a signé une convention d'occupation du site de Saint-Genis-les-Ollières pour une durée de 5 ans. Cela permet de penser les actions à plus long terme et de manière plus sereine. Des travaux importants de sécurisation et d'amélioration de l'habitat ont ainsi pu être engagés pour améliorer les conditions de vie des personnes hébergées.

L'équipe a également connu une réorganisation à l'été 2019 permettant l'arrivée d'une cheffe de service à temps plein sur le site.

Concernant le public accueilli au sein du centre, il est une fois encore majoritairement composé de familles. À noter toutefois en 2019 des évolutions dans le nombre et l'ordre des nationalités les plus représentées, comprenant notamment une progression du nombre de personnes originaires de Russie et du Kosovo.

Le taux de rotation, faible cette année, s'explique en partie par le maintien en présence indu de 3 ménages (soit 12 personnes) sous règlement Dublin en fuite et de 3 ménages statutaires (12 personnes) en procédure décalée durant l'année. Les ménages sous Dublin ont été requalifiés mais leur présence dans le centre reste indu. Les protections accordées sur des procédures décalées allongent le temps de maintien dans le centre, puisqu'il faut attendre la régularisation du statut du conjoint pour enclencher les recherches de logement.

Personnes / ménages accueillis

110 personnes accueillies (dont 49 adultes en famille, 55 enfants et 6 isolés) / 33 ménages accueillis

34 personnes entrées soit 9 ménages

32 personnes sorties soit 13 ménages

Durée moyenne de séjour : **572 jours**

Taux de rotation : **39%**

Taux d'occupation : **97%**

17 nationalités

Cinq principaux pays d'origine	
Albanie	26%
Arménie	14%
Afghanistan	9%
Russie	5%
Kosovo	5%

Accompagnement juridique

15 personnes entrées en procédure normale, **13** en procédure accélérée, **5** sous rendez-vous GUDA et **1** sous Dublin.

8 bénéficiaires d'une protection internationale

En nombre de personnes : 46 décisions rendues, dont **21** définitives

Dont **8** accords :

- par l'OFPRA : 2 protections subsidiaires

- par la CNDA : 6 dont 5 protections subsidiaires

En nombre de dossiers : 26 décisions rendues, dont **14** définitives

Dont **6** accords

- par l'OFPRA : 2 protections subsidiaires

- par la CNDA : 4 dont 3 protections subsidiaires

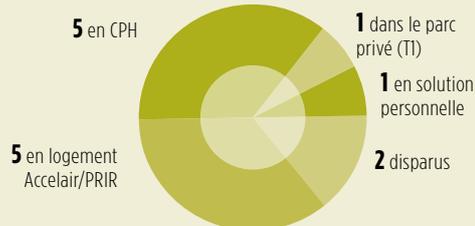
Taux d'accord : **43%**

Procédure Dublin : **12** personnes requalifiées,

dont **7** en procédure normale et **5** en procédure accélérée

Sorties

14 bénéficiaires d'une protection internationale



9 personnes déboutées de leur demande d'asile :

4 solutions perso/familiales ; **5** retours volontaires

9 personnes en cours de procédure :

3 départs volontaires ; **2** disparitions (abandon de chambre) ;

4 ex Dublin en fuite (présence indue) admis au séjour OFPRA en procédure normale sans rétablissement des conditions matérielles d'accueil (CMA)

Délai moyen de sortie si rejet : 33 jours

Délai moyen de sortie si accord : 297 jours

Activité d'intégration

27 réfugiés statutaires hébergés pendant l'année

2 baux signés



RHÔNE (69)

Centre de mise à l'abri et d'évaluation des mineurs non accompagnés (CMAE)

Date d'ouverture : 10 avril 2018

Bénéficiaires : mineurs non accompagnés

Capacité d'accueil : 31 places

Équipe : 18 salariés

Coordonnées : 20 rue Neyret - 69001 Lyon

Le Centre de Mise à l'Abri et d'Évaluation (CMAE) a poursuivi son activité dans le cadre d'un nouveau marché public acté pour 4 ans. Dans le cadre de ce nouveau marché, la capacité d'hébergement du centre est passée de 25 à 31 places. À compter du mois d'avril, l'appui à l'évaluation de minorité (AEM) a été mise en place par les services de la Préfecture. Cette nouvelle mesure, complémentaire à l'évaluation proposée par le CMAE, permet aux services de la Métropole de Lyon de disposer d'éléments d'analyse supplémentaires en vue de la protection ou non du jeune. Depuis septembre, la diminution du nombre d'arrivées a permis de proposer une mise à l'abri immédiate à tous les jeunes qui se présentent. Les problématiques d'errance, de consommation de stupéfiants et de traumatismes liées aux tortures ont été les symptômes les plus marquants présentés par les jeunes accueillis.

Personnes accueillies

958 jeunes évalués, dont **484** hébergés au CMAE

40 nationalités représentées

Cinq principaux pays d'origine	
Guinée	26%
Mali	16%
Côte d'Ivoire	15%
Algérie	11%
Tunisie	5%

Séjour

525 jeunes entrés, **524** jeunes sortis

Durée moyenne de séjour : **24 jours**

Taux d'occupation : **87%**

En 2019, le CMAE a accueilli **958** jeunes pour leur évaluation : 484 ont été hébergés au CMAE, 73 jeunes ont été hébergés dans un autre établissement et 401 n'ont pas bénéficié d'un hébergement.

Le délai moyen de rédaction d'une évaluation était de **4 jours**.

Le délai moyen de décision de la MEOMIE était de **21 jours**.

En moyenne, le CMAE a formulé 80 avis par mois dont 50% en faveur de la majorité et 50% en faveur de la minorité et de l'isolement.

En moyenne, la MEOMIE a rendu 82 décisions par mois dont 56% refus et 44% prises en charge au titre de l'aide sociale à l'enfance.

286 jeunes admis ont été orientés vers le dispositif hôtelier (67%) ;

27 jeunes admis ont été orientés vers des établissements sociaux éducatifs (6%) ;

117 jeunes admis ont été orientés vers d'autres départements (27%).

La durée moyenne de séjour a diminué en comparaison de l'année précédente. En décembre, la moyenne de séjour s'élève à **14 nuitées**, soit une diminution de 53% par rapport à 2018.

3 344 animations socio-éducatives ont été proposées.

125 actions individuelles ont été menées autour de l'accès aux soins, de la prévention sur les addictions et la protection de l'enfance.

134 orientations vers le soin ont été faites.





RHÔNE (69)

Accompagnement des mineurs isolés dans la demande d'asile

Bénéficiaires : mineurs non accompagnés

Équipe : 1 salariée rattachée à la mission Asile et 14 salariés habilités administrateurs *ad hoc*

Coordonnées : Mission asile - Siège 28 rue de la Baisse - 69100 Villeurbanne

Le travail d'accompagnement et de conseil a continué à se développer. Les suivis individuels dans le cadre de la convention avec la Métropole ont augmenté de 22% par rapport à 2018. La part des filles accompagnées a continué à augmenter : elles représentent désormais presque la moitié des suivis. Le taux de protection a été particulièrement important. Les jeunes Afghans, exclusivement des garçons, ont été la nationalité la plus protégée. Les filles ont été très majoritairement protégées en raison de craintes liées au mariage forcé, à l'excision ou à la traite des êtres humains : ces risques ont été reconnus pour de jeunes albanaises, guinéennes, nigérianes et une congolaise (RDC). Des jeunes congolais (RDC), maliens, tchadien et angolais ont été protégés en raison d'opinions politiques imputées. Un jeune nigérian a obtenu une protection en raison des craintes encourues du fait de son appartenance à une minorité ethnique. La gravité des traitements subis par ces mineurs dans leurs pays mais aussi dans leur parcours d'exil, doit une nouvelle fois être soulignée. L'année a été marquée également par une visibilité accrue de l'action menée sur le sujet de la protection internationale des mineurs non accompagnés (MNA), avec diverses interventions et conférences sur cet enjeu.

Personnes accompagnées

67 jeunes reçus en diagnostic administratif sur orientation de la MEOMIE, des professionnels de différentes maisons de la Métropole de Lyon, des éducateurs de foyers ou de structures qui accompagnent les MNA

49% des mineurs rencontrés en diagnostic étaient des filles.

132 jeunes suivis pour leur procédure de demande d'asile dans le cadre de la convention avec la Métropole de Lyon.



45% filles



55% garçons

21 nationalités représentées

Cinq principaux pays d'origine

Guinée	17%
Afghanistan	16%
République démocratique du Congo	13%
Albanie	11%
Angola	10%

Les rendez-vous de diagnostic

56 des 67 jeunes reçus en entretien de diagnostic, soit **84%**, ont été identifiés comme ayant des motifs de demande de protection internationale (100% pour les filles).

Parmi eux, plus de **87%** ont exprimé le souhait d'effectuer une demande

d'asile ; les autres préférant privilégier d'autres possibilités d'accès à un titre de séjour ou à la déclaration de nationalité française, ou exprimant ne pas se sentir capable d'affronter la demande d'asile.

Les jeunes en démarche de demande d'asile

139 jeunes ont été suivis

19 mineurs attendaient au 31/12/2019 un accompagnement en préfecture pour solliciter l'asile ou la délivrance du dossier OFPRA

57 dossiers de demande d'asile ont été constitués

55 convocations à un entretien à l'OFPPRA ont été reçues

- 37 convocations ont concerné des jeunes encore mineurs : 15 accompagnements ont été assurés par un salarié en qualité d'administrateur *ad hoc* (AAH) ; 19 accompagnements ont été effectués par les tuteurs des jeunes ; 3 n'ont pas donné lieu à présentation
- 18 convocations ont concerné des anciens MNA devenus majeurs : dans 7 cas, Forum réfugiés-Cosi a alors pu organiser la présence d'un tiers à l'entretien

45 décisions OFPRA ont été notifiées, dont 29 accords (12 statuts de réfugiés et 17 protections subsidiaires), soit un taux d'accord OFPRA de plus de 64%.

13 demandes d'aide juridictionnelle ont été formées auprès de la CNDA, 14 recours ont été introduits (dont 7 par des avocats), et 6 compléments de recours ont été constitués.

7 décisions ont été rendues par la CNDA après audience : 4 reconnaissances de statut de réfugié et 3 octrois de protection subsidiaire.

1 décision de rejet par ordonnance a été notifiée par la CNDA.

Sur les 37 décisions définitives intervenues en 2019, le taux global de reconnaissance de protection a ainsi été de plus de 97%.

31 fiches familiales de référence ont été adressées à l'OFPPRA pour la fixation de l'état civil des jeunes protégés

Représentation légale des mineurs en demande d'asile

60 jeunes ont été concernés par une mesure de tutelle

35 mineurs ont bénéficié d'un mandat administrateur *ad hoc*, dont 7 hors-convention Métropole

14 étaient dans l'attente de la désignation d'un représentant légal

10 sont devenus majeurs au cours de leur procédure sans jamais avoir eu de représentant légal

22 étaient déjà majeurs au 1^{er} janvier 2019

23 nouvelles désignations en tant qu'AAH ont été adressées à Forum réfugiés-Cosi

Activité de conseil auprès des personnels de la Métropole de Lyon :

7 interventions auprès de la MEOMIE et des Maisons de la Métropole (MDM) sur la demande d'asile

440 sollicitations individuelles ont été traitées, provenant des professionnels de la Métropole ou des structures d'accueil et d'accompagnement des MNA, pour des questions liées à la procédure de demande d'asile ou aux demandes de titres de séjour.



RHÔNE (69)



Suivi thérapeutique des mineurs non accompagnés pris en charge par la Métropole de Lyon

Bénéficiaires : mineurs non accompagnés ou jeunes en contrat « jeune majeur » pris en charge par la Métropole de Lyon (Aide sociale à l'enfance), en souffrance psychique du fait de l'exil ou de violences intentionnelles subies.

Équipe : 2 salariés (1 ETP au 31 décembre 2019)

Adresse physique : Esplanade de la Perralière, 69100 Villeurbanne

Les jeunes isolés sont orientés par les services de la Métropole de Lyon (Direction de la prévention et de la protection de l'enfance – DPPE / Méomie, Territoires). Ils sont hébergés dans des dispositifs transitoires, des maisons d'enfants à caractère social (MECS) ou d'autres établissements sociaux ou médico-sociaux conventionnés dans le cadre de l'aide sociale à l'enfance.

Accompagnés par un adulte référent (éducateur, travailleur social, ...), ils entrent dans le dispositif de soin par un entretien de premier accueil qui permet d'entendre l'expression de la demande de chaque jeune et d'évaluer ses besoins en santé mentale. Il leur est ensuite proposé un suivi thérapeutique médico-psychologique ou une réorientation vers un service de santé de droit commun (médecine de ville, hôpitaux, services pédiatriques ou autres spécialités). Pour toute consultation, le recours à l'interprétariat professionnel est possible.

Personnes accueillies

Répartition par classe d'âge :

- de 26 ans : **100%**

Nationalités

Cinq principaux pays d'origine		
Guinée-Conakry	10 personnes	32%
Côte d'Ivoire	7 personnes	23%
République démocratique du Congo	4 personnes	13%
Mali	2 personnes	6%
Tchad	2 personnes	6%

Consultations

95 consultations

31 patients



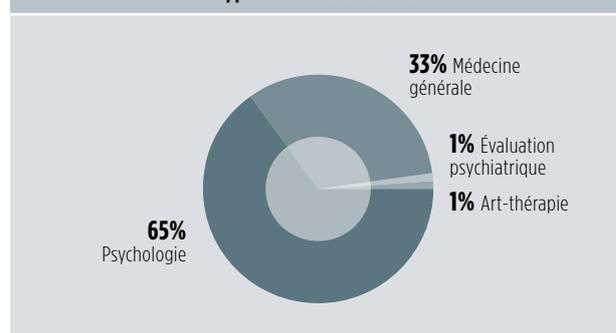
13% femmes

87% hommes

23% d'adultes (jeunes majeurs)

77% d'enfants

Types de consultations



65%
Psychologie

33% Médecine générale

1% Évaluation psychiatrique

1% Art-thérapie



RHÔNE (69) CPH de Lyon et Vaulx-en-Velin

Date d'ouverture : 1982

Bénéficiaires : bénéficiaires d'une protection internationale

Capacité d'accueil : 120 places

Type d'hébergement : 76 places en collectif et 44 places en appartements de type 2, 3 et 4

Équipe (et bénévoles) : 12 salariés, 11 bénévoles

Coordonnées : 10 place Latarjet 69008 LYON/ 48 rue Lamartine, 69120 Vaulx-en-Velin

Le centre provisoire d'hébergement (CPH) est aujourd'hui bien implanté sur ses deux territoires d'intervention : Lyon 8ème et Vaulx-en-Velin.

Le travail partenarial a été très important afin d'identifier de nouveaux services pour les hébergés et afin de nous faire connaître. Ce travail en commun avec les partenaires a permis d'élargir l'offre d'accompagnement aux hébergés. Ce travail sera poursuivi en 2020 afin de répondre aux nouveaux besoins de notre public. Le recours aux bénévoles permet également de proposer des activités diversifiées. En 2019, 11 bénévoles sont intervenus, proposant différentes activités, en individuel ou en groupe: du sport, des animations pour enfants, des cours de français pour adultes, du soutien scolaire.

En complément de l'accompagnement individuel, des actions collectives sont régulièrement proposées aux hébergés par l'équipe, que ce soit des ateliers pratiques aidant à la réalisation de démarches (ateliers CPAM, impôts...), ou concernant l'entretien des lieux de vie (nettoyage des espaces extérieurs, sensibilisation à la propreté). Il peut également s'agir d'activités plus « ludiques » pour permettre aux hébergés de se rencontrer, de créer du lien et de sortir de l'isolement.

Personnes accueillies

222 personnes accueillies en 2019
(dont **93** adultes en famille, **101** enfants et **28** isolés)
85 ménages accueillis

121 personnes entrées / 48 ménages entrés
98 personnes sorties / 38 ménages sortis

Durée moyenne de séjour : **304 jours**

Taux de rotation : **91%**

Taux d'occupation : **94%**

30 nationalités

Cinq principaux pays d'origine	
Albanie	26%
Afghanistan	9%
République démocratique du Congo	9%
Érythrée	5%
Kosovo	5%

Accompagnement juridique

34 dossiers RSA/ ASPA/ AAH ; **65** dossiers PUMA/AME/CSS ;
59 vulnérabilités détectées

Activité d'intégration

Les personnes hébergées sont accompagnées vers le logement, la formation et l'emploi dans le cadre du programme Accelair.

94 personnes entrées en logement (36 ménages), soit **36** baux signés dont 1 dans le parc privé et 35 dans le parc public.

Sorties



Retour d'expérience des 3 étudiants en musicologie qui sont intervenus au CPH, sur le site de Vaulx-en-Velin, au cours du premier semestre 2019.

« Dans le cadre de nos études au Cefedem Aura, nous trois (Céline, Gaspar et Eli), sommes allés à la rencontre du Centre provisoire d'hébergement de Vaulx-en-Velin, afin d'y mener une « action musicale ». Le but premier était de créer un échange entre nous et les personnes vivant dans ce centre, de leur permettre une fois par semaine de s'exprimer par la musique, de lâcher prise avec la musique, de faire de la musique tout simplement, avec ou sans formation. Au fur et à mesure des séances, des liens se sont tissés, tant avec l'équipe gérant le centre qu'avec les personnes y vivant. De notre perception (et de quelques retours que nous avons eus), cet atelier n'était plus destiné uniquement à la musique mais à un moment de vie commune avec la musique comme fil conducteur, peut-être, mais l'échange au centre de cela. Entre berceuses arméniennes, chants érythréens, chansons populaires remixées dans différents styles, exercices de traduction en français et de calligraphie, nous avons trouvé un bonheur quasi intemporel et une nonchalance productive que nous n'avions que peu ou jamais connus auparavant. Le synthétiseur utilisé pendant nos séances est resté dans le foyer et nous espérons que d'autres élèves de notre école prendront la suite de cet atelier, afin de prolonger cette expérience qui a enrichi chacun de nous. »



RHÔNE (69) Programme Accelair

Date d'ouverture : 2002

Bénéficiaires : bénéficiaires d'une protection internationale (BPI) ayant obtenu leur protection dans le Rhône depuis moins d'un an ou étant hébergés dans l'un des trois centres provisoires d'hébergement (CPH) de l'agglomération lyonnaise (Lyon, Tassin, Miribel)

Équipe : service logement : 16 - service emploi/formation : 15

Coordonnées : service logement : 2 place Latarjet, 69008 Lyon - service emploi : 4 rue Narvick, 69008 Lyon

Malgré un contexte tendu, 422 ménages ont accédé à un logement pérenne durant l'année 2019, dont 216 isolés/célibataires. Même si l'on peut se réjouir de cette évolution de 13% de signatures de baux par rapport à 2018, la vulnérabilité du public accompagné s'est considérablement accrue. Afin de lever les freins pour une insertion durable par le logement, un accompagnement soutenu pour le maintien dans le logement a concerné 244 ménages et près de 62% d'entre eux étaient des isolés célibataires. Dans le même temps, l'emploi et la formation progressent dans les mêmes proportions, ce qui permet d'envisager avec le logement une intégration non seulement réussie mais également durable.

Personnes accompagnées

1 602 ménages accompagnés en 2019 ; 627 ménages nouvellement arrivés, soit 2 746 personnes en 2019 ; 1 909 adultes et 837 enfants ; 736 personnes nouvellement arrivées, dont :30% femmes, 55% personnes isolées et 49% hors centres

73 nationalités différentes

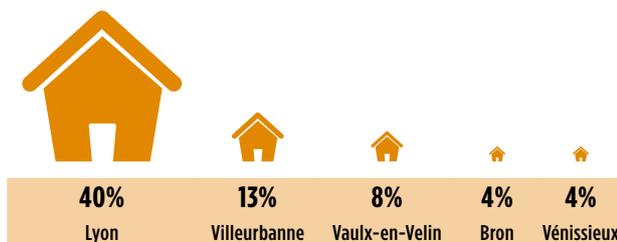
Cinq principaux pays d'origine	
Afghanistan	16%
Albanie	11%
Syrie	8%
Soudan	7%
République démocratique du Congo	7%

72% des adultes sont non francophones ; **24%** des adultes ont un niveau de scolarisation supérieur au baccalauréat ; **67%** des adultes ont un niveau inférieur au baccalauréat ; **9%** des adultes sont illettrés

Le logement

627 ménages accompagnés soit 965 personnes

422 baux ont été signés pour 881 personnes



244 ménages accompagnés, soit 456 personnes dans le maintien dans le logement

Le service logement d'Accelair dispose, en partenariat avec d'autres associations, de « sas » temporaires qui représentaient, en 2019, 49 places de colocation, dont 50% sont dédiés au moins de 25 ans. En parallèle, depuis 2016 s'est développé un dispositif d'accueil des BPI par des familles accueillantes de la Métropole de Lyon.

19 personnes accompagnées (dont 4 de moins de 25 ans) en partenariat avec Entre 2 Toits ; **7** personnes accompagnées (dont 2 de moins de 25 ans) en partenariat avec Singa ; **3** personnes accompagnées, en partenariat avec Le Mas ; **2** personnes accompagnées de moins de 25 ans, en partenariat avec AILQJ

La formation

1 399 adultes accompagnés dont 39% de femmes ; **422** adultes ayant bénéficié d'au moins une formation, dont 38% de femmes

722 formations débutées en 2019, dont 39% ont bénéficié à des femmes

597 formations en français langue étrangère, dont 40% ont bénéficié à des femmes et dont 243 dans le cadre du Contrat d'Intégration Républicaine (CIR), 155 en « dynamisation », 199 autres.

125 formations professionnelles: dont 104 en formation qualifiante ou (pré) professionnelle, 12 en ECCP / EMT ; **9** reprises d'études

25% des formations professionnelles ont bénéficié à des femmes

Délai moyen d'accès à la formation après l'entrée

dans le programme : **5,6 mois**

L'emploi

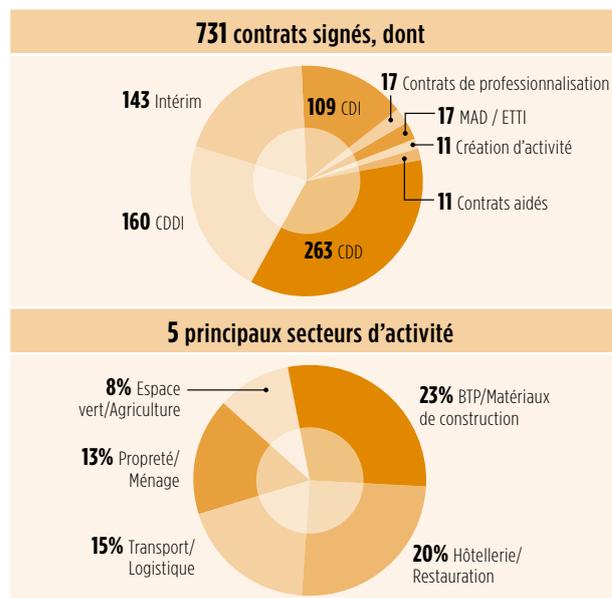
1 399 adultes accompagnés dont 39% de femmes

409 adultes ayant accédé à au moins un emploi, dont 21% de femmes

731 contrats/conventions signés en 2019, dont 19% par des femmes, ce qui représente une augmentation de près de 13% par rapport à 2018

Délai moyen d'accès à un premier contrat après l'entrée

dans le programme : **8,8 mois**



En 2019, **dans le Rhône**, les programmes de réinstallation ont été organisés autour de quatre pôles situés à **Lyon, Belleville-en-Beaujolais, Amplepuis, L'Arbresle** et **Givors**. Ces pôles où sont basés des binômes de chargés d'accompagnement parfois appuyés d'un agent social et hôtelier ont accueilli des ménages de réfugiés réinstallés de cinq programmes différents : **AIR, ARISE, AINRAF, RACINE 2019** et **HEVI**.

RHÔNE (69) Programme ARISE

Date de démarrage : septembre 2018

Fin du programme : fin 2020

Personnes accueillies et accompagnées

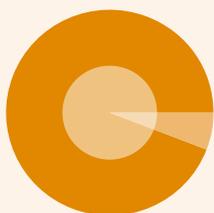
160 réfugiés réinstallés accompagnés, dont **88** arrivés entre septembre et décembre 2018 ; **66** arrivés en 2019 (dernière arrivée en septembre 2019) et **6** naissances sur le territoire français, après la prise en charge dans le cadre du programme de réinstallation ; **67** adultes, **93** enfants mineurs

Tous les réinstallés du programme ARISE sont de nationalité **syrienne**

29 couples avec enfants et **1** famille monoparentale

Composition familiale

94% famille monoparentale



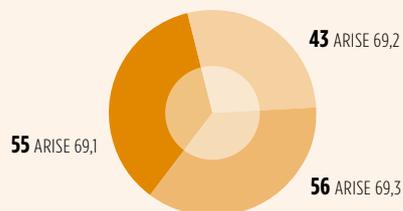
154 personnes ont été transférées en France après avoir trouvé refuge dans un premier pays d'asile, et **6** enfants sont nés sur le territoire français

12 personnes ont été accueillies en France **depuis la Jordanie**

72 personnes ont été accueillies en France **depuis le Liban**

70 personnes ont été accueillies en France **depuis la Turquie**

Répartition des réfugiés réinstallés selon les pôles d'accueil dans le Rhône



Logement

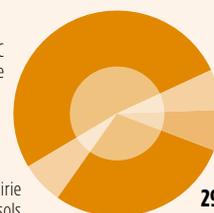
Tous les ménages ont accédé à un logement via le glissement de bail dans les communes suivantes : Amplepuis, Tarare, Cours-la-Ville, Thizy-les-Bourgs, Belleville-en-Beaujolais, Beaujeu, Monsols, Givors, Ternay, Loire-sur-Rhône.

Cinq bailleurs ont été mobilisés.

Tous les logements ont été captés auprès de bailleurs sociaux, sauf deux logements gérés en direct par des municipalités.

Logements

52% OPAC du Rhône



6% SAEMIB

7% HBVS

29% LMH

6% Mairie de Monsols

15 ménages ont été accueillis dans des logements en bail glissant.

17 baux ont glissé au nom des ménages.

Situation administrative

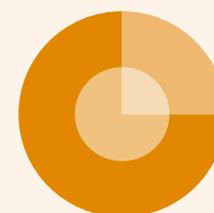
18 personnes de plus de 16 ans ont obtenu le statut de réfugié

55 personnes de plus de 16 ans ont obtenu la protection subsidiaire

Alors qu'en 2016 et 2017, les réfugiés syriens accueillis dans le cadre de la réinstallation bénéficiaient en grande majorité du statut de réfugié, la tendance s'est par la suite retournée et aujourd'hui, la très grande majorité d'entre eux se voit octroyer la protection subsidiaire.

Situation administrative

75% protection subsidiaire



25% statut de réfugié

Insertion professionnelle

22 personnes de plus de 16 ans ont signé le CIR (contrat d'intégration républicain) et suivi la formation FLE CIR

14 personnes ont été inscrites à Pôle emploi

5 personnes ont trouvé un travail (intérim, CDD à temps partiel ou temps plein)



RHÔNE (69)

Programme AINRAF

Décines-Charpieu, Givors, Lyon, Saint Priest, Tassin la Demi-Lune, Vaulx-en-Velin, Vernaison, Villeurbanne

Date de démarrage : avril 2018

Fin du programme : janvier 2020

Personnes accueillies et accompagnées

53 réfugiés réinstallés accompagnés dont 50 arrivées entre avril et mai 2018 et 3 naissances en France. 33 adultes et 20 enfants

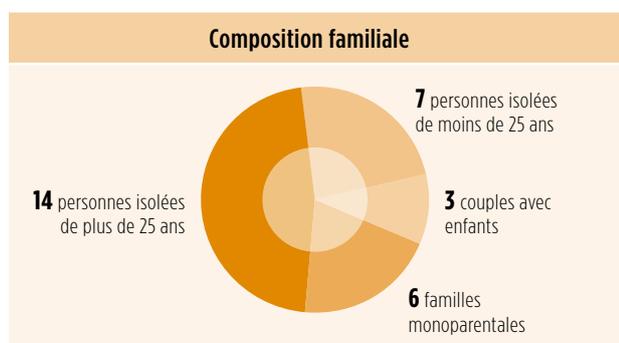


33 adultes



20 enfants

Cinq pays d'origine	
Centrafrique	29 réfugiés
Mali	15 réfugiés
Soudan	7 réfugiés
Nigeria	1 réfugié
Érythrée	1 réfugiée
Pays de premier asile	
Niger	28 personnes
Tchad	22 personnes



Logement

6 familles et 2 isolées ont obtenu un logement à Givors.

2 familles ont obtenu un logement à Vernaison.

1 famille a obtenu un logement à Grigny.

6 isolés ont obtenu un logement à Lyon.

4 isolés ont obtenu un logement à Villeurbanne.

3 isolés ont obtenu un logement à Vaulx-en-Velin.

3 isolés ont obtenu un logement à Décines-Charpieu (colocation entre membres d'une même famille).

2 isolés ont obtenu un logement à Saint-Priest.

9 ménages ont accédé à un logement via le dispositif de bail glissant.

7 bailleurs ont été mobilisés : Lyon Métropole Habitat (9 logements dont une colocation) ; Alliage (4 logements) ; Grand Lyon Habitat (3 logements) ; Est Métropole Habitat (2 logements) ; ADOMA (7 places en résidence sociale) ; Entre2toits (1 place en dispositif d'insertion via la colocation) ; Popinns (1 place en résidence sociale).

18 logements ont été captés auprès de bailleurs sociaux et 9 places en résidence sociale ou dispositif d'insertion.

Une part importante de bénéficiaires du programme sont des personnes isolées, dont certains âgés de moins de 25 ans. Cette caractéristique a amené Forum réfugiés-Cosi à rechercher des solutions innovantes d'accès au logement, telles que la colocation, la prise en charge temporaire en dispositif d'insertion Entre2toits, l'accès transitoire en chambres en résidences sociales.

Situation administrative

35 personnes de plus de 16 ans ont obtenu le statut de réfugié.

1 personne de plus de 16 ans a obtenu une protection subsidiaire.

Insertion professionnelle

35 personnes de plus de 16 ans ont signé le contrat d'intégration républicaine (CIR) et 21 personnes ont suivi la formation linguistique prévue dans le cadre de ce contrat.

25 personnes se sont inscrites à Pôle emploi pour entamer des démarches d'insertion professionnelle.

19 personnes ont obtenu une formation professionnelle : formation en alternance CACES et Permis B, formation hôtelière, formation de technicien maintenance, DELF Pro, 6 parcours en dispositif Garantie Jeune dont un accès en Garantie Jeunes Réfugiés, etc.

16 personnes ont obtenu un contrat de travail : préparation de commandes, inventaires (intérim), CDI, CDD dans le secteur de l'insertion professionnelle.

 **RHÔNE (69)**
Programme AIR

Date de démarrage : 2011

Personnes accueillies et accompagnées

131 réfugiés réinstallés accompagnés dont 43 arrivés en 2019 ; 63 adultes et 68 enfants (dont trois naissances en France)



63 adultes

68 enfants

Personnes ayant bénéficié d'une prise en charge en 2019

Trois principaux pays d'origine	
République démocratique du Congo	26 réfugiés
Érythrée	24 réfugiés
Éthiopie	15 réfugiés
Trois principaux pays de premier asile	
Afrique du Sud	14 personnes
Niger	13 personnes
Algérie	12 personnes

Personnes ayant été accueillies en France par Forum réfugiés-Cosi en 2019

Trois principaux pays d'origine	
Érythrée	21 réfugiés
Soudan	6 réfugiés
Syrie	4 réfugiés
Trois principaux pays de premier asile	
Soudan	10 personnes
Mauritanie	9 personnes
Tchad et Éthiopie	6 personnes

Compositions familiales

3 couples avec enfants, 1 couple sans enfant, 9 familles monoparentales ont été accueillis en 2019 (pas de personnes isolées)

L'année 2019 a été marquée par une forte augmentation des arrivées de personnes de nationalité érythréenne, qui représentent quasiment la totalité des arrivées.

Si les personnes de nationalité congolaise sont les plus représentées parmi les bénéficiaires accompagnés en 2019, ils ne le sont presque pas dans le nombre d'arrivées. Enfin, on note une grande diversité des nationalités (17), des pays de provenance (19) et des villes d'accueil (10 pour les personnes en cours d'accompagnement).

Logement

13 ménages sont entrés en logement en 2019 :

5 ménages ont été accueillis à Lyon.

3 ménages ont obtenu un logement à Rillieux la Pape.

1 ménage a été accueilli à Givors, Oullins, Sainte-Foy-Lès-Lyon, Saint-Genis-Laval, Villeurbanne.

6 baux ont glissé au nom des ménages accompagnés.

8 baux ont été signés directement au nom des ménages accompagnés, sans avoir recours à l'étape intermédiaire du bail glissant.

Les ménages peuvent accéder à des baux directs si leurs droits sont ouverts lors de leur séjour en centre d'hébergement, en amont de la captation de logement. L'objectif est toutefois de favoriser un accès direct en logement lors de l'arrivée en France, ou le cas échéant, dans les plus brefs délais. Le recours au dispositif du bail glissant devient donc la règle, permettant de stabiliser les ménages dans un habitat pérenne.

Situation administrative

11 ménages ont obtenu le statut de réfugié en 2019. Le délai de notification de la décision est d'environ 4 mois après l'enregistrement à l'OFPPRA.

Aucune personne de plus de 16 ans n'a obtenu la protection subsidiaire.

Pour ce programme Accord-Cadre, l'OFPPRA ne se déplace pas dans le pays de premier asile au titre des missions foraines. Les bénéficiaires doivent demander l'asile à l'Office puis rencontrer un officier de protection pour un entretien, suivant ainsi une procédure identique à tout demandeur d'asile. Toutefois, l'Office a toujours octroyé à tous les bénéficiaires de ce programme le statut conventionnel de réfugié. Les réfugiés sont reconnus comme tel par l'Office environ 5 mois après leur entrée en France. Dès lors, ils peuvent bénéficier d'un récépissé de titre de séjour qui leur permet d'accéder à tous les droits sociaux, à l'instar des réfugiés réinstallés via les programmes dits européens, actuellement dédiés aux ressortissants syriens et subsahariens (ARISE, AINRAF, RACINE).

Insertion professionnelle

14 personnes de plus de 16 ans ont signé le contrat d'intégration républicaine (CIR) et 8 ont démarré une formation linguistique (FLE CIR).

17 personnes sont entrées en formation professionnelle (action « Découvrir le Monde du Travail », formation d'aide aux personnes âgées, dispositif Garantie Jeunes, Dispositif ERIS, CIDFF, service civique, etc.) ou ont obtenu un contrat de travail (CDI dans la grande distribution, CDD dans la restauration, etc.)



RHÔNE (69) Programme HEVI

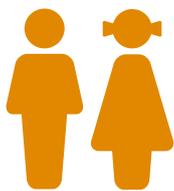
Date de démarrage : novembre 2019
Fin du programme : novembre 2020

Personnes accueillies et accompagnées

20 réfugiés réinstallés accompagnés, tous arrivés le 20 novembre 2019, dans le cadre d'un convoi humanitaire organisé par la France, le HCR et l'OIM.



7 adultes



13 enfants

Tous les ménages accompagnés dans le cadre du programme HEVI sont de nationalité irakienne.

Tous les ménages sont arrivés en France depuis l'Irak.

1 couple avec enfants et 5 familles monoparentales

4 ménages ont été accueillis à **Belleville-en-Beaujolais** et 2 ménages à **Anse**

Bien que le programme ne concerne en principe que des familles monoparentales (veuves avec enfant), un ménage a fait exception en raison de sa situation de vulnérabilité toute particulière.

Le logement

Tous les ménages ont accédé à un logement via le glissement de bail. Un bailleur a été mobilisé : l'OPAC du Rhône.

Situation administrative

7 personnes de plus de 16 ans ont obtenu le statut de réfugié.

Insertion professionnelle

Toutes les personnes de plus de 16 ans sont en attente de signature du contrat d'intégration républicaine (CIR), dans la perspective d'une formation FLE CIR.

Après le FLE CIR, les adultes seront inscrits à Pôle emploi et accompagnés pour leur insertion professionnelle.

Nous avons accueilli six familles Yézidiées, en provenance d'Irak, le 20 novembre 2019. Cette arrivée était inédite pour nous. L'ensemble des familles sont arrivées à l'aéroport de Paris, puis certaines familles ont été conduites en bus dans le Rhône et la Loire. À évènement exceptionnel, logistique exceptionnelle : toute l'équipe du service réinstallation a été mobilisée, ainsi qu'un interprète. Chaque salarié était référent d'une famille. En pleine nuit et dans le froid de novembre, les quatre premières familles ont découvert leur logement à Belleville-en-Beaujolais, les deux autres ont continué leur chemin jusqu'à Anse. Après un voyage éprouvant, il était important de rassurer chaque famille et de prendre le temps nécessaire pour leur présenter leur nouveau logement. La présence de l'interprète a facilité les échanges et a permis d'apaiser les angoisses. Cette nuit du 20 novembre a été riche en émotions tant pour les familles que pour nous.

Les premières semaines ont nécessité un accompagnement renforcé auprès de ce public, essentiellement des femmes veuves qui n'avaient jamais vécu seules auparavant. Il a fallu être très présents au quotidien afin qu'elles apprennent à se faire confiance. N'ayant jamais été scolarisées, et après avoir vécu plusieurs années en camp de réfugiés, elles avaient peu de repères spatio-temporels. Très vite, sur le secteur de Belleville, une grande solidarité s'est mise en place, grâce, notamment, à la présence de Forum réfugiés-Cosi dans cette commune depuis plus d'un an. Au-delà du partenariat institutionnel, les habitants de la ville se sont mobilisés pour l'organisation de campagnes de dons et pour aider ces quatre familles. Par ailleurs, à Belleville, nous ressentons une forte complicité entre les quatre femmes. Elles s'entraident beaucoup et effectuent toutes leurs démarches ensemble (école, resto du cœur ...).

Les deux familles d'Anse s'entraident également mais se sentent isolées du fait de l'éloignement des autres familles et du bureau.

Globalement, les démarches administratives avancent vite, du fait des partenariats mis en place au préalable avec les différentes institutions. Tous les enfants, en âge d'être scolarisés, ont fait leur rentrée scolaire en début d'année. Le bilan est plutôt positif. Les enfants sont ravis d'aller à l'école et les premiers mots de français sont déjà échangés. L'accueil dans les différentes écoles a été bienveillant et chaleureux. Les familles sont très volontaires et désireuses d'apprendre. Cependant, nous restons vigilantes face à la tristesse qu'elles évoquent et au besoin de soutien psychologique nécessaire.

Amandine et Jessica

Témoignage de salariées en charge de l'accompagnement des familles yézidiées



RHÔNE (69)

Programme RACINE

Date de démarrage : octobre 2019
Fin du programme : décembre 2020

Personnes accueillies et accompagnées

60 réfugiés réinstallés accompagnés arrivés entre octobre et décembre 2019 ; 24 adultes et 36 enfants

Pays d'origine	
Soudan	25 réfugiés
Sud Soudan	4 réfugiés
Nigeria	24 réfugiés
Mali	2 réfugiés
République centrafricaine	5 réfugiés

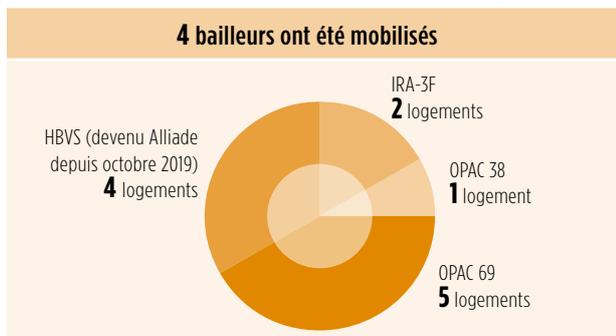
Pays de premier asile	
Tchad	10 ménages
Niger	5 ménages
Egypte	1 ménage

6 couples avec enfants, **4** familles monoparentales, **5** personnes isolées de plus de 25 ans et **1** isolé de moins de 25 ans

2 ménages ont été accueillis à **Gleizé**, **1** ménage a été accueilli à **Villefranche**, **1** ménage a été accueilli à **Limas**, **3** ménages ont été accueillis à **Givors**, **6** ménages ont été accueillis à **L'Arbresle** et **3** à **Lozanne**.

Le logement

16 ménages ont accédé à un logement via le glissement de bail, dans les communes suivantes : L'Arbresle, Lozanne, Givors, Villefranche-sur-Saône, Limas, Gleizé ; dont 10 sont en colocation (isolés habitants avec de la famille directe ou plus élargie).



Tous les logements ont été captés auprès de bailleurs sociaux.
 Tous les ménages ont été accueillis dans des logements en bail glissant.

Situation administrative

26 personnes de plus de 16 ans ont obtenu le statut de réfugié.

Insertion professionnelle

Toutes les personnes de plus de 16 ans sont en attente de signature du contrat d'intégration républicaine (CIR), dans la perspective d'une formation FLE CIR.

Après le FLE CIR, les adultes seront inscrits à Pôle Emploi et accompagnés dans leur insertion professionnelle.

Fin décembre 2019, les familles étaient encore en attente de la signature du Contrat d'Intégration Républicaine (CIR) et très impatientes d'apprendre le français. A noter que certaines personnes accueillies sont francophones ce qui permettra, suite à la signature du CIR, d'envisager de manière plus rapide leur insertion professionnelle.



Bonjour je m'appelle Haroun, j'ai 16 ans. Je viens du village qui s'appelle Koundé en République centrafricaine. Nous avons fui le pays en 2007 pour le Tchad où nous avons vécu jusqu'en 2019, année où on nous a proposé de venir en France. Mon père, ma mère, mes deux petites sœurs et moi sommes arrivés le 17 décembre 2019 en France, nous avons été accueillis à l'aéroport de Lyon et on nous a emmenés dans notre appartement à Givors. Je me suis tout de suite dit que j'étais content d'être ici. Je suis heureux surtout parce qu'ici je suis en sécurité et je peux faire des études, j'aimerais beaucoup être médecin plus tard. Je suis très content de l'accueil que j'ai eu ici et les deux personnes qui s'occupent de nous, nous aident beaucoup. Aussi, ici j'aime bien ce que je peux manger et je me suis fait des amis, avec une autre famille centrafricaine qui était arrivée à Givors l'année d'avant.

Histoire de...



RHÔNE (69)

Centre de santé mentale ESSOR

Date d'ouverture : 2007

Bénéficiaires : personnes en souffrance psychique liée à l'exil et victimes de persécution ou de torture

Équipe : 11 salariés (7,9 ETP au 31 décembre 2019)

Coordonnées: 158 ter rue du 4 août 1789 - 69100 Villeurbanne

Orientation

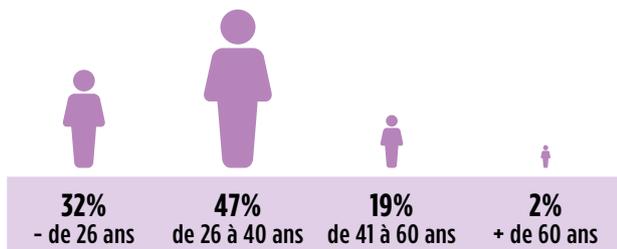
Les personnes sont orientées vers le centre à hauteur de 44% par les structures du Dispositif national d'accueil (DNA) (dont 38% par une structure gérée par Forum réfugiés-Cosi), 44% par divers partenaires et institutions (professionnels de santé ou du social – services publics ou privés, associations, centres d'hébergement hors DNA), et 12% en se présentant d'elles mêmes. Elles sont invitées à un entretien de premier accueil, avec interprète si nécessaire, qui permet de présenter le centre et son offre de soins, de préciser la demande et d'évaluer les besoins, en tenant compte des pistes thérapeutiques déjà explorées le cas échéant. À l'issue d'une réunion clinique de synthèse pluridisciplinaire, les patients sont soit invités à débiter un parcours de soins au sein du centre, soit orientés vers une structure plus adaptée aux besoins identifiés, ou encore encouragés dans la poursuite des soins initiés dans le droit commun.

Consultations

3 232 consultations (+ 12% par rapport à 2018)

632 patients, dont : femmes **47%**, hommes **53%**
adultes **91%**, enfants **9%**

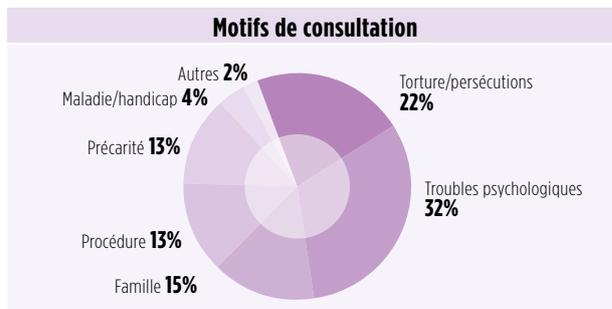
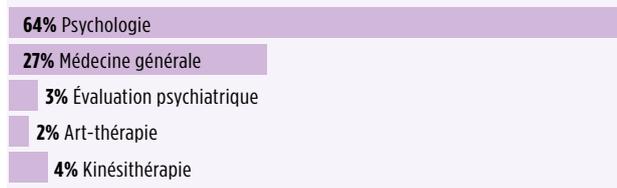
Répartition par classes d'âge



Nationalités

Cinq principaux pays d'origine		
Guinée	81 personnes	13%
Albanie	70 personnes	11%
République démocratique du Congo	54 personnes	9%
Nigéria	46 personnes	7%
Afghanistan	46 personnes	7%

Types de consultations



L'accueil et l'évaluation des demandes de soins

585 nouvelles demandes de soin

341 personnes reçues en consultation d'accueil-évaluation

Origine des orientations

25% Professionnels de santé ; **19%** Professionnels du social ;

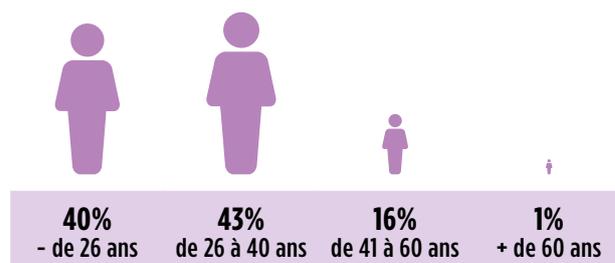
44% DNA (dont 38% Forum réfugiés-Cosi) ; **12%** Patients eux-mêmes

Les nouveaux patients entrés en soins

357 nouveaux patients (56% de la patientèle) :

54% d'hommes ; **46%** de femmes

Répartition par classes d'âge



Nationalités

Cinq principaux pays d'origine		
Guinée	54 personnes	15%
Albanie	44 personnes	12%
République démocratique du Congo	30 personnes	8%
Nigéria	28 personnes	8%
Afghanistan	26 personnes	7%

Problématiques spécifiques des nouveaux patients :

81 victimes directes ou indirectes déclarées de torture (23%)

47 femmes victimes de violence ou de traite des êtres humains (13%)

9 patients présentant un risque suicidaire (3%)



RHÔNE (69)

CRA de Lyon-Saint-Éxupéry

Capacité d'accueil : 126 places

Équipe : 5 salariés

Coordonnées : Espace Lyon-Saint-Éxupéry – BP – 69125 Lyon Aéroport

1 450 personnes (dont 2 enfants) ont été placées au CRA de Lyon durant l'année 2019 (- 3% par rapport à 2018). Dès le début de l'année, les conséquences néfastes de l'allongement de la durée de la rétention, entré en vigueur au 1er janvier 2019, ont été observées. L'équipe a en effet constaté une augmentation des actes de désespoir et une dégradation de l'état de santé des personnes retenues.

Une famille arménienne, un couple avec ses deux enfants mineurs, a été privée de liberté. Placée par la préfecture du Puy-de-Dôme sur le fondement d'une OQTF sans délai, assortie d'une interdiction de retour d'un an, la famille a été libérée le lendemain après avoir refusé un vol prévu tôt le matin.

D'importants travaux d'extension ont été réalisés. Deux préfabriqués ont été installés portant ainsi la capacité du CRA à 126 personnes à la fin de l'année. Au mois de juin, une palissade verte a été installée devant les fenêtres de l'aile ouest. Cette installation a été une source de tension importante, les personnes retenues dans l'aile ouest se plaignant de la chaleur étouffante et de l'absence de lumière dans leurs chambres. La Direction de l'association a saisi le Contrôleur général des lieux de privation de liberté afin de l'informer de cette évolution des conditions de rétention au CRA de Lyon et de solliciter une visite.

À compter de l'été, et pendant plusieurs mois, les travaux d'agrandissement ont impacté l'exercice de la mission de l'association, jusque dans ses bureaux, qui sont désormais éclatés. Pour garantir l'accompagnement d'un nombre croissant de personnes retenues, l'association a intégré une cinquième salariée et un bureau supplémentaire est en cours d'installation. Le dernier préfabriqué installé n'a pas encore été ouvert à la fin de l'année 2019 et la nouvelle salle d'attente est toujours en travaux.

Cette augmentation de capacité du CRA a conduit à mettre un terme à la libre circulation qui était jusque-là en vigueur. Le matin, l'association reçoit les nouveaux arrivants placés au CRA la veille et l'après-midi, un accueil est réalisé sur rendez-vous pour le suivi des dossiers. L'association conserve cependant une liberté de circulation totale dans le CRA.

Personnes placées

1 448 personnes placées

dont 8% de femmes et 92% d'hommes et **2 enfants**.

71 parmi elles n'ont pas été vues par les intervenants.



92% d'hommes

8% de femmes

79 nationalités

Principales nationalités	
Albanie	20%
Algérie	18%
Tunisie	10%
Maroc	6%
Kosovo	5%

Rétention et éloignement

Sur les 1 448 personnes placées en 2019, 105 étaient encore présentes au 1er janvier 2020. Ces dernières ne sont pas prises en compte dans l'exploitation des données sur les personnes libérées, éloignées et la durée moyenne de rétention qui ne concerne que les 1 345 individus entrés et effectivement sortis en 2019.

Durée moyenne de rétention : **21 jours**

34% des personnes placées ont été libérées

45% des personnes placées ont été renvoyées vers leur pays d'origine

16% des personnes placées ont été réadmis dans un pays européen (Schengen ou Dublin)

151 demandes d'asile enregistrées

0 statut de réfugié accordé



CORRÈZE (19) CADA de Peyrelevalade

Date d'ouverture : avril 2015

Bénéficiaires : demandeurs d'asile en procédure normale ou accélérée

Capacité d'accueil : 80 places

Type d'hébergement : collectif (75 places) et diffus (5 places)

Équipe (et bénévoles) : 7 salariés / 4 bénévoles

Coordonnées : 1 Route des Pauses – BP 60012 – 19290 Peyrelevalade

L'année 2019 a été marquée par le projet d'extension du CADA de Peyrelevalade. Ainsi, 10 places supplémentaires ont été ouvertes au mois d'octobre, portant la capacité d'hébergement du centre à 80 places. Dans l'attente de la rénovation d'un bâtiment, un logement a été loué au sein de la commune de Peyrelevalade pour absorber cette augmentation.

L'implantation du CADA est une volonté de la mairie, dans le but notamment de préserver la vie du village. Ainsi, nous avons hébergés 66 enfants sur l'année 2019, ce qui a permis l'obtention d'un demi-poste supplémentaire d'enseignant à l'école.

Par ailleurs, concernant l'équipe du CADA, l'année 2019 a été une fois de plus marquée par des mouvements de personnel : l'arrivée d'une nouvelle cheffe de service, l'embauche d'un chargé de vie collective, le départ en pré-retraite de la secrétaire ainsi que le recrutement d'un chargé d'aide à la mobilité.

Personnes / ménages accueillis

139 personnes accueillies, dont 43 adultes en famille, 66 enfants et 30 isolées / 60 ménages accueillis

69 personnes entrées / ménages entrés : 28

75 personnes sorties / ménages sortis : 32

Durée moyenne de séjour : **415 jours**

Taux de rotation : **90%**

Taux d'occupation : **89%**

24 nationalités

Cinq principaux pays d'origine	
Mali	10%
Guinée	9%
Côte d'Ivoire	9%
Géorgie	9%
Soudan	8%

Accompagnement juridique

53 personnes entrées en procédure normale, **16** en procédure accélérée
30 personnes bénéficiaires d'une protection internationale

En nombre de personnes : 65 décisions rendues, dont **46** définitives :

Dont **30** accords :

- 15 par l'OFPPRA

- 15 par la CNDA, dont 7 protection subsidiaire

En nombre de dossiers : 45 décisions rendues, dont **31** définitives

Dont **22** accord :

- 12 par l'OFPPRA

- 10 par la CNDA dont 5 protection subsidiaire

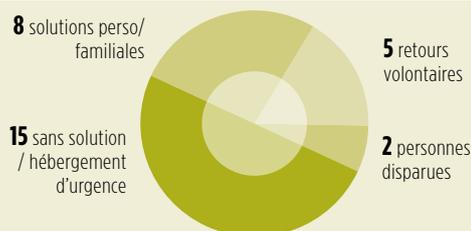
Taux d'accord : **71%**

Sorties

29 bénéficiaires d'une protection internationale



30 personnes déboutées de leur demande d'asile



16 personnes en cours de procédure

5 transferts dans le DNA vers un autre CADA ;
7 départs volontaires ; **4** disparitions

Délai moyen de sortie si accord : 132 jours

Délai moyen de sortie si rejet : 44 jours

Ce délai moyen de sortie en cas de rejet, plus élevé que la normale, s'explique par le fait que deux ménages, représentant 10 personnes, sont restés dans l'attente de l'aide au retour volontaire avant de quitter le CADA (cinq personnes pendant 40 jours, et cinq personnes pendant 57 jours).

Activité d'intégration

30 réfugiés statutaires hébergés pendant l'année

6 baux signés dans l'année

Mme M., de nationalité érythréenne est arrivée au CADA en décembre 2018 accompagnée de ses deux filles âgées d'un an. Dès son arrivée, madame nous a fait part de son souhait de retrouver son mari, perdu sur la route en Éthiopie. Nous avons transmis l'avis de recherche à la Croix-Rouge. Un jour, nous avons reçu un appel de l'OFII nous informant que monsieur avait été localisé. Après l'obtention du statut de Mme M., chacun a été orienté vers le CPH de Moulins et environ deux ans après leur séparation, la famille a enfin pu être réunie.

histoire de...

Capacité d'accueil : 118 places

Équipe : 4 salariés

Coordonnées : 162 Avenue Clément Ader - Courbessac - 30000 Nîmes

La capacité d'accueil du CRA a très fortement augmenté en 2019, passant de 66 à 118 places. Cette augmentation progressive au cours de l'année s'est accompagnée d'un important renfort d'effectifs policiers. De même, les divers services intervenant au sein du CRA (unité médicale, OFII) ont dû, comme nous, renforcer leurs équipes. Nous avons accueilli 1,5 ETP en plus.

Le nombre de placements au CRA de Nîmes a ainsi continué d'augmenter (**1 324**, pour 1 196 en 2018). Alors que 35 préfectures sont à l'origine de placements en 2019, celle des Bouches-du-Rhône demeure la première préfecture de placement (17%). Face aux nombreuses irrégularités entachant les procédures d'interpellation et de retenue ou de garde à vue dont ont fait l'objet les personnes avant leur placement, le juge des libertés et de la détention près le TGI de Nîmes a refusé un nombre important de demandes de prolongation de la rétention faites par les préfectures (503 annulations de mises en rétention).

Si le nombre de personnes réadmissibles dans un pays européen s'est stabilisé (8%), le nombre de ressortissants non-communautaires éloignés vers leur pays de nationalité a spectaculairement augmenté (28% contre 13% en 2018).

L'année 2019 a été marquée par le placement d'un grand nombre d'étrangers présentant des pathologies psychiatriques. Plusieurs ont d'ailleurs été hospitalisés durant la rétention. Ce constat, aggravé par l'augmentation de la durée de rétention, va conduire à l'intervention d'un psychologue à compter du mois de janvier 2020, à raison d'une demi-journée par semaine. Par ailleurs, certaines préfectures, et tout particulièrement celle de la Haute-Corse, font preuve d'un manque flagrant de discernement en assortissant quasi systématiquement leurs mesures d'éloignement, d'interdictions de retour/circulation de 3 ans, soit la durée maximale.

Les relations avec le greffe et la direction du CRA sont bonnes : les échanges sont courtois et la communication d'information est fluide. Il en va de même des relations entretenues avec l'OFII et avec le service médical.

Personnes placées

1 324 personnes placées dont un enfant. 30 parmi elles n'ont pas été vues par les intervenants.



84% d'hommes

16% de femmes

78 nationalités

Principales nationalités	
Algérienne	22%
Marocaine	16%
Tunisienne	14%
Roumaine	7%
Albanaise	5%

Rétention et éloignement

Sur les 1 323 personnes placées en 2019, 83 étaient encore présentes au 1er janvier 2020. Ces dernières ne sont pas prises en compte dans l'exploitation des données sur les personnes libérées, éloignées et la durée moyenne de rétention qui ne concerne que les 1 240 individus entrés et effectivement sortis en 2019

Durée moyenne de rétention : **17 jours**

49% des personnes placées ont été libérées

33% des personnes placées ont été renvoyées vers leur pays d'origine

8% des personnes placées ont été réadmissibles dans un pays européen (Schengen ou Dublin)

35 demandes d'asile enregistrées

Aucun statut de réfugié accordé



HAUTE-GARONNE (31)

Structure de premier accueil des demandeurs d'asile de Toulouse

Date d'ouverture : 9 janvier 2017

Bénéficiaires : demandeurs d'asile non hébergé au sein du dispositif national d'accueil et orientés par l'OFII, présents sur les départements de la Haute Garonne, du Gers, des Hautes Pyrénées et de l'Ariège.

Équipe (et bénévoles) : 12 salariés, une bénévole

Coordonnées : 394 route de Saint-Simon, CS 93793, 31037 Toulouse cedex 1

La première partie de l'année 2019 a été marquée par une augmentation des flux d'arrivées sur Toulouse (+7%) et par la crise de l'hébergement et de la prise en charge des demandeurs d'asile. Concernant les nationalités les plus représentées à la SPADA, après avoir enregistré un nombre record d'arrivées de demandeurs d'asile albanais et géorgiens, on observe au cours du second semestre 2019 un net recul de ces nationalités. Si les proportions de demandes d'asile de ressortissants algériens et guinéens se sont confirmées cette année, on relèvera également la nette augmentation des demandes nigériennes, très fortement liée à la problématique de la traite des êtres humains. La mise en œuvre de la domiciliation exclusive en SPADA pour les demandeurs non hébergés a par ailleurs généré un accroissement des flux et des sollicitations du service et par voie de conséquence, a rendu l'accès à la structure plus compliqué pour ce public plus nombreux et parfois éloigné de la SPADA. On relèvera enfin la forte croissance des problématiques sanitaires rencontrées pour le public accueilli. La modification des profils du public, dans un contexte de saturation structurelle du système médical, complexifie l'accompagnement proposé.

Prestation A : Pré-GUDA

4 499 enregistrements de souhait de demande d'asile dont 2144 personnes isolées, 19% enfants et 81% adultes

91 nationalités

Cinq principaux pays d'origine		
Albanie	901 personnes	20%
Algérie	724 personnes	16%
Nigéria	302 personnes	7%
Géorgie	298 personnes	7%
Russie	228 personnes	5%

Prestation B : Post-GUDA

3 975 personnes accompagnées dont 1 739 personnes isolées 22% enfants et 78% adultes

67 nationalités

Cinq principaux pays d'origine		
Albanie	933 personnes	24%
Algérie	553 personnes	14%
Nigéria	293 personnes	7%
Géorgie	293 personnes	7%
Russie	199 personnes	5%

Domiciliation

3 796 domiciliations réalisées

4 404 boîtes postales actives au 31 décembre 2019

Orientation hébergement

1 628 orientations vers une solution alternative

859 orientations vers le Dispositif national d'accueil (DNA)

Accompagnement juridique

1 431 accompagnements à la constitution du dossier OFPRA

Accompagnement social

2 220 dossiers PUMA/CMU

Prestation C : Accompagnement des BPI

Nombre de BPI : **244**

41 nationalités

Cinq principaux pays d'origine		
Albanie	36 personnes	15%
Syrie	35 personnes	14%
la Guinée	20 personnes	8%
Côte d'Ivoire	15 personnes	6%
Nigéria	14 personnes	6%

205 orientations vers des dispositifs dédiés

L'Occitanie constitue une destination privilégiée des demandeurs d'asile sud-américains, en provenance notamment de la Colombie. En dépit des accords de paix qui ont mis fin à l'un des plus vieux conflits internes du monde, les groupes paramilitaires demeurent actifs. M. A est originaire de Medellin, il est devenu bègue suite à l'assassinat de son père sous ses yeux par l'un de ces groupes. Une fois étudiant il s'est engagé pacifiquement dans l'opposition au pouvoir actuel, qu'il estime soutenu par l'ancien président Uribe, auprès duquel sont affiliés les paramilitaires. Il est alors devenu leur cible. Après avoir passé plusieurs mois cloîtré, il n'a eu d'autre alternative que de prendre la fuite vers la France.

histoire de...



HÉRAULT (34)
CRA de Sète

Capacité d'accueil : 28 places

Équipe : 2 salariés

Coordonnées : 15 quai François Maillol - 34200 Sète

En 2019, **355 personnes** ont été placées au CRA de Sète soit une diminution de 39%. On note une augmentation de la durée d'enfermement qui passe de 11 jours en moyenne en 2018 à 15 jours en 2019. Cette augmentation s'explique par l'allongement de la durée d'enfermement et de présentation devant les juges. On note également une augmentation du nombre de libérations prononcées par les juges judiciaires et une augmentation des éloignements (en particulier des départs cachés).

L'état de santé des personnes placées en rétention continue de se dégrader un peu plus chaque année, tant sur le plan de la santé physique que psychologique, avec une aggravation des pathologies traitées ou découvertes au CRA.

L'état de santé psychologique des retenus est particulièrement préoccupant, on remarque une augmentation des placements de personnes avec de lourds troubles psychologiques et les décompensations au CRA se sont amplifiées entraînant parfois l'émission d'un certificat médical d'incompatibilité de l'état de santé mentale avec la rétention. Depuis la fin de la période estivale, le dispositif observe une baisse conséquente de son taux d'occupation en raison de place réservées pour des orientations nationales qui se font de manière moins rapides que les orientations locales.

Les grèves de la faim ont clairement diminué cette année en raison d'un durcissement des conditions d'hospitalisation et d'un allongement de la surveillance en CRA avant une éventuelle hospitalisation, rendant la poursuite d'une grève de la faim encore plus dure à réaliser.

Le juge des libertés (JLD) a plus largement annulé les procédures ou prononcé des assignations à résidence. D'une part en raison de l'absence de prise en compte par la préfecture des situations personnelles des individus et de leurs garanties de représentation et d'autre part en raison des atteintes aux droits des personnes et des vices de procédure.

Personnes placées

355 personnes placées (hommes uniquement)

49 nationalités

Principales nationalités	
Algérienne	29%
Marocaine	23%
Tunisienne	8%
Albanaise	6%
Géorgienne	4%

Rétention et éloignement

Sur les 355 personnes placées en 2019, 12 étaient encore présentes au 1er janvier 2020. Ces dernières ne sont pas prises en compte dans l'exploitation des données sur les personnes libérées, éloignées et la durée moyenne de rétention qui ne concerne que les individus entrés et effectivement sortis en 2019.

Durée moyenne de rétention : **15.7 jours**

57% des personnes placées ont été libérées

28% des personnes placées ont été renvoyées vers leur pays d'origine

8% des personnes placées ont été réadmis dans un pays européen (Schengen ou Dublin)

16 demandes d'asile enregistrées

0 statut de réfugié accordé



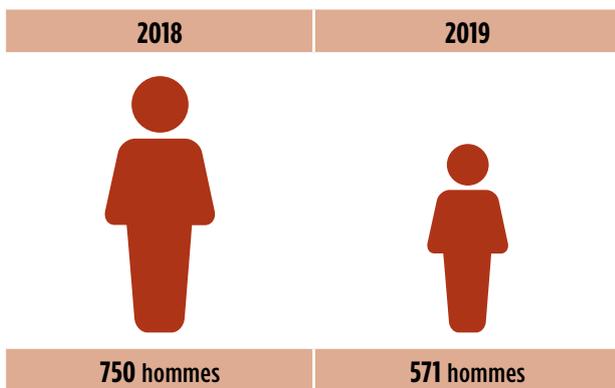
PYRÉNÉES-ORIENTALES (66) CRA de Perpignan

Capacité d'accueil : 48 places

Équipe : 2 salariés

Coordonnées : Aéroport de Perpignan, Rue des Frères Voisins - Lotissement Torre Milla - 66000 Perpignan

571 personnes (uniquement des hommes) ont été enfermées au CRA en 2019, soit une baisse par rapport à 2018 (750). Le nombre de procédures « SCHENGEN » se stabilise. Le taux d'éloignement connaît une légère hausse, passant de 38.6% à 47% pour un quantum de personnes en diminution. Notons que cette croissance ne concerne que les renvois vers les pays d'origine. Dans une même logique, les libérations à l'initiative de la préfecture ont significativement chuté.



Comme l'année précédente, l'augmentation du nombre de placements de personnes toxicomanes ou souffrant de troubles psychiatriques se poursuit. Cette population occasionne des difficultés quant à la prise en charge médicale comme juridique.

L'année 2019 a été marquée par l'augmentation du nombre de personnes se déclarant mineures représentant près de 3.5% des retenus. Cet accroissement s'est combiné avec un durcissement de la jurisprudence locale en la matière. Du fait de la multiplication des documents d'états civils, les juges ont durci considérablement leur examen des dossiers en faisant primer les résultats des tests osseux sur l'envoi de documents originaux attestant de la minorité du retenu. Désormais, les juges exigent des personnes retenues l'authentification de leurs documents par leurs consulats respectifs, seule façon de dissiper le doute quant à leur minorité. Le test osseux devient une preuve quasi irréfutable malgré les doutes qui subsistent quant à sa fiabilité ainsi qu'à l'égard de l'éthique d'un tel procédé.

Dans le cadre de la mission d'information et d'aide à l'exercice effectif des droits, les deux salariés qui interviennent au centre de perpignan, se sont vus délivrer, au mois de mai, une convocation dans le cadre d'une enquête ouverte pour : « vol de pièces de justice, en l'espèce, une ordonnance rendue par le juge des libertés et de la détention de perpignan » et ont été auditionnés. Cette procédure judiciaire ubuesque, ouverte contre des salariés de l'association, pour avoir utilisé une jurisprudence, a été évidemment classée sans suite. Forum réfugiés-Cosi s'est rapproché par ailleurs des différents acteurs du droit des étrangers présents sur le territoire départemental à dessein de tisser des liens constructifs : magistrats, avocats et associations.

Personnes placées

571 personnes placées

Cinq principales nationalités	
Algérienne	26%
Marocaine	21%
Pakistanaise	5%
Sénégalaise	4%
Gambienne	4%

Rétention et éloignement

Sur les 571 personnes placées en 2019, 35 étaient encore présentes au 1er janvier 2020. Ces dernières ne sont pas prises en compte dans l'exploitation des données sur les personnes libérées, éloignées et la durée moyenne de rétention qui ne concerne que les individus entrés et effectivement sortis en 2019.

Durée moyenne de rétention : **22 jours**

47% des personnes placées ont été libérées

Personnes renvoyées : **252**

24% des personnes placées ont été renvoyées vers leur pays d'origine

21% des personnes placées ont été réadmisses dans un pays européen (Schengen ou Dublin)

65 demandes d'asile enregistrées

1 statut de réfugié accordé



TARN-ET-GARONNE (82)

Structure de premier accueil des demandeurs d'asile de Montauban

Date d'ouverture : 3 mars 2017

Bénéficiaires : demandeurs d'asile non hébergés au sein du dispositif national d'accueil et orientés par l'OFII, présents dans les départements du Tarn et Garonne, du Tarn, de l'Aveyron et du Lot.

Équipe (et bénévoles) : deux salariées

Coordonnées : 43-47 boulevard Garriçon, BP 10526, 82005 Montauban

Le niveau des flux d'arrivée est resté stable en 2019 mais la domiciliation exclusive a généré une augmentation conséquente du nombre de personnes accompagnées par le service.

La pression sur l'hébergement d'urgence reste importante du fait de la présence de nombreuses familles, principalement albanaises et géorgiennes, lesquelles souffrent souvent de problèmes de santé importants et nécessitent un suivi médical régulier et approfondi.

A noter enfin, le recul des demandes sahraouies cette année et l'augmentation des demandes nigérianes qu'on observe également sur l'ensemble du territoire régional.

Prestation A : Pré-GUDA

759 enregistrements de souhait de demande d'asile dont 296 isolés ; 26% enfants et 74% adultes

91 nationalités

Cinq principaux pays d'origine		
Albanie	144 personnes	20%
Géorgie	94 personnes	12%
Russie	66 personnes	9%
les personnes d'origine sahraouie	43 personnes	6%
Arménie	41 personnes	5%

Prestation B : Post-GUDA

688 personnes accompagnées dont 255 personnes isolées
28% enfants et 72% adultes

52 nationalités

Cinq principaux pays d'origine		
Albanie	156 personnes	23%
Géorgie	88 personnes	13%
Russie	56 personnes	8%
Les personnes d'origine sahraouie	44 personnes	7%
Arménie	43 personnes	6%

Domiciliation

610 domiciliations réalisées

427 boîtes postales actives au 31 décembre 2019

Orientation hébergement

163 orientations vers une solution alternative

203 orientations vers un hébergement asile du dispositif national d'accueil

Accompagnement juridique

243 accompagnements à la constitution du dossier OFPRA

Accompagnement social

485 dossiers PUMA/CMU

Prestation C : Accompagnement des BPI

Nombre de BPI : **20**

8 nationalités

Cinq principaux pays d'origine		
Kosovo	8 personnes	40%
Albanie	3 personnes	15%
République centrafricaine	2 personnes	10%
Érythrée	2 personnes	10%
Afghanistan	2 personnes	10%

33 orientations vers des dispositifs dédiés

20 domiciliations

1 accompagnement



TARN-ET-GARONNE (82) Programme ARISE

Date d'ouverture : avril 2018

Fin du programme : octobre 2019

En 2019, dans le **Tarn-et-Garonne**, Forum réfugiés-Cosi a mis en œuvre une opération de réinstallation dans le cadre du programme **ARISE**.

Personnes accueillies et accompagnées

37 réfugiés réinstallés accompagnés
dont 35 arrivées en avril et mai 2018 et 2 naissances en France.



24 adultes



13 enfants

Tous les réinstallés du programme ARISE sont de nationalité syrienne.

18 personnes sont arrivées en France depuis le Liban.

17 personnes sont arrivées en France depuis la Turquie.

Compositions familiales

8 couples avec enfants

3 personnes isolées de plus de 25 ans

1 personne isolée de moins de 25 ans

6 ménages ont été accueillis à **Montech**

3 ménages ont été accueillis à **Réalville**

Logement

9 ménages ont accédé à un logement via le glissement de bail.

2 bailleurs ont été mobilisés : ALTEAL et Tarn et Garonne Habitat.

La Direction Départementale du Territoire (DDT) a favorisé la captation d'un logement supplémentaire en fin d'opération, pour permettre à deux ménages liés de ne plus cohabiter, prenant en compte l'évolution de la composition familiale, suite à une naissance.

Situation administrative

9 personnes de plus de 16 ans ont obtenu le statut de réfugié

15 personnes de plus de 16 ans ont obtenu la protection subsidiaire

L'insertion professionnelle

24 personnes de plus de 16 ans ont signé le contrat d'intégration républicaine (CIR)

24 personnes ont suivi la formation linguistique dispensée dans le cadre du Contrat d'intégration républicaine (FLE CIR).

22 personnes se sont inscrites à Pôle emploi.

3 personnes ont obtenu le diplôme du DAEU (Diplôme d'accès aux études universitaires) pour reprendre leurs études universitaires.

4 personnes ont obtenu un contrat de travail, comme employé agricole et comme couturier.

Les trois personnes ayant obtenu le DAEU se sont inscrites à l'Université pour reprendre leurs études supérieures.

Programme Accelair • Occitanie (09, 31, 34, 46, 82)

Accelair Occitanie, ce sont **trois programmes** qui ont ouverts en septembre 2018, pilotés par Forum réfugiés-Cosi et répartis sur **5 départements** (Ariège, Haute-Garonne, Hérault, Lot, Tarn-et-Garonne). C'est aussi **sept associations partenaires** réunies au sein de consortiums départementaux et une équipe de **24 salariés** qui ont permis de faciliter l'intégration des bénéficiaires d'une protection internationale.



Ce rapport d'activité est l'occasion de dresser un premier bilan de nos actions après un peu plus d'un an d'existence. En 2019, Accelair Occitanie, ce sont: 679 ménages réfugiés ou bénéficiaires de la protection subsidiaires (soit 1 069 personnes), accompagnés dans leurs démarches sociales et administratives, dans l'accès au logement et l'insertion professionnelle. Parmi ces personnes, 529 ménages (soit 817 personnes) étaient nouvellement arrivées en 2019.

ARIÈGE, LOT, TARN ET GARONNE (09, 46, 82) Programme Accelair

Date d'ouverture : 3 septembre 2018

Bénéficiaires : bénéficiaires d'une protection internationale ayant obtenu leur protection dans les départements de l'Ariège, du Lot et du Tarn-et-Garonne depuis moins d'un an dans ces départements

Équipe : 6 salariés

Partenaires : Hérisson Bellor (09), Lot pour Toits (46), Association Montalbanaise d'Aide aux Réfugiés (82)

Coordonnées Accelair Inter-départements :

- Accelair 09 : 26 chemin de la Chartreuse, 09200 Pamiers
- Accelair 46 : 2968 boulevard de la Madeleine, 46300 Gourdon
- Accelair 82 : 24 rue Causat, 82000 Montauban

Personnes accompagnées

172 ménages accompagnés en 2019 (120 ménages nouvellement arrivés – dont 3 ménages DIHAL accueillis), soit 312 personnes (219 personnes nouvellement arrivées), dont :

200 adultes, **112** enfants, 37% de femmes, 74% de ménages isolés et 17% de hors centres

105 ménages accompagnés sur le volet social / logement, soit 196 personnes (126 adultes, 70 enfants)

168 ménages accompagnés sur le volet emploi / formation, soit 194 adultes

	Ariège	Lot	Tarn-et-Garonne
Nbre de ménages accompagnés	43	49	80
<i>Dont% isolés</i>	28%	94%	73%
<i>Dont% hors centre</i>	21%	0%	31%
Nbre de personnes accompagnées	111	61	140
<i>Dont nombre d'adultes</i>	55	51	94
<i>Dont nombre d'enfants</i>	56	10	46

34 nationalités

Cinq principaux pays d'origine	
Afghanistan	18%
Soudan	15%
Guinée	7%
Albanie	5%
Erythrée	5%

97% des adultes sont non francophones

33% des adultes ont un niveau de scolarisation au moins égal au baccalauréat ; **46%** des adultes ont un niveau de scolarisation inférieur au baccalauréat ; **21%** des adultes sont illettrés.

Accompagnement social et logement

28 baux ont été signés pour 54 personnes

8 communes d'accueil, dont 4 principales communes d'accueil : **Montauban (33%), Pamiers (13%), Moissac (13%), Albi (13%)**.

Formation

58 adultes ont bénéficié d'au moins une formation (hors FLE CIR), dont 15% de femmes

124 formations débutées en 2019, dont 19% ont bénéficié à des femmes

78 formations en français langue étrangère (dont 27% ont bénéficié à des femmes) : 28 dans le cadre du Contrat d'Intégration Républicaine (CIR), 8 FLE métier, 24 FLE hors CIR et 18 autres

46 formations professionnelles (dont 7% ont bénéficié à des femmes) : 26 formations qualifiantes, 7 formations (pré) professionnelles, 12 ECCP, 1 reprise d'études

Délai moyen d'accès à la formation (hors FLE CIR) après l'entrée dans le programme : **3,8 mois**

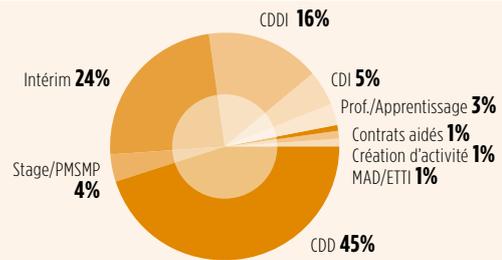
Emploi

64 adultes ont accédé à au moins un emploi, dont 8% de femmes

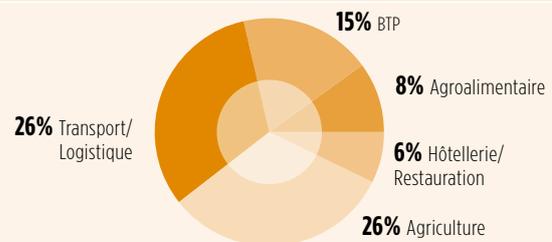
145 contrats/conventions ont été signés en 2019, dont 6% par des femmes

Délai moyen d'accès à un premier contrat après l'entrée dans le programme : **3,3 mois**

Type de contrats / convention



Principaux secteurs d'activité



HAUTE-GARONNE (31) Programme Accelair

Date d'ouverture : 3 septembre 2018

Bénéficiaires : bénéficiaires d'une protection internationale ayant obtenu leur protection dans le département de la Haute-Garonne depuis moins d'un an dans ce département

Équipe : 12 salariés

Partenaires : ARSEEA, France Horizon

Coordonnées : 60 boulevard Déodat de Séverac - 31300 Toulouse

Personnes accompagnées

310 ménages accompagnés en 2019 (dont 243 ménages sont entrés dans le programme en 2019) soit 453 personnes accompagnées au total (dont 352 personnes entrées dans le programme en 2019), dont : **368** adultes, 85 enfants, 45% de femmes, 79% de ménages isolés et 70% de hors centres

207 ménages accompagnés sur le volet social / logement, soit 320 personnes (250 adultes, 70 enfants)

251 ménages accompagnés sur le volet emploi / formation, soit 275 adultes

54 nationalités

Cinq principaux pays d'origine	Pourcentage
Syrie	11%
Albanie	11%
Afghanistan	9%
Nigéria	7%
Soudan	6%

73% des adultes sont non francophones

52% des adultes ont un niveau de scolarisation au moins égal au baccalauréat ; 40% des adultes ont un niveau de scolarisation inférieur au baccalauréat ; 8% des adultes sont illettrés

Accompagnement social & Logement

69 baux ont été signés pour 110 personnes

11 communes d'accueil, dont trois principales communes d'accueil : **Toulouse (71%), L'Union (5%), Colomiers (3%)**

2 personnes ont été accompagnées et logées chez l'habitant en 2019, via un programme de cohabitation solidaire porté en partenariat avec SINGA.

Formation

73 adultes ont bénéficié d'au moins une formation (hors FLE CIR), dont 37% de femmes ; **183** formations ont débuté en 2019, dont 47% ont bénéficié à des femmes ; **120** formations en français langue étrangère (dont 35% ont bénéficié à des femmes) : 73 dans le cadre du Contrat d'Intégration Républicaine (CIR), 39 FLE Hors CIR, 2 FLE métier et 6 autres ; **63** formations professionnelles (dont 37% ont bénéficié à des femmes) : 29 formations qualifiantes, 21 formations (pré) professionnelles, 7 Garantie Jeune, 6 reprises d'études

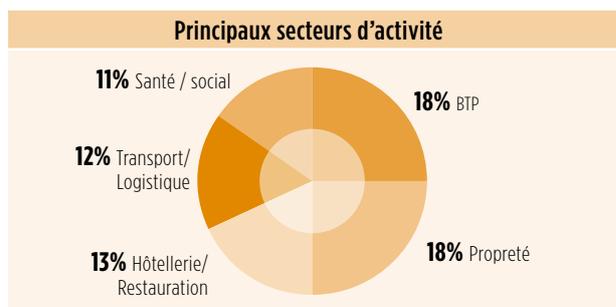
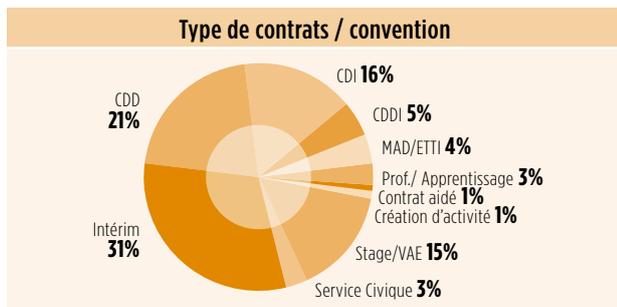
Délai moyen d'accès à la formation (hors FLE CIR) après l'entrée dans le programme : **4 mois**

Emploi

88 adultes ont accédé à au moins un emploi, dont 27% de femmes

154 contrats/conventions ont été signés en 2019, dont 25% par des femmes

Délai moyen d'accès à un premier contrat après l'entrée dans le programme : **3,7 mois**



HÉRAULT (34) Programme Accelair

Date d'ouverture : 24 septembre 2018

Bénéficiaires : bénéficiaires d'une protection internationale ayant obtenu leur protection dans le département de l'Hérault depuis moins d'un an dans ce département

Équipe : 6 salariés

Partenaire : Adages

Coordonnées : 265 avenue des États du Languedoc - 34000 Montpellier

Personnes accompagnées

197 ménages accompagnés en 2019 (166 ménages nouvellement arrivés) soit

304 personnes en 2019 (246 personnes nouvellement arrivées), dont :

235 adultes, 69 enfants, 36% de femmes, 74% de ménages isolées et 47% hors centres ; **112** ménages accompagnés sur le volet social / logement, soit 171 personnes (137 adultes, 34 enfants) ; **180** ménages accompagnés sur le volet emploi / formation, soit 204 adultes

54 nationalités

Cinq principaux pays d'origine	
Albanie	15%
Afghanistan	12%
Soudan	9%
Syrie	6%
Libye	5%

86% des adultes sont non francophones

45% des adultes ont un niveau de scolarisation au moins égal au baccalauréat ; 42% des adultes ont un niveau de scolarité inférieur au baccalauréat ; 13% des adultes sont illettrés

Accompagnement social & Logement

17 baux ont été signés pour 23 personnes

dont 3 dans le parc privé et 14 dans le parc public

3 communes d'accueil : **Montpellier (88%), Gignac (6%), Mèze (6%)**

4 personnes accompagnées et logées chez l'habitant (programme cohabitation solidaire avec SINGA).

Formation

46 adultes ont bénéficié d'au moins une formation (hors FLE CIR), dont 33% de femmes

121 formations ont été débutées en 2019, dont 26% ont bénéficié à des femmes

109 formations en français langue étrangère (dont 30% ont bénéficié à des femmes) : 70 dans le cadre du Contrat d'Intégration Républicaine (CIR), 27 FLE hors CIR, 4 FLE métier, 8 autres.

12 formations professionnelles (dont 8% ont bénéficié à des femmes) : 6 formations qualifiantes, 2 formations (pré) professionnelles, 3 Garantie Jeune, 1 reprise d'études.

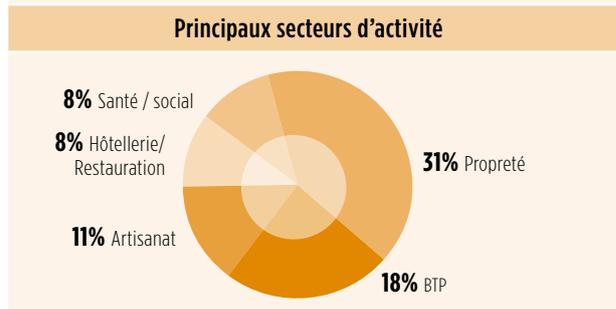
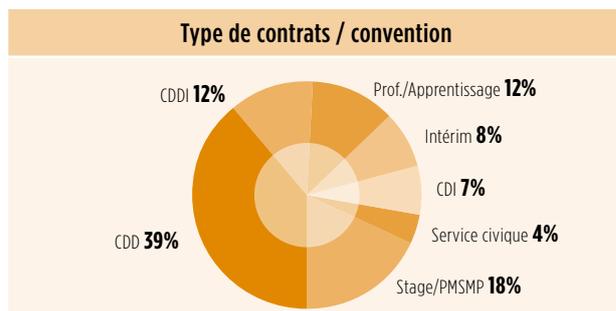
Délai moyen d'accès à la formation (hors FLE CIR) après l'entrée dans le programme : **3,9 mois**

Emploi

42 adultes ont accédé à au moins un emploi, dont 12% de femmes

73 contrats/conventions ont été signés en 2019, dont 13% par des femmes

Délai moyen d'accès à un premier contrat après l'entrée dans le programme : **3,2 mois.**





ALPES-MARITIMES (06) Structure de premier accueil des demandeurs d'asile de Nice

Date d'ouverture : 22 février 2011

Bénéficiaires : demandeurs d'asile non hébergés au sein du dispositif national d'accueil et orientés par l'OFII.

Équipe (et bénévoles) : 8 salariées – 4 bénévoles

Coordonnées : 111 boulevard de la Madeleine – CS 91036 -060002 Nice cedex 01

L'année 2019 a été marquée par un accroissement notoire de la fréquentation du service. Cette évolution s'explique par la hausse du niveau des flux en pré-GUDA et surtout en post-GUDA, dans un contexte de faiblesse structurelle du parc d'hébergement pour demandeurs d'asile dans les Alpes-Maritimes. Ce phénomène nouveau s'explique par la mise en œuvre de la domiciliation exclusive en SPADA mais également par le fait que les Alpes-Maritimes constituent désormais une destination et non plus un point de passage pour les demandeurs d'asile.

Dans ce contexte, les nouveaux locaux sont rapidement devenus trop exigus au regard du nombre d'usagers. La gestion de la file d'attente est devenue problématique et a engendré la colère de certains riverains qui se sont mobilisés à plusieurs reprises contre l'activité de la SPADA. Les demandeurs d'asile originaires des pays de l'Est sont globalement les plus représentés à la SPADA mais en 2019, on note également une augmentation importante du nombre de demandes d'asile nigériennes, pour la plupart des femmes victimes de traite des êtres humains.

Prestation A : Pré-GUDA

2 881 enregistrements de souhait de demande d'asile soit **1 529** personnes en famille et **1 352** personnes isolées
25% enfants et 75% adultes

82 nationalités

Cinq principaux pays d'origine		
Bosnie-Herzégovine	333 personnes	12%
Géorgie	327 personnes	11%
Russie	316 personnes	11%
Nigéria	292 personnes	10%
Albanie	292 personnes	10%

Prestation B : Post-GUDA

2 300 personnes accompagnées soit **1 344** personnes) en famille et **956** personnes isolées ; 30% enfants et 70% adultes

70 nationalités

Cinq principaux pays d'origine		
Géorgie	280 personnes	12%
Nigéria	277 personnes	12%
Russie	270 personnes	12%
Albanie	256 personnes	11%
Bosnie-Herzégovine	237 personnes	10%

Domiciliation

2 187 domiciliations réalisées

2 509 boîtes postales actives au 31 décembre 2019

Orientation hébergement

491 orientations vers une solution alternative

447 orientations vers le Dispositif national d'accueil (DNA)

Accompagnement juridique

951 accompagnements à la constitution du dossier OFPRA

6 informations collectives

951 informations individuelles

Accompagnement social

1 403 dossiers PUMA/CMU

132 accompagnements à la scolarité

Prestation C : Accompagnement des BPI

Nombre de BPI : **182**

29 nationalités

Cinq principaux pays d'origine		
Russie	26 personnes	14%
Géorgie	20 personnes	11%
Iran	20 personnes	11%
Albanie	18 personnes	10%
Turquie	14 personnes	8%

12 orientations vers des dispositifs dédiés

161 accompagnement

Mr et Mme X sont arrivés fatigués devant la SPADA, leurs enfants en pleurs, suite à un transfert précipité en provenance d'Allemagne, effectué le matin même. Ils ont à peine eu le temps de prendre leurs valises. Cette famille a mal vécu ce transfert et était sous le choc. Après s'être enregistrée à la SPADA, l'équipe les a orientés vers le réseau de l'urgence sociale sans que cela ne se traduise pour autant par une mise à l'abri. Après plusieurs nuits passées à la rue, la famille à bout de force, s'en est prise à l'équipe. Le dialogue s'est apaisé après que l'équipe ait pu expliquer le mécanisme de mise à l'abri dans le cadre du dispositif national d'accueil, néanmoins cette famille n'a toujours pas de solution d'hébergement.

histoire de...



Capacité d'accueil : 40 places
Équipe (bénévoles) : 2 salariés
Coordonnées : Caserne d'Auvare - 28 Rue de Roquebillière - 06300 Nice

On note une baisse de 25% du nombre de placements par rapport à l'année précédente avec **623** entrées en 2019. Cette forte diminution est due principalement aux travaux de réfection et de sécurisation qui ont réduit la capacité du CRA à 36 places durant plusieurs semaines, mais aussi au renforcement des mesures de contrôle à la frontière. Elle s'explique également par l'allongement de la durée de rétention dont la moyenne est de 20 jours. Cette augmentation génère tensions et ennui dans un lieu qui reste exigu et dépourvu d'activité. L'Unité médicale du centre de rétention note un accroissement inquiétant d'administrations de psychotropes.

Dans la même logique que pour l'année 2018, les éloignements et placements en rétention de sortants de maison d'arrêt en situation irrégulière, continuent d'être la priorité de la préfecture des Alpes-Maritimes. Le local de rétention situé à l'aéroport est régulièrement utilisé. Les personnes qui y sont placées ne peuvent exercer leurs droits de manière effective et se plaignent des conditions d'enfermement.

Depuis le passage de la loi du 20 mars 2018, autorisant désormais l'administration à placer en rétention administrative les demandeurs d'asile, lors de la procédure de détermination de l'État responsable de l'examen de leur demande, on a vu apparaître de plus en plus de placements dits Dublin, sans aucune mesure d'éloignement.

Le CRA a suscité un intérêt particulier auprès des présidents de juridictions judiciaires et administratives et des magistrats qui sont venus le visiter et rencontrer l'association. Le Préfet et la vice procureure se sont également déplacés au centre cette année.

Les relations cordiales que nous avons construites avec la PAF, notamment le greffe et le service Identification avec qui nous communiquons au quotidien, facilitent notre mission. Nos bonnes relations avec l'OFII et l'UMCRA permettent un échange régulier sur les situations dans le respect du secret médical.

Personnes placées

623 personnes placées (hommes uniquement)
 Seule une personne n'a pas été rencontrée par les intervenantes.

55 nationalités

Principales nationalités	
Tunisienne	35%
Algérienne	15%
Marocaine	8%
Roumaine	4%
Albanaise	4%

Rétention et éloignement

Sur les 623 personnes placées en 2019, 39 étaient encore présentes au 1er janvier 2020. Ces dernières ne sont pas prises en compte dans l'exploitation des données sur les personnes libérées, éloignées et la durée moyenne de rétention, qui ne concerne que les 584 individus entrés et effectivement sortis en 2019.

Durée moyenne de rétention : **20 jours**

56% des personnes placées ont été libérées

29% des personnes placées ont été renvoyées vers leur pays d'origine

9% des personnes placées ont été réadmisés dans un pays européen (Schengen ou Dublin)

56 demandes d'asile enregistrées
 0 statut de réfugié accordé



BOUCHES-DU-RHÔNE (13)

Structure de premier accueil des demandeurs d'asile de Marseille

Date d'ouverture : 1^{er} janvier 2016

Bénéficiaires : demandeurs d'asile primo-arrivants, réexamens et bénéficiaires de la protection internationale

Equipe : 16 ETP

Coordonnées : Forum Réfugiés-Cosi - CS30460 - 13232 Marseille Cedex1

L'activité de la SPADA s'est une nouvelle fois inscrite dans un contexte marqué par les tensions accentuées par la configuration des lieux, les problèmes de bâti et l'environnement proche de la SPADA. Les salariés ont ainsi été confrontés à plusieurs reprises à des phénomènes de violences importantes conduisant à l'interruption ponctuelle de l'activité. La recherche active de bâti s'est traduite par la concrétisation du projet de déménagement qui devrait avoir lieu au cours du premier trimestre 2020. Ce nouveau site plus adapté, permettra d'internaliser une grande partie de la file des usagers et d'envisager l'activité de manière beaucoup plus sereine et de retrouver des condi-

tions de travail satisfaisantes. Sur un plan plus opérationnel, l'activité a enregistré une hausse sensible, particulièrement en post-GUDA. La SPADA a par ailleurs dû intégrer en 2019 une nouvelle activité dans le cadre de la prestation C, s'agissant de l'accompagnement des bénéficiaires de protection internationale (BPI), puisque le territoire ne bénéficie pas de programme dédié.

Les demandeurs originaires du Nigeria ont de nouveau constitué la première nationalité enregistrée et domiciliée à la SPADA, suivi des ressortissants turcs. La demande algérienne s'est également maintenue mais dans des proportions moindres.

Prestation A : Pré-GUDA

6 935 enregistrements de souhait de demande d'asile

dont **2 605** personnes en famille et **4 330** isolés

17% enfants et 83% adultes

90 nationalités

Cinq principaux pays d'origine		
Nigéria	1258 personnes	18%
Turquie	1025 personnes	15%
Algérie	880 personnes	13%
Albanie	458 personnes	7%
Géorgie	303 personnes	4%

Prestation B : Post-GUDA

5 558 personnes accompagnées dont **2 200** en famille et **3 358**

personnes isolées ; 18% enfants et 82% adultes

83 nationalités

Cinq principaux pays d'origine		
Nigéria	1 136 personnes	20%
Turquie	857 personnes	16%
Algérie	571 personnes	10%
Albanie	417 personnes	8%
Guinée	244 personnes	4%

Domiciliation

5 302 domiciliations réalisées

7 042 boîtes postales actives au 31 décembre 2019

Orientation hébergement

361 orientations vers une solution alternative

561 orientations vers le dispositif national d'accueil (DNA)

Accompagnement juridique

2 239 accompagnements à la constitution du dossier OFPRA

2 239 informations individuelles

Accompagnement social

3 777 dossiers PUMA/CMU

9 accompagnements à la scolarité

Prestation C : Accompagnement des BPI

Nombre de BPI : **278**

35 nationalités

Cinq principaux pays d'origine		
Syrie	70 personnes	25%
Afghanistan	36 personnes	13%
Albanie	22 personnes	8%
Soudan	16 personnes	6%
Nigéria	16 personnes	6%

278 domiciliations

278 accompagnements



BOUCHES-DU-RHÔNE (13) Dispositif hôtel-asile • Marseille

Date d'ouverture : 1^{er} décembre 2017

Bénéficiaires : personnes étant reconnues en demande d'asile et/ou bénéficiant d'une protection internationale (réfugiés ou protection subsidiaire) identifiées vulnérables

Équipe : 2 salariés

Coordonnées : 33 boulevard de la Liberté - 13001 Marseille

L'année 2019 a été marquée par une réorganisation du service afin d'améliorer le suivi administratif et l'accompagnement social proposés aux personnes prises en charge à l'hôtel.

Cela s'est traduit, à la fois par des permanences dédiées pour répondre aux préoccupations du quotidien et par une intensification des visites dans les hôtels. Un lien étroit avec l'association Hospitalité pour les femmes (HPF), assurant la réservation hôtelière, a permis de faire remonter les doléances concernant les conditions de prises en charge.

Le service a intensifié le travail de collaboration et d'échanges avec l'Office Français de l'Immigration et de l'Intégration (OFII) afin d'effectuer un suivi précis des procédures, de réguler les problématiques liées à l'Allocation pour demandeurs d'asile (ADA) et d'assurer la prise en compte de la vulnérabilité.

Le dispositif a multiplié les échanges avec les intervenants du territoire sur le volet sanitaire et social en lien avec les services sociaux du département, l'assistance publique - Hôpitaux de Marseille et les associations caritatives de Marseille.

Parmi les projets, un livret d'accueil est en cours de réalisation afin de permettre aux personnes hébergées à l'hôtel de gagner en autonomie, et d'améliorer l'accueil et la prise en charge.

En 2019, ce sont 1 505 personnes qui ont été accompagnées et hébergées, réparties dans une quinzaine d'hôtels du centre de Marseille.

Nous avons accompagné Madame K, hébergée avec son fils au sein du dispositif. Madame K, victime de violences conjugales, a été accompagnée par le service dans son dépôt de plainte, dans la séparation administrative - en lien avec l'OFII - et dans son relogement - en lien avec l'association Hospitalité pour les femmes (HPF).

Mme a été orientée vers les partenaires sociaux afin d'acter la séparation de fait et sa demande de divorce. Cet accompagnement s'est inscrit dans la durée par de nombreux entretiens avec Mme et son assistante sociale, car les démarches entreprises sont longues. Par ailleurs, le service a pris attache avec l'OFPPRA et la CNDA afin d'acter une séparation juridique des dossiers de demande d'asile. Madame K est en attente de la décision définitive de la CNDA.



Personnes / ménages accueillis

Le dispositif a accueilli en 2019, **1 505** personnes et 350 personnes sont encore sur liste d'attente.

Les personnes accueillies et en attente sont détectées comme vulnérables par la DDSCS.

579 entrées, soit 203 ménages

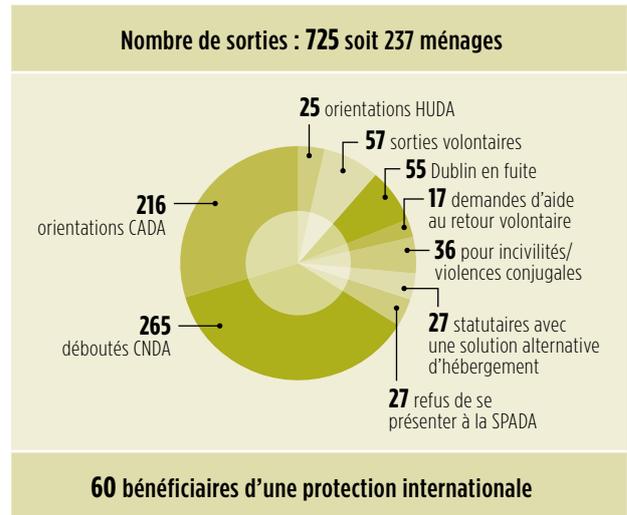
Nombre moyen de personnes prises en charge par mois : **48 personnes**

La durée moyenne de prise en charge est de **367 jours**

39 nationalités

Cinq principaux pays d'origine	
Nigéria	48%
Syrie	8%
Côte d'Ivoire	4%
Guinée	4%
Géorgie	4%

Sorties





BOUCHES-DU-RHÔNE (13) CAES de Septèmes-les-Vallons

Date d'ouverture : 15 juin 2018

Bénéficiaires : demandeurs d'asile en amont et en aval du passage au Guichet unique

Capacité d'accueil : 150 personnes

Type d'hébergement : collectif

Équipe (et bénévoles) : 7 salariés et 1 bénévole

Coordonnées : 44 Chemin de la Bédoule - 13240 Septèmes-Les-Vallons

Au cours de l'année 2019, l'équipe du CAES a impulsé des améliorations au niveau de l'accueil du public par la mise en place de projets d'humanisation de l'établissement. Un cahier des charges répondant aux attentes et besoins du public a été établi en vue de l'aménagement d'un espace culinaire spécifique et pérenne. Les travaux ont démarré en 2019 et la finalisation du projet est prévue en 2020. L'ancrage du Centre d'Accueil et d'Examen des Situations (CAES) au sein de la ville de Septèmes-les-Vallons se poursuit avec des relations de proximité avec les partenaires du territoire agissant sur les volets de la scolarité, de la santé et de la sortie des statutaires. Depuis la fin de la période estivale, le dispositif observe une baisse conséquente de son taux d'occupation en raison de places réservées pour des orientations nationales qui se font de manière moins rapides que les orientations locales. Fort de ce constat, un travail de proximité s'effectue avec l'Office Français de l'Immigration et de l'Intégration (OFII) et la Délégation Départementale de la Cohésion Sociale (DDCS) afin de favoriser des orientations locales. Dans le cadre de la démarche qualité, un travail de collaboration avec une bénévole psychologue a vu le jour pour répondre aux besoins identifiés par le public qui ne sont pas satisfaits à cause de la saturation des dispositifs de droit commun. Ce projet offre un soutien psychologique aux personnes hébergées dans leurs parcours d'exil et parcours d'asile.

Personnes accueillies

250 personnes accueillies (98 adultes en famille, 80 enfants et 72 isolées) / 130 ménages accueillis

110 personnes entrées / 51 ménages

161 personnes sorties / 72 ménages

Durée moyenne de séjour : **276**

Taux de rotation : **90%**

Taux d'occupation : **83%**

29 nationalités

Principaux pays d'origine	
Nigéria	20%
Afghanistan	9%
Côte d'Ivoire	9%
Syrie	9%
Albanie	7%

Accompagnement juridique

26 personnes entrées en procédure normale, **8** en procédure accélérée,

68 sous Dublin, 6 sous rendez-vous GUDA,

2 en attente de pré-GUDA

15 bénéficiaires d'une protection internationale

En nombre de personnes : 78 décisions rendues, dont **52** définitives :

Dont **15** accords : 7 par l'OFPRA, dont 4 protections subsidiaires ;

8 par la CNDA, dont 1 protection subsidiaire

En nombre de dossiers : 61 décisions rendues dont **35** définitives :

Dont **11** accords : 7 par l'OFPRA, dont 4 protections subsidiaires ;

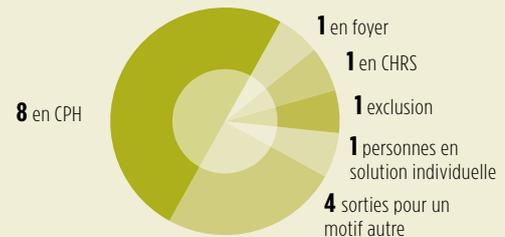
4 par la CNDA, dont 1 protection subsidiaire

Taux d'accord : **31%**

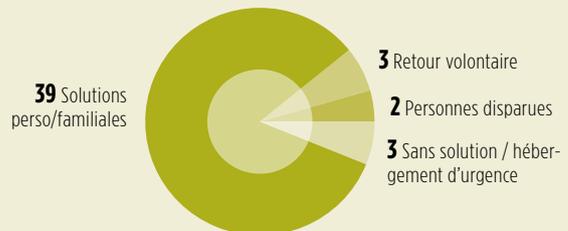
Procédure Dublin : 52 personnes requalifiées (14 en admission procédure accélérée, 38 en procédure normale)

Sorties

16 bénéficiaires d'une protection internationale



47 personnes déboutées de leur demande d'asile



84 personnes en cours de procédure :

73 transferts dans le dispositif national d'accueil (DNA) :
PRAHDA : **4** personnes ; CADA : **56** personnes ; HUDA : **13** personnes

5 exclusions (violence, refus transfert...)

5 disparitions - 1 départ volontaire

14 personnes sous Dublin :

10 disparitions Dublin (en cours de procédure)
4 personnes en solutions personnelles

Délai moyen de sortie si accord : 181 jours

Délai moyen de sortie si rejet : 57 jours

Activité d'intégration

21 réfugiés statutaires hébergés pendant l'année



BOUCHES-DU-RHÔNE (13)
CRA de Marseille

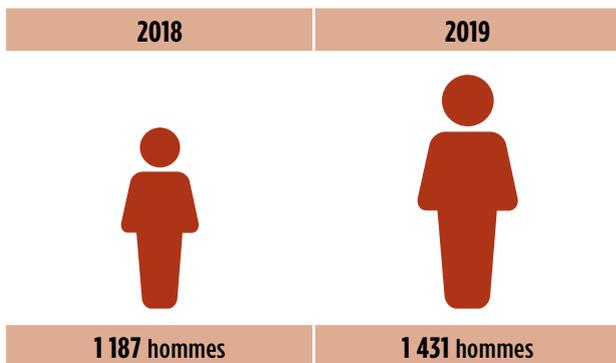
Capacité d'accueil : 136 places

Équipe : 4 salariés

Coordonnées : 13 boulevard des Peintures - 13014 Marseille

La direction du Centre de rétention administrative (CRA) a été renouvelée en 2019.

1 431 personnes ont été placées au CRA contre 1 187 en 2018. En 2018, de nombreux travaux avaient été effectués dans les zones de vie entraînant une baisse des placements. L'année 2019 n'ayant pas connu de travaux majeurs dans les zones de vie, une hausse des placements est constatée. Depuis le 1^{er} janvier 2019 le CRA de Marseille n'accueille plus de femmes. Par conséquent les femmes qui font l'objet d'une mesure de placement en rétention en région PACA sont principalement acheminées au CRA de Nîmes.



Le nombre de personnes transférées du local de rétention de Bastia (quatre) reste stable par rapport à 2018 (cinq).

Dix personnes se sont déclarées mineures. Une seule personne a été libérée sur le fondement d'une potentielle minorité par le juge des libertés et de la détention (JLD). Deux autres personnes ont été libérées par le tribunal administratif mais pour un motif autre que la minorité. Six mineurs allégués ont été libérés pour défaut de reconnaissance consulaire tandis qu'une personne a été éloignée à destination de son pays de nationalité et une autre dans le cadre de la procédure Dublin.

L'année 2019 a été marquée par une recrudescence des placements en rétention des personnes placées sous procédure DUBLIN. Les préfectures ont procédé à 318 placements en rétention suite à une convocation en préfecture ou suite à un pointage en gendarmerie ou commissariat si les personnes étaient placées en assignation à résidence. Pour toutes ces personnes, un éloignement était prévu avant une présentation devant le JLD et en général au lendemain de leur placement. Ces placements « de confort » étaient principalement motivés par le fait que les personnes ont déclaré ne pas vouloir retourner dans l'Etat compétent de leur demande d'asile ce qui ne constitue pas objectivement un risque de soustraction à la mesure d'éloignement.

Personnes placées

1 431 exclusivement masculines.

96 parmi elles n'ont pas été vues par les intervenants

72 nationalités

Principales nationalités	
Algérienne	32%
Tunisienne	15%
Nigériane	11%
Marocaine	9%
Sénégalaise	3%

Rétention et éloignement

Sur les 1 431 personnes placées en 2019, 103 étaient encore présentes au 1^{er} janvier 2020. Ces dernières ne sont pas prises en compte dans l'exploitation des données sur les personnes libérées, éloignées et la durée moyenne de rétention qui ne concerne que les 1 328 individus entrés et effectivement sortis en 2019.

Les ressortissants nigériens représentent cette année une part substantielle des placements en rétention en raison du développement des placements en rétention des personnes sous procédures Dublin, suite à une convocation en préfecture ou suite à un pointage dans le cadre d'une procédure d'assignation à résidence.

Durée moyenne de rétention : **20 jours**

42% des personnes placées ont été libérées

28% des personnes placées ont été renvoyées vers leur pays d'origine

24% des personnes placées ont été réadmis dans un pays européen (Schengen ou Dublin)

115 demandes d'asile enregistrées (1^{ère} demande et réexamen)

0 statut de réfugié accordé



VAR (83)

Structure de premier accueil des demandeurs d'asile de Toulon

Date d'ouverture : 1^{er} janvier 2019

Bénéficiaires : demandeurs d'asile non hébergés au sein du dispositif national d'accueil et orientés par l'OFII, présents sur le département du Var

Équipe : 3 salariés (2,5 ETP)

Coordonnées : 139 Bd Bauchièrre - 83000 Toulon

Forum-réfugiés-Cosi a repris la gestion directe de la SPADA 83 depuis le 1^{er} janvier 2019. Le travail a d'abord consisté à s'assurer du transfert efficace des dossiers des usagers et de la fiabilité de la reprise des données, tout en assurant l'accueil des primo-arrivants. L'activité a ainsi été particulièrement intense au cours du premier trimestre, d'autant qu'il a également fallu inscrire notre culture de travail dans le paysage varois et structurer nos relations partenariales en conséquence, le tout dans un contexte d'évolution réglementaire importante. L'activité s'est stabilisée durant la deuxième partie de l'année et a permis de tirer les premiers enseignements du modèle de gestion mis en place. L'importance de renforcer l'encadrement de proximité est très clairement apparue au premier rang des priorités. Comme pour l'ensemble de la région PACA, les ressortissants du Nigeria constituent la première nationalité d'origine des demandeurs d'asile. Dans le Var, cette demande est majoritairement le fait de femmes invoquant des craintes en lien avec le phénomène de la traite des êtres humains, notamment sur son versant d'exploitation sexuelle, mais repose également sur des motifs plus sociétaux (mariages forcés, mutilation génitale féminine).

Prestation A : Pré-GUDA

800 enregistrements de souhait de demande d'asile soit 112 ménages, dont **375** isolés ; 25% enfants et 75% adultes

45 nationalités

Cinq principaux pays d'origine		
Nigéria	207 personnes	26%
Bosnie-Herzégovine	80 personnes	10%
Albanie	79 personnes	10%
Turquie	57 personnes	7%
Afghanistan	49 personnes	6%

Prestation B : Post-GUDA

938 soit 137 ménages dont **419** personnes isolées 26% enfants et 74% adultes

48 nationalités

Cinq principaux pays d'origine		
Nigéria	278 personnes	30%
Bosnie	93 personnes	10%
Albanie	86 personnes	9%
Guinée	82 personnes	9%
Afghanistan	56 personnes	6%

H.A., 26 ans, de nationalité soudanaise témoigne : « J'ai dû quitter mon pays en urgence pour fuir l'instabilité politique et les atrocités que j'ai vécues. Arrivé à la SPADA de Toulon en août 2019, j'ai trouvé une équipe à l'écoute, qui m'a accompagné dans toutes mes démarches afin d'obtenir le statut de réfugié. L'accompagnement de la SPADA de Toulon a permis de me sentir épaulé, écouté et orienté. Cela m'a donné la force de tenir jour après jour pour aller au bout de la procédure d'asile. L'équipe m'a apporté son soutien moral, m'a renseigné sur toutes mes interrogations et m'a aidé pour obtenir un hébergement dans un hôtel. Aujourd'hui, je suis très heureux car la France a accepté de me protéger »

histoire de...

Domiciliation

902 domiciliations réalisées

706 boîtes postales actives au 31 décembre 2019

Orientation hébergement

20 orientations vers une solution alternative

112 orientations vers le dispositif national d'accueil (DNA)

Accompagnement juridique

271 accompagnements à la constitution du dossier OFPRA

Accompagnement social

437 dossiers PUMA/CMU

Prestation C : Accompagnement des BPI

Nombre de BPI : **41**

13 nationalités

Principaux pays d'origine		
Guinée	7 personnes	17%
Afghanistan	6 personnes	15%
Venezuela	5 personnes	12%
Albanie	5 personnes	12%
Soudan	4 personnes	10%
Ukraine	4 personnes	10%

3 orientations vers des dispositifs dédiés

37 accompagnements



VAR (83) CAO de Châteaudouble

Date d'ouverture : 10 septembre 2018

Bénéficiaires : hommes adultes isolés acheminés depuis les campements du Calais et d'Île-de-France, demandeurs d'asile sans solution d'hébergement de la région PACA suite aux fermetures des CAO de la région PACA

Capacité d'accueil : 72 places

Type d'hébergement : semi-collectif

Équipe (et bénévoles) : 5 salariés et 23 bénévoles

Coordonnées : Pré de la Tour - 83300 Châteaudouble

Ouvert en septembre 2018, le CAO de Châteaudouble a poursuivi son activité au cours de l'année 2019. Les personnes accueillies, qui, en début d'année, n'avaient découvert le centre et son environnement que depuis quelques semaines, se sont progressivement inscrites dans la vie du dispositif.

Cela a eu pour conséquence de développer l'ancrage de la structure sur le territoire qui a disposé d'un engouement et d'investissements importants du tissu associatif et solidaire local et des citoyens. La mise en place d'une dynamique au sein du centre et du village s'est traduite, à l'initiative de tous et avec la participation d'associations comme « Pays de Fayence Solidaire », par des ateliers de cours de français, de découvertes de la nature, de sorties éducatives et festives.

Avec l'annonce de la fermeture du centre à échéance du 29 février 2020, l'équipe du CAO a travaillé au cours des derniers mois à l'organisation du transfert des demandeurs d'asile hébergés vers d'autres centres, et à la préparation de la fermeture du dispositif.

Personnes accueillies

104 accueillies

33 isolés entrés ; **61** isolés sortis

Durée moyenne de séjour : **203 jours**

Taux de rotation : **65%**

Taux d'occupation : **85%**

17 nationalités accueillies

Cinq principaux pays d'origine	
Afghanistan	48%
Soudan	14%
Mali	11%
Somalie	7%
Érythrée	5%

Accompagnement juridique

28 personnes entrées en procédure normale, **5** sous Dublin

24 bénéficiaires d'une protection internationale

En nombre de personnes : 70 décisions rendues, dont **37** définitives

Dont **24** accords :

- 21 par l'OFPRA, dont 13 protections subsidiaires

- 3 par la CNDA, dont 1 protection subsidiaire

À l'initiative des bénévoles, un repas interculturel a été organisé avec les hébergés en juillet 2019. Tout le monde était convié à partager ce repas de la fraternité dans un esprit de fête et de solidarité. Cela a permis aux demandeurs d'asile, aux bénévoles, aux membres de l'équipe du CAO, ainsi qu'aux habitants de Châteaudouble, de se retrouver tous ensemble afin d'échanger et d'apprendre à se connaître.



En nombre de dossiers : 70 décisions rendues, dont **37** définitives

Dont **24** accords

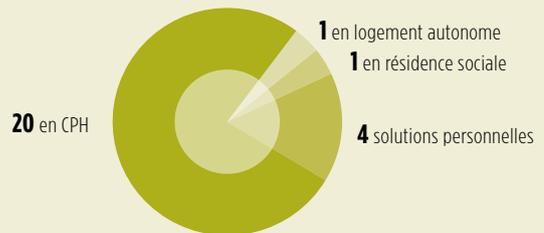
- 21 par l'OFPRA, dont 13 protections subsidiaires

- 3 par la CNDA, dont 1 protection subsidiaire

Taux d'accord : **65%**

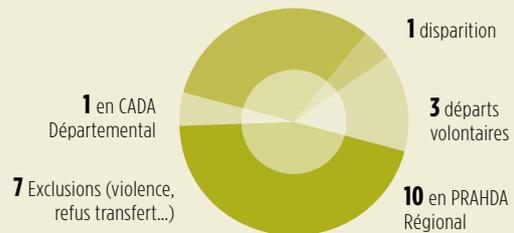
Sorties

26 bénéficiaires d'une protection internationale



13 personnes déboutées de leur demande d'asile

22 personnes en cours de procédure :



Délai moyen de sortie si accord : 109 jours

Activité d'intégration

32 réfugiés statutaires hébergés pendant l'année



VAR (83)

CADA de Draguignan et Lorgues

Date d'ouverture : août 2013 (transfert de gestion à Forum réfugiés-Cosi le 1^{er} janvier 2018)

Bénéficiaires : demandeurs d'asile en procédure normale ou accélérée

Capacité d'accueil : 109 places

Type d'hébergement : individuel et semi collectif en appartements diffus sur les communes de Lorgues et Draguignan

Équipe (et bénévoles) : 8 salariés et 25 bénévoles.

Coordonnées : CADA Est-Var - 240 rue des Tuffs - 83510 Lorgues

Suite à l'appel à projet déposé dans le cadre de la spécialisation des places d'hébergement du dispositif national d'accueil, le projet du CADA a été retenu. C'est ainsi que neuf places destinées aux femmes victimes de violence ou de traite des êtres humains ont été validées. Prenant en considération les vulnérabilités de ces dernières, des axes de travail ont été mis en place avec l'équipe et les partenaires afin de leur offrir un accompagnement spécifique renforcé. Ces places, les premières dans le Var, vont permettre de répondre à un besoin de mise en sécurité pour des femmes présentes sur le territoire.

À l'occasion de la Journée mondiale des réfugiés, en partenariat avec le café associatif de Lorgues, le CADA a organisé, pour la première fois, un événement festif ouvert sur la rue. Au programme, concert, spectacle, repas partagé ; des ingrédients propices à la rencontre et au partage. Une belle réussite si l'on s'en tient à la fréquentation et à l'ambiance. Enfin, en octobre 2019, s'inscrivant dans une démarche de qualité concernant le volet de l'accompagnement sanitaire, un poste d'infirmier à mi-temps a été créé. L'objectif est d'optimiser le suivi sanitaire des hébergés en veillant au respect d'un cadre éthique et déontologique. Par ailleurs, ce poste a pour but également de créer une dynamique sur le territoire en raison de la vulnérabilité du public accueilli, tant sur la santé physique que sur la santé mentale.



Personnes accueillies

157 personnes accueillies (dont 63 adultes en famille,

80 enfants et 14 isolées) / 47 ménages accueillis

63 personnes entrées / 18 ménages entrés

60 personnes sorties / 18 ménages sortis

Durée moyenne de séjour : **409 jours**

Taux de rotation : **56%**

Taux d'occupation : **97%**

19 nationalités

Principaux pays d'origine	
Albanie	14%
Russie	13%
Afghanistan	13%
Géorgie	8%
Ukraine	8%

Accompagnement juridique

38 personnes entrées en procédure normale, **25** en procédure accélérée,

18 bénéficiaires d'une protection internationale

En nombre de personnes : 70 décisions rendues, dont **36** définitives :

Dont **18** accords : 6 par l'OFPPA ; 12 par la CNDA, dont 3 protections subsidiaires

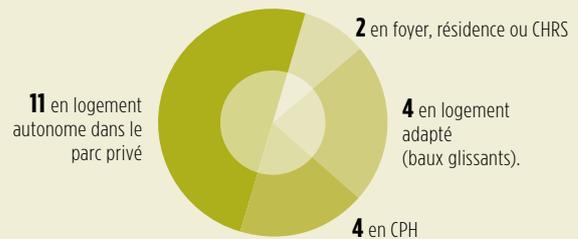
En nombre de dossiers : 38 décisions rendues, dont **21** définitives :

Dont **12** accords : 3 par l'OFPPA ; 9 par la CNDA, dont 3 protections subsidiaires

Taux d'accord : **57%**

Sorties

23 bénéficiaires d'une protection internationale



26 personnes déboutées de leur demande d'asile :

toutes sorties sans solution ou en hébergement d'urgence

Personnes en cours de procédure :

11 départs volontaires suite à un désistement de la demande d'asile avec une demande d'aide au retour volontaire

Délai moyen de sortie si accord : 108 jours

Délai moyen de sortie si rejet : 37 jours

Activité d'intégration

34 réfugiés statutaires hébergés pendant l'année, dont 17 enfants

3 baux signés ; **1** convention dans le cadre de l'intermédiation locative

Je m'appelle Paria, j'ai 19 ans, je suis originaire d'Iran. Dans mon pays, je voulais étudier la médecine à l'Université pour devenir dentiste. Je n'aurais jamais pensé quitter mon pays mais mon papa a eu des problèmes politiques, j'ai été obligée de partir avec lui. J'étais triste de quitter mon pays et surtout ma famille. Nous sommes arrivés en France en décembre 2018, nous sommes restés sans logement pendant 6 mois et je n'ai pas pu aller m'inscrire à l'Université. Nous avons été accueillis au CADA Est Var le 28 Juin 2019. J'ai essayé de m'inscrire plusieurs fois à l'université de Toulon en Physique Chimie. Ils me disaient d'attendre, mais moi je ne voulais pas rester à rien faire. J'y suis allée 5 fois et en septembre 2019, ils ont accepté mon inscription. Je suis très heureuse de pouvoir étudier même si je dois faire plus de deux heures de transport en commun pour m'y rendre. J'ai toujours le projet de devenir dentiste. Au début je ne comprenais pas très bien les cours mais aujourd'hui je suis une des meilleures élèves de ma classe.

histoire de...



VAR (83)

Projet Médiation Santé et accompagnement des demandeurs d'asile et réfugiés hébergés à l'hôtel dans le département du Var

Date d'ouverture : 25 octobre 2019

Bénéficiaires : demandeurs d'asile et personnes bénéficiaires d'une protection internationale hébergés à l'hôtel

Équipe : 1 Salarié (0,9 ETP)

Coordonnées : 139 boulevard Bauchiere - 83200 Toulon

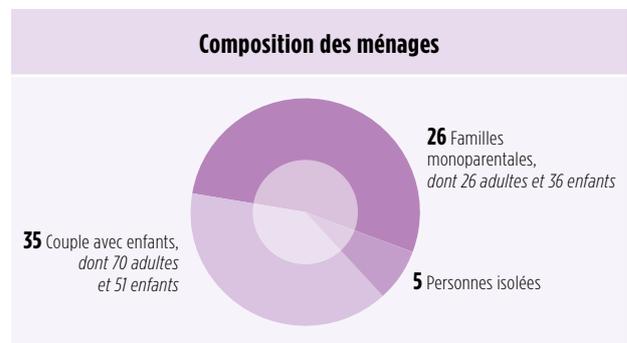
La création de ce dispositif tend à proposer une continuité de l'accompagnement sanitaire auprès des demandeurs d'asile et personnes bénéficiaires d'une protection internationale, hébergés à l'hôtel. Ce projet a pour objectif de favoriser et d'organiser l'accès à la santé des personnes les plus vulnérables, notamment celles ayant des difficultés psycho-sociales suite à leur parcours d'exil.

Le dispositif est suivi par une infirmière qui travaille à la poursuite de l'accompagnement sanitaire afin d'éviter les ruptures de soins, grâce à la construction d'un réseau. Le service vise à assurer une bonne intégration des personnes dans les actions de droit commun, ou dans la prise en charge d'accompagnements spécifiques disponibles sur le territoire. Un développement de partenariat a permis de favoriser les dépistages des maladies infectieuses en lien avec le Centre Gratuit d'Information, de Dépistage et de Diagnostic (CEGIDD) et le Centre de Lutte Antituberculeuse (CLAT). Afin de mettre en place un suivi adapté le service articule les relations entre les divers acteurs et partenaires permettant l'information et l'orientation des bénéficiaires.

Un travail en étroite collaboration avec l'Office Français de l'Immigration et de l'Intégration (OFII), le Service Intégré d'Accueil et d'Orientation (SIAO) et la Délégation Départementale de la Cohésion Sociale (DDCS) a été mis en place en vue de prendre en considération les vulnérabilités ou pathologies observées.

Activité

188 personnes suivies



135 visites, représentant 66 familles

21 personnes vulnérables détectées

8 accompagnements pour des visites médicales

Me A., maman d'une famille de nationalité Albanaise avec 3 enfants mineurs témoigne :

Après notre arrivée en France, l'infirmière a alerté les autorités du fait de nos enfants en bas âge. Nous avons été rapidement mis à l'abri à l'hôtel. Nous avons rencontré l'infirmière plusieurs fois dans notre hôtel et à la Structure de Premier Accueil des Demandeurs d'Asile (SPADA). Elle nous a aidés dans nos démarches de dépistage et dans nos consultations médicales. Nous lui sommes très reconnaissants pour son soutien, nous avons besoin de soins, et elle nous a permis de comprendre vers qui nous orienter.

histoire de...

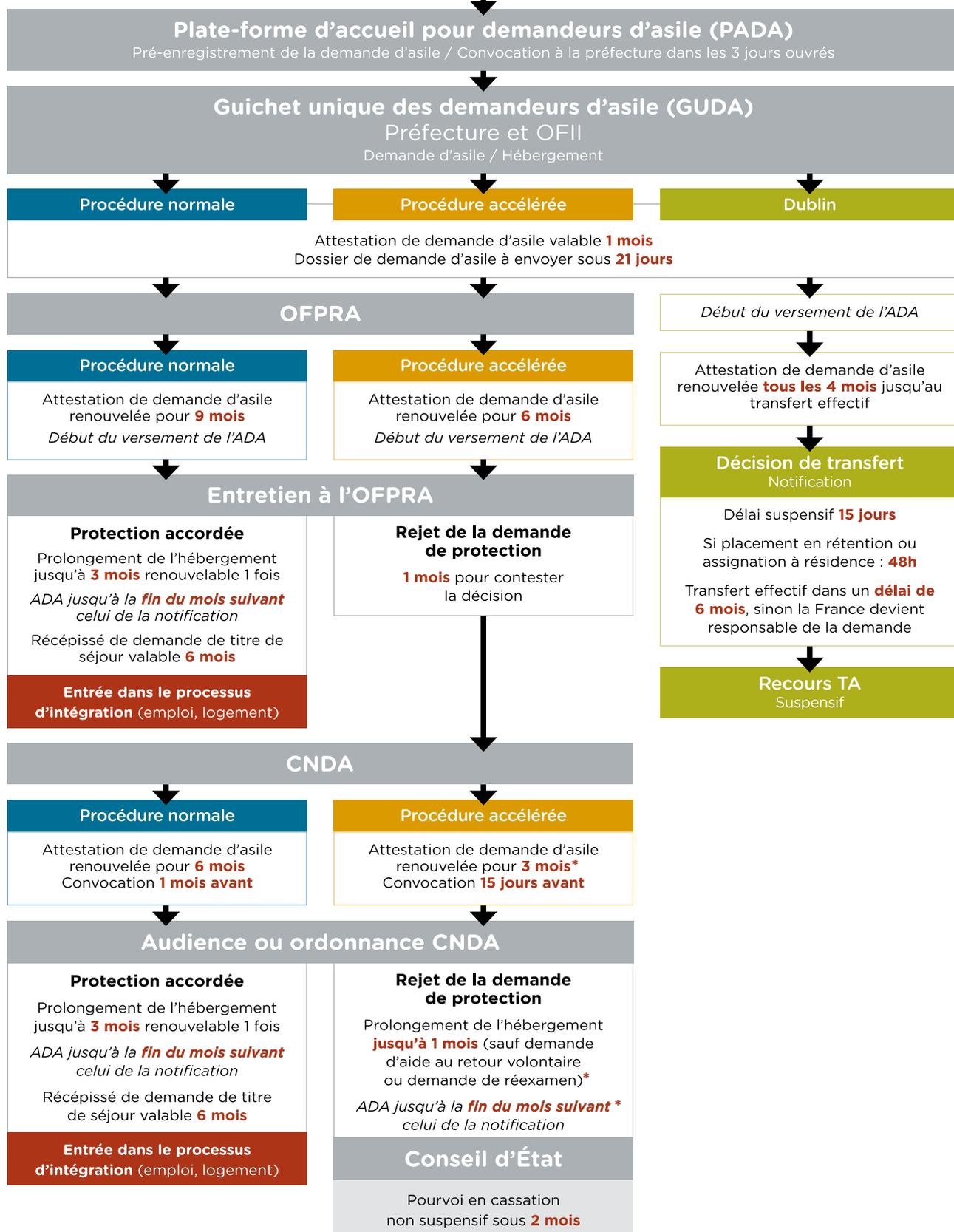
SIGLES

ADA	Allocation pour demandeur d'asile
AFD	Agence française de développement
AFPA	Agence nationale pour la formation professionnelle des adultes
AIDA	Asylum Information Database
AINRAF	(programme) d'accueil et d'intégration des réinstallés africains
AIR	(programme) d'Accueil et d'intégration des réinstallés
AJUST	Appui aux initiatives locales pour l'accès à la justice des victimes de violences sexuelles
ALT	Allocation de logement temporaire
APL	Aide personnalisée au logement
ARISE	(programme) d'Accueil de réinstallés syriens
ARS	Agence régionale de santé
ASE	Aide sociale à l'enfance
AT-SA	Accueil temporaire – Service de l'asile
BPI	Bénéficiaire d'une protection internationale
CADA	Centre d'accueil des demandeurs d'asile
CADA-IR	Centre d'accueil des demandeurs d'asile – Insertion des réfugiés
CAES	Centre d'accueil et d'examen des situations
CAF	Caisse d'allocations familiales
CAO	Centre d'accueil et d'orientation
CEDH	Convention européenne des droits de l'Homme
CESEDA	Code de l'entrée et du séjour des étrangers et du droit d'asile
CHRS	Centre d'hébergement et de réinsertion sociale
CHU	Centre d'hébergement d'urgence (de droit commun)
CIR	Contrat d'intégration républicaine
CNAM	Conservatoire national des arts et métiers
CNDA	Cour nationale du droit d'asile
CPAM	Caisse primaire d'assurance maladie
CPH	Centre provisoire d'hébergement
CPOM	Contrat pluriannuel d'objectif et de moyens
CRA	Centre de rétention administrative
CSE	Comité social et économique
CTAIR	Contrat territorial d'accueil et d'intégration des réfugiés
DDCS (PP)	Direction départementale de la cohésion sociale (et de la protection des populations)
DGEF	Direction générale des étrangers en France
DGF	Dotation globale de fonctionnement
DIAIR	Délégation interministérielle pour l'accueil et l'intégration des réfugiés

DIHAL	Délégation interministérielle pour l'hébergement et l'accès au logement
DNA	Dispositif national d'accueil
DRJSCS	Direction régionale de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale
ECRE/CERE	European council on refugees and exiles / Conseil européen pour les réfugiés et les exilés
ETP	Équivalent temps plein
EurAC	(réseau) Europe Afrique centrale
FAMI	Fonds asile, migration et intégration
FLE	Français langue étrangère
GU / GUDA	Guichet unique / Guichet unique pour demandeurs d'asile -> Pré ou Post-GUDA : démarches effectuées avant ou après le passage au guichet unique
HCR / UNHCR	Haut-Commissariat des Nations unies pour les réfugiés
HUDA (CHUDA)	(Centre d') Hébergement d'urgence des demandeurs d'asile
JLD	Juge des libertés et de la détention
LRA	Local de rétention administrative
MEOMIE	Mission d'évaluation et d'orientation des mineurs isolés étrangers
MNA	Mineurs non accompagnés
OFII	Office français de l'immigration et de l'intégration
OFPRA	Office français de protection des réfugiés et des apatrides
OIM	Organisation internationale pour les migrations
OQTF	Obligation de quitter le territoire français
PADA	Plate-forme d'accueil des demandeurs d'asile
PAF	Police aux frontières
PRADHA	Programme d'accueil et d'hébergement des demandeurs d'asile
PRD	Pôle régional Dublin
PRIR	Programme régional d'intégration des réfugiés
RACINE	(programme) de Réinstallation et d'accompagnement pour une intégration effective
RéFAC	Réseau France Afrique centrale
Reseda	Réseau francophone de soins et d'accompagnement pour les exilés victimes de torture et de violence politique
SPADA	Structure de premier accueil des demandeurs d'asile
TEH	Traite des êtres humains
TRACKS	Identification of trafficked asylum seekers'special needs
UPRIGHTS	Upholding Lega Rights for Unaccompanied Children
ZA	Zone d'attente

SCHÉMA SIMPLIFIÉ DE LA PROCÉDURE D'ASILE ET DU SÉJOUR DES DEMANDEURS D'ASILE

Entrée sur le territoire français



* Pour certaines hypothèses de procédures accélérées, notamment pour les personnes originaires de pays d'origine sûr, le droit au maintien sur le territoire et le bénéfice des CMA sont interrompues dès le rejet de la demande par l'OFPR.

Crédits photographiques

- © Capucine Brochier
- © Emilie Chopard
- © Margaux Cormorèche / Louve des Steppes
- © François Lièvre
- © Nicole Rath
- © Forum réfugiés-Cosi



Le terme de “réfugié” s’appliquera à toute personne (...) qui, (...) craignant avec raison d’être persécutée du fait de sa race, de sa religion, de sa nationalité, de son appartenance à un certain groupe social ou de ses opinions politiques, se trouve hors du pays dont elle a la nationalité et qui ne peut ou, du fait de cette crainte, ne veut se réclamer de la protection de ce pays. Article 1A.2 de la convention de Genève

forumréfugiés
www.forumrefugies.org



Forum réfugiés-Cosi : Siège - 28 rue de la Baisse - CS 71054 - 69612 Villeurbanne CEDEX
T + 33 (0)4 78 03 74 45 - F + 33 (0)4 78 03 28 74 - direction@forumrefugies.org

www.forumrefugies.org

